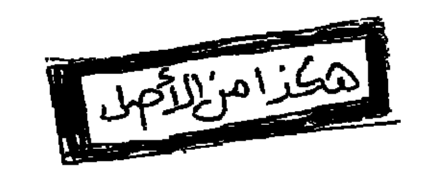




Temps libre : Jours de fêtes

Le Monde

15, rue Falguière, 75501 Paris Cedex 15

CINQUANTIÈME ANNÉE – N° 15212 – 7 F

SAMEDI 25 DÉCEMBRE 1993

FONDATEUR : HUBERT BEUVE-MÉRY – DIRECTEUR : JACQUES LESOURNE

Alors que sa popularité est au plus haut

Le président Bill Clinton affronte une nouvelle campagne de presse

Bill Clinton affronte une nouvelle offensive médiatique mettant en cause son passé. Après les prétendues révélations de deux anciens policiers – qui se sont partiellement rétractés – sur d'anciennes aventures amoureuses prêtées au président américain, le ministère de la justice ainsi que des congressistes républicains réclament des éclaircissements sur les liens que ce dernier aurait entretenus, il y a quelques années, avec une caisse d'épargne de l'Arkansas.

WASHINGTON

de notre correspondant

L'orage médiatique sur les prétendues frasques que lui prêtent deux anciens policiers qui furent chargés de sa sécurité est dissipé mais le président Bill Clinton n'en a pas fini avec les « enquêtes » sur son passé dans l'Arkansas.

A la « une » de la presse, s'affiche maintenant une autre « affaire », où se mêlent des questions d'argent, le suicide d'un ami, collaborateur de la Maison Blanche, et le cercle des proches, qui ont suivi M. Clinton de Little-Rock à Washington, sans toujours comprendre qu'ils passaient de la capitale de l'Arkansas à la capitale fédérale.

Rien à voir avec les ragots colportés – et aujourd'hui en partie reniés – par d'ex-gardes du corps déçus que le président ne leur ait pas offert de postes dans l'administration fédérale. Cette fois, ce sont le ministère de la justice et une partie de l'opposition républicaine au Congrès qui réclament des éclaircissements sur les liens qu'ont entretenus les Clinton avec une caisse d'épargne de l'Arkansas, la Madison Guaranty Savings and Loan. Majoritairement propriété d'un ami des Clinton, James McDougal, elle a été fermée en 1989 pour cause de faillite, les contribuables ayant dû combler un trou d'une cinquantaine de millions de dollars. Au début des années 80, les Clinton et James McDougal avaient investi ensemble dans une société d'aménagement immobilier, la Whitewater Development Corp.

L'investigation menée par le ministère de la justice sur cette faillite a conduit les enquêteurs à poser une question gênante.

ALAIN FRACHON

Lire la suite page 5

Sexe, mensonges et politique

FAUTE de pouvoir combattre de front un président George Bush, alors au faîte de sa popularité, les leaders démocrates avaient, à l'automne 1991, politisé à fond le dossier Clarence Thomas, ce juge nommé à la Cour suprême et accusé d'avoir sexuellement agressé une de ses anciennes collaboratrices.

Donnant dans les mêmes jeux troubles, les adversaires du président démocrate Bill Clinton semblent vouloir prendre une revanche malsaine : ils exploitent deux sombres affaires au moment même où l'actuel locataire de la Maison Blanche peut enfin se prévaloir d'un taux d'approbation supérieur à 50 % dans les sondages.

LES douze premiers mois au pouvoir du président Clinton pourraient pourtant donner matière à des bilans somme toute satisfaisants : adoption à l'arraché du budget, mise en route de la réforme du système de santé, ratification du traité de libre échange nord-américain, loi sur la lutte contre la criminalité, amélioration des indicateurs économiques et prévisions budgétaires faisant état d'un déficit ramené sous la barre des 200 milliards de dollars pour 1995, au lieu des 300 milliards qu'avait prévus l'administration Bush.

Las ! Un quotidien aussi influent que le « Washington Post » consacre, deux jours de suite, sa première page aux allégations de quatre anciens gardes du corps de M. Clinton qui prétendent avoir été utilisés comme chauffeurs pour faciliter ses aventures amoureuses lorsque le président était gouverneur. Et le même journal s'interroge hypocritement : « La vie sexuelle de Bill Clinton relève-t-elle de l'actualité ? »

« Non », avait déjà répondu Hillary Clinton il y aura bientôt deux ans, lorsqu'une ancienne chanteuse de cabaret, payée pour ses confidences, avait affirmé avoir été la maîtresse de son mari. Avec la même dignité, l'épouse du président a défendu sa vie privée et rejeté les dernières « ignominies », savamment orchestrées dans un cas comme dans l'autre par le même adversaire acharné de M. Clinton. Comment comprendre que la grande presse américaine, d'ordinaire si fière de sa déontologie, ne se soit pas davantage interrogée sur la partialité des sources ? D'autant qu'un des gardes du corps est déjà revenu sur ses déclarations...

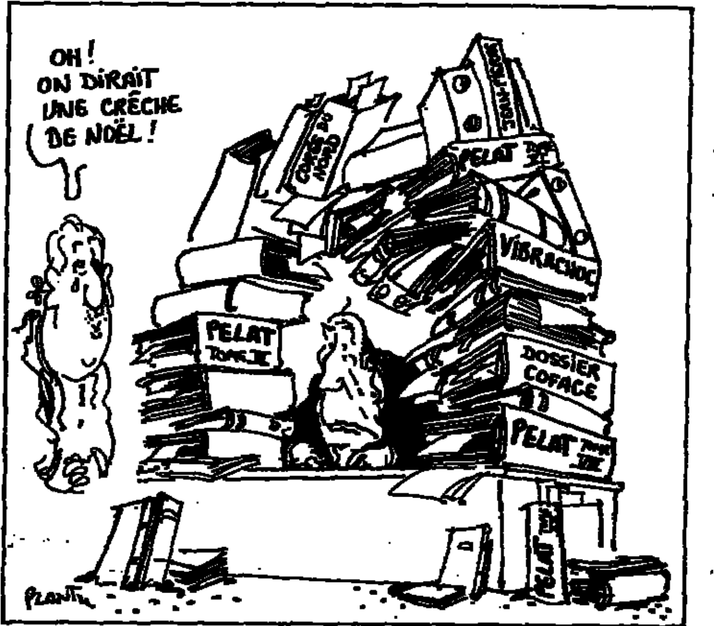
MAL assumé, le vieil héritage puritain des Américains s'exorcise dans un voyeurisme absurde, que les confidences télévisées du chanteur Michael Jackson – dans un autre registre – ne font que conforter. A force d'exploiter sur le même pied toute affaire jugée assez croustillante pour faire vendre, les médias risquent de perdre en crédibilité dans la seconde polémique – financière et apparemment plus sérieuse – où il est plus légitime d'attendre du président des explications.

M0147 - 1225 0 - 7,00 F

Tandis que Jacques Chirac a entamé sa précampagne

Edouard Balladur a consolidé son assise parlementaire

Les travaux parlementaires de la session d'automne, qui se sont achevés, jeudi 23 décembre, au terme de trois jours de session extraordinaire, ont permis à M. Balladur et au gouvernement de renforcer leur emprise sur la majorité. Bien que le RPR ne renonce pas à sa précampagne présidentielle en faveur de Jacques Chirac, le premier ministre dispose d'une solide assise parlementaire pour aborder les dossiers cruciaux de la relance économique et du financement de la protection sociale.



Lire nos informations pages 7 et 20

Saint Nicolas retrouvé

Des scientifiques pensent avoir découvert, sur une île au large de la Turquie, la vraie tombe du Père Noël

Des chercheurs qui menaient des fouilles sur la petite île de Gemile, à la recherche de traces de catastrophes écologiques, sont tombés par hasard sur les restes d'un grand centre de pèlerinages datant des premiers siècles de la chrétienté, jusqu'ici inconnu.

Les premiers éléments réunis sur le site, vieux de mille six cents ans, semblent indiquer que les pèlerins étaient attirés par la tombe originelle de saint Nicolas, un évêque byzantin du quatrième siècle. On a retrouvé sur l'île les ruines de quatre églises du sixième siècle et d'une quarantaine de bâtiments religieux de la même époque, au moins cinquante sépultures chrétiennes et un chemin processionnel de 350 mètres de long, tout à fait remarquable.

Plusieurs éléments permettent de penser que saint Nicolas est mort sur l'île et y a été enterré, à l'intérieur d'une église taillée à même le rcc, au point culminant de l'île.

DAVID KEYS

Lire la suite page 12

Le nord de la France et de l'Europe sous les eaux

Dans le nord et l'est de la France, comme dans les pays du nord de l'Europe, fleuves et rivières débordent. En Lorraine, dans les Ardennes et l'Aisne, des routes sont coupées. Plusieurs milliers de personnes ont dû quitter leur maison. Dans de nombreuses localités, les pompiers ont procédé à des évacuations en barque. En Allemagne, où six personnes sont mortes, les eaux du Rhin ont envahi les rues de Cologne, Bonn et Coblence. Aux Pays-Bas, les digues sont particulièrement surveillées et renforcées.

page 9

Les téléspectateurs préfèrent les films américains

Les Européens ont pu sauvegarder, au terme des négociations du GATT consacrées à l'audiovisuel, leur système d'aides financières et de quotas de diffusion. Pour autant, les téléspectateurs français préfèrent, en nombre croissant, les films américains, comme le montre une récente étude du Téléscoop Conseil. Quelle parade imaginer ? Daniel Toscan du Plantier, producteur et président d'Unifrance Film, organisme de promotion du film français dans le monde, estime, dans l'entretien que nous publions, que les discussions du GATT ont favorisé une prise de conscience des professionnels européens. Un état d'esprit qu'il appartient aux Français d'encourager en faisant en sorte que ces professionnels puissent bénéficier des aides prévues en France en faveur du cinéma.

page 14

Europe : l'état de l'Union

En six mois de présidence, le gouvernement belge a revigoré la Communauté et redonné une cohésion aux Douze

BRUXELLES (Union européenne)

de notre correspondant

Juillet-août 1993 : rien ne va plus pour la Communauté, accablée par une conjoncture épouvantable. Le 2 août, après une année de tension sur les marchés des changes, le Système monétaire européen (SME) éclate sous les coups de la spéculation, laissant présager l'enterrement forcé du programme d'Union économique et monétaire (UEM), grande ambition du traité de Maastricht.

Ce traité n'est toujours pas ratifié, ce qui alourdit encore un climat déjà envenimé par la querelle entre la France et ses partenaires sur la manière de conduire les négociations du GATT. Décembre 1993 : le processus de ratification du traité de Maastricht a finalement été mené à son terme et, reflet de la volonté des gouvernements de maintenir la convergence de leurs politiques économiques, l'UEM semble être à nouveau sur les rails.

Le choc du 2 août, considéré comme un accident de parcours dû à une erreur de gestion du SME plutôt qu'à une faiblesse chronique de la coopération monétaire européenne, est presque oublié. Depuis le 20 septembre, les Douze ont retrouvé dans les négociations sur le commerce mondial une cohésion, fragile mais indiscutable, face aux Etats-Unis et, à l'échéance prévue, les négociations du GATT s'achèvent sur un compromis honorable pour l'Union européenne.

Le risque d'une crise communautaire grave a été écarté. Le compromis qui se dessine sur le GATT, dans la mesure où il laissait espérer un nouvel essor du commerce international, favorisant à son tour une activité plus soutenue, a réchauffé l'atmosphère communautaire lors du Conseil européen des 10 et 11 décembre.

Les chefs d'État et de gouvernement, taisant leurs divergences, ont alors décidé de reprendre à leur compte les recettes que leur proposait le Livre blanc de la Commission sur la croissance, la compétitivité et l'emploi. Enfin, cerise sur le gâteau, les Douze, avant la trêve de fin d'année, ont donné un élan qu'on peut juger décisif aux négociations d'élargissement engagées avec l'Autriche, la Finlande, la Suède et la Norvège.

Le contraste entre la Communauté au bord de l'abîme l'été dernier et l'Union européenne, sinon en pleine forme (plus de dix-sept millions de chômeurs !) du moins revigorée à la veille de Noël, suffit à expliquer le concert de louanges qui a salué la fin de la présidence belge. *« Nous avions au départ trois objectifs : faire démarrer le traité de Maastricht, essayer de trouver des réponses à la crise et faire avancer les négociations d'élargissement »*, nous raconte Jean-Luc Dehaene, le premier ministre belge. Il y ajoute l'ambition de son gouvernement d'aider à faire sauter quelques points de blocage entre les Douze et, en particulier, *« d'éviter un clash sur le GATT, qui aurait pu être grave, plus dommageable même que le « non » danois au premier référendum sur Maastricht »*.

L'équipe présidentielle belge, *« très soudée »*, souligne M. Dehaene, a si bien fait que cette mission ambitieuse a été, pour l'essentiel, remplie. Souplesse, mode d'action peu tapageur, bonne connaissance des hommes et des procédures, volonté politique de faire progresser l'intégration, tels sont les ingrédients de cette réussite – jugée *« remarquable »* par François Mitterrand – à laquelle Willy Claes, le chef de la diplomat' belge, aura apporté une cor .bution déterminante. Réussite d'autant plus appréciée à Paris qu'elle n'a jamais été teintée de cette réserve méfiante qui, dans un passé encore récent, de manière quasi obligée, comme un héritage des devoirs d'équilibre appris au siècle passé, caractérisait les réactions de la Belgique à l'égard de la France.

PHILIPPE LEMAITRE

Lire la suite page 4

A L'ÉTRANGER : Maroc, 8 DH ; Tunisie, 850 m ; Allemagne, 2,50 DM ; Autriche, 25 ATS ; Belgique, 46 FB ; Canada, 2,25 $ CAN ; Antilles-Réunion, 9 F ; Côte-d'Ivoire, 465 F CFA ; Danemark, 14 KRD ; Espagne, 190 PTA ; G.-B., 85 p. ; Grèce, 280 DR ; Irlande, 1,20 £ ; Italie, 2 400 L ; Luxembourg, 46 FL ; Norvège, 14 KRN ; Pays-Bas, 3 FL ; Portugal Cont., 190 PTE ; Sénégal, 450 F CFA ; Suède, 15 KRS ; Suisse, 2 FS ; USA (NY), 2 $; USA (others), 2,50 $.

riori à l'emporte-pièce sur tique se résume en une phrase : CLAIRE TREAN | par la CDU de Steffen Heitmann

AU COURRIER DU « MONDE »

ENSEIGNANTS

Agrégés et certifiés

52 % des professeurs agrégés de lycée (contre 28 % chez les certifiés) estiment qu'ils lisent beaucoup (*le Monde* du 16 décembre). L'explication est simple : un agrégé a quinze heures de service hebdomadaire, un certifié dix-huit. Soit une classe de plus en général, mais deux ou trois dans les disciplines à horaire plus réduit. Avec les préparations, corrections de copies, conseils de classe, orientation des élèves et réceptions de parents, cela fait au bas mot cinq ou six heures hebdomadaires de travail réel en supplément, sans compter le surcroît de fatigue nerveuse correspondant. Comment s'étonner que les certifiés lisent presque deux fois moins que les agrégés ? Pourtant, leurs exigences culturelles (dans les disciplines littéraires notamment), leurs besoins d'information et de formation permanente sont les mêmes que ceux des agrégés, leurs responsabilités pédagogiques ne sont pas plus légères, ni leurs classes moins peuplées ni plus faciles à gérer.

Or cette situation aberrante n'est au fond qu'une simple question de gros sous : un certifié a un service plus long pour un salaire moindre, situation qui arrange beaucoup les finances du ministère ! Dans ces conditions, les certifiés devront attendre longtemps encore d'être en retraite (comme moi-même) pour pouvoir – enfin – assouvir leur légitime besoin de lecture...

JACQUES EVRARD
professeur de lettres honoraire
Toulouse

TRAIT LIBRE



ALGÉRIE

Une dette trop lourde

L'Algérie est au bord du gouffre pour deux raisons. L'une évidente : l'engrenage terrorisme-répression ; l'autre moins connue : le piège dans lequel ce pays est enfermé compte tenu de sa totale dépendance de l'extérieur dans le domaine alimentaire.

Prenons l'hypothèse optimiste d'un accord politique aboutissant à la création d'un large gouvernement d'union. Quelle serait sa marge de manœuvre pour amorcer une nouvelle politique ? Nulle, si la dette n'est pas rééchelonnée. En effet, le service de la dette absorbe la plus grande part des recettes d'exportation des hydrocarbures, le reste est consacré à régler les importations de produits alimentaires. L'Algérie importe 80 % des aliments qu'elle consomme, c'est un record mondial (Gabon excepté). Un rééchelonnement rendrait disponible des ressources pour importer des pièces de rechange, investir dans le logement, l'agriculture vivrière, redonner un peu de souffle à la machine économique.

Or pour garantir ce rééchelonnement, le FMI exige que le dinar soit dévalué de 50 %. Une telle dévaluation renchérirait *ipso facto* la plupart des produits alimentaires. Quel cadeau à la démagogie intégriste !

La France et l'Europe ne peuvent contempler ce piège d'un œil froid et ne rien faire. Le gouvernement algérien cherche à y échapper par un reprofilage de la dette et par la négociation de moratoires bilatéraux ou multilatéraux. Le 29 octobre, le Parlement européen a voté une résolution demandant d'effacer la dette publique de l'Algérie envers la CEE (près de 6 milliards de dollars). Existe-t-il des raisons de ne pas aider ce pays comme la communauté internationale en a aidé tant d'autres fortement endettés ?

Certes les fautes de gestion algériennes sont lourdes : investissements industriels coûteux dans des unités tournant à 30 % de leur capacité, absence de politique agricole, détournement de milliards de dollars par la nomenklatura. Mais faut-il oublier que si l'Algérie a hérité de champs pétrolifères et gaziers en état d'exploitation, elle est sortie exsangue de la guerre et privée de la quasi-totalité de ses cadres ?

Ne laissons pas l'histoire nous rattraper, car, en Algérie, la page est tournée. J'en viens. La majorité de la population est née après 1962. Elle n'a que deux soucis : le travail et le logement. Quant aux cadres des entreprises et de l'administration, ils sont opposés à un enfermement qu'ils savent mortel et se tournent vers la France et l'Europe.

La seule chose que nous ne pouvons pas faire, c'est régler le problème politique à la place des Algériens. Mais nos gouvernements ne pourraient-ils annoncer que, si une solution s'amorce, tout sera fait pour alléger le fardeau de la dette sans affamer la population ou renchérir les produits alimentaires ?

Faisons-le en bons voisins ou faisons-le par intérêt, puisque l'Algérie achète beaucoup à la France et à l'Europe. Le chaos installé sur la rive sud de la Méditerranée ruinerait pour longtemps le dialogue entre l'islam et l'Europe et créerait une nouvelle zone d'instabilité dans un monde qui n'en a guère besoin.

RENÉ LENOIR
ancien ministre

NOËL

La folie de l'espérance

Des chrétiens portent parfois un regard condescendant sur la banalisation de la fête de Noël. Ses symboles ont été dévoyés en appâts scintillants de consommation, ses hymnes à l'enfant gaspillés dans la rumeur des magasins et des rues encombrées de gens pressés... Mais les chrétiens eux-mêmes n'ont-ils pas les premiers contribué à éloigner progressivement Noël de la nouvelle qui l'habitait?

N'avons-nous pas contribué à laisser Noël s'enliser dans le mime de la tradition, dans les cultes de l'enfance, du merveilleux, du coup de cœur d'une générosité magique, etc. parce qu'en réalité, la grande, la vraie nouvelle, celle de la venue de Jésus de Nazareth nous rejoint dans des plis secrets de notre vie que nous voudrions nous dissimuler. Et qu'avons-nous fait de l'autre dimension de la vraie, de la grande nouvelle que chante le Magnificat : « ... *Il jette les puissants à bas de leurs trônes. Il élève les humbles. Les affamés, Il les comble de biens et les riches Il les renvoie les mains vides...* » Qu'avons-nous fait de cette nouvelle qui appelle à de si dangereuses révisions de l'ordre des choses?

Allons-nous enfin, dans nos Eglises, nous laisser convertir par elle? Reconnaîtrons-nous les détournements que nous avons pratiqués du sens de la puissance ou de la gloire et de la grâce de Dieu? Par ces détournements, nous avons légitimé nos silences devant les engrenages impitoyables du nouvel ordre mondial. Devant l'élargissement du fossé entre forts et faibles, riches et pauvres, dans notre pays comme entre pays du Nord et du Sud, nous sommes restés silencieux. Devant des massacres récents de populations, en Europe et en Afrique, nous sommes restés passifs.

Nous avons abusé du sens des mots service, serviteur, et parfois cherché à faire de notre service un ordre de pouvoir. Nous ne savons pas consoler et accompagner réellement les victimes dans notre société, mais nous laissons se développer une justice qui pousse à la méfiance à l'égard de l'étranger, à l'exclusion, à l'enfermement à vie, etc.

Nous qui avons entendu la bonne nouvelle, allons-nous continuer à nous plaindre de la « perte des valeurs morales » ou de la « permissivité » ou bien contribuerons-nous à donner à la société le goût d'une autre manière de vivre libre, en réapprenant d'abord nous-mêmes à aimer comme le Christ a aimé ce monde de l'amour de Dieu? Nous laisserons-nous convertir à la folie de l'espérance et de la compassion de Dieu? La bonne nouvelle de Noël nous convertira-t-elle, nous, chrétiens?...

PASTEUR JACQUES STEWART
président de la Fédération protestante de France

ÉQUIPEMENTS

Déclarez, et on vous subventionnera

La France n'est pas une société bloquée, certes non : jusqu'à ce matin, lorsqu'une association protestante d'éducation populaire comme la mienne avait des difficultés d'argent, elle craignait par-dessus tout de voir les services d'hygiène et de sécurité rendre visite à ses locaux : extincteurs non conformes, échelle de secours d'un modèle révolu, matériaux ignifugés selon des normes abandonnées ou, au contraire, prématurément adaptés aux normes européennes, hauteur de plafond, dimensions des fenêtres, point phone...

Mais aujourd'hui tout est changé : vos escaliers sont trop étroits, vos plafonds s'effondrent, vous lavez les serpillières dans le même évier que les légumes... déclarez-le, on vous subventionnera ! Hier cause d'ennuis administratifs et d'exposition au pilori, le non-respect des normes de sécurité vous donne droit aujourd'hui à une brouette d'argent public. C'est du moins ce qui arrive aux établissements d'enseignement privé, alors comment imaginer que le même bonheur ne va pas atteindre les institutions qui respectent la laïcité de l'Etat tout en sollicitant fort peut d'argent des familles ? Il faudrait pour me contredire me montrer qu'il existe en France deux poids et deux mesures, ce qu'à Dieu ne plaise !...

JEAN-PIERRE MOLINA
pasteur à la Mission populaire

DROGUE

L'héroïne au Pérou

Nous avons lu avec beaucoup d'intérêt le dossier que vous avez consacré à la drogue en Amérique latine dans votre édition du jeudi 25 novembre et nous vous remercions des deux références qui y sont faites à l'Observatoire géopolitique des drogues. C'est précisément parce que nous sommes cités que nous nous permettons de fournir quelques précisions concernant l'article de votre correspondante à Lima.

– Il est écrit que les paysans ont produit « *plus de 4 tonnes de pasta brute et 3 tonnes de pasta raffinée* ». Il y a là une erreur d'échelle manifeste. Car il est dit plus haut que le Haut Huallaga produit 225 000 tonnes de feuilles de coca. Or, il faut environ 250 kg de feuilles pour produire 1 kg de pasta raffinée, ce qui fait environ 900 tonnes de pasta raffinée. Compte tenu des pertes et saisies, il faut probablement lire : les paysans ont produit « plus de 400 tonnes de pasta brute et 300 tonnes de pasta raffinée ».

– On lit plus loin : « *Un hectare de pavot produit 10 kg d'héroïne par récolte* ». Or il faut 10 kg d'opium pour un kilo d'héroïne. Les rendements péruviens devraient se situer entre 3 kg à 7 kg, ce qui signifierait de 0,3 à 0,7 kg d'héroïne à l'hectare... si tant est que les Péruviens soient parvenus à maîtriser la fabrication de cette drogue, ce dont nous doutons. Le prix de 2 000 dollars au kilo est, en tout état de cause, trop faible s'il s'agit du prix de l'héroïne payé au laboratoire de transformation ; s'il s'agit d'opium, il correspond – selon nos informations – au prix qu'ont fait miroiter aux paysans du Huallaga les représentants au Pérou des cartels colombiens pour les inciter à planter du pavot.

– Même interrogation en ce qui concerne les « *2 à 3 récoltes par an* ». Dans aucun pays du monde traditionnellement producteur on n'est parvenu jusqu'ici à obtenir plus d'une récolte annuelle.

– Nous ne savons quelle est la base du calcul permettant d'affirmer que si on légalisait la feuille de coca, son exportation rapporterait 1 milliard de dollars au Pérou. Ce chiffre astronomique impliquerait en particulier un engouement universel pour la « feuille sacrée des Incas » et ses sous-produits qui est loin d'être assuré. Dans cette hypothèse, les pays asiatiques producteurs de thé se remettraient à cette culture et produiraient vraisemblablement à un coût inférieur à celui du Pérou ou de la Bolivie.

ALAIN LABROUSSE
directeur de l'Observatoire géopolitique des drogues

ACTION SOCIALE

Le travail de l'ombre

La France s'est replongée dans son psychodrame annuel : l'incapacité d'admettre que sur son territoire des êtres humains puissent mourir de froid faute de domicile fixe.

L'abbé Pierre sort de sa retraite, Jacques Séguéla distribue des sacs de couchage pour les sans-abri, les officiels rendent visite à Emmaüs ou à l'Armée du salut, les journalistes, caméras ou blocs-notes en bandoulière, se précipitent sur les centres d'accueil d'urgence au point parfois d'être plus nombreux que les accueillis.

On accrédite, par ailleurs, l'idée que la lutte contre l'exclusion est exclusivement l'affaire des associations caritatives.

Est-il impossible de faire spectacle avec le travail de l'ombre, celui des professionnels du social qui aident chaque jour, avec leur compétence, leur capacité d'écoute et de conseils, leur connaissance de la législation et des dispositifs légaux existants, des personnes en grande difficulté, parfois à la rue, qui vont ainsi retrouver une dignité (des soins, un logement, peut-être une activité d'insertion)?

Est-il impossible, pour une société moderne, d'admettre que si la réponse à l'exclusion n'est qu'une affaire de générosité, elle sera par définition aléatoire, subsidiaire?

Est-ce que l'image d'une action sociale « administrative » (car organisée par l'administration) n'aurait aucune chance de passer l'écran, car incapable d'enthousiasmer les cœurs?

Si l'on veut répondre aux défis d'un tissu social qui se délite, il faudra bien reconnaître, encourager et développer les réponses publiques : le professionnalisme et éventuellement le fonctionnariat ne leur interdisent pas d'être humaines et de s'associer aux initiatives privées, bénévoles.

YVES FAUCOUP
assistant social, chef d'une circonscription d'action sociale

MÉDECINE

Appel

Notre fils âgé de vingt-sept ans souffre depuis maintenant trois ans d'une maladie très rare appelée « syndrome myéloprolifératif à éosinophiles (ou « hyperéosinophilie) », maladie s'étant déclarée quelques mois après un séjour en Inde (avec ou sans rapport?, nous l'ignorons).

Nous aimerions entrer en contact avec toute personne connaissant cette maladie afin d'échanger nos expériences.

M. et Mme MICHEL BOUHALLIER
Les Chéris 50220 Ducey
Tél. : 33-48-50-22

UN LIVRE

Immigrés d'outre-Manche

L'INDIVIDU ET LES MINORITÉS
de Didier Lapeyronnie.
Presses universitaires de France, coll. « Sociologie d'aujourd'hui », 361 p., 158 F.

Jusqu'à une date récente, l'immigration ne semblait intéresser ni les chercheurs ni les éditeurs. C'était un sujet de débat politique, limité d'ailleurs aux périodes électorales. Depuis trois ou quatre ans, on ne compte plus les ouvrages, petits ou grands, sur ce thème complexe, chargé de dynamite.

Le livre de Didier Lapeyronnie n'est pas de ceux qui s'écrivent à la va-vite et se lisent dans le métro. Sa densité est à la mesure du travail qu'il a demandé : une enquête de plusieurs années, financée par plusieurs organismes publics et conduite dans dix-huit villes de France et de Grande-Bretagne, avec le concours de nombreux chercheurs.

Il est devenu habituel d'opposer deux modèles d'intégration : le modèle français, fondé sur l'assimilation des individus, et le modèle britannique, reposant sur la coexistence de communautés culturelles. Ici, on parle d'immigrés ; là-bas, de minorités ethniques.

La Grande-Bretagne, comme la France, a accueilli de nombreux ressortissants de ses anciennes colonies. Mais elle leur a accordé une organisation communautaire, avec des droits particuliers et un large exercice de la citoyenneté politique. Beaucoup d'élus locaux ou nationaux sont d'origine indienne, pakistanaise ou antillaise.

Pourtant, si elles sont parties de situations différentes, la France et la Grande-Bretagne se retrouvent aujourd'hui à peu près au même point. Des deux côtés de la Manche, les frontières se sont refermées – officiellement tout au moins. Ce n'est plus une immigration de travail, mais une immigration de peuplement, sédentarisée, comptant beaucoup de femmes et d'enfants. Une immigration frappée de plein fouet par la crise industrielle, et qui affirme beaucoup plus que par le passé son identité religieuse.

En France comme en Grande-Bretagne, l'auteur constate un décalage croissant entre ce qui se dit et ce qui se vit. Les grands débats idéologiques, à Londres ou à Paris, correspondent de moins en moins à la pratique sociale sur le terrain. Il n'y a d'ailleurs plus une population immigrée, mais deux : si la majorité s'est intégrée aux classes moyennes, une minorité a sombré dans l'exclusion et la pauvreté.

La question n'est plus celle de l'intégration des immigrés, affirme Didier Lapeyronnie, mais celle de l'enracinement social d'une *underclass* qui vit dans des « ghettos » urbains. Tel quel, aucun des deux « modèles » ne peut permettre d'en sortir. Il s'agit de « *réinventer une culture de la démocratie* » qui s'inspire de l'un et de l'autre, combinant l'individu et les minorités, l'unité et la diversité.

Les conclusions de ce livre ardu pourront sembler un peu théoriques. Mais son but n'est pas de fournir un programme politique. Voilà, au moins, une étude sérieuse de la situation britannique, si mal connue en France. C'est parfois en observant son voisin qu'on apprend à se mieux connaître soi-même...

ROBERT SOLÉ

Le conflit dans l'ex-Yougoslavie

Les négociations de Bruxelles s'interrompent sur un constat d'échec

Les pourparlers de Bruxelles sur la Bosnie-Herzégovine se sont achevés, jeudi 23 décembre, sans résultat, a indiqué le médiateur européen David Owen, qui avait espéré régler la crise avant Noël. Les belligérants se rencontreront à nouveau à Genève le 15 janvier, date à laquelle expire la trêve convenue mercredi et qui devait entrer en vigueur jeudi à minuit.

Les combats se sont poursuivis toute la journée en Bosnie. A Sarajevo, de violents échanges d'artillerie ont commencé dès l'aube entre Serbes et Musulmans, y faisant dix morts et soixante-deux blessés. Selon Radio-Sarajevo, les forces musulmanes ont notamment tué cinquante miliciens croates, jeudi, lors d'affrontements dans les environs de Vitez, en Bosnie centrale, où les troupes fidèles au gouvernement de Sarajevo ont lancé une offensive d'envergure contre les enclaves croates. La radio a également signalé vingt-deux morts et soixante et un blessés dans les rangs musulmans ces dernières vingt-quatre heures.

A l'issue des discussions de Bruxelles, le leader des Serbes de Bosnie, Radovan Karadzic, a menacé de retirer toutes ses offres de concessions territoriales si les Musulmans n'acceptaient pas un accord de paix lors de la reprise des pourparlers le 15 janvier. Il a assuré, au cours d'une conférence de presse, que les Musulmans bosniaques ne voulaient pas de la paix et que les Serbes ne pouvaient attendre davantage.

Les Croates de Bosnie ont, pour leur part, accepté que Mostar, dans le sud-ouest de la République, soit provisoirement placée sous administration européenne, pour éviter sa partition entre Croates et Musulmans. Ils ont précisé qu'une commission internationale se réunirait prochainement pour déterminer l'étendue de la zone placée sous le contrôle des Douze.

Par ailleurs, le président croate Franjo Tudjman a accusé les forces musulmanes d'avoir donné l'ordre à ses combattants de tuer femmes, enfants et vieillards croates. Dans une lettre de protestation envoyée à son homologue bosniaque Alija Izetbegovic, il précise que cet ordre a été diffusé par message radio codé au 3e corps de l'armée bosniaque et qu'il a été intercepté par les forces croates dans la vallée de Lasva, en Bosnie centrale.

Apparemment en représailles, les forces croates bosniaques ont empêché, jeudi, le passage de la frontière croate par les convois humanitaires des Nations unies. – *(Reuter, AFP.)*

RUSSIE

Un accord de double nationalité a été signé avec le Turkménistan

Les présidents Eltsine et Niazov, du Turkménistan, ont signé une série d'accords bilatéraux – qu'ils veulent exemplaires pour la Communauté des Etats indépendants (CEI) – à la veille du douzième sommet de la CEI qui s'est ouvert vendredi 24 décembre à Achgabad, capitale du Turkménistan. Le plus important pour la Russie est un accord, sans précédent pour elle, autorisant la double nationalité, russe et turkmène. Fermement refusée par la majorité des autres Etats de l'ex-empire, cette disposition vise à rassurer les quelque quatre cent mille Russes vivant encore au Turkménistan (près de 10 % de la population) – et avant tout les officiers russes encadrant sous contrat l'armée turkmène – qui tentent, comme ailleurs, de quitter «l'ex-colonie».

Ce cadeau à Boris Eltsine du président Niazov (que ses richesses gazières rendent relativement indépendant de Moscou) tombe à point nommé : si 37 % des officiers russes du Turkménistan ont voté pour l'ultra nationaliste Jirinovski, dit-on à Achgabad, lors des élections du 12 décembre, ce chiffre pourrait être bien supérieur pour l'ensemble des militaires russes.

L'agence Tass a cité jeudi le chef-adjoint du centre analytique de l'administration présidentielle, Vladimir Smirnov, selon lequel les militaires russes ont voté *«dans l'ensemble»* pour Jirinovski. Lors de sa conférence de presse mercredi, Boris Eltsine avait parlé d' *«un tiers»*, alors que la presse a cité des chiffres supérieurs à 50 %.

Réorganisation

M. Eltsine avait ajouté que *«des mesures sont en train d'être prises»*. Selon la presse russe, il s'agit d'abord d'une réorganisation du «département de l'administration du personnel» (ex-département politique de l'armée), qui serait réduit des deux tiers et confié au général Kobets, un proche de Boris Eltsine. Le quotidien *Kommersant* parle d'un plan de limogeage de trente hauts responsables du ministère de la défense... à commencer par le ministre Pavel Gratchev.

Ce dernier signait cependant jeudi à Achgabad des accords bilatéraux de coopération technico-militaire avec sept ministres de la défense des Républiques (dont l'Azerbaïdjan, nouveau venu, avec la Géorgie, au sein de la CEI). Ces accords privilégient le rôle de la Russie aux dépens des structures militaires unifiées de la CEI. Le «commandement central des forces unifiées» a ainsi été définitivement enterré jeudi et remplacé par un «état-major de coordination», soumis non plus conseil des chefs d'Etat mais au Conseil des ministres de la défense. Grand partisan des accords bilatéraux, le président turkmène a ainsi signé jeudi avec Boris Eltsine un document définissant le statut des unités de garde-frontières russes déployées aux frontières du Turkménistan avec l'Iran et l'Afghanistan.

S. Sh.

La FORPRONU renonce à déployer des « casques bleus » dans deux enclaves musulmanes

LA HAYE

de notre correspondant

La FORPRONU a momentanément renoncé, sous la pression des forces serbes en Bosnie, à protéger les « zones de sécurité » à population musulmane de Zepa et de Srebrenica, dans l'est du pays. Cette mission devait incomber à un bataillon de la brigade aéroportée néerlandaise, dont le commandant a confirmé, au cours d'un entretien radiodiffusé, mercredi 22 décembre, que le départ était reporté *sine die*.

La décision émane du quartier général de la FORPRONU, et fait suite au refus récent des militaires serbes de laisser une patrouille de reconnaissance de la brigade pénétrer dans les deux zones à protéger. Les 1 100 militaires néerlandais qui devaient s'y déployer à compter du 18 janvier prochain appartiennent à une unité de combat qui aurait été lourdement équipée et dont l'engagement déplairait au commandant en chef des forces serbes en Bosnie, Ratko Madlic. Bien que le chef de la diplomatie des Pays-Bas, Pieter Kooijmans, ait jugé *« inacceptable »* de voir les Serbes déterminer l'emplacement des forces de l'ONU, le secrétaire d'Etat à la défense a d'ores et déjà annoncé que le détachement néerlandais recevrait une nouvelle affectation, probablement la protection des transports humanitaires dans le centre de la Bosnie.

Par ailleurs, dans un entretien publié par l'hebdomadaire *Elsevier*, le médiateur européen lord Owen espère que les Musulmans bosniaques *« prendront la décision rationnelle »* d'accepter le projet de règlement actuellement en discussion, estimant qu'*« en cas d'échec des pourparlers, les Serbes et les Croates ne se maîtriseront plus »*. Il critique vivement le président Bill Clinton, qu'il accuse d'avoir *« saboté le plan Vance-Owen »* par crainte de devoir fournir à l'ONU un important contingent de « casques bleus » américains, et ensuite d'avoir *« berné les Musulmans »* en renonçant à deux reprises à ses menaces d'intervention militaire contre les Serbes. Tout en précisant que les Européens n'ont *« aucune raison d'avoir honte »*, lord Owen estime cependant que la reconnaissance de la Bosnie par les Douze simultanément – *« le galop d'essai de l'unité »* européenne – était *« stupide »*.

CHRISTIAN CHARTIER

Neuf enfants de militaires russes sont les otages d'un commando armé qui veut se rendre en Iran

Neuf enfants de militaires russes basés à Rostov-sur-le-Don et quatre adultes restaient otages, vendredi 24 décembre à la mi-journée, d'un commando de quatre hommes armés qui avaient fait irruption jeudi dans une école militaire rattachée aux troupes de défense antimissiles de cette ville du sud de la Russie. Le commando, après avoir libéré quatre personnes dont trois enfants, avait obtenu d'être emmené en bus à l'aéroport de Rostov, d'où un hélicoptère Mi-8 les a conduits – avec neuf enfants, le chauffeur du bus et une enseignante – à Mineralnye Vody, ville thermale du Caucase du nord, après avoir fait escale jeudi soir à Krasnodar, à 300 kilomètres au sud de Rostov-sur-le-Don. Le commando a indiqué vouloir se rendre en Iran pour y être soigné. *«Nous avons le sida, nous n'avons rien à perdre»*, aurait déclaré l'un d'eux, selon la télévision russe. Les preneurs d'otages, qui seraient *«de nationalité caucasienne»*, réclameraient aussi une somme de 10 millions de dollars de rançon et auraient exprimé leur intention de faire escale à Grozny, la capitale de la République caucasienne russe de Tchétchénie, dont le président Djohar Doudaev a offert sa coopération aux autorités russes.

Le ministre russe de la défense, Pavel Gratchev, devait quitter d'urgence la capitale turkmène Achgabad, où il participe au sommet de la CEI pour suivre l'affaire à Moscou, a-t-on indiqué vendredi au ministère. Un vice-ministre de l'intérieur russe a déclaré qu'il serait *«accédé aux demandes des ravisseurs parce que les otages sont des enfants»*. Vendredi en fin de matinée, les ravisseurs ont lancé un ultimatum aux autorités, exigeant le versement d'une rançon de 10 millions de dollars avant 13 heures GMT, en menaçant de tuer l'un des enfants. – *(AFP.)*

POLOGNE : l'ancien chauffeur de Lech Walesa nommé ministre d'Etat. – Mieczyslaw Wachowski, ancien chauffeur de Lech Walesa et actuel secrétaire d'Etat à l'office présidentiel, a été promu ministre d'Etat, a annoncé, mercredi 22 décembre, la presse polonaise. M. Wachowski, quarante-trois ans, devenu depuis trois ans le conseiller le plus proche du président polonais avec le titre de secrétaire d'Etat, est notamment chargé à l'office présidentiel des questions de la sécurité, de la défense, et des affaires étrangères, domaines dont M. Walesa a la tutelle constitutionnelle. – *(AFP.)*

CHYPRE

La Turquie désapprouve la nomination d'un observateur de l'Union européenne aux pourparlers prévus par l'ONU

La Turquie a désapprouvé, mardi 21 décembre, la nomination annoncée la veille d'un observateur de l'Union européenne aux négociations de New-York sur le problème chypriote, sous l'égide de l'ONU. Actuellement suspendues, ces négociations pourraient reprendre au début de l'année 1994.

Pendant sa campagne électorale, Glafcos Cléridès, aujourd'hui président de la République de Chypre, avait fait de l'engagement de l'Europe dans la question chypriote l'un de ses objectifs. Son ministre des affaires étrangères, Alecos Michaelidès, s'est donc déclaré *«profondément satisfait»* de la nomination de l'observateur européen qui siègera aux côtés de son homologue des Etats-Unis – le «coordonnateur» américain. Pour M. Michaelidès, il s'agit d'*«un message»* et d'*«un geste de la part de la Communauté européenne, indiquant clairement son intention d'aider et de soutenir activement les efforts déployés par le secrétaire général de l'ONU»*. Cette satisfaction est d'autant moins feinte que tout ce qui les rapproche des Douze est bon à prendre pour les Chypriotes, bloqués aux portes de l'Europe par la partition de leur île depuis l'invasion turque de 1974.

C'est précisément cette implication européenne qu'a tenté d'éviter la Turquie, pour qui inclure l'Union même à titre d'observateur, dans les négociations, revient à introduire le loup dans la bergerie ; le loup, c'est-à-dire la Grèce, objet de toutes les détestations en général – la réciproque est vraie – et rendue responsable en particulier de la situation actuelle. *«La Turquie ne prendra pas contact avec l'observateur de l'Union européenne»*, indiquait, mardi, un communiqué du porte-parole du ministère des affaires étrangères turc, qui soulignait qu'*«une organisation, dont la Grèce est membre et qui porte une responsabilité historique dans la naissance du conflit chypriote* (1), *ne peut pas être impartiale»*. La Turquie et la «République turque de Chypre du Nord» («RTCN», autoproclamée, reconnue seulement par Ankara) *«ne sont pas membres de l'Union européenne»* et *«toutes décisions prises par cette organisation n'engagent pas la partie turque»*, ajoute le texte. Quant au président de la «RTCN», Rauf Denktash, il a estimé *«inadmissible»* cette nomination, pour les mêmes raisons qu'Ankara, en ajoutant même : *«Si ma décision était seule valable, j'arrêterais le processus de négociations.»*

La question est donc maintenant de savoir si ce durcissement est seulement *«rhétorique»* – comme l'avance un officiel chypriote – ou s'il risque d'ajouter un nouveau blocage à une liste déjà longue, au moment même où, après une suspension de plusieurs mois des négociations, des signes relativement encourageants venaient de la «RTCN».

Le travail mené par le secrétaire général de l'ONU, Boutros Boutros-Ghali, pour faire accepter par les deux parties un *«paquet d'idées»* (2), avait déjà été mis à mal quand le président sortant, Gheorge Vassiliou, avait été battu en février dernier, sans doute parce qu'une partie de ses compatriotes le soupçonnaient d'être prêt à faire trop de concessions en acceptant ce «paquet». Les discussions avaient cependant repris, deux mois après la date prévue, avec son successeur, M. Cléridès. Mais le 5 juillet, M. Denktash, soupçonné à son tour par son premier ministre, Dervish Eroglu, d'être prêt à trop de concessions, abandonnait les négociations, suspendues de nouveau dans l'attente d'élections législatives anticipées, pour trancher ce désaccord interne. Or M. Eroglu vient de perdre ces élections, le 12 décembre : le «signal» attendu est donc plutôt positif.

Proposition de démilitarisation

Mais une nouvelle initiative n'a pas tardé, du côté chypriote grec. En réponse à un appel lancé par M. Boutros-Ghali, qui pressait les deux parties de reprendre le dialogue, Nicosie a fait savoir lundi que M. Cléridès a proposé au secrétaire général la démilitarisation de l'île et la dissolution des forces armées des deux communautés chypriotes après, naturellement, un retrait des troupes d'Ankara. M. Cléridès propose le renforcement des forces de l'ONU et surtout, pourrait-on dire, leur financement par l'Etat chypriote, avec l'argent économisé par la suppression des forces armées.

La proposition de démilitarisation la plus récente, qui émanait de l'ancien président Gheorge Vassiliou, n'avait pas été retenue, l'ONU ayant émis des réserves sur l'engagement à long terme des «casques bleus». Mais l'aspect financier de la nouvelle proposition chypriote, apparemment plus élaborée que les précédentes, n'est pas négligeable. Le coût de cette force de paix – en place depuis 1964 et renforcée après l'invasion turque de 1974 – est devenu un obstacle, en ces temps de dépression économique généralisée et de vaches maigres pour l'ONU : membre permanent du Conseil de sécurité, la Russie a fait usage de son droit de veto, il y a quelques mois, quand l'ONU a voulu passer d'un financement volontaire à un financement obligatoire de la part des pays membres.

C'est peut-être pourquoi l'ambassadeur russe à l'ONU a déclaré d'emblée que son pays allait *«certainement soutenir»* la proposition de M. Cléridès. Son homologue américain a indiqué, lui, *«qu'il faudrait voir les réactions de l'autre partie»*. Enfin, Paris manifeste un certain intérêt pour cette idée, à en croire un officiel chypriote. L'ambassadeur russe a affirmé que la proposition de M. Cléridès a créé une atmosphère positive qui, juge-t-il, pourrait se traduire par le début d'un *«nouveau dialogue»* en janvier. Au lendemain des élections en «RTCN», M. Denktash avait, lui aussi, affirmé que les négociations pourraient reprendre au début de l'année. Mais il a vertement critiqué mercredi la suggestion de M. Cléridès. Plus que jamais, en somme, les protagonistes de l'affaire chypriote soufflent le chaud et le froid...

JEAN-LOUIS ANDRÉANI

(1) La cause directe de l'invasion turque de 1974 était un coup d'Etat d'extrême droite, du côté grec de l'île, à la suite duquel les Turcs ont fait valoir leur crainte de voir s'engager une tentative d'*«Enosis»*, le rattachement de Chypre à la Grèce.

(2) Les propositions de l'ONU développent l'idée d'une réunification de l'île sous la forme d'un Etat fédéral bizonal et bicommunautaire.

ROYAUME-UNI

Le gouvernement britannique ne se satisfait pas de la traditionnelle trêve de Noël de l'IRA

L'Armée républicaine irlandaise (IRA) a annoncé, jeudi 23 décembre, sa traditionnelle trêve de Noël, pour trois jours à compter de vendredi à minuit. Il ne s'agit donc pas d'une réponse aux exigences du premier ministre britannique, John Major, et de son homologue irlandais, Albert Reynolds, qui demandent à l'IRA un cessez-le-feu effectif de trois mois.

« La population d'Irlande du Nord veut la fin de la violence, pas un cessez-le-feu provisoire », a affirmé un porte-parole de M. Major, tandis que le ministère chargé de l'Irlande du Nord estimait que cette annonce *« détourne de la vraie question »*, celle d'une paix permanente en Irlande du Nord.

Permission pour les prisonniers

Par ailleurs, plus de la moitié des sept cents prisonniers de l'IRA ont bénéficié, jeudi, de la traditionnelle permission de Noël de sept jours, accordée chaque année.

De son côté, Martin McGuinness, le numéro deux du Sinn Fein, l'aile politique de l'IRA, a souligné qu'après la déclaration anglo-irlandaise de la semaine dernière *« la situation politique n'avait malheureusement pas évolué de manière que le Sinn Fein puisse user de son influence pour faire cesser les attaques sur les forces de sécurité de la Couronne »*.

M. McGuinness a également renouvelé son appel à une amnistie pour les prisonniers de l'IRA, condition préalable rejetée par Londres et Dublin.

Commentant l'acquittement, jeudi, de deux soldats britanniques qui avaient été accusés du meurtre d'un membre du Sinn Fein, le secrétaire du Sinn Fein, Tom Hartley, a indiqué au quotidien *The Independent* qu'il y voit *« l'illustration de la contradiction de l'attitude de John Major qui refuse l'amnistie aux prisonniers politiques alors que les soldats de Sa Majesté en bénéficient toujours »*. – *(AFP, Reuter.)*

ITALIE : pas d'audition du numéro deux du PDS au procès Cusani-Montedison. – Le tribunal de Milan a jugé inutile, jeudi 23 décembre, de convoquer comme témoin le numéro deux du Parti démocratique de la gauche (PDS, ex-PCI) Massimo D'Alema, mis en cause mardi au procès du financier Sergio Cusani dans le cadre du scandale Enimont (tentative ratée d'entreprise conjointe entre le groupe privé Ferruzzi-Montedison et le groupe public Eni). Le PDS a toujours affirmé qu'il n'était pas touché par la corruption qui frappe les autres partis. Par ailleurs, Sergio Cusani a été remis en liberté après six mois d'incarcération, le président du tribunal estimant que sa libération ne constituait pas une entrave à la justice. – *(AFP, Reuter.)*

riori à l'emporte-pièce sur ... tique se résume en une phrase : ... CLAIRE TREAN | par la CDU de Steffen Heitmann

DIPLOMATIE

Les effets de la crise de Hongkong

Les relations entre Londres et Pékin sont au plus bas

Alors que les relations sino-britanniques sont entrées dans une phase de net refroidissement avec la rupture des pourparlers sur l'avenir de Hongkong, la diffusion d'une émission de la BBC montrant Mao Zedong en obsédé sexuel a encore détérioré le climat (*le Monde* du 21 décembre).

LONDRES

de notre correspondant

Peut-être la brouille sino-britannique était-elle inévitable compte tenu des priorités différentes des deux pays s'agissant de l'avenir de Hongkong. La stratégie mise en œuvre par Chris Patten, nommé gouverneur du territoire en avril 1992 avec pour mission d'améliorer les relations bilatérales, a, en fait, abouti à l'un des pires scénarios possibles : irriter davantage Pékin, – peut-être irrémédiablement – sans parvenir à rassurer la population de la Colonie, notamment ses milieux économiques. M. Patten s'est engagé dans une négociation avec la Chine au nom de la défense de garanties démocratiques pour la population de Hongkong, après que Pékin aura recouvré sa souveraineté sur la Colonie, le 1er juillet 1997.

La rupture des pourparlers bilatéraux le 16 décembre, sitôt après que M. Patten eut soumis ses propositions de réforme à l'approbation du Legco (conseil législatif), pourrait certes être interprétée comme le «énième» épisode de relations laissant une large place à la dramatisation : en mars, Pékin avait brandi la menace d'une rupture, pour ensuite revenir à la table des négociations. Cette fois, pourtant, les choses sont plus sérieuses : la Chine n'hésite pas, en représailles, à imposer des sanctions économiques. Cette décision aurait déjà reçu application, des entreprises britanniques ayant perdu des contrats pour la construction du métro de Canton.

Le précédent des sanctions contre la France, coupable d'avoir vendu des Mirage 2000 à Taïwan, donne du crédit au coup de semonce de Pékin : *«La Grande-Bretagne doit être consciente des conséquences»*, vient de souligner l'ambassade de Chine à Londres. *«Les manigances sur Hongkong auront des effets sur les perspectives commerciales des sociétés britanniques en Chine»*, a confirmé Li Zili, maire de Canton.

De leur côté, les négociateurs britanniques ont abouti à la conclusion que leurs homologues chinois cherchaient à gagner du temps, puisque Pékin n'aurait nulle intention d'accepter une démocratisation de la vie politique hongkongaise au-delà des accords conclus en 1984 : dix-sept séances de négociations s'étaient succédé depuis avril, alors que le calendrier des élections de 1994 et 1995 supposait une mise en place rapide de la réforme. M. Patten a donc décidé de brusquer les choses.

La nature du problème que pose l'avenir de Hongkong – un gouvernement communiste récupérant l'une des économies les plus performantes du monde capitaliste – ne pouvait certes qu'engendrer des tensions. Mais le «style» de M. Patten a aussi joué un rôle. Le gouverneur considère en effet que Londres a le devoir de doter la Colonie de structures démocratiques afin qu'elle résiste au mieux à l'inévitable hégémonisme politique dont Pékin fera preuve après 1997.

M. Patten s'est donc nettement démarqué de la tradition du Foreign Office de recherche du compromis. Il a reçu en cela le soutien de John Major : un accord n'est pas désirable *«à tout prix»*, a souligné le mois dernier le premier ministre. Homme politique à l'habileté reconnue en Grande-Bretagne, M. Patten a semblé vouloir considérer les pourparlers avec les Chinois comme des négociations «comme les autres», n'hésitant pas, lorsqu'il l'estimait nécessaire, à adopter une attitude de fermeté, registre déconseillé par les sinologues.

Il est probable que le gouverneur va gagner la première manche de la lutte qui l'oppose à Pékin. Le Legco devrait en effet adopter la première partie de la réforme démocratique de M. Patten, qui prévoit notamment l'abaissement de la majorité électorale de vingt et un à dix-huit ans, l'abolition des nominations aux conseils locaux, enfin l'instauration d'un scrutin uninominal pour un tiers des 60 sièges au Conseil législatif.

Déphasage croissant

Pékin assure que cette réforme est contraire tant à l'accord sino-britannique de 1984 qu'à la Loi fondamentale (*Basic Law*), la «mini-Constitution» qui régira Hongkong après 1997. Le «coup de force» de M. Patten a inquiété la communauté des affaires du territoire, soucieuse d'éviter tout ce qui est de nature à lui attirer de futurs ennuis avec Pékin.

La frilosité déjà perceptible chez nombre de membres du Legco devrait s'accroître en mars prochain, lorsque la seconde partie de la réforme leur sera soumise. Il s'agira alors d'élargir et de démocratiser le collège électoral des 40 sièges du Conseil dont les titulaires sont actuellement élus indirectement. Pour la Chine, ce second volet est bien plus lourd de conséquences, et il ne fait aucun doute qu'elle emploiera tous les moyens de pression dont elle dispose pour convaincre le Legco qu'il serait hasardeux d'aller plus avant : à quoi bon, en effet, provoquer davantage la colère de Pékin, sachant que la «protection» britannique sera de courte durée?

Au bout du compte, si la Chine souhaite un jour mettre fin aux libertés dont jouissent les Hongkongais, qui l'en empêchera? Le meilleur rempart est, *a priori*, le propre intérêt de Pékin à ne pas affaiblir une économie qui, pour la richesse par habitant, se place au sixième rang mondial.

Par le passé, M. Patten s'est montré soucieux de conserver le soutien de la population de la Colonie. La position de Londres, irréprochable sur le plan de la logique démocratique, accuse pourtant un déphasage croissant avec les réalités : Hongkong se tourne en effet de façon irréversible vers la Chine, les deux économies étant de plus en plus imbriquées l'une dans l'autre. Pékin est maintenant le premier partenaire commercial du territoire, un tiers de la monnaie de Hongkong circule en Chine et les sociétés hongkongaises emploient en Chine près de 3 millions d'ouvriers, dans 25 000 usines. Des liens économiques se nouent donc inéluctablement, sans rapport direct avec l'évolution des relations politiques.

A la base des accords de 1984 figure le principe : *«Un pays, deux systèmes»*. L'économiste américain Milton Friedman, cité par *The Economist*, estime pourtant que ce slogan relève de l'imaginaire : *«Un pays est un pays»*, souligne-t-il.

LAURENT ZECCHINI

ÉTATS-UNIS-VIETNAM : nouvel assouplissement de l'embargo. – Washington a assoupli l'embargo sur les investissements des entreprises américaines au Vietnam, a annoncé, jeudi 23 décembre, le Trésor des Etats-Unis. Ces entreprises pourront désormais *«participer à des projets de développement»* proposés ou approuvés par des institutions financières internationales comme la Banque mondiale. Il s'agit d'une *«nouvelle et importante étape»* dans la normalisation des relations bilatérales, qui donnera aux firmes américaines *«accès à de nombreux contrats»*, a souligné un porte-parole du Trésor. – *(AFP.)*

Dans le cadre de la coopération en matière de sécurité et de défense

Paris aidera Tunis à dresser la carte spatiale de son territoire

TUNIS

de notre correspondant

A l'issue de sa visite, jeudi 23 décembre, à Tunis, François Léotard a jugé ses entretiens sur la coopération franco-tunisienne, notamment en matière de sécurité et de défense, avec le président Ben Ali et plusieurs membres du gouvernement, *«approfondis et très positifs»*. Avec son homologue Abdelaziz Ben Dhia, le ministre de la défense a signé une lettre d'intention relative au développement du centre tunisien de télédétection. Ce centre pour la promotion des techniques de cartographie, à partir de vues prises par les satellites d'observation SPOT, avait été créé, il y a quatre ans, avec l'assistance française.

La Tunisie souhaitant développer la partie militaire du centre, la France va lui offrir quatre-vingt-treize images SPOT, soit une couverture complète du territoire, pour une valeur de 1,46 millions de francs. On attend du centre l'édition de spatio-cartes au 1/50 000 de tout le pays. Les deux ministres ont discuté de la fourniture d'équipements pour la couverture radar de la Tunisie. Ils ont étudié les possibilités d'accroître la coopération dans le domaine de la marine, déjà équipée de plusieurs unités françaises.

Dix-sept officiers et sous-officiers français y sont instructeurs à Bizerte et à l'école d'état-major. Il a aussi été question d'inviter des officiers tunisiens à assister, en qualité d'observateurs, à suivre les prochaines manœuvres militaires franco-italo-espagnoles en Méditerranée.

Au cours de ses entretiens avec M. Ben Ali et les ministres des affaires étrangères et de l'intérieur, M. Léotard a évoqué la situation sur le pourtour méditerranéen. Il a ainsi exprimé sa *«grande inquiétude»* face à *«l'évolution du terrorisme en Algérie»* et a déploré que le développement des relations euro-maghrébines soient *«freinées»* par l'attitude libyenne. *«Les deux crimes odieux»* commis, en 1988 et en 1989, contre les avions de la Panam et d'UTA, *«ne méritent pas le pardon»*. *«Il faut,* a-t-il dit, *que les coupables et ceux qui les ont inspirés soient châtiés.»*

MICHEL DEURÉ

REPÈRES

COMORES

L'opposition conteste la victoire du camp présidentiel aux législatives

Le gouvernement a proclamé, jeudi 23 décembre, la victoire du camp du président Saïd Mohamed Djohar aux élections législatives des 12 et 20 décembre. Selon le gouvernement, le camp présidentiel dispose de 21 élus – pour une Assemblée de 42 membres –, contre 18 à l'opposition, trois sièges restant à pourvoir. Les quatorze partis d'opposition, qui contestent les résultats du scrutin, ont annoncé leur intention de ne pas siéger dans la nouvelle Assemblée. Les affrontements qui ont éclaté lundi lors du scrutin à Anjouan, une des îles de l'archipel, ont finalement fait deux morts, et non pas trois (*le Monde* du 23 décembre), ainsi que de nombreux blessés, dont certains dans un état grave, selon un nouveau bilan des autorités locales. – *(AFP.)*

CORÉE DU NORD

Le secrétaire de l'ONU entreprend une visite pour la paix

Le secrétaire général des Nations unies est entré à pied, vendredi 24 décembre, en Corée du Nord, après avoir franchi la zone démilitarisée qui sépare ce pays du sud de la péninsule, indique l'AFP. M. Boutros-Ghali mène une mission personnelle en vue de trouver une issue à la crise provoquée par les efforts supposés de Pyongyang pour se doter de l'arme nucléaire.

Il a été accueilli par le secrétaire de la commission nord-coréenne d'armistice, le général Kim Ryon-ki. Il devrait rencontrer le président Kim Il-sung, puis se rendre en Chine. Cependant, citant des sources diplomatiques des Etats-Unis, la presse sud-coréenne fait état de *«quelques progrès»* dans les négociations en cours entre Washington et Pyongyang. Lors d'une deuxième réunion en quarante-huit heures de diplomates des deux pays, le représentant nord-coréen aurait, le 22 décembre, montré une plus grande *«flexibilité»*. Les Etats-Unis cherchent à obtenir de Pyongyang l'ouverture de deux sites où pourraient être menés des travaux de mise au point de bombes atomiques.

HAÏTI

Un ultimatum adressé aux militaires

La France, les Etats-Unis, le Canada et le Venezuela formant le groupe dit des «pays amis» d'Haïti recommanderont un embargo commercial total contre Haïti après le 15 janvier si les militaires au pouvoir à Port-au-Prince ne se sont pas soumis aux dispositions de l'accord de Governors-Island de juillet, prévoyant le retour, par étapes, de la démocratie dans ce pays.

Selon un communiqué publié mercredi 22 décembre à Washington, ces pays demanderont au Conseil de sécurité de l'ONU de se réunir pour *«rendre obligatoire et universel»* un embargo qui ne porte actuellement que sur le pétrole et sur les armes. Une délégation militaire de ces quatre pays a quitté Port-au-Prince mercredi sans avoir été reçue par les autorités militaires. Par ailleurs, les conseillers américains du président exilé Jean-Bertrand Aristide ont annoncé jeudi la convocation d'une «conférence multipartite» sur Haïti pour le 15 janvier à Miami, où les militaires au pouvoir n'ont pas été conviés. – *(AFP.)*

TURQUIE

Arrestation et inculpation de deux responsables d'un quotidien pro-kurde

Deux responsables du quotidien turc pro-kurde *Ozgur Gundem*, le rédacteur en chef Gurbetelli Ersoz et l'un des directeurs Ali Riza Halis, ont été placés en état d'arrestation jeudi 23 décembre à Istanbul, sur décision de la Cour de sûreté de l'Etat, et inculpés d'*«appartenance à une bande armée»*. Une commission parlementaire a demandé jeudi la levée de l'immunité de quatre députés du Parti démocratique (DEP, principal parti pro-kurde) qui risquent d'être inculpés pour sédition. Un journaliste allemand, Stefan Waldberg, condamné en janvier à trois ans et neuf mois de prison pour *«coopération»* avec les séparatistes du Parti des travailleurs du Kurdistan (PKK) a été gracié par le président Suleyman Demirel, à la suite d'une expertise médicale selon laquelle il souffre d'une *«psychose chronique»*, a-t-on appris jeudi.

Enfin, 150 intellectuels kurdes venus du monde entier ont entamé à Bonn une marche de douze jours vers Bruxelles pour protester contre la *«politique de massacres»* de la Turquie. – *(AFP, Reuter.)*

Europe : l'état de l'Union

Suite de la première page

Au contraire, lors de l'épisode sans doute le plus important de ce règne éphémère, le conseil «jumbo» du 20 septembre, qui rassemblait les ministres des affaires étrangères et leurs collègues de l'agriculture à propos du GATT, Paris n'a pu que se féliciter des bons offices de la présidence belge. L'affaire n'était pas jouée d'avance : la France était jusque-là isolée dans sa demande insistante de rouvrir le préaccord agricole de Blair House, conclu en novembre 1992 entre la Commission européenne et les Etats-Unis.

Allait-on à l'affrontement? Certains, dont, semble-t-il, Leon Brittan, le principal négociateur de la Communauté, le croyaient inévitable. Pour s'y dérober Bonn rallia la thèse française, si bien que les ministres, un peu surpris, se trouvèrent en présence d'une proposition franco-allemande appelant les Américains à reprendre les discussions sur Blair House. Sans hésiter, Willy Claes joua le jeu et le Conseil suivit : la cohésion communautaire était sauvée, ce qui fut déterminant pour la suite des négociations.

En osmose avec Jacques Delors

«Dans de tels moments, cruciaux, il y a un réflexe de base qui joue afin de sauver la bonne marche de la Communauté. Bien sûr, c'est de l'Allemagne qu'est venu le principal soutien à la France dans cette affaire. Mais il nous revenait la tâche de canaliser le mouvement avec le plus de pragmatisme possible», explique Jean-Luc Dehaene.

Ainsi fut fait. A son tableau de chasse, le premier ministre peut également inscrire le compromis sur les sièges de plusieurs organismes communautaires, au premier rang desquels l'Institut monétaire européen, trophée remporté lors du Conseil européen extraordinaire qui avait été convoqué le 29 octobre pour saluer l'entrée en vigueur, à compter du 1er novembre, du traité de Maastricht.

L'Institut, qui préfigure la future Banque centrale européenne et dont l'activité débutera le 1er janvier 1994, s'installera à Francfort, comme l'Allemagne le réclamait avec beaucoup d'insistance, pour apaiser une opinion troublée par la perspective de voir le mark, glorieux symbole de la réussite de la République fédérale, remplacé avant l'an 2000 par l'écu.

Le Conseil européen des 10 et 11 décembre, qui s'est réuni alors que la voie devant conduire aux accords du GATT était déjà très largement dégagée, est venu couronner le semestre de présidence belge et souligner l'un de ses traits les plus heureux, à savoir une collaboration particulièrement féconde avec la Commission européenne. De bout en bout, Jacques Delors et ses collègues ont travaillé en osmose avec Jean-Luc Dehaene, Willy Claes ou encore Philippe Maystadt, le ministre des finances. *«La coopération avec la Commission a été optimale. Nous nous sommes renforcés mutuellement. Avec Delors, le courant passe : il aime le football, c'est un pragmatique, on sent l'homme du Nord...»*, commente en souriant le premier ministre.

On verra à l'usage jusqu'à quel point les Douze prendront appui sur le Livre blanc de la Commission pour entreprendre, de manière concertée, des actions au service de l'emploi. Vis-à-vis d'une opinion souvent désenchantée, ils ne pouvaient pas faire moins que d'afficher la volonté d'agir ensemble contre le chômage.

Il reste que, sous forme de procédures, de rendez-vous, ils ont multiplié les précautions pour que les engagements pris au titre du Livre blanc et, en particulier, le programme d'investissements de 20 milliards d'écus par an (réseaux transeuropéens, insertion de l'économie communautaire dans la *«société de l'information»*), soient exécutés. Il reviendra à la présidence grecque de vérifier que les promesses ainsi faites soient effectivement mises en œuvre.

PHILIPPE LEMAITRE

Pour le premier ministre belge

La même bataille sur deux fronts

BRUXELLES

de notre correspondant

Confronté tout à la fois à l'échéance du Conseil européen du 10 décembre et à la crise sociale dans son pays, le premier ministre belge Jean-Luc Dehaene (social-chrétien flamand) s'est beaucoup dépensé ces dernières semaines. Il a fallu tout son art du compromis et sa légendaire résistance physique pour réussir l'exercice consistant à mener de front la présidence de l'Union européenne et la gestion des affaires intérieures en période de tempête.

A deux reprises, alors que les douze chefs d'Etat et de gouvernement étaient réunis dans la capitale belge – le 29 octobre, pour un sommet extraordinaire, et le 10 décembre, pour le sommet semestriel régulier –, des grèves et des manifestations ont paralysé Bruxelles. Profitant de la présence des télévisions étrangères, les syndicats montraient leur hostilité au plan d'austérité dont le gouvernement négocie encore la mise en œuvre avec les partenaires sociaux.

«Je ne voulais pas d'une présidence pépère», nous déclare M. Dehaene, qui n'a pas utilisé le prétexte de cette présidence pour reporter à plus tard les échéances nationales. Aussi a-t-il lancé son *«plan global pour l'emploi, la compétitivité et la sécurité sociale»*, qu'il savait impopulaire, en pleine préparation du sommet. *«Si j'avais dû présider les débats sur le Livre blanc* [de Jacques Delors] *sans avoir obtenu un consensus sur ce qu'il fallait faire au niveau belge, j'aurais été en position de faiblesse,* assure-t-il. *Intellectuellement, je n'ai jamais eu l'impression de m'occuper de choses différentes. La problématique à laquelle j'étais confronté en Belgique était exactement la même que celle qui m'occupait au niveau européen. Il suffisait de faire le tour des capitales de l'Union pour savoir que c'était partout le même problème.»*

M. Dehaene rend hommage à *«l'excellent travail»* accompli par les membres de la coalition gouvernementale (CVP, PSC, PS, SP) pendant les six mois où ils ont été appelés à présider les nombreux conseils ministériels des Douze. Chez les socialistes francophones notamment, le plan d'austérité concocté par le premier ministre flamand suscitait pourtant quelques états d'âme, peu extériorisés.

Les ministres des différents partis continueront-ils à bien s'entendre après le 1er janvier? L'avantage de la présidence de l'Union, dans un pays aux convictions européennes solidement ancrées comme la Belgique, c'est qu'elle crée une sorte d'union sacrée. Sans ménager sa peine, M. Dehaene a su en profiter.

JEAN DE LA GUÉRIVIÈRE

Etats-Unis : les jeux vidéo en accusation

Sexe, violence et sadisme ont envahi les consoles avec des images de plus en plus réalistes. Un phénomène qui a amené le Congrès à réagir

WASHINGTON

de notre correspondante

La meilleure défense étant l'attaque, les responsables de l'industrie américaine des jeux vidéo viennent de s'engager à mettre en œuvre, pour Noël de l'année prochaine, un système de classification susceptible de ne plus mettre à la portée des enfants les jeux comportant des scènes de violence ou sexuellement explicites. Pour comprendre la portée de cette annonce, il faut savoir que chaque semaine, selon des chiffres fournis par la principale association de distributeurs, cinquante-sept millions d'Américains consomment du *« matériel vidéo de distraction à domicile »*, et qu'ils ont dépensé cette année la menue somme de 5,5 milliards de dollars en achat de jeux et consoles vidéo.

Le jeu vidéo est donc devenu un phénomène qui ne pouvait échapper à la vigilance du Congrès. Une heure après avoir annoncé cette mesure, jeudi 9 décembre, les mêmes responsables se retrouvaient sur la sellette, entendus par un groupe de sénateurs, dont deux, Joseph Lieberman et Herb Kohl (démocrates), sont précisément les auteurs d'un projet de loi proposant de contraindre l'industrie du jeu vidéo à mettre en place un système de classification.

L'initiative – encore très vague, mais inspirée du système en vigueur au cinéma – prise *in extremis* par les industriels leur permet donc d'éviter, pour le moment, une intervention législative ou gouvernementale. Elle est loin, cependant, de clore un débat auquel la société américaine est de plus en plus sensible, d'abord parce qu'elle s'interroge sur tout ce qui peut favoriser la hausse de la criminalité violente, en particulier chez les jeunes, ensuite parce que, grâce à une technologie en perpétuel progrès, les jeux vidéo ne sont plus les dessins animés d'il y a quelques années, mais des instruments capables de produire des images d'une précision et d'un réalisme étonnants.

Le mauvais quart d'heure qu'ont passé les représentants des fabricants et distributeurs de jeux vidéo aux mains des sénateurs fournit d'ailleurs une excellente illustration de cette évolution. Trois jeux, les plus controversés sur le marché, ont été donnés en exemple : le premier, « Night Trap », met en scène une innocente jeune femme blonde en très léger déshabillé, assaillie par trois hommes portant cagoules et combinaisons sombres ; les agresseurs tentent de passer autour du cou de leur victime, qui se débat furieusement, une machine en forme de crochet ; si le joueur est doué, il repousse les agresseurs sur son écran ; s'il ne l'est pas, ou s'il est un tantinet sadique, le crochet se resserre autour du cou de la jeune femme, dont il suce le sang.

Un autre jeu, « Mortal Kombat », présente des combats de rue dans lesquels le joueur peut intervenir et, s'il est vraiment doué, arracher le cœur ou la colonne vertébrale des perdants, voire les décapiter. Il y a aussi « Lethal Enforcer », qui consiste en un pistolet grandeur nature à l'aide duquel on peut viser – et tuer – sur l'écran des victimes choisies, innocentes ou ennemies.

Comment « infliger des tortures »

« Nous ne visons pas seulement une clientèle d'enfants », a protesté Bill White, vice-président de Sega, le second producteur américain. *Ces jeux-là sont destinés à un public adulte. »* Sentant le vent tourner cette année, Sega a mis en place en juin son propre « conseil de classification des jeux vidéo », qui décerne les mentions GA *(General Audiences)* aux jeux présentables à tous les publics, MA-13 *(Mature Audiences)* à ceux qui ne sont pas recommandables aux moins de treize ans et MA-17 aux jeux destinés à un public de plus de dix-sept ans. Sega prône pour les jeux vidéo le même type de règles que celles que s'applique depuis 1968 l'industrie cinématographique américaine. *« Donnez aux parents la possibilité de choisir pour leurs enfants, mais ne décidez pas à la place des adultes ce qui est bon pour eux »*, a demandé Bill White au Congrès.

En réalité, les deux produits – films et jeux vidéo – sont-ils comparables ? *« Même avec ce système de classification, tout le monde sait qu'un enfant peut entrer dans le premier magasin* Toys R Us *et acheter n'importe quel jeu,* fait valoir Howard Lincoln, l'un des responsables de Nintendo of America, premier fabricant américain de jeux numériques interactifs. *Il faut donc étudier tout ça plus attentivement. »*

Nintendo se targue d'avoir eu jusqu'ici une politique plus responsable que Sega sur la sélection des produits, refusant par exemple de distribuer le fameux « Night Trap » ; *« Ce jeu, qui promeut la violence contre les femmes, n'a tout simplement pas sa place dans notre société »*, dit M. Lincoln. Nintendo a accepté de produire « Mortal Kombat », mais dans une version légèrement édulcorée. Le sénateur Lieberman, qui ne cache pas sa préférence pour cette politique d'auto-restriction, a exprimé la crainte qu'un système de classification tel qu'il est proposé par Sega *« ne serve de feuille de vigne à tout un tas de transgressions »*.

La vraie différence entre les jeux vidéo et le cinéma ou la télévision, le sénateur Lieberman l'a très bien définie : *« L'enfant ne se contente pas de regarder. Il produit lui-même la violence. »* Certains jeux, a-t-il poursuivi, *« apprennent aux enfants à aimer infliger des tortures »*. A l'heure où le progrès technologique introduit dans les foyers américains d'infinies combinaisons d'images, de jeux et d'interaction, notamment à l'aide des CD-ROM, les parents craignent de perdre le contrôle. Il ne suffit plus de changer de chaîne ou de tourner le bouton, le joueur est à la fois acteur et maître de son univers.

C'est donc bien une responsabilité nouvelle qui incombe aux concepteurs de médias interactifs. Doutant que leurs interlocuteurs en fussent très conscients, les sénateurs leur ont donné rendez-vous en février, *« pour vérifier les progrès accomplis »*.

SYLVIE KAUFFMANN

Le président Clinton affronte une nouvelle campagne de presse

Suite de la première page

Bill Clinton, alors gouverneur de l'Arkansas, n'aurait-il pas abusé de sa fonction et de ses relations pour faire endosser par ladite caisse d'épargne certaines de ses dettes de campagne électorale ou pour faciliter le financement de la Whitewater ? Une étude comptable indépendante réalisée avant l'élection présidentielle a conclu par la négative, mais les enquêteurs ont aussi fait valoir qu'ils n'avaient pas disposé de tous les documents les intéressant.

C'est là qu'intervient un des épisodes les plus douloureux de la première année de M. Clinton à la Maison Blanche : le suicide, le 20 juillet dernier, de Vincent Foster, l'un des plus proches amis du couple présidentiel, dont il avait été l'avocat personnel (notamment pour son investissement dans le projet Whitewater). Selon toute vraisemblance, Vincent Foster, épuisé de travail, accablé par les rigueurs de la vie politique washingtonienne, convaincu d'être responsable d'une partie des difficultés rencontrées par le président, s'est donné dans un moment de dépression. Il s'est tiré une balle dans la tête, alors qu'il se trouvait dans un parc de Virginie. Dès le suicide découvert, le conseiller juridique de la Maison Blanche, Bernard Nussbaum, est entré dans le bureau de Vincent Foster, qui était son adjoint, et, de sa propre autorité, a retiré des papiers qui concerneraient la Whitewater.

Une aura de mystère

M. Nussbaum n'a pas permis aux agents du FBI – entrés dans le bureau au même moment pour enquêter sur la mort de Vincent Foster – de lire un seul de ces documents. L'incident serait resté sans lendemain si les enquêteurs du ministère de la justice n'avaient souhaité voir lesdites pièces, à la fois pour conclure l'enquête sur la mort de Vincent Foster et celle sur la faillite de la caisse d'épargne.

M. et Mme Clinton ont affirmé que le projet Whitewater n'avait jamais abouti et qu'ils avaient perdu 70 000 dollars dans cette affaire. Après avoir, ces derniers jours, traîné les pieds, créant l'impression désastreuse qu'ils avaient quelque chose à cacher, le président et son épouse ont finalement décidé de mettre tous les documents à la disposition du ministère de la justice (non de la presse ou de l'opposition républicaine), geste réclamé par la plupart des éditorialistes du pays.

De l'avis de l'un d'eux, bon connaisseur de la présidence, il n'y a rien dans ces dossiers qui soit susceptible de gêner M. Clinton. Mais Washington est une ville où la perception compte autant, sinon plus, que la réalité. L'épisode a laissé une aura de mystère et de malaise. Il a accrédité le sentiment qu'un clan de l'Arkansas, venu à Washington avec Bill Clinton, et pas toujours au courant des mœurs politiques de la capitale, se serre les coudes à des postes-clés de l'administration : Webster Hubbel, numéro trois au ministère de la justice, et, à la Maison Blanche, Thomas McLarty, secrétaire général, Bruce Lindsey, conseiller du président, parmi d'autres. Ils ignoraient, notamment, qu'il n'y a pas, à Washington, de frontière entre la vie privée et la vie publique d'un responsable politique.

ALAIN FRACHON



CUBA : la fille de Fidel Castro s'est « évadée » en se déguisant. – Alina Fernandez Revuelta, fille naturelle du président cubain Fidel Castro et de l'actrice Naty Revuelta, a déclaré, jeudi 23 décembre à Colombus (Georgie) peu après son arrivée aux Etats-Unis où elle a obtenu l'asile politique, qu'elle s'était « évadée » de Cuba dimanche avec le passeport d'une touriste espagnole qui lui ressemblait.

Pour éviter d'être reconnue à l'aéroport international de La Havane, où elle a embarqué sur un vol Iberia à destination de Madrid, elle s'était coiffée d'une perruque et s'était fortement maquillée. Au cours des deux mois qui ont précédé sa fuite, Alina Revuelta, ancien mannequin âgée de trente-huit ans, avait grossi volontairement de quelques kilos. Elle a exprimé le souhait que son père laisse sortir sa fille de seize ans restée à Cuba. – *(AFP, Reuter.)*

AFRIQUE

ALGÉRIE

Cheikh Sahraoui : « S'il y a un temps pour la guerre il doit y avoir un temps pour la paix »

déclare à Paris un vice-président de l'ex-FIS

« S'il y a un temps pour la guerre, il doit y avoir un temps pour la paix, et s'il y a des hommes pour la guerre, il doit y avoir des hommes pour la paix. » Cheikh Abdelbaki Sahraoui, qui s'exprimait ainsi, au cours d'une conférence de presse réunie, jeudi 23 décembre, à Paris, *« en qualité de vice-président du Front islamique du salut »* (FIS), compte-t-il au nombre de ces intégristes *« respectueux de la loi »* avec lesquels le pouvoir donne l'impression de vouloir dialoguer et qui commencent, comme si de rien n'était, à tourner autour de l'hameçon avant d'y mordre peut-être un jour?

Cheikh Sahraoui, quatre-vingt-trois ans, prend argument d'une légère surdité pour répondre de travers à nombre de questions embarrassantes. Cet *« internationaliste »*, comme il se définit, argue de sa légitimité historique, en tant que membre fondateur de l'ex-FIS, pour remettre à leur vraie place Rabah Kébir, président de l'instance exécutive de l'ex-FIS à l'étranger, et autres freluquets du « Parti de Dieu », dont la représentativité, comparée à la sienne, laisserait à désirer.

« En Algérie, c'est la confusion la plus totale, convient-il. *Personne ne peut prétendre avoir la maîtrise de toutes les actions entreprises. »* Manière de disculper, pour une bonne part, l'ex-FIS, tout en assurant que *« le peuple est en état de légitime défense »*, que *« la guerre n'a d'autre cible qu'un pouvoir illégitime et oppresseur »* et que *« la rue est livrée à de nombreux groupuscules incontrôlés, capables de faire l'objet de n'importe quelle manipulation. »*

Les milliers de morts de cette guerre de l'ombre, Cheikh Sahraoui ne peut que les *« déplorer toutes »*. Il ajoute quand même à l'adresse de la communauté internationale – et de la France en particulier, dont il regrette que, *« pour des raisons supérieures, elle ne veuille pas se mouiller »* – que *« personne n'a le droit de toucher aux étrangers* (vingt-trois ont été assassinés au cours des deux derniers mois), *à moins qu'ils n'aient fait quelque chose de grave »*.

Les « combattants de la montagne »

« Si la lutte armée n'est pas une fin en soi, le dialogue non plus », avertit ce vieux sage qui veut entraîner le pouvoir sur le terrain d'une vraie négociation. Cheikh Sahraoui ne veut pas en dire davantage car, à l'en croire, toute l'affaire est entre les mains des *« combattants qui dorment à même la terre dans les montagnes »*. Garde-t-il le contact, depuis Paris, avec ces maquisards? Question sans réponse.

Lorsqu'en octobre dernier, Paris s'employa à retrouver sains et saufs les trois agents consulaires enlevés à Alger, c'est notamment à la porte de Cheikh Sahraoui que Charles Pasqua frappa, l'invitant, dans son propre intérêt et dans celui des siens, à exiger publiquement la liberté immédiate et sans condition des otages. Il s'exécuta sur-le-champ. Lorsque, quelques jours plus tard, fut lancé un vaste coup de filet dans les milieux islamistes, le vice-président de l'ex-FIS ne fût pas inquiété. *« Il a toujours eu une attitude convenable »*, expliqua le ministre de l'intérieur (*le Monde* du 17 novembre).

Comme beaucoup d'autres, le vieux Cheikh attend son heure, maintenant que la violence semble une voie décidément sans issue. La grande famille islamiste n'échappe pas à des querelles nées d'appétits mal maîtrisés. Abdelbaki Sahraoui n'entend pas s'en laisser conter par plus jeunes que lui : il n'y a pas d'âge pour défendre la bonne cause.

JACQUES DE BARRIN

La condamnation à mort d'un Français commuée en prison à vie. – La peine de mort prononcée, en décembre 1992, contre un Français, Roger-Didier Guyan, a été commuée en prison à vie par le Haut Comité d'Etat (HCE), a-t-on annoncé, jeudi 23 décembre, à Alger, de source officielle. M. Guyan, converti à l'islam, avait déclaré, lors de son arrestation dans l'ouest du pays, être venu en Algérie pour participer au « Djihad » (guerre sainte) aux côtés de l'ex-Front islamique du salut (FIS). La France, qui avait demandé que sa peine soit commuée, *« a accueilli favorablement »* la décision du HCE. – *(AFP.)*

GUINÉE

Le général Lansana Conté a remporté la première élection présidentielle pluraliste

Neuf ans après son accession au pouvoir par un coup d'Etat, le général Lansana Conté a réussi à s'y maintenir en remportant la première élection présidentielle pluraliste, marquée par la mort de douze personne, et contestée par l'opposition.

Le général Conté a été élu pour cinq ans, au premier tour, avec 50,93 % des suffrages exprimés, selon des chiffres officiels provisoires, publiés jeudi 23 décembre par le ministère de l'intérieur. Il devance Alpha Condé (20,85 %), candidat du Rassemblement du peuple de Guinée (RPG), Mamadou Ba (13,11 %), de l'Union pour la nouvelle République (UNR), Siradiou Diallo (11,64 %) du Parti du renouveau et du progrès (PRP) et Facinet Touré (1,37 %) de l'Union nationale pour la prospérité de la Guinée (UNPG). Les trois autres candidats ont obtenu chacun moins de 1 % des suffrages exprimés.

Alpha Condé a qualifié cette victoire de *« coup d'Etat »*, en affirmant que le président sortant avait obtenu 45,27 % des suffrages. *« Il franchit la barre des 50 % uniquement du fait de l'annulation scandaleuse du vote dans la préfecture de Siguiri, en Haute Guinée »*, a-t-il affirmé. Originaire de cette région, M. Condé y avait obtenu plus de 90 % des voix,

Le ministre de l'intérieur, René Alsény Gomez, a justifié cette décision par le fait que les électeurs avaient *« voté sans isoloirs et sous la menace »*. M. Condé se demande *« comment un ministre peut unilatéralement décider une annulation de scrutin qui dépend d'un acte juridique »*, et estime que *« le président Conté était en ballottage ; comme il ne voulait pas de second tour, il a simplement supprimé l'expression de cent mille voix qui lui étaient défavorables »*.

Les autres candidats de l'opposition ont également contesté la victoire du général Conté. Dans la crainte de violences, Conakry vivait jeudi au ralenti. L'armée a patrouillé pendant toute la nuit qui a suivi la proclamation des résultats, notamment dans les quartiers populaires.

Le général Conté a indiqué que douze personnes avaient été tuées dimanche – dix à Conakry et deux en province. Le scrutin a en effet été marqué par des violences, provoquées par des jeunes gens qui répondaient à l'appel des candidats de l'opposition qui entendaient empêcher le déroulement du vote en raison, selon eux, de fraudes massives. L'appel de la plupart des candidats d'opposition à ne *« pas participer »* au scrutin a été un échec : le taux record de participation (78,48 %) a souligné le désir des Guinéens de s'exprimer librement. De 1958, date de l'indépendance, à 1984, la Guinée avait vécu repliée sur elle-même, sous le régime du dictateur Sékou Touré.

A la mort de ce dernier, en avril 1984, le général Conté était devenu chef de l'Etat uniquement parce qu'il occupait le plus haut rang de la hiérarchie militaire. Dépourvu de tout charisme, le président élu revendique un bon sens paysan et le goût des choses simples. Il a peu à peu consenti à des réformes politiques, dont la plus probante fut la légalisation du multipartisme en mai 1992.

Mais il n'hésite pas à faire preuve d'autoritarisme. Depuis 1992, toutes les manifestations des opposants ont été réprimées par l'armée. Malgré la légalisation des partis, M. Conté a maintenu le Conseil transitoire de redressement national (CTRN). La loi électorale prévoit cependant l'organisation d'élections législatives soixante jours après le scrutin présidentiel. – *(AFP.)*

BURUNDI : M. Ntibantunganya devrait assurer l'intérim de la présidence. – Après avoir démissionné de ses fonctions de ministre des relations extérieures, Sylvestre Ntibantunganya a été élu, jeudi 23 décembre, président de l'Assemblée nationale et, selon la Constitution, devrait assurer l'intérim de la présidence de la République. En outre, le cardinal Roger Etchegaray, président du conseil pontifical pour la justice et la paix, est arrivé jeudi au Burundi, où il doit exprimer la *« solidarité »* du pape Jean-Paul II *« à tous ceux qui ont souffert »* des tragiques conséquences du coup d'Etat militaire manqué du 21 octobre. – *(AFP.)*

GABON : les élections municipales ont été fixées au 27 mars. – Les élections locales et municipales gabonaises, prévues initialement le 26 décembre, auront lieu le 27 mars 1994, a-t-on appris de source gouvernementale. Les autorités ont justifié ce report par le fait que *« toutes les conditions matérielles et techniques ne sont pas entièrement réunies »*. – (*Reuter.*)

LIBERIA : arrivée de soldats tanzaniens. – Un premier contingent de 154 soldats tanzaniens est arrivé jeudi 23 décembre à Monrovia pour renforcer la Force africaine (ECOMOG) déployée depuis 1990. Ces hommes devraient être rejoints par d'autres troupes tanzaniennes mais aussi zimbabwéennes et ougandaises, les 2 550 soldats attendus devant être présents avant le 6 janvier. Le nouvel homme fort du Nigéria, le général Sani Abacha, a déclaré mercredi à Lagos qu'il comptait maintenir le contingent nigérian au Libéria. – *(AFP, Reuter.)*

SIERRA-LEONE : quatre étrangers accusés de complot. – Trois Vietnamiens et un Chinois, porteurs de passeports britanniques, qui avaient été arrêtés à Freetown (*le Monde* du 22 octobre), ont été officiellement accusés de complot contre le régime militaire sierra-léonais jeudi 23 décembre. A l'issue de l'audience, qui n'a duré que quelques minutes, le juge a décidé de les maintenir en détention préventive. La date du procès n'a pas été précisée. – *(AFP, Reuter.)*

PROCHE-ORIENT

Lors du sommet du Conseil de coopération du Golfe

Les monarchies pétrolières arabes ont réaffirmé leur méfiance vis-à-vis de l'Irak

Pour la première fois dans son histoire, le Conseil de coopération du Golfe a longuement discuté de la chute des cours du pétrole, et ce à l'occasion de son quatorzième sommet dont les travaux se sont achevés, mercredi 22 décembre, à Ryad. Pour assurer la stabilité du marché, les chefs d'Etat se sont déclarés prêts à *« diminuer leur production »* de brut *« à condition que tous les pays producteurs, membres ou non de l'OPEP »* en fassent de même (*le Monde* du 24 décembre).

RYAD

de notre envoyée spéciale

La baisse des revenus pétroliers qui représentent l'essentiel des recettes des pays membres du Conseil de coopération du Golfe (CCG) pourrait bien affecter leur politique en matière de défense (1). Si le sommet de Ryad a confirmé la volonté de ses membres de renforcer leur défense commune – huit mille hommes environ – et de mettre sur pied un système aérien conjoint de pré-alerte, il s'est contenté de confier le projet à *« une haute commission »*.

Les nombreux projets en matière de défense commune se heurtent toutefois à la volonté de chaque Etat de s'assurer une sécurité autonome, qui s'est traduite, depuis la fin de la guerre du Golfe, par la signature dans le désordre d'accords de défense avec tous les membres du Conseil de sécurité de l'ONU sauf la Chine. Ce souci de s'assurer des alliés sûrs explique aussi les achats souvent incohérents dans le cadre d'une défense commune que font les pays membres du CCG.

L'intégration de la défense des pays membres du CCG, qui se sentent toujours potentiellement menacés par leurs voisins iranien et irakien, obligerait à d'énormes investissements, alors que ces pays consacrent déjà plus du tiers de leur budget à la défense. Ainsi, l'Arabie saoudite, qui est seule à posséder cinq avions de surveillance avancée AWACS, hésiterait à participer à l'achat de trois ou quatre appareils supplémentaires pour une somme de 3 à 5 milliards de dollars.

Soutien à l'accord Israël-OLP

L'inquiétude de certaines monarchies pétrolières quant à une éventuelle levée de l'embargo pétrolier imposé à l'Irak s'est, par ailleurs, traduite par une grande fermeté de ton à l'égard de Bagdad accusé, dans le communiqué final du sommet, de tergiverser dans l'application des résolutions de l'ONU et de continuer à avoir des *« visées expansionnistes sur le Koweït »*.

Le Koweït et l'Arabie saoudite notamment ne cachent pas qu'ils ne se sentiront tranquilles que lorsque le président Saddam Hussein aura quitté le pouvoir. A cet égard, le sommet *« a appelé la communauté internationale à continuer ses pressions sur le régime irakien pour l'obliger à appliquer tous ses engagements »*, tout en réaffirmant son souci de voir préserver *« l'unité et l'intégrité territoriale de l'Irak »*.

S'ils n'ont pas reconnu les récents gestes faits par l'Irak en direction de l'ONU et même du Koweït, les pays membres du CCG ont, en revanche, *« accueilli favorablement la disposition de l'Iran à dialoguer avec les Emirats arabes unis »* à propos des îles d'Abou-Moussa et de la grande et de la petite Tomb. Les monarchies pétrolières ont rappelé à Téhéran qu'*« une amélioration des relations est tributaire de la consolidation de la confiance et de l'engagement de l'Iran à respecter les principes de bon voisinage et de non-ingérence dans leurs affaires intérieures »*.

Les pays membres du CCG ont réaffirmé leur soutien à l'accord de paix entre Israël et l'OLP, *« premier pas sur la voie d'un règlement global, équitable et durable »*, tout en soulignant la nécessité pour l'Etat hébreu de se retirer de *« tous les territoires arabes occupés, en particulier Jérusalem »*. En revanche, aucune mention n'a été faite d'une éventuelle levée du boycottage d'Israël que les Etats-Unis appellent de leurs vœux, même si, dit-on de sources occidentales, cette sanction est de moins en moins respectée. Plusieurs pays du Golfe n'acceptent-ils pas d'accueillir des visiteurs, détenteurs d'un passeport tamponné par les services israéliens?

L'unanimité affichée par ce sommet cache mal les divergences qui opposent *grosso modo* l'Arabie saoudite, le Koweït et Bahrein d'un côté à Oman et Qatar de l'autre, les Emirats arabes unis ne se rangeant dans aucun camp, sur la manière de percevoir les risques régionaux et d'y faire face. En outre, quasiment tous les pays du Golfe entretiennent des querelles de frontières qui créent périodiquement un climat de tension. Après douze ans d'existence, le CCG a certes montré sa cohésion en cas de crise, mais il lui reste beaucoup à faire pour faire entendre sa voix sur la scène internationale.

FRANÇOISE CHIPAUX

(1) Le CCG rassemble six Etats : Arabie saoudite, Koweït, Bahrein, Qatar, Emirats arabes unis et Oman.

A la suite de tirs contre une patrouille dans le Kurdistan

Washington, Londres et Paris demandent des explications à Bagdad

Les Etats-Unis, la Grande-Bretagne et la France ont protesté auprès de l'Irak jeudi 23 décembre, à la suite d'un incident armé qui, selon eux, avait opposé mardi des soldats irakiens aux forces de la coalition alliée dans le nord du pays.

Les représentants à l'ONU des trois pays alliés ont effectué cette démarche à New-York, lors d'une réunion avec leur homologue irakien, Nizar Hamdoun. *« L'incident a été assez sérieux pour justifier cette protestation vigoureuse »*, a déclaré l'ambassadeur de France à l'ONU, Jean-Bernard Mérimée.

Le Pentagone avait affirmé que vingt-cinq observateurs des trois pays alliés et de la Turquie, ainsi que des gardes kurdes, circulant à bord de quatre véhicules, avaient essuyé des tirs d'armes légères à partir de positions irakiennes. Selon des diplomates occidentaux, l'incident se serait produit dans la région de Faydah, dans le Kurdistan. Bagdad a affirmé que cette information était *« sans fondement »*. – *(AFP, Reuter.)*

Alors que M. Rabin plaide pour la patience

Le Hamas pose des conditions à l'arrêt des attentats contre les colons

Le mouvement islamiste palestinien Hamas a annoncé pour la première fois, jeudi 23 décembre, qu'il était prêt à mettre fin aux attentats contre les colons israéliens sous certaines conditions, et laissé entendre qu'il suspendait ses opérations contre eux pendant trois jours.

Dans un communiqué distribué à Gaza, et portant la signature du groupe Ezzedine El Qassam, la formation intégriste affirme qu'elle *« accorde un délai de trois jours à partir de jeudi soir »* aux autorités israéliennes. *« Afin de prouver au monde entier quels sont les véritables terroristes, nous sommes prêts à reconsidérer notre position quant à l'escalade des opérations contre les colons »*, écrit le Hamas.

Il exige, en échange, que le premier ministre israélien ordonne aux soldats dans les territoires occupés *« de ne plus tirer sur des civils palestiniens »*, s'engage à désarmer les colons juifs, qui devront *« quitter la bande de Gaza dans un délai de trois mois et la Cisjordanie d'ici à un an »*, libère *« tous les détenus palestiniens »*, et fasse arrêter les opérations des « unités spéciales » de l'armée chargées de traquer les Palestiniens recherchés dans les territoires occupés. La télévision israélienne a qualifié cette proposition de *« manœuvre grossière de propagande »*, le Hamas sachant, selon elle, que ses conditions sont irrecevables.

Par ailleurs, en attendant la reprise – prévue au début de la semaine prochaine – des pourparlers entre l'OLP et Israël, un membre du comité exécutif de l'OLP Samir Ghocheh, a fait état d'une *« certaine souplesse »* de la part de l'Etat juif. *« Un projet d'accord informel a été mis au point mais beaucoup de choses doivent encore être étudiées »*, a dit M. Ghocheh.

A Nazareth où il s'était rendu jeudi, le premier ministre israélien a souhaité que ses compatriotes et les Palestiniens ne perdent pas patience. *« Nous surmonterons les obstacles et trouverons les solutions, mais de grâce ne perdons pas patience »*, a déclaré Itzhak Rabin, pour qui l'OLP et Israël doivent *« rester sur le chemin »* de la paix *« même s'il y a de brefs arrêts et ne pas perdre foi et l'espoir de parvenir à notre objectif »*. – *(AFP, Reuter.)*

OCÉANIE

AUSTRALIE

M. Keating annonce un remaniement ministériel limité

SYDNEY

de notre correspondante

Le premier ministre australien Paul Keating a profité de la démission du ministre de l'économie, John Dawkins, pour annoncer, jeudi 23 décembre, un remaniement limité. L'aile droite du Parti travailliste, dont est issu le chef du gouvernement, reste prépondérante, mais trois promotions importantes profitent à des partisans de Bob Hawke, l'ancien premier ministre qui avait été supplanté par M. Keating à la fin de 1991. Elles scellent la réconciliation entre les deux clans du Labour.

Ralph Willis prend la relève, comme *Treasurer*, de John Dawkins. Il réalise une ambition de dix ans : en 1983, alors qu'il était ministre de l'économie du cabinet fantôme, il avait dû céder la place à M. Keating. En 1991, il venait d'être nommé *treasurer* lorsque M. Keating prit le pouvoir et le remplaça par son allié de longue date, John Dawkins.

L'expérience de M. Willis, au gouvernement depuis 1983 et aux finances depuis 1990, devrait satisfaire les marchés financiers. Il devra, dans la ligne de M. Dawkins, réduire le déficit de 3,8 % à 1 % d'ici à 1996-1997. La tâche sera rude, car les acquisition de terres pour les Aborigènes et les mesures pour relancer l'emploi pèseront sur les finances de l'Etat.

M. Willis sera remplacé aux finances par Kim Beazley, qui cède l'éducation et l'emploi à Simon Crean. Michael Lee conserve le tourisme et s'adjoint les communications ; il s'occupera notamment de l'introduction de la télévision à péage, une tâche où son prédécesseur s'était embourbé ; il poursuivra aussi la déréglementation des télécommunications.

S. L.

Les travaux du Parlement au cours de la session d'automne

Edouard Balladur a su se rendre maître d'une majorité qu'on disait imprévisible

Réputée difficile à contrôler, l'écrasante majorité RPR et UDF entrée au Palais-Bourbon en mars dernier s'est révélée docile aux souhaits d'Edouard Balladur et du gouvernement. Les travaux parlementaires de la session ordinaire d'automne (étendue, au début et à la fin, par quelques jours de session extraordinaire) ont fait peu de place aux initiatives des députés et des sénateurs, qu'il s'agisse de propositions de loi ou d'amendements. Il n'y a guère que sur la perpétuité « réelle » pour les assassins d'enfants que l'intervention des commissions a eu un résultat sur le texte définitif.

On se disait que, pour Edouard Balladur, la mariée était trop belle. Le cadeau électoral que les urnes avainr fait à la droite était trop clinquant pour ne pas être empoisonné. Flanqué d'une telle « chambre introuvable », le gouvernement, pensait-on alors, tanguerait fatalement au rythme des embardées que lui imposeraient des députés enivrés de leur toute fraîche fortune électorale.

Deux sessions plus tard, le sentiment de l'impuissance parlementaire est cruel. On chercherait en vain les textes sur lesquels les députés ou les sénateurs de la majorité seraient parvenus à faire fléchir le gouvernement. Les rodomontades et les conciliabules comploteurs n'ont pas manqué, c'est sûr, mais tout le monde est ensuite sagement rentré dans le rang au nom de l'impératif suprême de la solidarité avec l'hôtel Matignon.

Cette solidarité n'empêche pas l'expression d'une certaine amertume. Les parlementaires de la majorité – et, au premier rang d'entre eux, Philippe Séguin, président de l'Assemblée nationale, dans son discours de fin de session – ne se sont pas privés, dans les derniers jours de la session, d'exprimer leur mécontentement face à la façon dont les traitait le gouvernement. Ils ont dénoncé le rythme de travail effréné imposé aux deux Assemblées et qui laisse à peine le temps aux commissions d'étudier les textes entre deux lectures. Ils n'ont pas davantage apprécié que le gouvernement déverse, sans crier gare, des amendements nouveaux au fur et à mesure des navettes. Est-ce en guise de représailles de dernière minute que les sénateurs ont rejeté, l'avant-dernier jour de la session, les trois amendements déposés par le gouvernement lors de l'adoption définitive des diverses mesures d'ordre financier présentées par le ministre de l'économie ?

Malgré l'aisance manifeste de M. Balladur dans l'hémicycle du Palais-Bourbon et son autosatisfaction affichée lors du bilan de la session, dressé en conseil des ministres le 22 décembre, il devra tenir compte de cette grogne rentrée lors de la prochaine session. Si le dossier du GATT a consacré son habileté diplomatique et politique cet automne, sa capacité à résoudre le problème des déficits sociaux et à assurer la relance de l'activité économique sera la clé de son succès au printemps. Le volontarisme affirmé sur les hypothèses de croissance lors de la discussion budgétaire a du mal à convaincre alors que les indices de fin d'année restent à la baisse.

La promesse de lois quinquennales ne suffit plus à faire patienter des parlementaires confrontés dans leurs circonscriptions aux difficultés de leurs électeurs. L'expérience de la loi quinquennale sur l'emploi, attendue comme le messie cet automne, a fait long feu. La déception sur son contenu réel, alliée à la poursuite inexorable de la progression du chômage, sonne le glas des espérances à attendre de grandes réformes législatives. C'est à peine si les parlementaires prêtent l'oreille aux confirmations répétées de Simone Veil sur le projet de loi quinquennale sur la protection sociale qu'elle leur présentera au mois d'avril. Leurs exigences vis-à-vis du gouvernement risquent de s'exprimer d'autant plus violemment, lors de la prochaine session, que leur passivité aura été grande lors des deux dernières.

Molle résistance

L'impression finale, au fond, est que le gouvernement impose son calendrier et ses réformes en ne rencontrant qu'une molle résistance. Le « front » parlementaire acquiesce, et ce d'autant plus que l'opposition de gauche n'a pas encore recouvré toute sa voix. Au sein de la majorité, cette session d'automne a même été moins riche en escarmouches que la session de printemps, au cours de laquelle certains débats avaient rudement mis à l'épreuve des ministres comme Michel Giraud ou Edmond Alphandéry.

Pour abrupt qu'il soit, ce constat est étayé par de multiples exemples. Le plus éloquent aura probablement été la facilité avec laquelle le gouvernement a fait adopter sa loi quinquennale sur l'emploi, en dépit d'une grogne parlementaire qui était allée *crescendo* dans les jours précédant l'ouverture du débat. Il n'a pas fallu plus qu'une amicale pression de la part du gouvernement pour que les députés de la majorité s'inclinent. C'est ainsi que l'UDF a dû faire son deuil d'une accélération de la prise en charge par le budget de l'Etat des cotisations d'allocations familiales et d'une régionalisation plus volontaire de la formation professionnelle.

L'affaire du GATT a également illustré la manière dont le gouvernement parvient à donner le *la* face à une majorité doutant de sa propre indentité. En l'occurrence, Edouard Balladur a su fort bien museler les états d'âme des députés, en ne leur laissant guère d'autre issue que de le plébisciter par le biais d'un engagement de sa responsablité, alors que le règlement du dossier agricole était loin d'avoir dissipé toutes les inquiétudes.

A posteriori, certains s'avisaient même que le gouvernement avait, dans un premier temps, laissé à dessein sa majorité verser bruyamment dans l'alarmisme, voire dans le catastrophisme, pour mieux convertir ce tohu-bohu cocardier en un atout diplomatique face à ses partenaires européens. Ainsi n'est-ce pas le Parlement qui aurait dicté sa loi au gouvernement dans cette affaire, contrairement à une idée initialement répandue. C'est plutôt l'hôtel Matignon qui a habilement utilisé les humeurs parlementaires.

La même tactique a été utilisée à l'occasion de l'adoption précipitée de la révision de la loi Falloux par le Sénat. Le fait que le texte était une proposition de loi a pu donner l'impression que François Bayrou était en butte à une vive pression parlementaire et qu'il lui revenait donc la tâche de tempérer les ardeurs des durs de la majorité.

La pression des lobbies

En réalité, le calcul a consisté à éviter les lourdeurs et les pièges d'une « réforme Bayrou » – le syndrome Devaquet hante encore bien des esprits – en s'effaçant derrière l'agitation de ce noyau dur partisan de l'école privée. Après l'interruption de l'examen à la clôture de la session de printemps, c'est François Bayrou lui-même qui a pris l'initiative, non sans désinvolture, de soumettre à nouveau le texte à une majorité sénatoriale dubitative, car fort consciente des complications techniques qui en résulteront pour les collectivités locales.

Ce pilotage fort bien réglé de la machine parlementaire permet, pourtant, au gouvernement de renvoyer l'image éclairée d'un exécutif s'échinant à contenir les poussées de fièvre droitières de sa majorité. L'hôtel Matignon peut ainsi, à bon droit, se féliciter que les amendements « ultras » de certains députés UDF ou RPR, comme ceux visant à rétablir la peine de mort, à imposer le dépistage obligatoire du sida pour les tuberculeux ou à alléger la fiscalité sur les hauts revenus, se soient tous égarés dans les méandres du circuit parlementaire. Au bout du compte, on oublierait presque que Charles Pasqua est passé en force pour imposer la restriction du droit d'asile en France *via* une révision constitutionnelle.

Se hissant au-dessus d'un hémicycle où s'activent bien des porte-voix de lobbies – promoteurs immobiliers, médecins, pharmaciens, agriculteurs –, Edouard Balladur peut même se poser en gardien sourcilleux de l'intérêt général. Cela est vrai quand il retire de l'ordre du jour – quitte à faire peu de cas de l'initiative parlementaire – le projet de loi portant diverses dispositions agricoles, dans lequel les députés UDF et RPR voulaient insérer un amendement assouplissant les règles de la loi Evin en matière de publicité des boissons alcoolisées. Parallèlement, pourtant, c'est ce même gouvernement qui laisse, sans réagir, le Parlement amnistier par voie d'amendement les contrevenants à l'article de la loi contre la corruption – dite loi Sapin – qui impose la publicité de certaines transactions immobilières.

Ce tableau, qui n'incite guère à l'optimisme quant à la vitalité du pouvoir législatif face à l'exécutif, doit toutefois être nuancé. Le travail parlementaire a permis, malgré tout, d'enrichir certains textes, comme le projet instituant la perpétuité « réelle », dans lequel les députés ont introduit un amendement prévoyant un suivi psychiatrique des auteurs de crimes et délits sexuels. De même, le gouvernement a été contraint, sous la pression des députés et sénateurs de tous les groupes, d'alléger les efforts financiers qu'il entendait imposer aux collectivités locales. C'est aussi au cœur du Parlement qu'a pris naissance le débat fiévreux sur les trente-deux heures alors que l'hôtel Matignon comme les états-majors politiques à droite n'étaient guère enclins à ouvrir une telle boîte de Pandore dans l'immédiat.

Seuls des résultats tangibles de ce genre permettront de donner quelque crédit aux initiatives de Philippe Séguin et René Monory, visant à améliorer l'image de marque de leurs Assemblées dans l'opinion publique. Qu'il s'agisse de la retransmission des débats du Palais-Bourbon sur le câble ou de l'accueil de chefs d'Etat ou de gouvernement étrangers dans les deux hémicycles – au prix, certes, d'une rivalité entre les deux présidents –, les efforts de modernisation et d'ouverture de l'institution sur l'extérieur sont réels et salutaires. Pourtant, ils risquent de se révéler vains si l'image qui domine toutes les autres reste celle de l'impuissance.

CLAIRE BLANDIN et FRÉDÉRIC BOBIN

Sept textes sont soumis au Conseil constitutionnel par l'opposition

A peine les projets de loi définitivement adoptés jeudi 23 décembre, dernier jour de la session extraordinaire, les parlementaires socialistes et communistes ont déposé plusieurs recours auprès du Conseil constitutionnel. Les sénateurs ont saisi le Conseil sur la loi relative au code pénal, instituant une peine de prison incompressible pour les meurtriers d'enfants, et sur la loi sur l'audiovisuel. Ils avaient déjà fait de même pour le budget 1994 et pour le texte sur la santé publique (*le Monde* du 24 décembre).

De leur côté, les députés socialistes ont saisi le Conseil de la loi rétablissant le renouvellement triennal par moitié des conseils généraux et du budget 1994. Ils ont cosigné, avec les députés communistes, des recours sur les textes concernant la santé publique, l'audiovisuel et l'urbanisme. La révision de la loi Falloux sur l'enseignement a aussi été soumise au Conseil constitutionnel par les députés et par les sénateurs socialistes. De plus, et conformément à la Constitution, le Conseil devra examiner deux lois organiques : celle qui, en application de la révision constitutionnelle de juillet dernier, réforme le Conseil supérieur de la magistrature, et celle qui modifie le statut de la magistrature.

Les travaux du Parlement au cours de la session d'automne

Les derniers textes adoptés

Lors des deux derniers jours de la session extraordinaire, ouverte mardi 21 décembre et close jeudi 23 décembre, le Parlement a adopté définitivement le projet de loi sur le code des assurances, permettant la transposition de directives européennes (*le Monde* du 15 juillet 1993), à la suite du vote conforme par le Sénat, mercredi 22 décembre, en seconde lecture, du texte voté le 16 décembre par l'Assemblée nationale.

Les deux Assemblées ont également adopté les conclusions des neuf commissions mixtes paritaires (CMP) Assemblée-Sénat sur :

– les diverses mesures de droit pénal et de procédure pénale, instaurant une peine de prison incompressible de trente ans pour les meurtriers violeurs d'enfants : cette disposition avait été adoptée dans les mêmes termes par les deux Assemblées dès la seconde lecture ; la CMP a supprimé, pour l'application des peines, le collège de trois magistrats du tribunal de grande instance créé par les députés contre l'avis du garde des sceaux : la CMP a retenu la possibilité de poursuivre en France les personnes qui auraient entretenu dans un pays étranger des relations avec des prostitués mineurs de quinze ans, même si ce fait n'est pas considéré comme un délit dans le pays concerné ;

– la réforme du Conseil supérieur de la magistrature (CSM) : la CMP a entériné la version de l'Assemblée, qui prévoit la désignation du secrétaire administratif par décret du président de la République, alors que les sénateurs souhaitaient que ce dernier eût à choisir sur une liste de trois noms proposés par le CSM ;

– la modification du statut de la magistrature : la CMP a supprimé l'interdiction faite par l'Assemblée aux magistrats en activité d'exercer les fonctions d'arbitre international ;

– la réforme de l'audiovisuel (*le Monde* du 24 décembre) ;

– la réforme du code de l'urbanisme, qui modifie certaines dispositions de la loi Sapin contre la corruption (*le Monde* du 21 décembre) : la CMP prévoit qu'un décret fixera les modalités d'accès aux documents administratifs des associations qui demandent à être consultées sur l'élaboration des schémas directeurs et des plans d'occupation des sols *(lire ci... le « point de vue » de Bernard Bosson, ministre de l'équipement)* ;

– diverses dispositions d'ordre financier portant sur la Banque de France, l'assurance, le crédit et les marchés financiers (*le Monde* des 20 novembre et 18 décembre) : la CMP a limité à la seule année 1994 la possibilité pour le ministre de l'économie d'accorder la garantie de l'Etat aux emprunts contractés par l'UNEDIC, pour une durée maximale de dix ans, emprunts destinés à assurer le financement du régime d'assurance-chômage ;

– le projet de loi modernisant la législation sur la garantie des métaux précieux et habilitant les douaniers à vérifier la régularité de la situation des étrangers dans les zones frontalières (*le Monde* du 15 décembre) ;

– l'institution de la société par actions simplifiée : la CMP prévoit un capital minimum de 250 000 F, montant retenu par l'Assemblée et, initialement, par le gouvernement (celui-ci avait ensuite proposé le seuil de 1,5 milion de francs, alors que le Sénat voulait le porter à 3 millions de francs) ;

– le texte sur la reconnaissance de qualité des produits agricoles et alimentaires (*le Monde* du 22 octobre).

C. B.

La préparation des élections européennes

Le RPR propose à l'UDF de « discuter du programme d'une liste d'union de la majorité »

Le RPR a annoncé, jeudi 23 décembre, que *« le groupe de travail constitué et présidé par Alain Juppé pour préparer le projet* [du parti néogaulliste] *dans la perspective des prochaines élections européennes a achevé ce jour ses travaux »*. Le mouvement présidé par Jacques Chirac se déclare *« prêt à rencontrer l'UDF pour commencer à discuter du programme d'une liste d'union de la majorité »*.

Ce groupe de travail, placé sous la présidence d'Alain Juppé, secrétaire général du RPR et ministre des affaires étrangères, réunit notamment Pierre Mazeaud, Pierre Lellouche, Robert Pandraud et Alain Peyrefitte. Revendiquant une véritable ambition européenne, le projet du RPR met l'accent sur la nécessaire démocratisation des institutions communautaires, en assurant la prééminence politique du conseil des ministres sur la Commission. Il défend l'idée de la « grande Europe », en indiquant cependant que la réforme des institutions est un préalable à l'élargissement aux pays de l'Est.

A deux reprises – le 6 octobre et le 29 novembre –, M. Juppé a écrit à son homologue de l'UDF, François Bayrou, ministre de l'éducation nationale, pour lui proposer d'organiser une réflexion commune aux deux formations de la majorité sur le sujet, dans le but de constituer une liste unique en juin prochain. Les deux lettres du secrétaire général du RPR sont restées sans réponse. De son côté, Valéry Giscard d'Estaing, président de la confédération libérale, a envoyé une lettre, le 7 décembre, à son homologue du RPR, M. Chirac, afin de donner son accord pour une réunion des groupes de travail constitués par les deux formations. Il s'agissait, selon M. Giscard d'Estaing, d'*« examiner la possibilité d'adopter un projet commun »*.

O. B.

CLÉS/ *Textes*

Au cours de la session d'automne, le Parlement a adopté une révision de la Constitution relative aux accords internationaux en matière de droit d'asile, trois lois organiques et trente-neuf lois ordinaires, dont dix autorisant la ratification de conventions internationales. Les principaux textes votés sont les suivants :

■ **Justice et sécurité** : les lois organiques instituant la Cour de justice de la République, réformant le Conseil supérieur de la magistrature et modifiant le statut de la magistrature, en application de la révision de la Constitution votée en juillet dernier par le Parlement réuni en Congrès ; la création de la peine dite « perpétuelle » pour les meurtriers d'enfants ; les dispositions relatives à la maîtrise de l'immigration ;

■ **Education** : la révision de la loi Falloux de 1850, afin de permettre aux collectivités locales de participer aux investissements des établissements d'enseignement privés ;

■ **Economie et finances** : le budget de 1994 ; une deuxième loi de finances rectificative (« collectif » budgétaire) pour 1993 ; la réforme de la dotation globale de fonctionnement versée par l'Etat aux collectivités locales ; le nouveau statut de la Banque de France, qui s'inscrit dans le cadre du traité de Maastricht, entré en vigueur le 1er novembre ;

■ **Travail, santé et protection sociale** : la loi quinquennale sur le travail, l'emploi et la formation professionnelle, permettant davantage de flexibilité dans l'organisation du travail ; la loi sur la santé publique et la protection sociale ;

■ **Urbanisme** : la réforme du code de l'urbanisme, qui assouplit certaines contraintes imposées par les lois « montagne », « paysage » et « littoral », ainsi que par la loi Sapin contre la corruption ;

■ **Audiovisuel** : la réforme de l'audiovisuel, qui crée une chaîne éducative, assouplit le statut des chaînes privées et institue un quota de chansons françaises pour les radios ;

■ **Elections** : la loi rétablissant le renouvellement des conseils généraux par moitié tous les trois ans.

Le gouvernement retire un projet de loi sur l'agriculture

Le gouvernement ne soigne pas sa majorité en cette fin de session. En conflit avec les députés RPR et UDF qui voulaient assouplir la loi Evin sur la publicité des boissons alcooliques, le gouvernement a retiré *in extremis*, mercredi soir 22 décembre, un projet de loi portant diverses dispositions d'ordre agricole, adopté au Sénat (*le Monde* du 18 décembre) et dont l'examen avait commencé le matin même à l'Assemblée.

La commission de la production avait adopté mercredi matin plusieurs amendements identiques modifiant l'article de la loi Evin sur la publicité des boissons alcooliques déposés par des députés RPR et UDF, élus en particulier de départements viticoles. Cette modification concernant aussi la santé publique, Jean Puech, ministre de l'agriculture, voulait, avant d'accepter cet amendement, obtenir l'accord de Simone Veil. Elle ne le lui a pas donné.

Le gouvernement s'est alors retourné vers les députés de sa majorité pour leur demander le retrait de ces amendements. *« J'ai fait savoir qu'il n'en était pas question,* déclarait Bernard Pons, mercredi soir dans les couloirs de l'Assemblée, *« et l'UDF avait la même position »* assurait-il. Du coup, après une suspension de séance, Pascal Clément, ministre délégué chargé des relations avec l'Assemblée nationale, annonçait le retrait du projet agricole. *« Le gouvernement ne peut trancher aujourd'hui »* une question *« extérieure à la finalité du texte »*. Mais il a promis qu'*« un comité interministériel aura lieu début janvier »*, ajoutant que le texte *« sera redéposé au cours de la session extraordinaire de janvier »*.

Devant les protestations des députés RPR, M. Clément eut cette réponse touchante, à défaut d'être ironique : *« C'est parce qu'un amendement important a été adopté à l'unanimité que le gouvernement veut y réfléchir. C'est la preuve de la considération qu'il porte à l'Assemblée. »*

C. B.

L'application du traité de Maastricht

Le Comité des régions comportera vingt-quatre représentants français

Edouard Balladur, a désigné, mercredi 22 décembre, les représentants français au Comité des régions, organisme consultatif européen institué par le traité de Maastricht afin de représenter les collectivités locales auprès du Conseil et de la Commission de l'Union européenne. Composé de cent quatre-vingt-neuf membres, il comptera vingt-quatre représentants français.

La désignation de ces titulaires et de leurs suppléants s'est faite en concertation avec les associations d'élus (Association des maires de France, à majorité RPR, Assemblée des présidents de conseils généraux, à majorité UDF, Association nationale des élus régionaux, à majorité UDF). Le gouvernement a combiné des modes de représentation institutionnel, politique et géographique. Au terme d'une assez longue polémique (*le Monde* daté 31 octobre-1er novembre), il a désigné douze représentants pour les régions, six pour les départements et six pour les communes. Il a choisi neuf élus RPR, neuf UDF, quatre PS, un PCF et un écologiste.

Dans le collège des titulaires, les représentants des régions sont huit présidents de conseils régionaux : Jacques Blanc (UDF, Languedoc-Roussillon), Olivier Guichard (RPR, Pays-de-la-Loire), Charles Millon (UDF, Rhône-Alpes), Yvon Bourges (RPR, Bretagne), Marc Censi (UDF, Midi-Pyrénées), Pierre Chantelat (UDF, Franche-Comté), René Garrec (UDF, Basse-Normandie), Jean Kaltenbach (RPR, Champagne-Ardenne), auxquels s'ajoutent Jean Baggioni (UDF), président du conseil exécutif de la région Corse, et trois vice-présidents : Blaise Aldo (RPR, Guadeloupe), Claude du Grandrut (UDF, Picardie), Jean Proriol (UDF, Auvergne).

Les représentants des départements sont cinq présidents de conseils généraux : Pierre-Rémy Houssin (RPR, Charefte), Roland Huguet (PS, Pas-de-Calais), Philippe Leroy (RPR, Moselle), Jean-Claude Peyronnet (PS, Haute-Vienne), Jean-Jacques Weber (UDF, Haut-Rhin), et un vice-président, Louis de Broissia (RPR, Côte-d'Or). Les représentants des communes sont six maires : Patrick Braouezec (PCF, Saint-Denis), Bernard Frau (écologiste, Grand-Couronne, Seine-Maritime), Jean-Louis Joseph (PS, La Bastidonne, Vaucluse), Philippe Labeyrie (PS, Mont-de-Marsan, Landes), Michel Lafay (RPR, Sancergues, Cher), Roland Nungesser (RPR, Nogent-sur-Marne, Val-de-Marne). Dans le collège des suppléants figure, notamment, Marie-Christine Blandin, présidente (Verts) du Nord-Pas-Calais.

POINT DE VUE

Urbanisme : assurer la transparence par une loi... transparente !

par Bernard Bosson

MIS en cause par Mme Lienemann, ancien ministre délégué au logement, dans un « point de vue » (*le Monde* du 21 décembre), je souhaite faire une mise au point sur ce qu'elle a dénommé *« l'amendement promoteurs »*. Il s'agit, en fait, de l'amendement parlementaire, accepté par le gouvernement et abrogeant l'article 51 de la loi Sapin, qui ajoutait d'autres obligations de publicité foncière à celles déjà existantes en matière de cessions immobilières des collectivités territoriales et des sociétés d'économie mixte (SEM).

Au fil de son article, Mme Lienemann indique :

1) Qu'il s'agit de la *« suppression d'une sorte de mise en concurrence »*. C'est faux, l'article 51 n'instituait absolument pas de réelle mise en concurrence, car il n'obligeait à rien sur la conclusion de la vente. Si *« des accords tacites préalables »* existent, comme le prétend Mme Lienemann, l'article 51 n'empêchait nullement qu'ils ne soient, en définitive, conclus. Je tiens à rappeler qu'existent un code des marchés publics, une estimation préalable des domaines obligatoire et, surtout, la délibération publique des assemblées délibérantes.

2) Qu'*« il ne faut pas lâcher »*, comme l'aurait dit Pierre Bérégovoy, alors premier ministre. Comment expliquer, alors, que, le 3 décembre 1992, Mme Lienemann ait – elle-même – proposé, par un amendement no 259 au Sénat, de fixer un seuil au-dessous duquel *« les cessions immobilières auraient été exemptées de cette publicité »* et que, dans sa lettre du 16 mars 1993, Pierre Bérégovoy ait précisé : *« Je vous confirme, enfin, bien volontiers, que les concessions d'aménagement, au sens de l'article L 300-4 du code de l'urbanisme, sont exclues de la loi et de ses décrets d'application »* ? La réponse est simple : le texte en question avait été préparé dans une telle précipitation que ses conséquences, mal étudiées, étaient insupportables, car inapplicables.

Avec ce fameux article 51, Mme Lienemann semble ignorer que certains accédants modestes à la propriété dans des lotissements communaux, qui réalisent *« l'investissement de leur vie »* en construisant leur maison, se trouvent dans l'incertitude quant au risque de nullité d'ordre public, qui, pendant cinq ans, affecte leurs acquisitions à cause de formalités inapplicables et, du coup, mal remplies par telle ou telle collectivité territoriale. C'est cette situation injuste qui ne pouvait perdurer.

3) Qu'*« un moratoire législatif de trois ou quatre ans »* aurait été bienvenu. Cette suggestion vient, comme par hasard, après une frénésie législative : de 1990 à 1993, que de lois sur l'habitat et le cadre de vie, accumulées dans le désordre et à la hâte et qu'il faut maintenant – leurs buts étant partagés par tous – revoir pour assurer une réelle efficacité et la sécurité des différents acteurs de l'urbanisme, y compris les acquéreurs !

4) Que *« les plus grandes lenteurs viennent, aujourd'hui, des difficultés pour réunir le financement des opérations »*. Le gouvernement actuel a pris les moyens de financer plus de cent mille prêts locatifs aidés (PLA) en 1993, chiffre le plus élevé depuis dix ans. Nous n'avons pas de leçons à recevoir des gouvernements de gauche, sous lesquels ont hélas ! été construits beaucoup moins de logements sociaux ! J'ajoute que c'est le gouvernement socialiste qui a déréglementé l'agrément de l'Etat en Ile-de-France pour la construction ou l'utilisation de bureaux, ce qui a conduit à une surproduction empêchant d'y « adosser » le financement des logements. Nous avons assisté, de sa part, à une rafale de « déréglementations », dans ce domaine, avec les textes de 1985, 1990, 1992, 1993 ! Faut-il rappeler que c'est le gouvernement actuel qui s'apprête à rétablir « l'agrément-constructeur » en Ile-de-France ? Mme Lienemann a vraiment une mémoire sélective !

∴

N'ayant aucun goût pour la polémique, je voudrais très simplement rappeler que je partage profondément les objectifs de l'article 51 de la loi Sapin, mais que cet article, mal étudié, a été mal écrit, engendrant l'insécurité aussi bien pour les acheteurs que pour les vendeurs. Afin d'atteindre la transparence, tout en supprimant les conséquences négatives de l'article 51, j'ai demandé la mise en place d'un groupe de travail, associant l'administration et un certain nombre de professionnels du droit de l'urbanisme, pour rédiger un nouveau texte.

Ce nouveau texte permettra de comprendre quels doivent être les opérateurs concernés, quel est l'organe délibérant des SEM devant lequel il faudra s'expliquer, que veulent dire les termes de *« cession immobilière envisagée »*, comment les SEM peuvent obliger les actionnaires à inscrire une *« communication sur l'information préalable à toute vente à l'ordre du jour de la plus proche réunion de l'organe délibérant de chacune des collectivités au groupement actionnaire »*, etc.

Encore une fois, le gouvernement ne cherche nullement à revenir sur la transparence, mais il veut y parvenir par un texte qui sera lui-même transparent et compréhensible.

► Bernard Bosson, maire d'Annecy (Haute-Savoie), vice-président du CDS, est ministre de l'équipement, des transports et du tourisme.

JUSTICE : pétition nationale de l'Union syndicale des magistrats contre l'abandon de la « transparence ». – L'Union syndicale des magistrats (USM, modérée), qui déplore que le Parlement ait *« vidé de sa substance »* la procédure dite de transparence destinée à assurer la publicité des candidatures aux postes de la magistrature, a décidé de lancer une pétition nationale afin d'obtenir son rétablissement. *« Cette réforme rétrograde, réalisée à la demande d'une minorité de magistrats politisés, qui espèrent bénéficier ainsi, plus facilement, de nominations partisanes, constitue une véritable régression statutaire, qui ne contribuera pas à restaurer la nécessaire confiance entre l'exécutif, le législatif et le corps judiciaire »*, affirme l'USM.

La préparation des élections cantonales

Concurrence entre le RPR et l'UDF dans le Cher

BOURGES

de notre correspondant

Franck Thomas-Richard (UDF) et Serge Lepeltier (RPR), tous deux députés du Cher depuis neuf mois, ont annoncé, l'un et l'autre, leur candidature en mars prochain dans le canton de Bourges-2, actuellement détenu par un ancien socialiste qui ne se représente pas. Ils ont confirmé, ainsi, leurs ambitions sur la mairie de cette ville.

Dès son succès aux élections législatives face à Jacques Rimbault (PC), député sortant et maire de Bourges, décédé en mai dernier, M. Thomas-Richard avait exprimé l'intention d'être tête de liste aux municipales de 1995. Le RPR a, lui, une stratégie à long terme de conquête du département depuis l'élection au Sénat, en septembre 1989, du maire de Saint-Amand-Montrond, Serge Vinçon. Devenu secrétaire départemental du RPR en 1990, M. Lepeltier, élu conseiller municipal de Bourges l'année précédente, a entamé une course de fond. En 1992, il est entré au conseil régional du Centre et, en mars dernier, il a battu Alain Calmat (majorité présidentielle), député sortant et ancien ministre.

Se présentant en vainqueur de Jacques Rimbault, M. Thomas-Richard revendique une assise locale qu'il n'a pas encore et considère que son adversaire *« et néanmoins ami »* vient chasser hors de ses terres. M. Lepeltier s'arc-boute sur son siège de conseiller municipal de Bourges et déclare qu'il regrette l'absence de concertation préalable à l'annonce, par son rival, d'une candidature aux cantonales.

Conscients que *« sans une liste d'union aux municipales, la majorité perdra les élections »*, ils ont choisi de demander aux électeurs, plutôt qu'aux états-majors, de trancher, sachant que dans ce canton, pris au RPR par le PS en 1988, le risque d'échec est faible, selon eux, pour la majorité départementale.

Ce duel n'est qu'un nouvel épisode de la compétition ouverte depuis plusieurs années entre les deux familles de la droite. L'UDF ne peut guère compter aujourd'hui, comme depuis plus de dix ans, que sur son homme fort, Jean-François Deniau, président du conseil général. La stature du député du Cher, ancien ministre, suffit encore à tempérer les ardeurs des jeunes hussards RPR, mais Bourges est une citadelle qu'ils ne peuvent laisser échapper, pas plus qu'ils ne laisseront passer la première occasion de prendre le conseil général. M. Vinçon lorgne depuis trop longtemps sur la présidence de l'assemblée départementale pour que le RPR ne tente pas d'autres « primaires » aux cantonales, alors que sur les huit cantons que détient le PCF, sept sont renouvelables.

PATRICK MARTINAT

■ EN FRANCE. Les départements les plus touchés par les inondations, dans le Nord et l'est du pays, sont l'Aisne, le Nord, le Pas-de-Calais, les Ardennes, la Meuse et la Meurthe-et-Moselle. Les villages sinistrés et les routes coupées se comptent par centaines. Des milliers de personnes ont dû évacuer leur domicile. Les pompiers sont intervenus dans des maisons de retraite et des usines. De nombreuses entreprises ont dû mettre leur personnel au chômage technique.

■ PRÉVISIONS. Vendredi matin, la décrue semblait s'amorcer en Lorraine, dans les Ardennes (secteurs de Charleville-Mézières et de Sedan) et dans le Nord (Maubeuge). En revanche, les eaux de l'Aisne menaçaient la ville de Soissons, où l'on s'attendait, pour la nuit de Noël, à une crue d'une *«ampleur historique»* et où les habitants des quartiers inondables devaient se préparer à une évacuation. A Béthune (Pas-de-Calais), des pluies sur les collines de l'Artois laissaient craindre de nouvelles inondations. En Ile-de-France, la crue de la Marne n'a pas encore atteint les environs de Paris mais dans le centre de la capitale, une fermeture des voies sur berge est envisageable dans les prochains jours.

■ A L'ÉTRANGER. La situation était toujours préoccupante, vendredi, dans plusieurs pays du nord et de l'est de l'Europe : aux Pays-Bas, en Belgique, en Allemagne, en Tchécoslovaquie, en Roumanie et en Ukraine. En Allemagne, six personnes sont mortes en cinq jours. Les eaux du Rhin ont envahi la vieille ville de Cologne et certains quartiers de Bonn. A Coblence, au confluent du Rhin et de la Moselle, ces inondations sont considérées comme les *«plus graves depuis deux cents ans»*. Dans l'ouest de l'Ukraine, soixante-dix localités auraient été *«ravagées»* par les eaux.

Plusieurs rivières et fleuves en crue

La situation reste «préoccupante» dans le nord de la France et l'Europe septentrionale

Une partie de la France sous les eaux, l'Allemagne noyée, les Pays-Bas et la Belgique sinistrés... Sur le front des inondations, la situation restait préoccupante, vendredi 24 décembre, en fin de matinée, après plusieurs jours d'intempéries.

En France, plusieurs rivières et fleuves tels que la Meuse et le Rhin sont sortis de leur lit. Dans le département des Ardennes, la crue de la Meuse a eu des conséquences dramatiques entre Charleville-Mézières et Givet. Dans cette localité, une sexagénaire a été retrouvée, mercredi 22 décembre, noyée à son domicile *(le Monde* du 24 décembre). Au total, cent communes du département ont été inondées, plus de soixante routes coupées et au moins cinquante entreprises ont dû mettre leur personnel en chômage technique. Un comité interministériel devrait, dans les prochains jours, déclarer les Ardennes «zone sinistrée», mais certains Ardennais rappellent qu'ils attendent encore les dédommagements de la crue de janvier 1991, présentée à l'époque comme *«la plus forte du siècle»*.

Or cette fois, bien des records ont été battus : en 1991, à Charleville-Mézières, la cote de 5,37 mètres avait été atteinte ; jeudi soir, elle était de 5,78 mètres, alors que la cote d'alerte est située à 3,50 mètres. Dans certains quartiers de Mézières, on ne se déplaçait plus qu'en barque. Des centaines de personnes âgées ont été évacuées des maisons de retraite. Des familles ont dû être relogées à la hâte, certaines d'entre elles ayant tout perdu. Il a fallu renforcer des ponts qui menaçaient de se fissurer, voire d'être emportés. Dans la journée de jeudi, l'autoroute reliant cette ville à Sedan a été momentanément interdite à la circulation. Les coupures d'eau et d'électricité se sont multipliées dans l'ensemble du département. Toutefois, vendredi 24 décembre au matin, la décrue semblait s'amorcer.

La Lorraine a aussi été touchée par les crues, dans le nord de la Meurthe-et-Moselle et de la Moselle, comme nous le décrit notre correspondante à Nancy. La Moselle, la Seille, la Nied, la Sarre, la Blies et l'Orne sont sorties de leur lit, envahissant villes et villages. A Longuyon, dans le Pays Haut, deux maisons de retraite ont dû être évacuées à la hâte dans la nuit de mardi à mercredi. Les pompiers sont venus en barques chercher les vieillards emmitouflés dans des couvertures, choqués par leur mésaventure. A Pont-à-Mousson, la Moselle a quadruplé son débit en moins de trois jours. A Metz, au pont des Morts, cette même rivière a franchi sa cote d'alerte (4,50 mètres) pour atteindre 5,13 mètres mardi soir.

Ravitaillement en barques

A Sarreguemines, presque tous les bas quartiers ont été inondés, les habitants devant trouver refuge chez des parents ou amis ou dans les étages de leurs habitations en attendant que la Sarre et la Blies regagnent leur lit. Les pompiers ont assuré le ravitaillement en barques, apportant victuailles et pain frais aux sinistrés. Jeudi soir, la tendance était cependant, là aussi, à la décrue pour l'ensemble des rivières lorraines, et les habitants commençaient à évaluer le montant des dégâts. A Sarreguemines, en vingt-quatre heures, la Sarre avait baissé de 3 mètres, mais la Moselle, qui reçoit l'eau provenant de la fonte des neiges vosgiennes, ne baissait que très lentement.

Dans certains villages du département de la Meuse, de nombreuses bêtes ont péri, les eaux étant montées brusquement sans que les agriculteurs aient le temps d'intervenir. Une centaine de communes ont été inondées. Jeudi 23, les remblais de la célèbre «Voie sacrée», reliant Bar-le-Duc à Verdun, ont même cédé, minés par les pluies. Une brèche de plusieurs dizaines de mètres s'est ouverte entre les villages de Rosnes et Erize-la-Grande. Cette route devrait être coupée pendant plus de deux mois.

Le nord du pays, dans les régions de Saint-Quentin et de Maubeuge, a souffert à son tour de nouvelles crues, jeudi 23 décembre. En début de la matinée, les eaux ont coupé les voies de chemin de fer entre Chauny et Tergnier, dans l'Aisne, contraignant la SNCF à détourner les trains par Amiens. A Chauny, plus de 2 000 habitants ont été évacués précipitamment et transférés dans des bâtiments communaux. L'autre point noir de la région restait, vendredi, le bassin de la Sambre, une rivière dont les eaux continuaient de monter. La caserne des pompiers de Jeumont (Nord) a été inondée, et il a fallu construire un mur de parpaings pour protéger le standard téléphonique. L'usine de mécanique lourde de Jeumont Industrie, partiellement envahie, a interrompu sa production, et de nombreuses entreprises ont été contraintes de mettre leurs employés en chômage technique. Privée d'électricité, une clinique de Maubeuge a été évacuée en pleine nuit et les clients d'un hôtel ont été secourus par les pompiers en bateaux pneumatiques.

Du sable pour édifier des digues

Le reste de l'Europe du Nord et de l'Est n'est pas épargné par ces inondations. Ainsi en Allemagne, où six personnes sont mortes en cinq jours, le Rhin a-t-il atteint, jeudi, des niveaux records dans la région de Cologne. Trente mille sacs de sable ont été distribués aux habitants de cette ville pour édifier des digues. Trente barques à moteur ont été mises en circulation pour évacuer les résidents et commerçants du vieux Cologne, dont les immeubles sont inondés jusqu'au premier étage.

A Bonn, le ministère du logement a été évacué jeudi matin, et l'un des bâtiments du Bundestag, la Chambre basse du Parlement allemand, était entouré par des flots boueux. L'eau atteignait les marches de l'ambassade de France. A Coblence, au confluent du Rhin et de la Moselle, des milliers de personnes ont quitté leur logement en raison de ces inondations considérées comme les *«plus graves depuis deux cents ans»*. Jeudi soir, huit quartiers de la ville étaient privés d'électricité, de téléphone et de chauffage. Les policiers avaient recommandé de couper l'électricité après la mort, la veille, d'un adolescent de seize ans, électrocuté alors qu'il circulait dans une zone inondée. Dans le sud et le sud-ouest du pays, sur le Main, la Moselle et dans le bassin du Danube, les inondations étaient également jugées *«très préoccupantes»*.

En Belgique, la situation était considérée, jeudi soir, comme *«critique»* dans les environs de Maasmechelen, en aval de Liège, où un cycliste égaré s'était noyé mercredi. Au-delà de l'Allemagne, de la Belgique et des Pays-Bas *(lire ci-contre)*, ces indondations ont touché divers pays d'Europe de l'Est, notamment la République tchèque (sud-ouest et nord de la Bohême) et la Roumanie. Dans l'ouest de l'Ukraine, soixante-dix localités auraient été «ravagées» selon l'agence de presse Interfax. Le nombre de victimes ne pourra être connu qu'après la décrue.

Ph. Br.
(avec les correspondants du «Monde»)

Aux Pays-Bas

Dans un pays qui s'est bâti contre les eaux...

AMSTERDAM
de notre correspondant

Au cas où les appels à la solidarité lancés, jeudi 23 décembre, par la presse populaire néerlandaise *n'auraient pas suffi*, la visite éclair rendue, le même jour, par la reine Beatrix à trois villages sinistrés du Limbourg, *dans le sud-est du pays*, aura mis les points sur les «i» : c'est comme une affaire nationale que les Pays-Bas vivent la crue exceptionnelle de la Meuse, venue de France et de Belgique, et guettent l'arrivée des eaux gonflées du Rhin, en provenance d'Allemagne.

Ayant atteint un niveau supérieur de 5 mètres à la moyenne saisonnière – avec une «pointe» à 6 mètres aux portes de Maastricht – et égalé le débit-record de 3 100 mètres cubes par seconde établi lors des inondations de 1926, le fleuve avait noyé de mardi matin à jeudi soir 175 kilomètres carrés de terre, endommagé quelque 7 000 immeubles et contraint près de 7 500 personnes à accepter d'être évacuées. Aucune perte humaine n'était déplorée, vendredi matin, tandis que la facture des dégâts, initialement chiffrés à 60 millions de francs, ne cessait de s'alourdir.

La Meuse effectue, en effet, l'essentiel de son trajet aux Pays-Bas qui, par leur topographie, ressemblent à un toboggan vers la mer du Nord. Aussi le «dévalement» des eaux était-il inexorable : après avoir successivement frappé, de vingt-quatre heures en vingt-quatre heures, le sud (Maastricht), le centre (Roermond) puis le nord (Venlo) du Limbourg, le flot meusan menaçait, à la veille de Noël, la partie orientale de la province du Nord-Brabant, où des évacuations de précaution ont déjà été entreprises et où les dizaines de kilomètres de digues ont été mis sous surveillance rapprochée.

Des mesures similaires étaient également en vigueur, vendredi matin, dans la province de la Gueldre, par laquelle le Rhin pénètre aux Pays-Bas. Un expert de l'institut d'hydrologie RIZA s'attendait que le fleuve atteigne ce jour la hauteur de 16,25 mètres (contre une dizaine en temps normal) et un débit de 10 000 mètres cube par seconde (au lieu de 2 200).

En déclarant, mercredi, qu'il fallait *«prier»* pour que les digues bordant la Meuse et le Rhin jusqu'au delta hollandais ne cèdent pas, le ministre des transports et des eaux a réveillé certains fantasmes, tenaces dans un pays qui s'est bâti en se battant contre les eaux, mais apparemment injustifiés. Le géographe Henk Meijer, de l'université d'Utrecht, estimait ainsi que la double barrière de digues (une digue d'été, ressemblant à une rive élargie, suivie d'une digue d'hiver, ayant la forme d'un remblai haut de 4 à 5 mètres) devrait suffire à canaliser le flot, et que le «déferlement» de celui-ci dans la partie basse des Pays-bas serait *«maîtrisable»* grâce à l'imposant système hydrologique formé par les digues, les écluses et les stations de pompage des polders.

Les autorités de Dordrecht et de Rotterdam, aux portes de l'estuaire commun à la Meuse et au Rhin, prévoient d'ailleurs que les eaux atteindront leur «plus-haut» le lendemain de Noël, sans pour autant franchir la cote de tous les dangers, grâce notamment à un vent favorable «repoussant» la mer du Nord.

CHRISTIAN CHARTIER



rion à l'emporte-pièce sur ... tique se résume en une phrase : CLAIRE TREAN | par la CDU de Steffen Heitmann

JUSTICE

La responsabilité de l'éducation nationale mise en cause

Un instituteur condamné pour le viol de six enfants

Un instituteur de cinquante-sept ans, Guy Provaux, a été condamné, mardi 21 décembre, à quinze ans de réclusion par la cour d'assises de Nanterre (Hauts-de-Seine) pour avoir violé six enfants dans l'école primaire de Malakoff où il enseignait. La cour d'assises de Nanterre a aussi condamné l'Etat, mercredi 22 décembre, à verser 200 000 francs de dommages et intérêts à chacune des familles des victimes, ainsi qu'un franc symbolique aux trois associations qui s'étaient portées parties civiles. Cette décision condamne indirectement la démission des responsables hiérarchiques de l'instituteur.

Les faits remontent à 1985-1986 mais n'ont été révélés qu'en 1990, malgré deux alertes, l'une en 1979 et l'autre en 1986, restées sans conséquence pour l'instituteur. Pendant cinq ans, les six enfants, élèves du cours préparatoire, victimes de Guy Provaux, ont gardé secrets les sévices sexuels – viols et fellations – infligés, au cours de toute une année scolaire, pendant la récréation et dans une classe dont il prenait soin de tirer les rideaux.

Les collègues habitués à prendre le café, tous ensemble, dans la salle des professeurs à l'heure de la récréation, ne trouvaient visiblement rien à redire à cette habitude curieuse et contraire au règlement. Jusqu'au jour où une petite fille a parlé, stimulée par la lecture d'une brochure d'information sur les abus sexuels contre les mineurs, libérant les cinq autres enfants du secret qui les liait.

Un simple avertissement

L'incroyable, dans cette affaire, c'est bien *« la protection incompréhensible »*, selon Mᵉ Linda Weil-Curiel, avocate du Planning Familial, une des associations qui se sont portées partie civile, dont a bénéficié l'instituteur de la part de ses collègues et de sa hiérarchie, directeur d'école et inspecteurs. Car, selon les pièces produites à l'audience, les premiers témoignages contre les pratiques perverses de l'instituteur, par ailleurs alcoolique notoire, remontent à 1979. Et lui-même a fait remonter à 1958, soit deux ans après son entrée dans la carrière, ses premières pratiques pédophiliques.

Une affaire étouffée

En 1979, en poste dans une école de Montrouge, Guy Provaux est vu en train d'embrasser une petite fille. Le fait est signalé par l'inspecteur départemental, M. Lenoir, aujourd'hui à la retraite. Entendu comme témoin au procès, ce dernier expliquera que la famille de la fillette n'a pas souhaité porter officiellement plainte. Aussi l'éducation nationale ne donne-t-elle pas suite et l'instituteur reçoit un simple avertissement.

La seconde alerte est plus sérieuse encore, mais tout aussi épais le silence qui recouvre les agissements de Guy Provaux. En mars 1986, l'instituteur est en poste à Malakoff, toujours en cours préparatoire, quand une mère d'élève alerte le directeur de l'école, M. Clerget, sur les pratiques étranges du maître d'école.

Selon les avocats des familles et des associations, le directeur minimisera les faits, dissuadera les parents de porter plainte, en accord avec l'inspecteur départemental, M. Lenoir, le même qu'en 1979. L'affaire est étouffée par la mise en congé de l'instituteur, pour alcoolisme et état dépressif. Un rapport écrit par M. Lenoir, produit à l'audience, a pourtant été établi, et adressé, selon la voie hiérarchique normale, à M. Bénatar, inspecteur d'académie, aujourd'hui à la retraite.

Ce rapport est sans équivoque, puisqu'il y est fait mention des *« pratiques sexuelles regrettables »* de l'instituteur et que M. Lenoir attire l'attention de l'administration sur le fait que la réinsertion de Guy Provaux dans une classe lui paraît *« un acte d'une extrême gravité »*. L'inspecteur d'académie, également cité au procès, expliquera qu'il n'a jamais vu ce rapport, joint au dossier médical de Guy Provaux. Et à aucun moment, les supérieurs hiérarchiques de l'instituteur, visiblement informés des faits, ne songeront à saisir la justice. L'instituteur sera donc remis dans le circuit à la rentrée 1987-1988, dans une école de Sceaux, cette fois. Il y restera jusqu'à son arrestation en 1990.

CHRISTINE GARIN

Ancien chef de la cellule antiterroriste de l'Elysée

Le préfet Prouteau est mis à l'écart par le gouvernement



Malgré sa carte de visite de super-gendarme et les éloges du président de la République – *« un homme extraordinaire »* auquel M. Mitterrand disait en 1987 vouer *« la plus grande estime »* –, Christian Prouteau a été placé hors cadre lors du mouvement préfectoral décidé en conseil des ministres du 22 décembre (*le Monde* du 24 décembre). Chargé jusqu'alors d'une mission de service public relevant du gouvernement, le préfet Prouteau n'a pas, pour l'heure, reçu d'affectation. Il pourrait toutefois se voir confier, dans les prochaines semaines, une mission interministérielle concernant le domaine de la gestion des risques.

D'août 1982 à 1988, l'ancien chef du groupe d'intervention de la gendarmerie nationale (GIGN) avait été le responsable en titre de la cellule antiterroriste de l'Elysée. Les ennuis de M. Prouteau avaient commencé peu après sa nomination comme conseiller du président de la République avec, le 28 août 1982, l'intervention du GIGN dans une opération qui allait devenir l'affaire des Irlandais de Vincennes. Ce jour-là, trois militants républicains irlandais avaient été arrêtés par des gendarmes dirigés par le capitaine Paul Barril. L'Elysée avait aussitôt présenté cette interpellation comme une victoire contre le terrorisme international. Mais la révélation des graves irrégularités ayant marqué cette action – des fausses pièces à conviction (armes, explosifs) avaient été apportées au domicile des Irlandais par les gendarmes – avait transformé la victoire en scandale.

L'affaire avait valu à M. Prouteau, nommé préfet en 1985, d'être condamné en septembre 1991 pour complicité de subornation de témoins, avant d'être relaxé en janvier 1992 lors du procès en appel. La justice continue toutefois de s'intéresser à ce dossier, puisqu'une information judiciaire pour attentat à la liberté a été ouverte contre X... par le parquet de Versailles à la suite d'une plainte déposée par le défenseur des trois Irlandais, Mᵉ Antoine Comte (*le Monde* du 13 mars 1993). Le préfet Prouteau est, en outre, mis en cause dans le dossier des écoutes téléphoniques, visant notamment cet avocat, des journalistes et des hommes politiques, qui est instruit aujourd'hui au tribunal de Paris *(lire page 20)*.

Entre-temps, le préfet Prouteau avait quitté la cellule antiterroriste de l'Elysée, après avoir été désigné en septembre 1988 comme représentant du ministère de l'intérieur pour organiser la sécurité des Jeux olympiques d'hiver d'Albertville en 1992. Chargé par la suite de s'occuper de la sécurité de la Coupe du monde de football de 1998, le préfet Prouteau, qui disposait toujours d'un bureau à l'Elysée, a été élevé, le 14 juillet 1992, au grade d'officier de la Légion d'honneur.

E. In.

SPORTS

Les accusations de Boris Becker

Dopage entre les lignes de tennis

Le tennis bruit à nouveau de rumeurs de dopage. Après l'Allemande Steffi Graf, qui, en mai 1992, émettait des doutes sur les étranges métamorphoses physiques de ses adversaires, son compatriote Boris Becker affirme, dans un entretien, publié vendredi 24 décembre par le *Frankfurter Allgemeine Zeitung*, que la plupart des joueurs de tennis se dopent pour améliorer leurs performances. Il n'apporte toutefois aucune preuve.

« Pourquoi n'y aurait-il pas de dopage dans un sport où il y a tant d'argent en jeu ?, s'interroge-t-il. *Est-ce que l'Association des joueurs professionnels peut se permettre d'enregistrer des contrôles positifs ? Cela jetterait le discrédit sur le milieu du tennis et les partenaires financiers s'en iraient. Le fait qu'aucun joueur n'ait été sanctionné jusqu'à présent est une plaisanterie »*.

Selon Boris Becker, le « cocktail » utilisé par ses adversaires serait très varié : anabolisants, cocaïne, amphétamines ou marijuana. Il affirme, bien sûr, n'avoir jamais usé de telles potions magiques. Numéro 5 mondial au début de l'année, le triple vainqueur de Wimbledon (1985-1986-1989) a dégringolé à la onzième place, son pire classement depuis neuf ans.

IMMIGRATION : la police libère trois Chinois séquestrés à Paris par des compatriotes. – La police judiciaire a libéré, jeudi 23 décembre à l'aube, dans le troisième arrondissement de Paris, trois ressortissants chinois qui étaient séquestrés par deux compatriotes. Ces derniers ont été arrêtés. Les trois victimes, de *« pauvres hères qui ont été attachés et frappés »*, selon la police, sont des immigrés illégaux contraints à travailler dans des ateliers de maroquinerie ou de confection, pour acquitter le prix – 100 000 à 120 000 francs – de leur voyage de Chine en France. Ce trafic avait été révélé par un commissaire des Renseignements généraux lors d'un récent forum sur « Les Asiatiques en France » (*le Monde* daté 12 et 13 décembre). Munis de faux papiers, les émigrés chinois parviennent, *via* Moscou, à Paris, dans la communauté originaire de la province du Zheijang, installée dans le Marais depuis 1920. Ils sont immédiatement « pris en main » par ce que les policiers appellent désormais des *« mini-mafias »*.

ÉDUCATION

M. Péricard (RPR) est favorable à la création de la commission d'enquête demandée par les socialistes

Après l'annonce, par Edouard Balladur, de la création d'une commission sur la sécurité des établissements publics et privés (*le Monde* du 24 décembre), Martin Malvy, président du groupe socialiste de l'Assemblée nationale, a renouvelé, jeudi 23 décembre, sa proposition de constitution d'une commission d'enquête parlementaire, qui est, selon lui, la *« seule »* à pouvoir *« garantir véritablement le pluralisme et l'indépendance vis-à-vis du gouvernement »*.

Michel Péricard (RPR), président de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales de l'Assemblée nationale, a déclaré, le même jour, qu'il ne verrait *« que des avantages »* à la création de cette commission d'enquête. *« Je ne peux que souhaiter la constitution d'une commission d'enquête*, a assuré M. Péricard. *La refuser, ce serait dire que l'on a des choses à cacher. »* Le député des Yvelines a ajouté qu'il est prêt à en faire la demande en janvier ou au début de la session de printemps, qui débute le 2 avril. Il a rappelé qu'une éventuelle inscription de cette proposition de résolution à l'ordre du jour de la session extraordinaire de janvier dépend de *« l'accord du gouvernement et du président de la République »*.

SONDAGE : les Français seraient majoritairement hostiles à la révision de la loi Falloux. – Selon une enquête faite par IPSOS les 17 et 18 décembre auprès de 800 personnes et dont les résultats sont publiés dans *le Point* (daté 24-30 décembre), 63 % des personnes interrogées – contre 23 % qui sont d'un avis contraire – *« donnent tort »* à Edouard Balladur d'avoir fait voter la révision de la loi Falloux. 65 % d'entre elles, contre 23 %, *« donnent raison »* à François Mitterrand lorsqu'il s'inquiète de voir *« l'enseignement livré aux préférences politiques ou spirituelles des uns ou des autres »*. Enfin, 54 % des personnes interrogées, contre 35 %, sont *« solidaires des organisations qui manifestent contre »* la révision.

Après la révision de la loi Falloux

Le Père Max Cloupet estime que l'école catholique doit tendre vers la gratuité

Secrétaire général de l'enseignement catholique, le Père Max Cloupet a déclaré, jeudi 23 décembre, à l'AFP qu' *« il faut que l'école catholique aille vers la gratuité »*. Il explique : *« Si les collectivités territoriales aident les écoles privées à parité avec le public, comme le leur permet la révision de la loi Falloux, il n'y a aucune raison pour que celles-ci prennent des frais de scolarité. »*

Le secrétaire général de l'enseignement catholique a rappelé que *« l'enseignement catholique avait le devoir d'être au service de tous les jeunes »*. *« C'est une exigence de notre contrat d'association avec l'Etat*, a-t-il estimé. *Si aujourd'hui, grâce à la révision de la loi Falloux, nous sommes aidés, il faudra bien répondre totalement à cette exigence »*.

Pour le Père Cloupet, l'école catholique, qui doit s'efforcer de *« s'implanter dans les zones difficiles »*, entend garder son « caractère propre », proposer, à travers l'école, *« un regard chrétien sur le monde, y compris en mathématiques ou en physique »*. *« Nous n'existons pas pour compenser les problèmes de l'école publique*, a t-il expliqué. *Nous souhaitons que l'école publique aille bien, mais nous avons autre chose à dire (...). Notre exigence est d'accueillir tout le monde, y compris dans leur diversité, et je ne crois pas d'ailleurs que la neutralité soit le plus à même de le faire. Il est même plus facile pour nous d'accueillir les petites musulmanes voilées, car les choses sont claires pour nous et pour elles. »*

Interrogé sur les problèmes de sécurité dans les établissements d'enseignement privé, le Père Cloupet a conclu : *« Les enfants ne sont pas en danger, n'exagérons rien, le doyen Vedel ne le dit d'ailleurs pas. »*

ENVIRONNEMENT

Plusieurs milliers de détonateurs récupérés de Brest à l'île de Ré

La saga des engins explosifs

Plus de cinq mille engins explosifs ont été ramassés sur les côtes atlantiques depuis le samedi 18 décembre *(le Monde* du 21 décembre). Jeudi 23, l'île de Ré a été à son tour atteinte, et le littoral de cinq départements (Finistère, Morbihan, Loire-Atlantique, Vendée et Charente-Maritime) est aujourd'hui interdit aux promeneurs. Parallèlement aux risques qu'elle fait courir aux démineurs, cette « marée » de détonateurs a mis en évidence à la fois une insuffisance dans les mesures internationales de sécurité et un dysfonctionnement dans l'information entre les autorités concernées. Il a fallu bien des recoupements pour établir la chronologie des faits, tout en ne sachant pas encore avec certitude si le navire chypriote mis en cause est le véritable responsable de cette pollution dangereuse.

Parti de Hambourg (Allemagne) à destination de Dar-ès-Salaam (Tanzanie), avec pavillon et équipage chypriotes, le *M/V Marie-H.* – c'est sa véritable orthographe et cela a son importance – est pris dans une violente tempête, le 12 septembre, à la latitude de Bordeaux. Le commandant du cargo s'aperçoit-il à ce moment qu'un conteneur est tombé à la mer ? Auquel cas, il aurait dû le déclarer immédiatement : selon les spécialistes, ce conteneur a flotté pendant trois jours et il aurait pu être alors récupéré. Le « pacha » du *M/V Marie-H.* affirme n'avoir constaté cette perte que lors d'une escale forcée, le 22 septembre à Lisbonne (Portugal), justement pour réajuster l'arrimage de la cargaison, chamboulé par la tempête.

Ce 22 septembre, il prévient de cette disparition le centre de surveillance côtière de Falsmouth (Grande-Bretagne) et la compagnie d'assurances londonienne en charge du bateau. L'incident s'étant produit dans le golfe de Gascogne, les autorités françaises auraient dû être alertées en premier lieu, à d'abord déclaré Michel Barnier, ministre de l'environnement. Mais, ensuite, il en est convenu, la France a été avertie dès ce même 22 septembre, comme le prouve un échange de télex : Falsmouth a signalé la perte, par le *M/V Marie-H.*, d'un conteneur renfermant des caisses en bois *« chargées d'explosifs »* au centre régional opérationnel de surveillance et de sauvetage en mer (CROSS) d'Etel (Morbihan). L'affaire en reste là – on ne s'inquiète pas trop que le commandant du cargo ne réponde pas aux demandes d'explications françaises – jusqu'au premier échouage, constaté le 18 décembre, de détonateurs sur une plage du Finistère. Un *« itinéraire »* qui n'est pas jugé anormal par les spécialistes. Relevant la marque de fabrique des engins pyrotechniques, les responsables du CROSS entrent alors en contact avec la société suédoise Nitro-Nobel, qui confirme qu'elle a bien confié au cargo chypriote le transport, précise-t-elle, de trente-quatre mille quatre cent quatre-vingt-dix détonateurs, dont deux cent cinquante électriques, et que la Grande-Bretagne a été informée en son temps de la disparition d'un conteneur.

Une fâcheuse erreur d'orthographe

Apparemment, on ne retrouve pas tout de suite à Etel le télex du 22 septembre, puisqu'un nouvel échange a lieu avec Falsmouth et que se produit alors une méprise. Le CROSS donne une orthographe erronée du bateau – écrit *Mary-H.*, orthographe reprise par tous les médias français – et les ordinateurs anglais répondent *« inconnu »*. Ce qui fait dire au ministère britannique des transports qu'il n'existe *« aucune trace d'un quelconque incident »* et amène Michel Barnier à des déclarations hâtives, notamment sur *« l'irresponsabilité d'équipages de circonstance, qui ne signalent pas les accidents »*. Réaction courroucée de Nicosie : le porte-parole du gouvernement chypriote rétorque sèchement que le commandant du navire a *« fait son devoir en temps voulu »*.

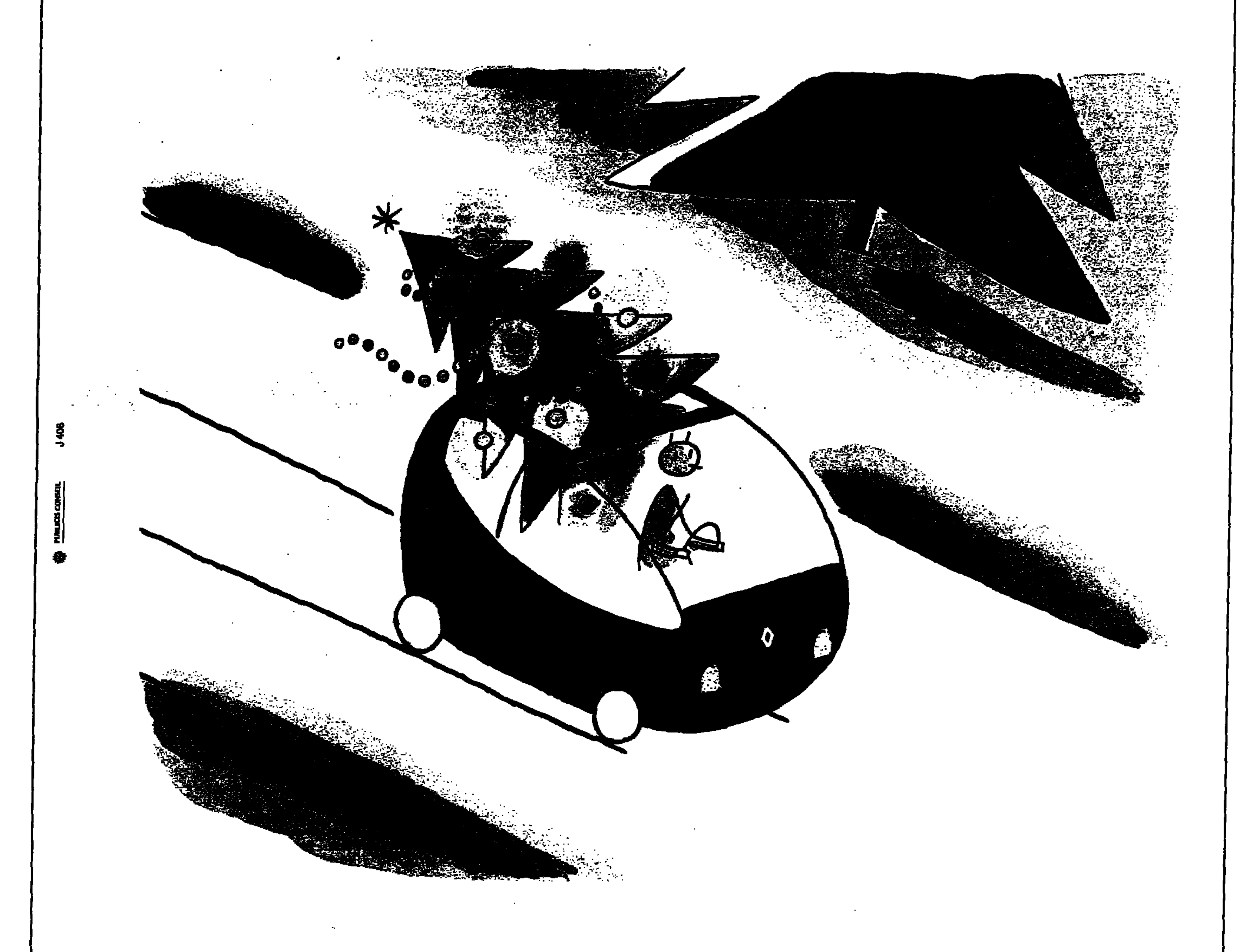
Il a fallu un certain temps pour que l'on se rende compte de cette erreur d'orthographe, et l'on en est revenu aujourd'hui à l'interrogation de départ : les détonateurs proviennent-ils bien de la cargaison du *M/V Marie-H.* ? Sans perdre bien entendu de vue l'autre face, plus grave encore, de cette affaire : même si le Comité central des armateurs français (CCAF) estime que les recommandations de l'Organisation maritime internationale (OMI) *« ont été intégrées dans la réglementation française en avance par rapport aux réglementations étrangères »*, Bernard Bosson, ministre de l'équipement, du transport et du tourisme, insiste sur la nécessité de *« trouver un accord au sein de l'OMI pour compléter et renforcer les règles internationales en vigueur »*. C'est-à-dire de les étendre au-delà de la limite actuelle des eaux territoriales (2 milles des côtes).

Des mesures de surveillance et de sécurité beaucoup plus strictes sont aussi réclamées par un collectif breton de quatorze mouvements écologistes et politiques (dont Greenpeace, les Verts et Génération Ecologie), qui vient de se constituer et qui s'intitule : Mor Glaz (mer bleue) protégeons nos côtes. Sans même remonter aux funestes marées noires, la Bretagne vient d'être atteinte, coup sur coup, par les pesticides du *Sherbro* et les détonateurs du *M/V Marie-H.* (ou d'un autre navire) et tient à exprimer son ras-le-bol de servir constamment de *« poubelle »*.

MICHEL CASTAING

هكذا من الأصل

UN TOIT OUVRANT SUR TWINGO POUR NOËL. EN VOILÀ UNE BONNE IDÉE.



QU'EST CE QUI EST TRÈS GRAND, TRÈS ENCOMBRANT, TRÈS PIQUANT ET QUE TOUT LE MONDE A UN MAL FOU À RAPPORTER À LA MAISON POUR NOËL ? C'EST UN SAPIN ! EH BIEN, CETTE ANNÉE, VOUS POURREZ EN CHOISIR UN ENCORE PLUS GRAND, PLUS ENCOMBRANT ET PLUS PIQUANT QU'AUPARAVANT CAR TWINGO SORT SON TOIT OUVRANT. DIAC VOTRE FINANCEMENT. TOIT OUVRANT DISPONIBLE EN OPTION. RENAULT préconise elf



TWINGO. À VOUS D'INVENTER LA VIE QUI VA AVEC.



RENAULT LES VOITURES À VIVRE

ARTS

ROMAN CIESLEWICZ, au Centre Georges-Pompidou

Le voleur d'images

Un rond, une géométrie sans faille, un jeu subtil entre les lignes et les mots, l'affirmation de la diagonale et de ses couleurs préférées – le rouge et le noir –, une typographie grasse et hésitante. Tout Cieslewicz est résumé dans la couverture «constructiviste» du catalogue publié à l'occasion de sa rétrospective au Centre Pompidou. En parcourant près de quarante ans de graphisme (affiches, couvertures de livres et de magazines, illustrations de journaux, logos, collages, montages), on s'aperçoit que Roman Cieslewicz n'a pas varié dans ses influences, ses convictions, sa façon bien à lui de marier les mots, les images d'actualité, les tableaux de la Renaissance, la publicité, les enseignes de la rue. De les découper, de les associer, de les entrechoquer.

On lui doit les catalogues des grandes expositions du Centre Pompidou (Paris-Moscou, Paris-Berlin, Paris-Paris, Présences polonaises). Tout comme les premières couvertures des «poches» 10-18, le Guide bleu, la revue d'art *Opus*, les affiches des principaux films de Depardon, et les projections sur la façade de l'Assemblée nationale pour le Bicentenaire de la Révolution française. Il a travaillé pour les Galeries Lafayette, Dassault, Amnesty International et des dizaines de journaux, d'institutions, d'éditeurs, de musées. Sans parler de son travail personnel. Et chaque fois – réussi ou pas –, on reconnaît la «patte» Cieslewicz. N'est-ce pas cela, le talent d'un graphiste?

Ce talent se retrouve dans la mise en scène de son exposition. Il n'était pas facile de mettre de l'ordre dans cette production foisonnante. Mais Cieslewicz ne met pas d'ordre, il propose des choix. L'œil doit pouvoir courir entre les affiches, les catalogues et les collages intimistes. Ou se laisser guider par les marques colorées au sol qui balisent le parcours du graphiste.

Né en 1930 à Lvov (à l'époque en Pologne, aujourd'hui en Ukraine), Roman Cieslewicz a été influencé par le groupe constructiviste polonais Blok et les avant-gardes qui ont fleuri, entre les deux guerres, de Berlin à Varsovie. Après des études aux beaux-arts de Cracovie, il devient affichiste dans une agence d'Etat. Il s'installe à Paris en 1963. *«J'ai quitté la Pologne pour voir comment mes affiches résisteraient à la lumière des néons, en Occident.»* Il rencontre Peter Knapp, de *Elle*, et devient graphiste puis directeur artistique du magazine féminin tout en continuant de travailler ses photomontages. Cieslewicz est un récupérateur. Non pas d'idées, mais de matériaux (photos, trames, cartes postales, dessins, etc.), qu'il détourne ou amplifie. Parmi ses obsessions, le cercle, l'œil et surtout les mains (*Fait divers* et *Numéro zéro*, de Depardon; Musée Picasso; ville de Montreuil, «Pour l'Argentine», etc.). Il affectionne les associations absurdes . On lui doit, en 1969, des collages répétitifs fort drôles de la Joconde («Les Mona's Lisa's»). *«La vie est en soi un collage extrêmement bizarre... et épouvantable»*, expliquait-il au *Monde*.

D.R.

« Mona Tsé-Tung » (1977)

Pourtant si son «Mona Tsé-Tung» est du meilleur cru, trop de collages, trop d'illustrations sont maniéristes ou d'une symbolique trop appuyée. Ses affiches sont sans doute plus au point. Cieslewicz n'a pas son pareil pour associer un visuel à des formules chocs : *«Zoom, contre la pollution de l'œil»*, sur une image d'homme-cyclope. Le graphiste trouve son bonheur dans la photographie d'actualité : un côté instantané, imprévisible, *«franc»*, imparfait, incontrôlable, accidentel. Il aime agrandir, recadrer, détourner, faire apparaître les trames grossières. *«Les clichés sont les images pieuses du monde moderne»*, dit-il. Dans un ancien catalogue du Centre Pompidou («Photojournalisme»), il a traité le document brut pour ce qu'il est : un coup de poing en pleine figure. Le sujet est plus important que le photographe.

Cieslewicz était à la mode dans les années 70-80. Il ne l'est plus et l'on voit bien pourquoi. Une affiche du Polonais est tout sauf décorative, elle dérange et agresse. Notre époque consensuelle privilégie l'élégance, le feutré. Elle préfère expliquer un «produit» plutôt que d'affirmer une idée.

MICHEL GUERRIN

► Centre ,Georges-Pompidou, jusqu'au 10 janvier. Catalogue, textes de Margo Rouard. 162 pages, 240 francs. Les citations de Roman Cieslewicz sont tirées de ce catalogue.

THÉATRE

SŒURS ET FRÈRES, à Parenthèses

La mémoire en fumée

Dans la rue de Reuilly, au-dessus de la porte en bois, est accrochée une simple banderole blanche sur laquelle est écrit le mot «théâtre». Située au fond dans la cour, la salle est rudimentaire : des gradins, un plateau. Et dans des éclairages soignés de Sébastien Michaud, s'y tiennent deux garçons (Pierre Baux, Benoît Vergne) et trois filles (Valérie Philippin, Mireille Roussel, Violaine Zchwartz) : les *Sœurs et frères* censés se retrouver dans un garde-meuble, à la recherche du passé familial, de leur enfance. Ils plongent dans leur mémoire, se heurtent sur des histoires qui ne concordent pas. A chacun ses fantômes, les souvenirs en charpie s'envolent.

Rythmé par des «fondus au noir», le spectacle navigue doucement dans un espace intemporel. *Sœurs et frères* est la première pièce d'Olivier Cadiot; elle lui a été commandée en 1991, avec pour seules contraintes le nombre de personnages, la proportion de garçons et de filles. Avant de venir à Paris, où elle est jouée en alternance avec *le Petit Monde de Courteline*, elle a été répétée au Granit de Belfort, nouvelle scène nationale des plus intéressantes. L'écriture est fine, d'une poésie sans fioritures, fidèlement transcrite dans la mise en scène précise et délicate de Ludovic Lagarde, dans sa direction d'acteurs.

Le défaut de la pièce est aussi ce qui fait son charme : son absence de repères concrets, son côté sables mouvants. *«C'est un huis clos, c'est-à-dire un petit enfer»*, écrit Ludovic Lagarde. L'enfer d'une réalité qui s'échappe en fumée, étouffant les haines, les conflits, les sentiments. Et le spectacle reste en mémoire comme un pincement au cœur.

C. G.

► Théâtre Parenthèses, 65, rue de Reuilly, Paris 12e. Métro Reuilly-Diderot. Du 27 au 31 décembre à 21 heures. Tél. : 44-75-52-12. Du 18 au 21 janvier à 20 h 30, à Calais, au Channel. Tél. : 21-36-67-14. Du 2 au 5 février, à 20 h 30, à la Comédie de Reims. Tél. : 26-48-49-10.

SCÈNE(S) DE MÉNAGE, à Vanves

Empoignades conjugales

Un homme, une femme, un ring... Les hommes et les femmes ayant été créés pour vivre ensemble, il fallait bien, pour tenir le coup sans ennui au long des siècles, une bonne dose de passion, d'égoïsmes en conflit. C'est ainsi que sont nées les mythologies, et à partir de là le théâtre. Les rapports de forces à l'intérieur d'un couple ne sont pas moins violents qu'en politique. Au moins, on peut leur donner une forme comique sans choquer personne. Faire rire de ses cauchemars est un privilège de la scène. C'est pourquoi à Vanves, Ivan Morane propose en cette période de bilan, mais aussi de fêtes, un patchwork d'engueulades conjugales, tirées du répertoire.

Sur le ring, le comédien – Jean-Paul Audrain – et la comédienne – Brigitte Faure – interprètent tous les personnages. C'est moins complexe, moins pervers que chez Alain Resnais (*Smoking, No smoking*), on frôle par moments la monotonie – rien ne ressemble plus à une scène de ménage qu'une autre scène de ménage coupée de son contexte –, mais les changements se font à vue, en quelques secondes, et l'empoignade reprend avec un enjouement communicatif.

De plus Jean-Paul Audrain et Brigitte Faure chantent : de Verdi à Offenbach en passant par *Carmen*, ils n'ont peur de rien. Ils surfent sur Shakespeare, Molière, Feydeau, Courteline... On ne reconnaît pas forcément les auteurs, mais peu importe. Il ne s'agit pas d'un concours télévisé, il n'y a rien à gagner sinon quatre-vingt-dix minutes de plaisir.

C. G.

► Théâtre de Vanves, 12, rue Sadi-Carnot, Vanves. Métro Malakoff-Plateau-de-Vanves. Les jeudis, vendredis, samedis à 20 h 30. Dimanche à 15 heures. 25 décembre et 1er janvier à 17 heures. Places 110F. Jusqu'au 16 janvier. Tél. : 46-45-46-47.

MUSIQUES

Rencontre avec Ricky Lee Jones

Un embouteillage au paradis

Dans un grand hôtel parisien, Ricky Lee Jones mange des tartines de pâtés en discourant sur *Traffic from Paradise*, son dernier album. *«Le titre, c'est celui d'une nouvelle que j'ai écrite. Juste après mon premier avortement. L'infirmière avait trouvé mon utérus très intéressant et avait fait venir ses collègues. Quand je suis ressortie, il pleuvait et j'ai eu la vision de tous ces anges qui retombaient du ciel. Je me suis dit qu'il y avait de la circulation en provenance du paradis.»* Elle marque une pause, l'histoire a manifestement déjà servi, elle sert autant à jauger l'interlocuteur qu'à le provoquer.

Traffic from Paradise est le troisième disque de Ricky Lee Jones depuis son retour. Après avoir publié quatre albums entre 1979 et 1984, elle était restée silencieuse pendant cinq ans. *«Le temps est passé sans que je m'en rende compte. La personne qui s'occupait de moi chez Warner a été le premier obstacle à ce que je continue. Ils vous prennent sous contrat parce qu'ils vous aiment et à la première occasion il se mêlent de tout, salissent votre travail. Du coup je suis restée dans mon coin, j'ai essayé d'écrire. Je regardais mon piano, je m'y asseyais deux fois par semaine. J'ai eu une petite fille, je n'étais plus sûre d'avoir envie de faire ce métier. On était au sommet de la vague de la techno pop anglaise, qui est l'antithèse de ma musique. Je me sentais exclue».*

En 1989, Ricky Lee Jones reprend le collier. *Flying Cowboys* renoue avec ses idiosyncrasies, sa voix instable et ses mélodies sinueuses, ses textes elliptiques et provocants. *Pop Pop* (1991) laisse tout le monde pantois. Ces reprises de standards de jazz et de classiques psychédéliques sont chantés délibérément faux, avec une insistance presque gênante. Il faut du temps avant que les plus obstinés découvrent la charge d'émotion et de vérité de ce disque. *Traffic from Paradise* se nourrit de ces dernières expériences. *«Sur* Flying Cowboys, *j'ai réappris à chanter.* Pop Pop *était brut, directement érotique. D'habitude je passe du temps à m'inquiéter de ce que vais faire. En commençant* Traffic from Paradise, *j'étais plus sûre de moi que je ne l'avais jamais été. Jusqu'ici, je n'avais pas confiance en ce qui me venait spontanément».*

A l'arrivée, on retrouve Ricky Lee Jones dans toute son impertinence. Elle est entourée d'amis, pour la première fois elle a choisi ses musiciens en toute liberté. On y retrouve Brian Stezer, le guitariste des Stray Cats qui joue de la guitare sur une étrange reprise du *Rebel Rebel* de David Bowie. Mais aussi Leo Kottke, le guitariste folk virtuose et Lyle Lovett, venu chanter le refrain de *Running from Mercy*. Pour la première fois, la chanteuse est devenue productrice. Elle s'est éloignée de la sophistication qu'avait apportée Walter Becker (ex-moitié de Steely Dan) sur *Flying Cowboys*, elle a laissé libre cours à son amour de la liberté. Au printemps, elle reviendra à Paris, pour chanter, sans doute au Grand Rex.

T. S.

► ***Traffic from Paradise*****, 1 CD Geffen GED 24602, distribution BMG.**

COMMENTAIRE

La chanson française sur la mauvaise fréquence

FINALEMENT les multinationales du disque l'ont emporté sur des radios à capitaux nationaux : les quotas de chanson française seront imposés sur toutes les ondes radiophoniques à partir du 1er janvier 1996. Ce n'est pas le moindre paradoxe du débat que conclut l'adoption du projet de loi sur l'audiovisuel.

Il n'est pas question ici de douter de la sincérité des maisons de disques. Elles sont le point de passage obligé de la chanson française et – à ce jour – elles se sont acquittées de leur tâche de production. Mais leur soutien pourrait un jour trouver ses limites. Depuis que le débat sur les quotas a été lancé par Jean-Loup Tournier, président de la SACEM, en juin 1991, les majors (1) ont parfois laissé poindre la menace d'abandonner la production d'artistes français si ceux-ci ne trouvaient pas de débouchés sur les ondes.

D'autre part, depuis l'exclusion de l'audiovisuel du GATT, les dirigeants des filiales françaises sont en porte-à-faux par rapport à leurs maisons mères. On peut lire dans le dernier numéro de l'hebdomadaire professionnel américain *Billboard* une déclaration d'une vice-présidente de BMG, Trish Heimer qui déclarait : *«Dès la ratification des accords, nous utiliserons tous les moyens disponibles pour redresser le tort qui nous a été fait.»* Tant il est vrai que quelle que soit la nationalité des conduits multinationaux, ils préfèrent charrier les produits anglo-saxons.

Mais l'affaire est entendue, il y aura 40 % de chanson française à la radio. Sous la réserve suivante : il faudrait que, pour la première fois, les grands réseaux de la bande FM respectent les textes. Tout dans leur histoire conduit à en douter. Depuis 1991, un amendement à la loi sur l'audiovisuel de 1986 donnait mission au CSA de prendre en compte la programmation musicale des radios lorsque celles-ci négociaient leurs conventions de diffusion, et ce dans le sens d'un accroissement de la part de chanson française et plus particulièrement des nouveaux talents. Ce texte permettait au CSA d'infliger des sanctions financières aux radios qui ne respecteraient pas leurs engagements, possibilité dont la haute autorité n'a pas abusé, puisque son ire n'a jamais été plus loin que la publication de communiqués.

D'autre part, la loi adoptée le 21 décembre prévoit qu'un même groupe pourra détenir plusieurs réseaux. L'exemple étranger démontre que c'est ouvrir la voie au «formatage» de plus en plus pointu des stations. Pendant que l'un visera les adultes, l'autre diffusera de la musique urbaine (rap et dance) et le troisième de grands succès populaires. La loi met ainsi en mouvement deux logiques, l'une économique – celle du formatage –, l'autre réglementaire – celle des quotas, que tout promet à l'affrontement.

Enfin cette réforme drastique pourrait faire des victimes imprévues. Le texte prévoit l'application des quotas d'œuvres francophones *«aux services de radiodiffusion sonore (...) pour la part* [de leurs] *programmes composés de musique de variété»*. Radio-Classique et France-Info sont à l'abri. Mais qu'en est-il des radios communautaires ou locales qui diffusent de la musique portugaise, africaine, arabe, arménienne ou latino-américaine? Les radios rock indépendantes, regroupées au sein de la FERAROCK, sont également inquiètes. Elles sont les seules à passer les disques – produits en France – de jeunes groupes tourangeaux, havrais ou rennais qui chantent en anglais.

Plus que toute autre forme d'expression, la musique populaire prospère par abâtardissements successifs. Les artistes qui profiteront le plus de ces dispositions – si elles sont jamais appliquées – sont ceux dont la dette artistique envers la variété anglo-saxonne est la plus lourde, Francis Cabrel, Jean-Jacques Goldmann ou Patrick Bruel. D'autre part, trop de jeunes musiciens en devenir se nourrissent de traditions étrangères – anglo-saxonne, bien sûr, mais aussi hispanique, arabe ou africaine – pour que l'on puisse diriger aussi autoritairement leur expression. Il faut espérer que les décrets d'application d'un texte souvent flou viendront lever certaines ambiguïtés inquiétantes.

THOMAS SOTINEL

(1) Respectivement américaine (Warner), japonaise (Sony), allemande (BMG), britannique (EMI) et néerlandaise (Polygram).

ARCHÉOLOGIE

Saint Nicolas retrouvé

Suite de la première page

Les recherches d'une équipe d'archéologues américains et européens, travaillant pour le compte de l'organisation scientique et écologique Earthwatch, ont, d'abord, démontré qu'au Moyen Age, l'endroit était connu par les marins sous le nom d'île Saint-Nicolas. La première église qui accueillait les pèlerins à leur arrivée semble avoir été dediée au saint, dont le nom a été peint sur les murs du bâtiment, aujourd'hui en ruines.

L'île n'est qu'à 30 kilomètres de Patara, où la tradition fait naître Nicolas, au troisième siècle. L'organisation des lieux, avec son grand chemin processionnel, autrefois couvert, surplombé d'églises et de tombes, est typique des sanctuaires consacrés aux saints à l'époque, et saint Nicolas est le seul saint chrétien que la tradition associe à cette région de la Turquie. Les restes mis à jour montrent que le site date de la période – le quatrième siècle – immédiatement postérieure à la mort de saint Nicolas, en 326.

Les historiens pensent que l'île a été abandonnée vers 650, lorsqu'une flotte arabe a menacé la région. Selon eux, les restes de saint Nicolas ont alors été mis en sécurité relative, un peu à l'intérieur des terres, dans la ville de Myra. Le saint avait acquis sa réputation de faiseur de miracles alors qu'il était évêque de Myra et, jusqu'ici, on pensait qu'il y avait été enterré à sa mort.

Patron des voyageurs des marins, des enfants

La légende de «Santa Claus» viendrait du don que fit saint Nicolas à trois jeunes filles. Alors que leur père se préparait à les prostituer, Nicolas lança, sans se faire connaître, trois sacs d'or par la fenêtre de leur maison, afin de payer leurs dots. C'est pour commémorer ce geste qu'au Moyen Age se développa la coutume de donner des cadeaux anonymes la veille de la saint Nicolas, le 5 décembre.

Déjà patron des voyageurs et des marins, Nicolas devint celui des enfants. Au dix-huitième siècle, quand les pays d'Europe de l'Ouest modernisent leur calendrier, la Saint-Nicolas se confondit souvent avec Noël.

Aujourd'hui, les restes de saint Nicolas, d'abord enterrés à Gemile, puis à Myra, sont à Bari, en Italie. En 1087, une expédition fut lancée d'Italie pour ramener ses restes, dans le but affirmé de les protéger des envahisseurs arabes.

DAVID KEYS

ILE-DE-FRANCE

REPÈRES

CRUES

Les voies sur berges menacées

Le débit de la Seine au niveau du pont d'Austerlitz a atteint 882 mètres cubes par seconde, mercredi 22 décembre. Quelques mètres cubes supplémentaires auraient suffit pour que le niveau du fleuve monte de la trentaine de centimètres qui auraient rendu nécessaire la fermeture des voies sur berges. Ce niveau pourrait être atteint dans les prochains jours si de nouvelles pluies se produisaient.

Le barrage-réservoir de la Marne absorbe plus du tiers de la crue du fleuve. Mais sur cet affluent la cote d'alerte a été atteinte à Meaux et la cote de débordement à Chalifert, en Seine-et-Marne. Quelques infiltrations, dues à la hausse de la nappe phréatique, ont été signalées à Champigny-sur-Marne dans le Val-de-Marne.

Bien que le débit actuel de la Seine soit très éloigné de celui de la crue de 1910 (2 500 mètres cubes par seconde), les services techniques de l'organisme qui gère les nombreux barrages-réservoirs, chargés de réguler le débit du fleuve, restent très vigilants en raison de l'état exceptionnel de saturation en eaux des bassins en amont de Paris.

FÊTES

Une réglementation pour les forains

Durant deux mois, chaque été, les forains feront la fête aux Tuileries. L'hiver, pendant un mois, ils dresseront leurs chapiteaux dans le parc de la Villette. Mais ils devront soigner la présentation de leurs attractions, en réduire le tapage et faire leur propre police, c'est-à-dire exclure ceux d'entre eux qui ne respecteraient pas ces règles.

Telles sont les clauses de la convention que Jacques Toubon, ministre de la culture, au nom de l'Etat, Jacques Chirac, au nom de la Ville, et Marcel Campion, représentant des forains, ont signé, après des mois d'âpres négociations, mercredi 15 décembre.

Signé pour 10 ans, cet accord semble ménager à la fois les nécessités de l'animation et celle du respect de la tranquillité des riverains. Il mettra fin, espère-t-on, à la guérilla qui opposait depuis des années les usagers des Tuileries et du Bois de Boulogne aux forains qui y plantaient leurs bruyantes et pourtant populaires attractions.

SOUS-SOL

Catastrophe aux catacombes

Les célèbres catacombes de Paris sont en péril. Dans ces anciennes carrières souterraines à l'équilibre climatique quasi parfait, où furent déposés jadis les ossements de six millions de défunts exhumés des cimetières parisiens, un danger menace. Malgré les protestations des monuments historiques, la Ville de Paris a laissé un promoteur enfoncer les fondations d'un immeuble dans ces précieuses cavernes. D'où d'importants désordres qu'il faut aujourd'hui réparer.

En outre la passion des amateurs de catacombes, les cataphiles, amène le service des carrières à obturer toutes les ouvertures qui permettaient aux galeries de « respirer ». Conséquence : le climat souterrain a changé et les ossements tombent en poussière à une vitesse accélérée.

Mais que visiteront donc demain les 160 000 personnes qui descendent chaque année dans ce monument d'art funéraire ? Il faut donc installer, en urgence, une véritable climatisation des catacombes : appareils de ventilation et de production d'air frais. Deux ans de travaux et une dépense de 5,5 millions de francs seront nécessaires.

VAL-DE-MARNE

Polémique autour de locaux occupés par Banlieue 89

Le conseil municipal de Chennevières vote l'acquisition du fort de Champigny

Le conseil municipal de Chennevières-sur-Marne, commune de 17 800 habitants dans le département du Val-de-Marne, a connu, mardi 21 décembre, une soirée animée. Une centaine de personnes se pressaient dans le bâtiment en préfabriqué servant de salle de réunion, pour assister à une délibération où les passes d'armes entre élus et parfois les insultes furent nombreuses.

La raison de ce « débat passionné » s'appelle le fort de Champigny (1). Propriété du ministère de la défense, il est occupé depuis plusieurs années par une association, « Les amis du fort ». Depuis le début de l'opération Banlieue 89, lancée notamment par les architectes Roland Castro et Michel Cantal-Dupart, l'association paie pour cette occupation un loyer annuel de 1 000 francs. Le ministère de la jeunesse et des sports lui avait à l'époque confié pour mission de s'occuper des jeunes. Cette association est présidée par Claudio Leonardi, conseiller municipal socialiste de Chennevières.

Mais le maire, Lucien Lavigne (divers droite), souhaite que la commune se porte acquéreur du fort. Avec l'acquisition de ce site historique de 5 hectares, *« on ne fera que rendre à Chennevières ce qui appartient à Chennevières »*, précise le premier magistrat. Si l'achat n'a pas pu se faire jusqu'à présent, alors que les premiers courriers au ministère de la défense, à la préfecture et aux domaines, datent du 16 février 1988, cela est dû, affirme M. Lavigne, *« à un barrage politique »*. Il accuse les ministères de *« n'avoir jamais répondu aux lettres de la ville »*. Pour lui, *« le fort de Champigny a servi de PC au PS »*.

Ces accusations sont réfutées par Gabriel Terdjman, conseiller municipal, président du groupe socialiste. Son collègue, M. Leonardi, dans un tract distribué dans la commune, a déjà expliqué que la vraie raison de l'acquisition est *« de réduire au silence l'adversaire politique que je suis »*. Et M. Jean-Pierre Schénardi, leader local du Front national, d'ajouter : *« C'est* Règlement de comptes à OK Corral *ou plutôt au fort de Champigny »*.

Quelle affectation pour les bâtiments ?

Le conseil municipal, par 24 voix contre 8, a finalement décidé d'acquérir le fort. Il en coûtera 9,6 millions de francs, payables sur trois ans. Pour cela, la ville cédera trois terrains (5 500 mètres carrés au total) et elle sollicitera des subventions et des aides de l'Etat, de la région et du département du Val-de-Marne.

Le maire a été catégorique : *« Cette opération ne coûtera rien en impôts. »* L'opposition ne partage évidemment pas cet avis. Selon M. Leonardi, les impôts pourraient augmenter d'environ 35 %, alors qu'*« il serait possible pour la commune d'obtenir le fort par le biais d'un bail de soixante-cinq années sans débourser un centime pour son acquisition. Mais il est vrai que, pour cela, obligation est faite à M. Lavigne de négocier avec l'association que je préside et qui occupe le fort actuellement »*. Bien entendu, le maire dément la possibilité pour la ville de signer un bail emphytéotique.

Quant à la destination des bâtiments, figés par l'inscription à l'inventaire des Monuments historiques, rien n'est encore déterminé. Certains évoquent la possibilité d'y installer les services techniques, à l'étroit dans leurs actuels locaux. Le débat n'est donc pas terminé à Chennevières, et d'autres réunions du conseil municipal, probablement aussi animées, risquent d'avoir lieu.

FRANCIS GOUGE

(1) Le fort de Champigny est situé sur la commune de Chennevières. Comme toutes les fortifications construites à la fin du siècle dernier et ceinturant Paris, il porte le nom de la ville qu'il défend, et non pas nécessairement de celle où il est implanté. C'est ainsi que le fort de Charenton est situé à Maisons-Alfort et que celui de Nogent est à Fontenay-sous-Bois.

Dans les galeries du Carrousel du Louvre

Plus de flâneurs que de consommateurs

Entre la très embouteillée rue de Rivoli et ce qu'il est désormais convenu d'appeler le plus grand musée du monde, le Carrousel du Louvre cherche les occasions de rappeler son existence. Un mois après l'inauguration de ce vaste espace commercial, la Société d'exploitation du Carrousel du Louvre vient d'annoncer l'ouverture des boutiques jusqu'à 22 heures et la future installation de trois nouvelles enseignes et de deux brasseries.

Dans les larges et luxueuses galeries de marbre blanc, au charme un peu froid, les promeneurs sont plutôt nombreux. Mais ils ont l'air plus disposés à la flânerie qu'à la consommation. En ces semaines qui précèdent les fêtes de fin d'année, les boutiques ne sont guère pleines. Certes, il est difficile de pénétrer chez *Nature et Découvertes*, où on se bouscule autour des rayons. Mais dans la parfumerie, chez le marchand de bonbons multicolores, dans les boutiques de prêt-à-porter ou chez les bijoutiers, les vendeurs ont un peu l'air de s'ennuyer. Même les allées de Virgin Megastore, la grande surface qui a enfin trouvé la possibilité d'ouvrir ses portes le dimanche, ne sont guère encombrées et il n'y a pas affluence devant les caisses.

Dans cette galerie marchande de 8 000 m², pour une trentaine de boutiques, on peut faire ses emplettes tous les jours sauf le mardi. Car les responsables des magasins ont accepté de vivre au rythme du musée du Louvre. Pourtant, selon un sondage réalisé par Virgin, il semble que les clientèles ne soient pas tout à fait les mêmes : 60 % des visiteurs du musée sont des étrangers, alors que 70 % de ceux du Carrousel sont des Parisiens.

Les nourritures terrestres sont les plus attractives. Ce sont les restaurants, croissanteries et autres formules de restauration rapide du Resto-rama, situé au premier étage qui peuvent se targuer de la plus forte fréquentation. Du poulet au curry, aux crêpes en passant par toutes sortes de sandwiches, il y en a pour tous les goûts et pour toutes les bourses. En outre, l'espace est assez vaste pour qu'on puisse y trouver un siège et une table. Dommage qu'il exhale de ce lieu des effluves qui vont jusqu'aux narines des admirateurs de la pyramide inversée.

Cette originalité architecturale constitue le point de liaison entre les commerces et le musée, dont la grande grille d'accès se ferme lorsque les visiteurs sont trop nombreux dans les salles. Il ne reste plus alors qu'à déambuler le long du fossé Charles V pour sortir au pied de l'arc de triomphe du Carrousel et aller faire la queue devant la grande pyramide de la cour Napoléon.

FRANÇOISE CHIROT

SEINE-SAINT-DENIS

En visite sur le site du Cornillon

Mme Alliot-Marie souhaite que le Grand Stade devienne « un élément d'insertion sociale »

A peine la loi, qui doit lever les derniers obstacles juridiques et administratifs à la construction du Grand Stade, définitivement votée par l'Assemblée nationale (*le Monde* du 22 décembre), le gouvernement a voulu montrer qu'il se préoccupe aussi de l'avenir du territoire qui va accueillir cette *« vitrine de la France »*.

Michèle Alliot-Marie, ministre de la jeunesse et des sports, s'est rendue, lundi 20 décembre, sur le site du Cornillon où doit être édifié l'équipement. Elle en a profité pour rappeler le calendrier fixé pour permettre la livraison de l'équipement, quelques mois avant le début de la Coupe du monde de football en 1998. Un jury désignera en septembre 1994 le projet architectural parmi ceux qui auront été présentés cinq mois plus tôt. L'accord de concession sera alors signé, et le permis de construire déposé pour que les travaux puissent démarrer début 1995.

Dans les locaux de la mission Grand Stade qui vient d'être installée sur le site du Cornillon, Mme Alliot-Marie a également répondu à Patrick Braouezec, le maire (PC), de Saint-Denis. Celui-ci n'avait pas obtenu que le Parlement retienne son amendement sur la garantie d'embauche de chômeurs de la ville sur le chantier. Le ministre et Jean-Pierre Duport, préfet de Seine-Saint-Denis, lui ont annoncé qu'un vaste plan de formation serait lancé au niveau du département. Il devrait permettre de préparer un certain nombre de personnes aux tâches nécessaires à la construction et à l'entretien du stade.

Les représentants de Gaz de France ont affirmé à l'occasion de cette visite que l'audit d'environnement du terrain (*le Monde* du 22 octobre), en voie d'achèvement, n'avait pas révélé de pollution importante sur le site. Il n'y aurait pas de cuve provenant de l'ancienne usine à gaz dans le sol, et les traces de goudrons sont suffisamment superficielles pour pouvoir être extraites, puis traitées sans difficultés. Mme Alliot-Marie a souhaité que le stade devienne *« un élément d'insertion sociale, un vrai lien entre le centre de Saint-Denis et les autres quartiers »*.

De son côté, Simone Veil a déclaré, mardi 21 décembre, à l'issue de sa première visite dans les locaux de la délégation interministérielle à la ville (DIV), situés à La Plaine-Saint-Denis, un quartier de Saint-Denis, que la construction du Grand Stade, sera *« l'occasion d'une grande opération d'urbanisme, qui doit tenir compte des besoins des habitants »*. Le ministre des affaires sociales, de la santé et de la ville a évoqué la possibilité de transformer le contrat de ville dont doit bénéficier Saint-Denis en un grand projet urbain, doté de crédits spécifiques. Deux vastes cités d'habitat social, les Francs-Moisins à St-Denis et les *4000* à La Courneuve, sont en effet situées à proximité immédiate du futur Grand Stade.

ACCIDENT : sept personnes fauchées par une voiture à Neuilly. – Devant l'entrée d'un magasin Monoprix de l'avenue Charles-de-Gaulle, à Neuilly, dans les Hauts-de-Seine, sept personnes ont été fauchées par une voiture, jeudi 23 décembre. L'une des victimes a été grièvement blessée et six autres légèrement commotionnées, ainsi que la conductrice du véhicule. Selon des témoignages, c'est en effectuant une manœuvre pour garer sa voiture, à boîte de vitesses automatique, que la conductrice, une femme d'une soixantaine d'années, aurait confondu les pédales d'accélération et de frein. La voiture incontrôlée a alors pris de la vitesse, montant sur le trottoir où elle a fauché des passants avant de terminer sa course dans la porte vitrée du magasin.



CINÉMA

LES FILMS NOUVEAUX A PARIS

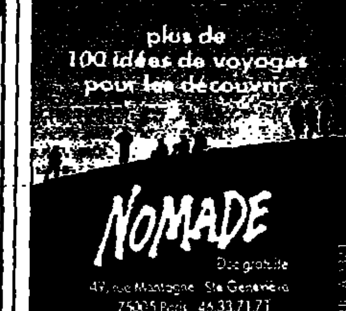
LA FERME DES ANIMAUX. Film britannique de John Halas et Joy Batchelor, v.o. : Reflet République, 11e (48-05-51-33) ; L'Entrepôt, 14e (45-43-41-63) ; v.f. : L'Entrepôt, 14e (45-43-41-63).

IT'S ALL TRUE. Film américain de Richard Wilson, Myron Meisel et Bill Krohn, v.o. : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; La Saint-Germain-des-Prés, Salle G. de Beauregard, 6e (42-22-87-23) ; La Bastille, 11e (43-07-48-60).

LA NAGE INDIENNE. Film français de Xavier Durringer : Gaumont Opéra, 2e (36-68-75-55) ; Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Gaumont Hautefeuille, 6e (36-68-75-55) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08 ; 36-68-75-75) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Gaumont Gobelins, 13e (36-68-75-55) ; Gaumont Alésia, 14e (36-68-75-55) ; Montparnasse, 14e (36-68-75-56) ; Gaumont Convention, 15e (36-68-75-55) ; Pathé Wepler II, 18e (36-68-20-22).

LES VALEURS DE LA FAMILLE ADDAMS. Film américain de Barry Sonnenfeld, v.o. : Gaumont Les Halles, 1er (36-68-75-55) ; Gaumont Opéra Impérial, 2e (36-68-75-55) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Publicis Saint-Germain, 6e (36-68-75-55) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08 ; 36-68-75-75) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40 ; 36-65-70-81) ; La Bastille, 11e (43-07-48-60) ; Gaumont Grand Ecran Italie, 13e (36-68-75-55) ; Gaumont Parnasse, 14e (36-68-75-55) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93 ; 36-65-70-23) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94 ; 36-65-70-14) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (43-87-35-43 ; 36-65-71-88) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31 ; 36-68-81-09) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59 ; 36-65-70-84) ; Gaumont Gobelins, 13e (36-68-75-55) ; Gaumont Alésia, 14e (36-68-75-55) ; Montparnasse, 14e (36-68-75-55) ; Gaumont Convention, 15e (36-68-75-55) ; Pathé Clichy, 18e (36-68-20-22) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44).

VUK LE PETIT RENARD. Film hongrois d'Attila Dergay, v.f. : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).





Le marché des images à l'heure de la concurrence internationale

Daniel Toscan du Plantier : « Il faut ouvrir le compte de soutien aux cinéastes européens »

■ GATT. L'exclusion de l'audiovisuel de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT) a créé effervescence et soulagement chez les producteurs de cinéma. En France comme dans les autres pays d'Europe. Soucieux de consolider la solidarité née pendant les négociations du cycle de l'Uruguay entre les producteurs et réalisateurs des Douze, Daniel Toscan du Plantier, producteur et président d'Unifrance Film, propose d'ouvrir le compte de soutien qui finance le cinéma français aux producteurs des autres pays d'Europe.

■ AUDIENCE. Après avoir plébiscité les films américains en salle, les téléspectateurs français leur consacrent plus de temps qu'aux films français à la télévision. Une étude de Téléscoop, société que dirige Serge Siritzky, montre que, depuis la fin des années 80, l'audience des films américains est supérieure à celle des films français, sur les chaînes en clair comme sur Canal Plus.

« La bataille du GATT a été gagnée. Mais au fond, n'est-ce pas seulement le* statu quo *qui a été préservé ?

– On a gagné mais il faut dessoûler. Les Américains ont toujours 80 % du marché européen. L'aventure du GATT a cependant eu un effet positif, celui d'une prise de conscience. Non seulement la communauté du cinéma s'est unie, mais autour d'elle il y a eu une mobilisation populaire, médiatique et politique. Avec l'interaction que l'on imagine entre ces trois éléments. Du jamais vu !

– Mais l'exaltation risque de retomber assez vite...

– Attendez ! Pour la première fois dans l'histoire de la République, le parti conservateur a fait rentrer la culture dans ses priorités. Le gouvernement a pris des risques pour défendre le cinéma ! C'est un événement historique ! La droite a pris l'idée de Jack Lang et, c'est encore mieux, l'a comprise. Nous avons eu un déjeuner avec François Mitterrand, une réunion de travail avec Edouard Balladur. Une vraie réunion de travail ! Avant, on nous rencontrait pour nous dire : *« Comme j'aime vos films. »* Là, nous étions considérés comme un secteur économique créateur d'emplois. La droite nous a parlé son langage, celui de l'économie. Elle ne s'est pas habillée du seul langage culturel, mais elle nous a fait asseoir à la table principale. Nous aussi nous étions l'économie, c'était un soulagement. Ils ont été les premiers à dire : l'argent du cinéma, celui du compte de soutien, n'est pas une subvention. Aujourd'hui, on apprend que c'était « nos économies ». Ils ne nous payent pas, on ne doit pas dire merci. On en aura appris, des choses, en un automne.

« Il faut consolider tout de suite »

– Merci Mickey Kantor ! Merci Hollywood !...

– Les Américains, eux, nous ont fait avancer dans le sentiment d'appartenir à une communauté d'Europe. Wim Wenders en Allemagne, Pedro Almodovar en Espagne, les producteurs anglais David Putnam et Jeremy Thomas... tous comprennent que, passé l'énervement face à ces Français arrogants qui prétendent toujours savoir comment les choses marchent, mieux vaut monter sur leur bateau. C'est pourquoi, sortis de l'euphorie, il faut consolider tout de suite et se précipiter sur nos voisins d'Europe pour leur proposer d'étendre le système français à chaque pays : les quotas de diffusion, le compte de soutien, l'obligation d'investir faite aux chaînes de télévision. Bien sûr, dans certains pays, la vidéo l'emporte sur la salle, dans d'autres, les films distribués sont américains à 95 %. Mais on peut toujours obliger les télévisions publiques à des garanties d'investissement. Le fonds de soutien peut également être alimenté par la vidéo. Chacun peut broder et se tailler un costume sur mesure.

– Mais un rapport de forces ne sera-t-il pas nécessaire pour imposer ces mesures à chaque gouvernement européen ?

– C'est pourquoi je pense qu'on pourrait commencer par un geste symbolique et très immédiat : ouvrir le compte de soutien aux films européens sans que cela passe forcément par une coproduction. Un film fait en Europe, même s'il n'est pas coproduit par un Français, doit pouvoir avoir accès aux avantages français. Cela ne représente que 3 % des recettes, mais la symbolique est forte.

– Les Américains veulent exporter le marché, vous c'est le modèle français du cinéma que vous proposez à l'Europe ?

– C'est l'idée française du cinéma plus que le cinéma français qu'il faut défendre. Et l'idée française, c'est le pluralisme. Tu es Anglais, tu as fait un film, tu le sors à Paris, tu es chez toi. Le réalisateur et le producteur deviennent des citoyens d'Europe. On les fait participer au miracle (les quotas, la mise à contribution des télévisions, le compte de soutien) et on leur dit : exigez de vos gouvernements l'adaptation du système.

– Même s'il n'y a pas de subventions, ces solutions exigent néanmoins l'aide de l'Etat. Et si les producteurs parlaient « marché » comme les Américains ?

– C'est aussi un débat que le gouvernement doit avoir avec les groupes français accusés de position dominante. Au lieu de leur tenir un langage de police, ne peut-il demander : et en échange, qu'est-ce que vous promettez au plan international ? Rien n'empêcherait le monde entier de s'esclaffer devant *les Visiteurs*, si l'instrument de distribution existait. Quand il y aura un grand multisalles français dans les vingt premières villes du monde, les choses commenceront à changer. Le risque d'une garantie publique sur l'investissement d'un multisalles à Buenos Aires est moindre que celui offert à la vente d'un Airbus à l'Argentine. Les Argentins aiment aller au cinéma et paient cash leurs billets. L'Europe pourrait également participer à cet objectif.

» Les grands diffuseurs audiovisuels verraient en bas de chez eux les affiches des films qu'on leur proposerait ensuite. La salle serait l'ambassadeur du film français et européen pour toutes les chaînes câblées et satellitaires du monde. Les Américains ne nous empêchent pas de faire ça. Si on prouve que de l'argent peut être gagné avec nos films, ils mettront des drapeaux français sur leurs valises.

» L'expansion internationale est la nouvelle frontière du cinéma français, à la seule condition que soient adaptés à cette nouvelle ambition les moyens appropriés, aujourd'hui 3 % du compte de soutien, qui devraient être multipliés par deux pour être efficace. »

Propos recueillis par
YVES MAMOU

Les téléspectateurs préfèrent les films américains

Les abonnés de Canal Plus préfèrent les films américains. En « *prime time* » (20 h 30-21 h 20), l'audience de la chaîne cryptée peut reculer d'au moins 50 % sur le simple constat par le téléspectateur que le film, ce soir-là, est français. Doit-on en conclure que les abonnés de la chaîne à péage ne se nourrissent que de pop corn et de Coca-Cola ? Pas du tout. Ces données, issues de Téléciné Indice, une étude semestrielle (la première d'une série) menée par Téléscoop Conseil, société dirigée par Serge Siritzky avec l'appui logistique de Médiamétrie, traduisent simplement la situation paradoxale de la chaîne cryptée : les films américains sont triés sur le volet alors que les accords passés avec les professionnels du cinéma obligent Canal Plus à financer et diffuser la majorité des films produits en France, quelle que soit leur qualité.

Rien d'étonnant donc si le nombre des films français diffusés en « *prime time* » est inférieur de moitié à celui des films américains et européens. Rien d'étonnant non plus si les audiences fluctuent du simple au double, en fonction de la nationalité.

Les recherches de Téléciné Indice ont aussi pour but de lier plus encore la valeur financière des films à leurs performances sur le petit écran. A voir comment, sur les chaînes « en clair », les films américains ont pris le pas sur les films tricolores, on comprend mieux pourquoi UGC-Droits audiovisuels a récemment pris le contrôle de près de 800 longs métrages hollywoodiens (*le Monde* du 11 novembre). Sur TF 1 et M6 d'abord, puis France 3 et France 2 ensuite, les films américains ont en effet creusé l'écart. Toutes chaînes confondues, l'avance prise par les films hollywoodiens se situe aux environs de 10 %. L'écart est de 20 % pour M 6 sur le premier semestre 1993. Téléciné Indice révèle d'abord une évidence : le cinéma *« constitue le programme phare »* de la télévision et devance en termes d'audience tous les programmes (variétés, magazines, etc.). Bien que les chaînes privées ne soient autorisées qu'à une seule coupure publicitaire (aucune pour les chaînes publiques), le cinéma représente le meilleur support pour les annonceurs, fascinés par le porte-monnaie de la ménagère de moins de cinquante ans.

Acteurs fétiches

C'est sur les petites chaînes que les films américains ont d'abord creusé l'écart. Sur France 3 et M 6, Hollywood domine en « prime time » depuis la fin des années 80. Sur TF 1, la prise de pouvoir s'est effectuée au cours du second semestre 1990. Une sélection drastique a cependant limité le décrochage des films français à cinq points de part d'audience en moyenne. Sur France 2, l'irruption hollywoodienne est plus récente (premier semestre 1992) mais l'écart s'est davantage creusé que sur TF 1 et s'est accru au premier semestre 1993.

Bien entendu, d'autres paramètres que la nationalité peuvent jouer. L'âge des films diffusés en « prime time » en fait partie. TF 1, France 2, et M 6 donnent désormais l'avantage aux longs métrages réalisés au cours des années 1980-1990. France 3, en revanche, n'affiche aucun engouement particulier pour les films récents. Au premier semestre 1993, la majorité des films diffusés à 20 h 30, dataient des années 60-70.

Si le genre semble n'avoir rien de déterminant (policier, aventure, drame...), la distribution joue un rôle-clé. En dépit de ce que certains disent du déclin des stars, Clint Eastwood, Louis de Funès ou Thierry Lhermitte sont des facteurs de succès automatique. Chaque chaîne a en outre ses acteurs fétiches : Belmondo pour TF 1, Yves Montand pour France 2, Gabin et Fernandel pour France 3 ou Paul Newman pour M 6.

Les producteurs ne pourront plus désormais soutenir que dix ans de crise de la fréquentation du film français en salle sont sans conséquences sur les autres marchés du film. Les chiffres de Téléciné Indice prouvent désormais que la désaffection a commencé de toucher le petit écran.

Y. M.

► Téléciné Indice, « La cote du cinéma à la télévision. 1er semestre 1993 ». Téléscoop Conseil, 12 *bis*, rue Louis-Rouquier, 92300 Levallois-Perret. Tél. : 40-89-00-89.

CLÉS/ *Les mécanismes de financement*

■ Le compte de soutien. C'est un mécanisme complexe d'aide aux diverses composantes de la filière image (cinéma et audiovisuel). En 1994, l'enveloppe globale du compte devrait atteindre 1,88 milliard de francs dont 424,5 millions de francs pour la production et la distribution de films de longs métrages. Le compte de soutien est alimenté par la taxe spéciale additionnelle sur le prix des billets de cinéma (467 millions de francs en 1994), une taxe sur le chiffre d'affaire des télévisions (1,34 milliards de francs) et une taxe sur les cassettes vidéo enregistrées (60 millions de francs).

■ Garantie de crédit. La production cinématographique dispose de systèmes de garantie de crédit mis au point et gérés par l'Institut pour le financement du cinéma et des industries culturelles (IFCIC).

■ Le rôle des chaînes en clair... Les chaînes de télévision en clair sont contraintes de consacrer 3 % de leur chiffre d'affaires à la production d'œuvres cinématographiques de langue française. Cette aide peut s'effectuer en achats de droits de diffusion et en investissements de coproduction (environ 500 millions de francs en 1993).

■ ... et celui de Canal Plus. La chaîne cryptée doit consacrer 20 % de son chiffre d'affaires aux achats de droits de films. La moitié environ de cette somme va aux films d'expression française, soit 600 millions de francs en 1993.

■ Les Sofica. Les Sociétés de financement des industries cinématographiques et audiovisuelles offrent des avantages fiscaux à toutes personnes désireuses d'investir dans le cinéma et l'audiovisuel : 150 à 200 millions de francs en 1993.

A Cayenne et Kourou

La Guyane aura une chaîne privée

CAYENNE

de notre correspondant

Le Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) a autorisé le 21 décembre la première télévision privée officielle en Guyane : Antenne Créole Guyane (ACG), dirigée par Frédéric Lancri, desservira la captiale du département Cayenne (50 000 habitants) et la cité spatiale de Kourou (20 000 habitants).

Le CSA avait entendu le 10 décembre les deux candidats à ces fréquences, et n'a pas retenu le dossier présenté par Ibis TV, patronné par Léo Mira, ancien reporter de FR 3 et RFO, installé dans le pays, et soutenu par la filiale guyanaise d'Antilla TV. Depuis 1989, Frédéric Lancri avait lancé une station TV « pirate », Kanal Kreole, qui composait ses programmes avec des émissions venues du Brésil, des Etats-Unis, sans oublier un programme de proximité quelque peu restreint mais apprécié des Guyanais.

L'avis positif du conseil régional de la Guyane a certainement joué en sa faveur auprès du CSA, qui souligne cependant que l'attribution définitive des fréquences reste subordonnée à la signature d'une convention entre le CSA et ACG.

« Notre expérience, la confiance du fidèle public guyanais depuis cinq ans ont joué en notre faveur », a commenté le PDG Frédéric Lancri en détaillant ses programmes : *« ACG fera huit heures d'émissions venues de l'extérieur avec un relais de TF 1, et un autre de la télévision brésilienne Bandeirantes, surtout pour le sport et le continent latino-américain, avec Eurosport... Le programme quotidien de proximité durera au total quatre heures. »* ACG table sur un effectif de quinze personnes à majorité guyanaise, et financera l'apport des images extérieures (1,2 million de francs par an) par la publicité locale. *« Véritable pluralisme de l'information, production locale conséquente et qualité professionnelle de l'antenne »* sont les *« engagements »* pris par les responsables d'ACG face à ses futurs clients, et à son principal supporter : le conseil régional.

EDMOND FRÉDÉRIC

INFORMATION TÉLÉVISÉE : la CLT crée un réseau d'échanges entre ses chaînes européennes. – La Compagnie luxembourgeoise de télédiffusion (CLT) vient de créer une société, European News Exchange, qui a pour vocation d'organiser l'échange par satellite d'informations télévisées entre chaînes européennes. Dans un premier temps, les membres du réseau sont les stations du groupe CLT, RTL télévision et RTL2 en Allemagne, RTL4 et RTL5 aux Pays-Bas, M 6 en France, RTL-TV au Luxembourg et en Lorraine et RTL-TVI en Belgique. Mais cet organisme privé d'échanges, qui concurrence donc en partie l'Union européenne de radiodiffusion (UER), a vocation à s'ouvrir à d'autres chaînes privées.

Avec l'aide de Roger Lancry, ancien « patron » du Livre CGT

La rédaction de « Marie-France » veut relancer son journal

La rédaction de *Marie-France*, le mensuel féminin mis en liquidation par le tribunal de commerce de Nanterre le 7 décembre en raison d'un passif de 14 millions de francs (*le Monde* du 9 décembre), a décidé de tout faire pour publier le numéro de janvier. Une assemblée générale de la trentaine de salariés a récemment désigné Roger Lancry, ancien « patron » du Comité intersyndical du Livre parisien CGT, comme médiateur. M. Lancry, qui a créé sa propre société de conseil en presse, RL Communication, est chargé de relancer le titre en menant *« une médiation auprès de toutes les autorités compétentes : ministères, tribunal de commerce, éditeurs, imprimeurs... pour faire repartir le titre sur de nouvelles bases »*, avait indiqué la société des rédacteurs de *Marie-France*.

M. Lancry a obtenu de l'ancien éditeur de *Marie-France*, les éditions Bauer, qu'il aide la rédaction à faire redémarrer le titre en lui laissant la jouissance des locaux, du téléphone, etc. La société des rédacteurs a demandé aux Nouvelles Messageries de la presse parisienne (NMPP) de *« bloquer les comptes de l'ex-SA Marie-France »*. Elle veut aussi obtenir que le titre soit retiré aux précédents repreneurs, Alain Tailliar, Gérard Soulas et Marcel Titoulet, et va *« solliciter du ministre de la justice de faire rapidement juger MM. Titoulet et Soulas »*. La diffusion payée du mensuel était de 240 674 exemplaires en 1992, selon Diffusion Contrôle.

Y.-M. L.

Cofondateur de « Politique Hebdo »

Albert-Paul Lentin est mort

Le journaliste et écrivain Albert-Paul Lentin, qui collabora au journal *Libération* d'Emmanuel d'Astier de La Vigerie, puis à de nombreux autres titres avant de participer à la fondation de l'hebdomadaire *Politique Hebdo*, est mort jeudi 22 décembre à Paris, des suites d'une longue maladie. Il était âgé de soixante-dix ans.

[Né à Constantine le 28 août 1923, Albert-Paul Lentin a étudié le droit pour devenir avocat. Entré dans la Résistance à dix-sept ans, il fait partie du groupe qui s'emparera d'Alger le 8 novembre 1942, afin de préparer le débarquement américain. Chargé de mission au tribunal de Nuremberg en 1946, Albert-Paul Lentin contribue, aux côtés d'Edgar Faure, à l'instruction du procès des criminels nazis, puis devient attaché de presse du Haut Commissaire français en Autriche. En 1948, il embrasse la carrière de journaliste et met sa plume de militant, engagé à l'extrême gauche, au service de divers journaux. D'abord à *Libération*, le journal clandestin né du réseau de résistance Libération-Sud, où ce pied-noir sera le spécialiste des questions d'Afrique et du Proche-Orient. En 1961, envoyé spécial de *Libération* en Algérie, il en sera expulsé par les autorités françaises. Ce qui n'empêchera pas qu'il participe ensuite aux conversations confidentielles concernant l'indépendance de l'Algérie entre les dirigeants algériens et les responsables français. Il a aussi collaboré aux hebdomadaires *Action* et *France-Observateur* (premier titre du *Nouvel Observateur*), ainsi qu'à de nombreuses revues (*Esprit, les Temps modernes*) et à des publications étrangères, notamment mahgrébines.

Albert-Paul Lentin, qui fut l'un des amis du leader marocain disparu Mehdi Ben Barka, fut de tous les combats militants, que ce soit pour l'indépendance des pays du Mahgreb ou pour l'émancipation des peuples du tiers-monde. Il participa ainsi dans les années 70 au combat pour les droits du peuple vietnamien ou pour la Palestine. Cet anticolonialiste sincère mais dont la connaissance des dossiers et des hommes était parfois amoindrie par le manichéisme idéologique, a aussi participé avec Paul Noirot à la création, en 1970, de *Politique Hebdo*. L'hebdomadaire de gauche, à la direction duquel il appartint, disparaîtra en 1978. Depuis son départ en retraite, Albert-Paul Lentin était chroniqueur à Radio-France Internationale. Il est l'auteur de plusieurs livres, notamment de témoignages sur la guerre d'Algérie comme *l'Algérie des colonels* (Editeurs français réunis, 1958), *le Dernier Quart d'heure* (Julliard, 1963), et de *la Lutte tricontinentale* (Ed. François Maspero, 1967). – Y.-M. L.]

En adoptant un plan de stabilisation

Le gouvernement brésilien souhaite mettre fin à «l'apartheid économique»

«Le plan élaboré par le ministre de l'économie ne conduira pas le Brésil à la récession», a affirmé le président Itamar Franco, moins de trois semaines après l'annonce du nouveau plan économique conçu par le ministre Fernando Henrique Cardoso, pour tenter d'en accélérer la mise en œuvre. Destiné à enrayer une inflation qui devrait dépasser 2 600 % en 1993, et à remettre de l'ordre dans les finances de l'Etat, en limitant principalement le déficit budgétaire, le document de 50 pages qui décrit les réformes mises en œuvre, avait été présenté par le ministre comme étant le moyen de mettre fin à «l'apartheid économique en vigueur» et à faire en sorte que «les pauvres le soient de moins en moins».

RIO-DE-JANEIRO

de notre correspondant

Le plan de stabilisation économique de M. Cardoso comprend trois mesures essentielles. Tout d'abord une réduction drastique du budget de l'Etat, pour permettre l'équilibre en 1994, avec des «coupes» atteignant au total l'équivalent de 22 milliards de dollars (128 milliards de francs). Plusieurs ministères seront supprimés, d'autres réorganisés et des dépenses d'équipement retardées. Le plan «FHC», comme il est déjà surnommé, prévoit aussi une réduction de 15 % de la redistribution des impôts recueillis par l'Union en direction des Etats et des municipalités, et une augmentation de 5 % des impôts des personnes physiques.

Le ministre a aussi annoncé la création d'un nouvel indice, l'Unité réelle de valeur (URV), qui sera fixée quotidiennement par la banque centrale, et sera le reflet exact de l'inflation mesurée. Cette URV devra à terme devenir *«la prochaine monnaie du pays»*, et entraîner une baisse progressive de l'inflation *«dans un délai de deux à quatre mois»*, en évitant les anticipations actuelles, et grâce à l'ajustement fiscal qui *«devra être rigoureusement suivi»*.

Ce nouveau plan, dont les principaux commentateurs soulignaient qu'il ne contenait pas, comme les multiples précédents, *«des mesures surprenantes, des confiscations d'épargne ou des blocages de prix et de salaires»*, a été *a priori* bien reçu tant par les organisations patronales que par les syndicats qui déploraient toutefois, ensemble, l'augmentation des impôts. M. Cardoso a souligné que *«ce programme doit être celui de tous les Brésiliens et pas seulement celui du gouvernement»*.

Car le plan économique doit encore être soumis à l'approbation du Congrès, avant que sa mise en œuvre soit complètement effective. Le ministre a estimé que le vote des parlementaires devrait intervenir *«avant la fin du mois de janvier»*. Ce sera un des points les plus difficiles, alors que le Parlement est actuellement tout entier tourné vers sa commission d'enquête ouverte dans le cadre d'une gigantesque affaire de corruption. Une quarantaine de députés, sénateurs et gouverneurs sont en effet accusés d'avoir détourné des fonds publics à leur profit, par le biais de la commission du budget, dans le cadre de réalisations – fictives ou surfacturées – de travaux publics sur l'ensemble du territoire.

DENIS HAUTIN-GUIRAUT

Un entretien avec le porte-parole de la Confédération paysanne

Gabriel Dewalle : «Les accords du GATT vont avoir des effets désastreux pour les petits agriculteurs»

Créée en 1987 par le rassemblement de plusieurs syndicats agricoles dissidents, la Confédération paysanne, communément classée à gauche, regroupe aujourd'hui – affirment ses responsables – quelque quarante mille adhérents. Elle est présente dans plus de soixante-dix départements et particulièrement bien implantée dans l'Ouest, le Nord-Pas-de-Calais et Rhône-Alpes. Elle s'est très vivement opposée aux accords du GATT. Elle préconise des aides publiques différenciées qui bénéficieraient davantage aux petites exploitations et qui casseraient le schéma traditionnel productiviste. Elle s'en prend à la FNSEA, qu'elle accuse de collusion avec tous les pouvoirs successifs. Gabriel Dewalle, porte-parole du syndicat, répond à nos questions.

«Pour vous, la signature des accords du GATT est donc une catastrophe...

– Blair House, même modifié, reste à l'opposé de ce que nous demandons. Il aurait absolument fallu que les députés refusent la confiance à Edouard Balladur. Le bricolage de dernière minute sur un accord fondamentalement mauvais (chaque Etat perd sa liberté de définir sa propre politique alimentaire, la production ovine en France est quasiment condamnée...) ne peut en rien corriger ses effets désastreux.

– Pourquoi cette opposition systématique à tout ce que fait le gouvernement et à toutes les décisions des Douze et de la Commission?

– Certains jours, seules la colère et la révolte peuvent exprimer ce que l'on ressent après trente ans de politique agricole commune, d'erreurs et de mauvais choix. Où est la parité avec les autres catégories sociales, affirmée dès la mise en place de la PAC comme un objectif tout aussi primordial que celui de l'autosuffisance alimentaire? Pendant trente ans, la capacité à produire toujours plus aura été la seule politique soutenue par les Etats européens.

– Cette politique n'a pourtant pas eu que des effets négatifs...

– Certes, mais, dès les années 75, la surproduction en céréales et en lait a posé problème. Il fallait alors ouvrir le débat et chercher les vrais remèdes. Que de temps perdu, de gâchis! Les propositions existaient pourtant. On parlait déjà de prix plus élevés pour une production limitée dans chaque exploitation; c'est le système du quantum. Qu'on ne dise pas qu'il n'y avait pas d'autre voie! Un choix injuste fut fait : une quantité maximale garantie (QMG) en céréales, au-delà de laquelle une taxe toujours plus élevée était prélevée sur l'ensemble des quantités, pénalisant de la sorte celui qui produisait 2 000 quintaux de blé, au même titre que celui qui en produisait 10 000.

L'«arme alimentaire»

– Le système des quotas laitiers, en 1983, a-t-il été, lui aussi, injuste?

– Bien sûr. Le paysan qui produisait 20 000 litres a bénéficié d'un «droit à produire» de 19 400 litres, mais celui qui produisait 250 000 litres eut droit à 242 500. Avec toujours comme seuls objectifs la maîtrise des coûts budgétaires et celle du volume de production.

» Autre injustice : si, en termes de maîtrise, l'objectif fut globalement atteint, la politique de restructuration laitière sans précédent aidée fortement par l'Etat a permis de libérer des quotas. Pour qui? Pour les plus gros producteurs.

– Si l'on a pu maîtriser le lait, il n'en a pas été de même avec les céréales...

– La surproduction et les exportations subventionnées nous ont vite transformés en «agresseurs» sur le marché mondial, réveillant la colère des Etats-Unis mais, plus encore, désorganisant gravement les économies agricoles de nombreux pays en voie de développement, aujourd'hui totalement dépendants de l'aide alimentaire. L'aide est devenue l'«arme alimentaire».

– Pourquoi la réforme de la PAC de mai 1992 ne rencontre-t-elle pas votre agrément?

– Les exigences grandissantes des Etats-Unis nous ont conduits à une réforme de la politique agricole commune et au préaccord de Blair House. Le gouvernement d'alors, en complicité totale avec la FNSEA, a mené le pays dans un cul-de-sac, dont les clowneries d'Alain Juppé ont eu bien du mal à simuler une sortie.

» L'autre grande erreur, la voici : au moment où, de toutes parts, des voix s'élèvent pour qu'on élargisse les fonctions de l'agriculture et des paysans, nous sommes entrés dans un combat de «moléculteurs» – dans mon esprit, il s'agit de producteurs de molécules, dont la destination peut indifféremment être la fabrication de carburant, de produits industriels ou alimentaires, donc des producteurs de minerais de base; ce n'est évidemment pas ma conception du rôle du paysan – avec pour seuls slogans *«Pas un hectare de jachère en plus»* et *«Il ne faut pas diminuer les capacités exportatrices de la France»*! Toute la PAC réformée se résume à ceci : gérer les intérêts des plus gros céréaliers et des producteurs exploitant des ateliers intensifs de volailles ou de porcs. Qu'est-ce que cette PAC réformée qui ne remet en rien en cause la répartition des aides publiques!

– Votre bête noire s'appelle... la FNSEA

– Sa capacité mystificatrice est incroyable et sa collusion avec les pouvoirs, quels qu'ils soient, totale! Il est vrai que, pour elle, peu importe que les paysans ne soient plus que deux cent mille pourvu qu'elle reste aux commandes, pourvu que sa politique permette à l'agroalimentaire français et européen d'être protégé à l'intérieur sans nuire à sa capacité d'attaquer les marchés mondiaux avec l'aide des subventions publiques. Ce n'est pas de cette politique dont ont besoin la France et l'Europe.

– De quoi, alors, avons-nous donc besoin?

– De paysans nombreux. C'est le seul moyen de répondre correctement aux fonctions essentielles : non seulement nourrir suffisamment les hommes et entretenir l'espace, mais également fournir une nourriture riche en vitamines et oligo-éléments.

» C'est aussi un moyen de contribuer à la bataille de l'emploi. Mais la politique actuelle consiste à éliminer les petits producteurs en détournant au profit des gros industriels (dans le secteur du porc notamment) les aides de trésorerie. C'est une épuration économique.

» Des choix volontaristes devront être faits pour faciliter l'installation de nouveaux paysans, qu'ils soient ou non d'origine rurale. Il est temps d'imaginer un nouveau type d'aide à l'installation, par exemple une dotation de carrière remboursable en fin d'activité.

Propos recueillis par
FRANÇOIS GROSRICHARD

Le régime d'imposition des non-résidents dans l'Union européenne

La Commission recommande de supprimer les discriminations fiscales en matière de revenus

Les Etats membres de l'Union européenne devront tous accorder les avantages fiscaux d'assiette dont bénéficient leurs résidents aux non-résidents européens travaillant sur leur sol. Cette «recommandation» qui va être notifiée par la Commission aux douze Etats de l'Union européenne ne concerne toutefois que les non-résidents qui auront encaissé 75 % de leurs revenus dans le pays d'accueil.

Si elle est respectée, cette recommandation nécessitera que soient modifiées un certain nombre de conventions fiscales bilatérales de non-double imposition. Celles-ci prévoient en général qu'un non-résident est imposé dans le pays d'accueil sur les revenus qu'il y a gagnés sans bénéficier de tous les avantages d'assiette de la législation nationale : les pays différencient fiscalement leurs résidents et les non-résidents. Ainsi un résident français travaillant en Belgique paiera à l'Etat belge l'impôt sur les revenus encaissés dans le pays d'accueil mais ne bénéficiera pas de toutes les règles d'assiette régissant l'impôt des résidents belges.

L'objectif de la Commision est de faire disparaître le régime fiscal des non-résidents et de faire apparaître la notion de résident communautaire. En 1979, la Commission avait sans succès déposé une directive allant dans le même sens mais qui prévoyait de taxer les revenus salariaux dans le pays de domicile.

REPÈRES

CERC

Mobilisation de chercheurs et d'universitaires

Plus de deux cents universitaires et chercheurs ont signé une pétition exprimant leur soutien et leur *«attachement à la continuité des missions»* du Centre d'étude des revenus et des coûts (CERC) que le gouvernement envisage de transformer en un Conseil supérieur de l'emploi, des revenus et des coûts. *«Derrière ce qui peut paraître comme un changement de nom, cette réforme»*, votée dans le cadre de la loi quinquennale sur l'emploi (*le Monde* du 19 novembre), *«menace le CERC dans son indépendance et ses missions»*, souligne un communiqué du personnel du CERC.

Par ailleurs, l'Association des administrateurs de l'INSEE souhaite dans un communiqué que le futur organisme dispose *«d'une capacité propre d'investigation et de recherche»* et *«d'une déontologie qui assure la neutralité des analyses et leur fourniture à toutes les parties»*.

BANQUES

Echec des négociations salariales

L'Association française des banques (AFB) a décidé jeudi 23 décembre *«une revalorisation du point bancaire de 0,8 % pour l'année 1994, prenant effet au 1er juillet 1994»*. Cette décision de l'AFB fait suite à l'échec des négociations salariales avec les syndicats. Ces derniers ont estimé que la proposition patronale, entraînant une *«baisse du pouvoir d'achat»*, était *«inacceptable»* et constituait *«une déclaration de guerre»*. Les organisations syndicales se rencontreront le 5 janvier pour rechercher *«les moyens d'aboutir à des actions de masse»*. Elles *«demandent d'ores et déjà à l'ensemble des salariés de ne plus effectuer d'heures suplémentaires»*.

RETRAITE COMPLÉMENTAIRE

Signature de l'accord concernant les agents de la Sécurité sociale

Trois fédérations syndicales (CFDT, CFTC, CFE-CGC) devaient ratifier, vendredi 24 décembre, le protocole entériné le 16 décembre par le conseil d'administration paritaire de l'Union des caisses nationales de la Sécurité sociale (*le Monde* daté 19-20 décembre). Ce protocole qui prévoit l'intégration, au 1er janvier, du régime particulier de retraite complémentaire des 260 000 agents actifs et retraités gérés par l'UCANSS, au régime général interprofessionnel de l'AGIRC-ARRCO, sera ensuite soumis pour agrément au ministère des affaires sociales. De son côté, la fédération FO, hostile à ce projet, a d'ores et déjà appelé les personnels à une manifestation nationale en janvier à Paris.

Les céréaliers réclament un plan de restructuration comparable à celui du secteur laitier

L'Association générale des producteurs de blé (AGPB) estime que les pouvoirs publics *«ont délibérément signé un mauvais accord au GATT»* mais que malgré tout les céréaliers français peuvent *«rester des acteurs majeurs des marchés de demain»* si une politique dynamique favorise leur compétitivité.

«Une politique qui aurait pour priorité d'occuper le territoire sans vouloir considérer la viabilité des exploitations serait illusoire et destructrice», ajoute l'Association, qui indique que *«de toute manière il y a des exploitations vouées à disparaître à cause de l'absence de successeurs ou de la faiblesse de leurs résultats»*.

Les céréaliers insistent sur les points suivants :

- Un vaste plan de restructuration avec des dispositifs de préretraite et des facilités d'installation dans le cadre d'exploitations viables. C'est un schéma comparable à celui que connut le secteur laitier après 1984 et qui coûta 10 milliards de francs à l'Etat et au fonds agricole européen.
- L'individualisation des rendements de référence qui servent de base aux calculs de prix et un relèvement des indemnités de jachère.
- La rénovation du régime fiscal applicable aux entreprises agricoles et de protection sociale.
- Des incitations vigoureuses pour élargir les débouchés des biocarburants.

Les viticulteurs du Midi rejettent les projets de réforme communautaire du marché du vin de table

MONTPELLIER

de notre correspondant

La viticulture méridionale n'a pas l'intention de laisser s'engager sans rien faire le débat qui va avoir lieu à Bruxelles, début 1994, sur la mise en place de la future organisation commune des marchés (OCM). Cette réforme a fait l'objet en juillet de propositions de la Commission de Bruxelles jugées inacceptables par les organisations socioprofessionnelles viticoles du Languedoc-Roussillon et de Provence-Alpes-Côte d'Azur. Les leaders de la viticulture exigent d'amender les projets de la Commission perçus comme une menace directe sur leur production. Une première manifestation a rassemblé environ huit mille personnes le 10 décembre à Montpellier.

Les viticulteurs du Languedoc-Roussillon ont depuis 1976 perdu 12 000 hectares de vignes. Ils craignent que les mécanismes préconisés par Bruxelles pour revenir à l'équilibre du marché ne provoquent d'ici cinq ans l'arrachage de 200 000 hectares supplémentaires sur les 380 000 restants. *«Nous sommes les seuls à nous mobiliser contre la réforme de l'OCM. Mais ici il est plus facile d'arracher que dans d'autres régions françaises : nous avons une pyramide des âges vieillissante et le prix du foncier est équivalent à la valeur de la prime d'arrachage»*, commente Jean Huillet, président de la Fédération des quinze coopératives de l'Hérault, qui préconise *«un traitement social et collectif de la politique d'arrachage»*. *«Nous ne sommes pas là pour dire : notre vin est le meilleur, ne touchons à rien. Nous voulons une réforme de l'OCM mais pas celle que l'on nous propose»*, explique encore l'ancien leader des grandes manifestations viticoles des années 70.

Le 10 décembre, devant l'ensemble des représentants des partis politiques et des organisations professionnelles, rarement réunis dans une même manifestation, Jean Huillet avait demandé *«la mise sous surveillance de l'action des pouvoirs publics»*.

RICHARD BENGUIGUI

Par des incitations fiscales vigoureuses

Le Sénat veut créer des zones de «revitalisation rurale»

A l'issue du colloque organisé mardi 21 décembre par la Caisse des dépôts et consignations, Jean François-Poncet, sénateur (UDF-RDE) du Lot-et-Garonne a levé une partie du voile sur le rapport de la Mission d'information sur l'aménagement du territoire qu'il préside et qui sera rendu public le 11 janvier. Cet épais document se veut une contribution concrète à la loi d'orientation que Charles Pasqua, ministre d'Etat, souhaite présenter au Parlement lors de la session de printemps.

Les sénateurs s'interrogent sur la compatibilité entre une politique d'aménagement – nécessairement volontariste et contraignante – et l'économie de marché, dans une *«France à frontières ouvertes»*, mais répondent que la correction des déséquilibres est plus nécessaire aujourd'hui qu'hier. La Mission propose une *«vision multipolaire»* du développement de l'Europe, mettant l'accent sur l'ouverture plus nette de la France vers la péninsule ibérique et la Méditerranée.

Les propositions sénatoriales peuvent se regrouper en cinq chapitres : une péréquation financière plus audacieuse entre zones riches et défavorisées, à l'image de l'Allemagne où des dispositions constitutionnelless interdisent que les écarts de ressources entre Lander dépassent de 5 %, en plus ou moins, la moyenne; la création de *«zones de revitalisation rurale»*, strictement délimitées bénéficiant d'incitations fiscales vigoureuses et dérogatoires pour attirer populations et entreprises; la création d' *«universités d'un nouveau type»*, très spécialisées, dans les villes moyennes, comptant entre trois mille à cinq mille étudiants; le freinage de la croissance de la région parisienne et la remise en cause du développement du plateau de Saclay et du doublement de La Défense; un effort systématique de diversification dans les zones rurales.

F. Gr.

Pour 1994

La BNP prévoit la suppression de 1 200 emplois

La BNP a dévoilé, lors d'un comité central d'entreprise tenu jeudi 23 décembre, son intention de réduire ses effectifs de mille deux cents postes en 1994. Elle prévoit que la moitié de ces suppressions d'emploi se feront sous forme de départs naturels à la retraite, tandis que les autres prendront la forme de préretraites ou de départs volontaires. Pour la direction, ce chiffre de mille deux cents postes supprimés correspond aux gains de productivité qui ont pu être réalisés au cours de l'année écoulée.

Les syndicats ont quitté ensemble la réunion du CCE, estimant ce chiffre inacceptable au regard des réductions d'effectif antérieures : un millier par an depuis 1985, sur un effectif de quarante mille cinq cents salariés en France métropolitaine à fin 1992. Toutefois les discussions doivent reprendre le 7 janvier, explique la direction de la BNP, car *« toutes les questions à l'ordre du jour du CCE n'ont pas pu être traitées »*. La direction reconnaît qu'il y aura en 1994 *« une accentuation dans la politique de l'emploi de l'entreprise, calée sur des réductions d'effectif annuelles de l'ordre de huit cents à mille unités par an, mais en dehors de tout plan social »*.

Dans un communiqué, la CFDT-BNP indique que ce CCE devait *« débattre de la suppression de mille deux cents emplois »*, sans licenciements, pour 1994, et estime que le nouveau président, Michel Pébereau, a remis de fait en cause l'engagement pris par son prédécesseur, René Thomas, *« en février 1993, dans le cadre d'un plan d'adaptation de l'emploi (PAE) sur trois ans, qui prévoit une embauche pour chaque départ »*.

Un investissement de plus de 7 milliards de francs

Siemens va construire une usine de semi-conducteurs à Dresde

Le groupe allemand Siemens va investir l'équivalent de plus de 7 milliards de francs à Dresde, en Saxe, dans la construction d'une usines de circuits intégrés et un centre de recherche. Annoncé jeudi 23 décembre, ce projet constitue le plus important investissement européen dans ce secteur.

FRANCFORT

de notre correspondant

« Dresde va devenir La Mecque européenne des techniques de l'information. » Cette déclaration très enthousiaste du ministre allemand de la recherche, Paul Krüger, montre l'immense satisfaction avec laquelle les autorités ont accueilli la décision de Siemens d'investir dans les nouveaux Laender. Après Daimler Benz, qui a choisi de construire finalement en Allemagne, à Rastatt, et non à l'étranger l'usine de ses futures mini-Mercedes, Siemens rassure à son tour sur la capacité de l'Allemagne à attirer les investissements nouveaux malgré ses handicaps de coût de main-d'œuvre. Ces décisions contredisent les mauvais augures sur le déclin industriel inéluctable de la République fédérale.

Siemens a, en effet, annoncé jeudi 23 décembre qu'il investirait *« plus de 2 milliards de marks »* (7 milliards de francs) en dix ans à Dresde, en Saxe, pour bâtir une usine de circuits intégrés et un centre de recherche. Il s'agit du plus gros investissement européen dans ce secteur. Il permettra de créer 1 200 emplois directs et jusqu'à 3 000 emplois indirects. L'usine, qui entrera en service à la fin de 1995, produira des circuits à la demande (dits Asics) utilisant les dernières technologies de résolutions sub-microniques (de 0,5 à 0,25 micron). Ces circuits sont destinés aux marchés des télécommunications, de l'automobile, des automatismes ou de la médecine.

Un technopôle construit avec l'aide de la Treuhand

L'ensemble sera implanté dans le Zentrum für Mikroelektronik Dresden, un technopôle, construit par le gouvernement régional saxon avec l'aide de la Treuhand (l'organisme des privatisations), avec la Commerzbank et la Dresdner Bank pour actionnaires. Ce parc, où viendra s'installer un laboratoire de l'université, espère attirer des investisseurs dans l'informatique, les télécommunications et les composants. Le groupe américain Texas Instruments, qui entend construire une nouvelle usine en Europe, a été approché.

Ni Toshiba ni IBM, les partenaires traditionnels de Siemens dans les composants, n'ont voulu le suivre dans son investissement. Le groupe allemand est prêt à céder 49 % des parts et il cherche toujours des alliés. Siemens et IBM possèdent une usine en commun à Corbeil-Essonne et un centre de recherche aux Etats-Unis où, avec Toshiba, ils mettent au point les technologies de demain (une résolution inférieure à 0,25 micron).

La décision de Siemens, longuement négociée avec les autorités fédérales et régionales, a été une surprise dans la mesure où le groupe allemand avait indiqué l'an passé qu'il avait assez de ses trois usines actuelles (en Autriche, à Regensburg en Allemagne et à Corbeil). Il explique aujourd'hui sa décision par la demande plus forte que prévu des circuits Asics, par ses propres besoins, eux aussi plus volumineux, et en outre, par l'emploi de nouvelles méthodes de production qui améliorant les rendements (le nombre de puces bonnes par plaquette) rend les productions en Europe aussi compétitives que celles d'Asie. Enfin, les restructurations effectuées dans cette branche déficitaire (la seule qui le soit chez Siemens avec l'informatique) auraient permis de gros progrès et *« le résultat de l'an prochain sera équilibré »*, a promis Heinrich von Pierer, le président.

A ces nouvelles réconfortantes, il faut sans doute ajouter un paquet substantiel d'aides publiques. Les chiffres évoqués sont contradictoires (pour ne pas éveiller les soupçons de la Commission de Bruxelles ?). On a parlé de 300 millions de deutschemarks d'aides du ministre fédéral de la recherche, chiffre que Bonn a démenti. On a avancé une aide régionale se montant à 35 % puis à 23 % de l'investissement, chiffres eux aussi non confirmés. Il est en tous cas certain que l'appui public a été une condition *sine qua non*. Mais dans ces secteurs, l'Allemagne entend défendre le *« Standort Deutschland »* (l'implantation en Allemagne) quitte à employer des méthodes peu libérales. Une « politique industrielle » ? Le mot est tabou mais la chose est certaine.

ÉRIC LE BOUCHER

CHIFFRES ET MOUVEMENTS

ACCORDS

COMPAGNIE GÉNÉRALE MARITIME (CGM) : accord avec Gaz de France. – La Compagnie générale maritime (CGM) et Gaz de France ont signé mercredi 22 décembre un protocole d'accord qui prévoit la cession à GDF des 50 % du capital détenu par CGM dans la société Messigaz et des 32,5 % des parts que la CGMF (le holding financier de l'armement public) détient dans Gazocéan armement. Cependant le groupe public de transport maritime conservera les tâches d'armement et de gérance du navire méthanier *Tellier*, Gazocéan en assurant la gestion technique.

PIONEER-MOTOROLA : alliance pour le marché japonais de téléphones mobiles. – La compagnie japonaise Pioneer Electronic Corp. va s'allier avec le géant américain des télécommunications et des équipements téléphoniques Motorola Inc. pour pénétrer le marché florissant des téléphones mobiles au Japon, indique jeudi 23 décembre le quotidien économique *Nihon Keizai*. Pioneer va vendre au Japon des téléphones mobiles sous sa propre marque, fabriqués par Motorola. Les deux compagnies vont également développer ensemble la prochaine génération de téléphones numériques et du matériel multimédia, précise le quotidien. Le gouvernement japonais va autoriser la vente directe de téléphones mobiles à partir d'avril 1994. Le marché devrait atteindre 1 million d'unités en 1994, dont Pioneer aimerait conquérir 10 %, indique le *Nihon Kenzai*.

CAPITAL

SOPHA MEDICAL : augmentation de capital de 66 millions de francs. – La société Sopha Medical (imagerie médicale) va procéder à une augmentation de capital en janvier 1994 de 66 millions de francs. CEA-Industrie,. actionnaire majoritaire avec 78 % du capital, va souscrire pour 50 millions de francs à cette augmentation. Aucune indication n'a été donnée sur l'attitude des autres actionnaires (Banexi, Compagnie de Suez et CIC). Par ailleurs, Sopha Medical indique avoir commencé son redressement et prévoit un chiffre d'affaires « en croissance » en 1994. La société table désormais sur des pertes moins élevées que prévu pour 1993 : 50 millions de francs de pertes, après 170 millions en 1992, dont 120 millions liés à des éléments non récurrents. Sopha Medical, qui est passé sous le contrôle de CEA-Industrie en mars dernier, est le numéro trois mondial de l'imagerie médicale derrière General Electric (Etats-Unis) et Siemens (Allemagne).

EMPLOIS

BULL : les syndicats approuvent le plan social. – Les quatre organisations syndicales (CFDT, CGT, FO et CGC) du groupe informatique public Bull ont donné leur feu vert jeudi 23 décembre aux mesures d'accompagnement du plan de restructuration, annoncé en juillet par la direction. Ce plan prévoyait la suppression de 6 500 emplois dans le groupe, dont 2 850 en France. La direction de Bull s'est toutefois engagée à ne procéder à aucun licenciement et à ne recourir qu'au volontariat. Ce protocole d'accord entérine 493 suppressions d'emplois exclusivement sous forme de préretraites.

PERRIER : 1 200 suppressions d'emplois en 1994. – La direction de Perrier envisage 1 200 suppressions de postes en 1994 sur le site de production de Vergèze (Gard) où travaillent actuellement 2 700 salariés. Le plan sera dévoilé fin janvier. Il devrait se dérouler sur dix-huit mois et concerner uniquement des départs volontaires. Un premier plan social mis en place au printemps avait conduit à la suppression de 450 postes. Depuis l'affaire du benzène en 1990, la production de Perrier a chuté d'un tiers, passant de 1 milliard de bouteilles à 700 millions cette année.

CONTROLE

BOUYGUES : rachat de Lanctuit. – L'entreprise de bâtiment et de travaux publics Lanctuit qui emploie 1 100 salariés et dont le siège est à Vernon (Eure) est passée sous le contrôle du groupe Bouygues. Bouygues a racheté, pour une somme qui n'a pas été précisée, la société mère Lanctuit SA mais, selon une source proche de l'entreprise, plusieurs filiales spécialisées dans la peinture et la couverture notamment ne seraient pas concernées. Le groupe, qui a réalisé un chiffre d'affaires de 1 milliard de francs en 1992, exerce ses activités au travers de sept agences réparties sur la Normandie et l'Ile-de-France. Hormis le bâtiment et les travaux publics, Lanctuit a développé un département « promotion immobilière ». Bouygues n'avait pas confirmé cette opération vendredi 24 décembre.

PARIS, 24 décembre ⬇ Prises de bénéfice

Après avoir atteint de manière éphémère un nouveau record à l'ouverture, la Bourse de Paris subissait, vendredi 24 décembre, quelques prises de bénéfices dans un marché très calme, la plupart des places financières étant fermées à la veille de Noël. En hausse de 0,18 % à 2 246,98 points, l'indice CAC 40 affichait une heure et demie plus tard une perte de 0,51 %. Aux alentours de 12 h 30, les valeurs françaises abandonnaient 0,24 % à 2 337,74 points.

Ces prises de bénéfice intervenaient le jour de la liquidation mensuelle qui apparait gagnante de 7,7 %. Cette progression en quatre semaines efface les pertes d'un montant sensiblement équivalent en novembre.

Le marché était relativement étroit en raison de la fermeture de certains places financières comme New-York, Francfort et Madrid. Mais les anticipations de baisse des taux courts et la détente des taux longs pourraient limiter cette correction

Selon un opérateur, « la volonté des investisseurs de ne pas perdre un point par rapport à l'indice », conjuguée à l'arrivée de nouvelles liquidités venues des « monétaires », devrait également contribuer à limiter le repli des cours. Du côté des valeurs, le Crédit lyonnais gagnait 1,5 % à 740 francs dans 47 000 titres.

Selon des informations de presse, l'activité observée sur le CI depuis quelques jours serait due à une rumeur de cession de la participation des AGF dans le capital de la banque. A la suite d'une erreur d'ordre d'un opérateur, Groupe André a perdu 7,01 % à 623 francs dans 60 400 pièces. « Le mouvement sera annulé par la SBF », a dit un intervenant.

NEW-YORK, 23 décembre ⬇ Légère baisse

Wall Street a clôturé en légère baisse jeudi 23 décembre sous la pression de liquidations tardives, après avoir évolué durant la séance à des niveaux records grâce à la publication de bonnes statistiques économiques. L'indice Dow Jones des valeurs vedettes a clôturé à 3 757,72 points en baisse de 4,47 points, soit un repli de 0,12 %. L'activité a été modeste, avec quelque 228 millions de titres échangés. Le nombre de valeurs en hausse a dépassé celui des titres en baisse dans un rapport de trois contre deux : 1 246 contre 832. Les commandes de biens durables ont progressé de 2 % le mois dernier, tandis que les revenus individuels ont augmenté de 0,6 % et les dépenses des ménages de 0,4 %. Le fait que les revenus aient progressé à un rythme plus rapide que les dépenses est considéré comme encourageant par les économistes, qui craignaient que le rythme plus lent de la croissance des revenus, ces derniers temps, ne freine la consommation et la reprise économique.

Selon Michael Metz, responsable chez Oppenheimer and Co., les investisseurs en ont fini avec leurs ventes d'actions dans le cadre des *« habillages »* de portefeuilles avant la fin de l'année, alors que les achats de fin d'année continuent.

Sur le marché obligataire, le taux d'intérêt sur les bons du Trésor à trente ans, principale référence, est resté inchangé à 6,21 %.

VALEURS	Cours du 22 décembre	Cours du 23 décembre
Alcoa	68 1/2	68 1/4
ATT	54 1/4	54 3/8
Boeing	43 5/8	43 3/4
Chase Manhattan Bank	34 3/4	34 5/8
Du Pont de Nemours	49 1/2	49 1/8
Eastman Kodak	55 5/8	55 7/8
Exxon	63	63
Ford	65 5/8	64 7/8
General Electric	105 3/8	108
General Motors	55 5/8	55 1/8
Goodyear	44 1/2	44 3/4
IBM	59 1/4	58 5/8
ITT	92 7/8	92 1/8
Mobil Oil	77 5/8	77 1/4
Pfizer	66 5/8	67 1/8
Schlumberger	58 3/4	58
Texaco	64 3/8	63 7/8
UAL Corp. ex-Allegis	148 1/2	148 5/8
Union Carbide	22 1/2	22 1/4
United Tech.	61 3/4	62 1/8
Westinghouse	13 7/8	14 1/8
Xerox Corp.	89 1/2	89 3/8

LONDRES, 23 décembre ⬆ Vive progression

Les valeurs ont fortement progressé jeudi 23 décembre au Stock Exchange, stimulées par les propos optimistes du premier ministre, John Major, sur l'économie britannique et par la hausse du marché à terme. L'indice Footsie des cent grandes valeurs a clôturé en hausse de 40,8 points, soit 1,2 %, à 3 396,5 points, ayant dépassé un peu plus tôt le seuil des 3 400 points pour atteindre un nouveau record absolu de 3 400,3 points. La séance a été active, avec 883,2 millions de titres échangés contre 772,6 millions la veille.

Les gains ont été accentués par des opérations de mise à jour en cette dernière séance complète jusqu'au mercredi 29 décembre, puisque la Bourse fermera vendredi à la mi-journée pour le long week-end de Noël. John Major a prévu dans une interview au *Daily Telegraph* que la Grande-Bretagne connaîtrait le meilleur taux de croissance européen au cours des deux prochaines années.

La plupart des secteurs ont progressé, notamment les médias où Reuters Holdings a gagné 64 pence à 1 880, soutenu par des spéculations sur un rachat de Quotron, filiale de la banque américaine Citicorp.

VALEURS	Cours du 22 décembre	Cours du 23 décembre
Allied Lyons	6,53	6,59
BP	3,54	3,59
BTR	3,70	3,78
Cadbury	5,11	5,08
De Beers	14,63	14,42
Glaxo	7,05	7,22
GUS	6,15	6,30
ICI	7,57	7,65
Reuters	18,18	18,78
RTZ	7,76	7,85
Shell	7,10	7,18
Unilever	11,93	12,10

TOKYO, 24 décembre ⬇ Recul

Après une journée chômée en raison de l'anniversaire de l'empereur, la Bourse de Tokyo a terminé en baisse vendredi 24 décembre dans un marché peu étoffé, déçu par la lenteur du gouvernement à prendre des mesures de relance. Au terme des transactions, l'indice Nikkei a fini en baisse de 304,63 points à 17 141,11 points, soit un recul de 1,75 %. L'indice Topix, à plus large base de calcul, a de son côté cédé 21,67 points (– 1,49 %) à 1 428,70 points.

Les investisseurs craignent que le premier ministre, Morihiro Hosokawa, qui a prévu une conférence de presse dans la soirée à Tokyo, n'annonce aucune mesure concrète.

VALEURS	Cours du 22 décembre	Cours du 24 décembre
Ajinomoto	1 190	1 140
Bridgestone	1 300	1 250
Canon	1 500	1 500
Fuji Bank	1 940	1 910
Honda Motors	1 500	1 450
Matsushita Electric	1 480	1 470
Mitsubishi Heavy	634	625
Sony Corp.	5 440	5 400
Toyota Motors	1 760	1 720

CHANGES

Dollar : 5,7780 F ⬇

Vendredi 24 décembre, le deutschemark revenait en milieu de journée à 3,4075 francs, contre 3,4079 francs jeudi soir (cours indicatif de la Banque de France), tandis que le dollar s'échangeait à 5,7780 francs contre 5,7900 francs la veille en fin de journée (cours de la Banque de France).

FRANCFORT	23 déc.	24 déc.
Dollar (en DM)	1,6956	1,6970
TOKYO	23 déc.	24 déc.
Dollar (en yens)	Clos	110,85

MARCHÉ MONÉTAIRE (effets privés)

Paris (24 déc.)	6 7/16 % - 6 9/16 %
New-York (23 déc.)	3 1/16 %

BOURSES

	22 déc.	23 déc.
(SBF, *base 1000 : 31-12-87*)		
Indice CAC 40	2 225,79	2 243,02
(SBF, *base 1000 : 31-12-90*)		
Indice SBF 120	1 539,43	1 550,86
Indice SBF 250	1 471,77	1 482,21

NEW-YORK (*Indice Dow Jones*)

	22 déc.	23 déc.
Industrielles	3 762,19	3 757,72

LONDRES (*Indice « Financial Times »*)

	22 déc.	23 déc.
100 valeurs	3 355,70	3 396,50
30 valeurs	2 513,70	2 549,20
Mines d'or	242,60	240,50
Fonds d'Etat	106,85	107,02

FRANCFORT

	22 déc.	23 déc.
Dax	2 197,51	2 222,84

TOKYO

	22 déc.	24 déc.
Nikkei Dow Jones	17 445,74	17 141,11
Indice général	1 450,37	1 428,70

MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

	COURS COMPTANT		COURS TERME TROIS MOIS	
	Demandé	Offert	Demandé	Offert
$ E-U	5,7735	5,7765	5,8195	5,8240
Yen (100)	5,2115	5,2166	5,2691	5,2764
Ecu	6,5875	6,5968	6,5876	6,6099
Deutschemark	3,4051	3,4090	3,4081	3,4135
Franc suisse	4,0163	4,0213	4,0381	4,0457
Lire italienne (1000)	3,4748	3,4788	3,4600	3,4653
Livre sterling	8,6706	8,6810	8,6966	8,7105
Peseta (100)	4,1401	4,1483	4,1149	4,1259

TAUX D'INTÉRÊT DES EUROMONNAIES

	UN MOIS		TROIS MOIS		SIX MOIS	
	Demandé	Offert	Demandé	Offert	Demandé	Offert
$ E-U	3 1/8	3 1/4	3 3/16	3 5/16	3 3/8	3 1/2
Yen (100)	2 1/4	2 3/8	2	2 1/8	1 13/16	1 15/16
Ecu	6 11/16	6 13/16	6 5/16	6 7/16	6	6 1/8
Deutschemark	6 5/16	6 7/16	6	6 1/8	5 11/16	5 13/16
Franc suisse	4 3/8	4 1/2	4 1/16	4 3/16	3 15/16	4 1/16
Lire italienne (1000)	8 3/8	8 5/8	8 1/16	8 5/16	7 15/16	8 3/16
Livre sterling	5 1/4	5 3/8	5 3/16	5 5/16	5 1/8	5 1/4
Peseta (100)	9 1/4	9 1/2	8 3/4	9	8 3/8	8 5/8
Franc français	6 9/16	6 11/16	6 5/16	6 7/16	5 15/16	6 1/16

Ces cours indicatifs, pratiqués sur le marché interbancaire des devises, nous sont communiqués en fin de matinée par la Salle des marchés de la BNP.



MARCHÉS FINANCIERS

BOURSE DE PARIS DU 24 DÉCEMBRE

Liquidation : 24 décembre
Taux de report : 7,13

Cours relevés à 13 h 30
CAC 40 : – 0,18 % (2238,99)

Règlement mensuel

Quotités (1)	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours	% + –
5	EDF-GDF 3%	5720	5730	+0,17
10	B.N.P. (T.P)	1080	1070	–0,93
10	Cr.Lyonnais(T.P.)	1015	1016	+0,10
10	Renault (T.P.)	2320	2321	+0,04
10	Rhone Poulenc(T.P)	2584	2541	–1,66
10	Saint Gobain(T.P.)	1178	1180	+0,17
10	Thomson S.A (T.P)	1048	1048	—
25	Accor 1	594	588	–1,01
10	Air Liquide 1	859	859	—
10	Alcatel Alsthom 1	841	841	—
10	Alcatel Cable 1	740	738	–0,27
50	Alspi 1	390	389	–0,26
10	AGF(Ass.gle.Fce) 1	711	709	–0,28
5	Axa 1	1575	1562	–0,83
25	Bail Equipement 1	46,50	46	–1,08
25	Bail Invest. 1	1100	1110	+0,91
25	Bancaire (Cie) 1	540	547	+1,30
25	Banque Colbert C2#	145	145,40	+0,28
50	Bazar Hot. Ville 2	680	671	–1,32
10	Berger (M) 2	1265	1245	–1,58
25	Bertrand Faure 2	488	481	–1,64
25	BIC 1	1277	1280	+0,23
25	BIS 1	215	223	+3,72
10	BNP 1	286,50	285,70	–0,28
25	Bollore Techno.1	347	345,90	–0,32
10	Bongrain 1	3008	3012	+0,13
25	Bon Marche (Au) 1	654	649	–0,76
25	Bouygues 1	696	695	–0,14
10	BSN 1	942	931	–1,17
5	Canal + 1	1107	1100	–0,63

Quotités (1)	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours	% + –
10	Damart 1	5440	5590	+2,7[illegible]
10	Dassault-Aviation1	485	486	+0,2[illegible]
25	Dassault Electro 1	421	415	–1,4[illegible]
10	De Dietrich 1	2295	2289	–0,2[illegible]
10	Degremont 1	552	558	+1,2[illegible]
50	Dev.R.N-P De Cal 2	34,50	34	–1,4[illegible]
25	Dev.R.Sud-Est.Ly/2	71,80	68,50	–4,[illegible]
50	DMC (Dollfus Mi)1	389	383,10	–1,[illegible]
25	Docks France 1	750	728	–2,9[illegible]
25	Dynaction 1	185	183	–1,[illegible]
10	Eaux (Gle Des) 1	2827	2837	+0,3[illegible]
25	EBF (Epeda B.) 1	720	711	–1,2[illegible]
25	Ecco 1	835	845	+1,5[illegible]
10	Eiffage(ex Fougr.)1	1282	1268	–1,0[illegible]
10	Elf Aquitaine 1	416	415	–0,24
25	Elf Sanofi 1	1001	994	–0,70
10	Erap-Elf CPet 1	373,40	372,50	–0,24
50	Eridania Beghin 1	881	880	–0,1[illegible]
25	Essilor Intl 1	719	732	+1,8[illegible]
25	Essilor Intl ADP 1	474,80	474	–0,17
50	Esso 1	1017	1012	–0,4[illegible]
5	Eurafrance 1	2305	2310	+0,22
100	Euro Disney 1	33,60	32,55	–3,13
10	Euro RSCG W.W 1	577	560	–2,95
25	Europe 1-1	1080	1085	+0,30
100	Eurotunnel 1	47,15	47,15	—
10	Filipacchi Medias1	847	840	–0,83

[illegible]

Quotités (1)	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours	% + –
10	Sommer-Allibert 1	1960	1925	–1,79
25	Sophia 1	536	532	–0,75
10	Sovac 1	1901	1887	–0,74
25	Spie Batignolles 1	414	423,90	+2,39
10	Strafor Facom 1	565	580	+2,65
25	Suez 1	343,30	346	+0,79
25	Synthelabo 1	220,60	216,10	–2,04
100	Thomson-CSF 1	179,90	181,10	+0,67

[illegible]

Quotités (1)	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours	% + –
25	Hoechst 1	1023	1030	+0,68
25	I.B.M 1	341,80	337,90	–1,14
100	I.C.I 1	65,35	66,30	+1,45
50	I.T.T. 1	538	531	–1,30
100	Ito Yokado 1	280	283	+1,07
500	Matsushita 1	76,20	75,30	–1,18
100	Mc Donald's 1	329	325,10	–1,19
25	Merck and Co 1	200	199	–0,50
50	Minnesota Mining 1	635	626	–1,42
100	Mitsubishi Corp. 1	55	56,40	+2,55
100	Mobil Corporat. 1	447,50	442,80	–1,05

[illegible]

Comptant (sélection)

Obligations

[illegible]

Actions

[illegible]

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
B.N.P Intercont.2	[illegible]	[illegible]
Bidermann Intl	281	—
B T P (la cie) 2	27,85	28,50
Cambodge	1051	1108
Carbone Lorraine 2	495	505
Cass Poclain 2	2,55	—
CBC 1	384	382
Centenaire Blanzy	370	369,50
Ceragen Holding	22,50	—
Champex (Ny)	8,50	8,50
CIC Un.Euro.CIP 1	384	381
C.I.T.R.A.M. (B)	3280	—
Cpt Lyon Alem.2	391	391
Concorde-Ass Risq2	1045	1035
Constr.Met.Prov.	12	11,50
Credit Gen.Ind.	80,10	80,10
Darblay	606	608
Didot Bottin	515	510

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Sofal	[illegible]	[illegible]
Sofio	285,10	280
Sofibus	86,50	88,50
Sofragi	3641	3655
Soudure Autogene	813	819
Sovabail	473	473
Taittinger 1	2250	2211
Tour Eiffel	275	—
Ufiner Colrath	1665	1665
Vicat 2	485	485
Virax	99	—

Étrangères

[illegible]

Hors-cote (sélection)

[illegible]

Second marché (sélection)

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Calberson	480	—
Cardif SA 1	1321	1349
CEGEP #	168	172
CFPI	184	189
C.N.I.M 1	1185	1170
Codetour	309,80	309,80
Creeks	180	—
Dauphin OTA	250	250
Devanlay 2	1179	1200
Labor.Dolisos	140	—
Editions Belfond	160,10	—
Europ Propulsion 2	324	325
Finacor	172,10	171,80
Finacor	201	208
G.L.M. S.A.	1055	1080
Gravograph	166	168
Guimoil	910	910

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
IPBM	55	53,95
M.S.C Schlum.Ny	1090	1100
Seribo	312	328
Sopra	262,10	264
TF1-1	500	485
Thermador Hold(Ly)	540	533
Unilog	380	380
Viel et Compagnie/	208	210
Vilmorin et Cie/2	419	420

Sicav (sélection) 23 décembre

[illegible]

VALEURS	Émission Frais incl.	Rachat net
Ecur. Géovaleurs	2781,06	2709,77
Ecur. Investissement	179,22	174
Ecur. Monepremière	76940,28	76940,28
Ecur. Monétaire	22514,88	22514,88
Ecur. Trésorerie	2772,17	2772,17
Ecur. Trimestriel	2154,10	2132,65
Elsacial	142,06	137,94
Émergence Poste	115,63	112,26
Énergie	395,17	381,87
Éparcic	4144,40	4144,40
Éparcourt-Sicav	4470,52	4405,36
Epargne Associat.	28950,67	28851,71
Epargne-Unie	1640,93	1606,71
Euli Cash capi.	9089,40	9089,40 ◆
Eurco Solidarité	1247,31	1234,96
Eurocic Leaders	1342,13	1300,04
Eurodyn	1470,10	1434,24

VALEURS	Émission Frais incl.	Rachat net
Natio-Patrimoine	1606,12	1563,13
Natio-Perspectives	1415,33	1377,45
Natio-Placements	67520,33	67520,33
Natio-Revenus	1137,58	1126,30
Natio Sécurité	11638,29	11638,29
Natio-Valeurs	1699,87	1641,04
Nippon-Gan	6762,32	6508
Nord Sud Dévelop.	1977,02	1973,07
Obli-Associations	194	191,13
Oblicic-Mondial	3280,38	3152,89
Oblicic-Régions	1195,55	1177,88
Oblifutur	3544,58	3478,49
Oblig. ttes caté.	215,43	212,25
Oblilion	1767,71	1750,21
Oblisécurité Sicav	14035,45	14035,45
Obligys	538,82	538,66
Oraction	1690,11	1638,13

VALEURS	Émission Frais incl.	Rachat net
Tellon	5580,01	5580,40
Uni-Associations	119,54	119,54 ◇
Uni-Foncier	1578,89	1540,38
Unifrance	717,31	699,81
Uni Régions	1517,89	1480,87
Univer	266,58	266,58 ◇
Univers Actions	1680,24	1639,26
Univers Obligations	2144,01	2104,03
Valorg	2342,87	2340,53 ◆
Valrea	60986,24	60895,76
Winterthur St-Honoré	269,65	257,61

Marché des Changes

Cours indicatifs	Cours préc.	Cours 23/12	Cours des billets achat	Cours des billets vente
Etats Unis (1 usd)	5,8130	5,7900	5,60	6,10
Ecu	6,5890	6,5815	—	—
Allemagne (100 dm)	340,7400	340,7900	330	353
Belgique (100 F)	16,4210	16,3770	15,85	16,85
Pays-Bas (100 fl)	304,3500	304,2600	294	315
Italie (1000 lires)	3,4810	3,4850	3,20	3,65
Danemark (100 krd)	87,1900	87,2300	83	91
Irlande (1 iep)	8,2775	8,2855	7,90	8,65
Gde-Bretagne (1 L)	8,6045	8,6895	8,30	9,10
Grèce (100 drachmes)	2,3755	2,3725	2,05	3,35
Suisse (100 f)	401,3100	402,6500	386	408
Suède (100 krs)	69,8000	70,1900	65	74
Norvège (100 k)	78,5800	78,5700	74	83
Autriche (100 sch)	48,4560	48,4640	47,20	50,20
Espagne (100 pes)	4,1500	4,1495	3,80	4,45
Portugal (100 esc)	3,3350	3,3350	3	3,75
Canada (1 $ can)	4,3194	4,3587	4,15	4,60
Japon (100 yens)	5,2135	5,2233	5,11	5,46

Marché libre de l'or

Monnaies et devises	Cours préc.	Cours 23/12
Or fin (kilo en barre)	71550	71400
Or fin (en lingot)	71550	71550
Napoléon (20f)	411	410
Pièce Fr (10 f)	370	376
Pièce Suisse (20 f)	415	413
Pièce Latine (20 f)	416	409
Souverain	521	520
Pièce 20 dollars	2580	2695
Pièce 10 dollars	1400	1350
Pièce 5 dollars	793,75	740
Pièce 50 pesos	2690	2665
Pièce 10 florins	430	431

Matif (Marché à terme international de France)

23 décembre 1993

NOTIONNEL 10 %
Nombre de contrats estimés : 80 224

Cours	Mars 94	Juin 94	Sept. 94
Dernier	130,56	129,92	128,90
Précédent	130,14	129,58	128,80

CAC 40 A TERME
Volume : 25 209

Cours	Janvier 94	Février 94	Déc. 93
Dernier	2263	2269,50	2250
Précédent	2246,50	2258,50	2235

RÈGLEMENT MENSUEL (1)

Lundi daté mardi : % de variation 31/12 - Mardi daté mercredi : montant du coupon - Mercredi daté jeudi : paiement dernier coupon - Jeudi daté vendredi : compensation - Vendredi daté samedi : quotités de négociation

ABRÉVIATIONS

B = Bordeaux U = Lille
Ly = Lyon M = Marseille
Ny = Nancy Ns = Nantes

SYMBOLES

1 ou 2 = catégorie de cotation - sans indication catégorie 3 - * valeur éligible au PEA
■ coupon détaché - ● droit détaché - ◇ cours du jour - ◆ cours précédent
o = offert - d = demandé - ↓ offre réduite - ↑ demande réduite - # contrat d'animation

iori à l'emporte-pièce sur ... tique se résume en une phrase ... CLAIRE TRÉAN | par la CDU de Steffen Heitmann

NUCLÉAIRE

Après la remise du rapport Bataille au gouvernement

Deux sites seront choisis pour l'implantation de laboratoires de recherche sur les déchets radioactifs

Chargé de mener une concertation préalable au choix des sites, en vue d'établir deux laboratoires souterrains pour la recherche sur la gestion des déchets radioactifs à vie longue, Christian Bataille, député (PS) du Nord, a terminé sa mission de médiation. Après avoir visité huit départements, il a rendu, mardi 21 décembre, son rapport au ministre de l'industrie, Gérard Longuet. Il appartient désormais au gouvernement de faire connaître sa décision.

Les opposants au nucléaire peaufinent leurs arguments; les élus locaux candidats à l'implantation d'un laboratoire attendent, vaguement inquiets; le médiateur et ses services observent un silence de plomb, soucieux de n'alimenter aucune polémique avant la décision du gouvernement. Cette dernière pourrait intervenir assez rapidement, dans la mesure où Christian Bataille a promis de rendre son rapport public le 5 janvier.

En attendant, les spéculations vont bon train. Contrairement à certaines rumeurs, il semblerait que le médiateur n'ait pas tranché nettement en faveur de deux, trois ou quatre sites. *« Nous avons dégagé pour le ministre les points qui nous semblaient les plus intéressants. Mais les critères de choix sont multiples, à dimension variable*, précise l'un de ses collaborateurs. *Si certains départements ont été éliminés, l'éventail reste très largement ouvert ».*

Huit départements ont été visités par le médiateur : l'Allier, le Gard, l'Indre, la Marne, la Haute-Marne, la Meurthe-et-Moselle, la Meuse et la Vienne. Les élus, associations, syndicats et organisations socioprofessionnelles des quatre sites présélectionnés avant le moratoire de 1990 ont, en outre, fait l'objet d'une consultation écrite accompagnée d'un dossier complet.

Une visite était prévue dans les quatre départements concernés (Ain, Aisne, Maine-et-Loire, Deux-Sèvres), mais ces déplacements ont été annulés, afin de *« ne pas rouvrir les cicatrices mal refermées ».*

Les réactions locales au passage de Christian Bataille montrent, à l'évidence, que quatre départements sont particulièrement bien placés pour l'emporter. Le Gard, d'abord, où cette installation susceptible de donner un nouvel essor au site de Marcoule est vivement réclamée (*le Monde* du 2 novembre). Les conseils généraux de la Haute-Marne, de la Meuse et de la Vienne ont, eux aussi, déposé officiellement leur candidature.

Une opposition semble pourtant se développer autour du site viennois de Civray. Et les écologistes locaux ont beau jeu de souligner que deux conseillers généraux (UDF et PS) ayant participé au vote unanime en faveur de la candidature du département s'étaient prononcés, quelques jours plus tôt avec la même conviction, au conseil régional cette fois, contre l'installation éventuelle du même laboratoire dans les Deux-Sèvres! En Haute-Marne, où cinq cantons du nord-est du département sont concernés, les opposants, rassemblés autour de l'ancien candidat Vert aux législatives, ne semblent guère faire recette.

En Meurthe-et-Moselle, le conseil général n'est pas opposé au projet *« sur le plan de la philosophie générale »*, mais aucune municipalité n'est, pour l'instant, candidate. Dans la Marne, les communes concernées semblent plutôt intéressées, mais le conseil général ne s'est pas prononcé sur la question. Il est difficile de juger de l'influence des opposants, qui se sont constitués en collectif assez tard. Dans l'Allier, en revanche, la commune de Huriel, qui avait sollicité la visite du médiateur, a décidé, le 5 décembre, de retirer sa candidature devant l'opposition de la population. Plutôt « attentiste » à l'origine, le conseil général s'est lui aussi prononcé contre le projet.

L'éventail des choix offerts au gouvernement semble donc suffisamment large pour éviter les oppositions locales les plus résolues. D'autant plus que *« trois ou quatre candidatures »* enregistrées trop tard pour avoir fait l'objet de consultation seraient néanmoins mentionnées dans le rapport, et pourraient constituer des options supplémentaires.

Il reste, rappelle un expert, que le rapport Bataille ne prend en compte que les *« critères d'acceptation »* des populations et des élus ou responsables socio-économiques.

Les caractéristiques géologiques des régions visitées sont, *a priori*, favorables, mais cela doit être confirmé par des études plus précises. Le suspense est donc total...

J.-P. D.

(avec nos correspondants)

La Russie pourrait procéder à de nouveaux déversements en mer de déchets nucléaires

De nouveaux déversements en mer de déchets nucléaires russes seront *« inévitables »* si les représentants de la flotte du Pacifique *« présentent les preuves que les cargos les transportant sont sur le point de couler »*, a affirmé à l'agence Interfax, mercredi 22 décembre, un responsable du ministère russe des affaires étrangères. La marine du Pacifique a en effet annoncé qu'elle allait demander au gouvernement l'autorisation de larguer, à partir de deux vieux cargos, quelque 1 300 m³ de déchets radioactifs liquides dans les eaux territoriales russes.

Cette déclaration, qui intervient un mois à peine après la signature, à Londres, d'une convention internationale sur l'interdiction *« totale et définitive »* d'immerger les déchets nucléaires (*le Monde* du 16 novembre), n'a rien d'une menace en l'air. La Russie, qui n'a pas signé cette convention, avait alors clairement exprimé qu'elle se rangerait à l'avis majoritaire si une aide *« importante »*, tant financière que technique, était accordée à la gestion de ses déchets, dont la plupart proviennent d'usines de sous-marins nucléaires dans un état de délabrement avancé. – *(AFP.)*

Le Monde

Edité par la SARL *Le Monde*

Comité de direction :

Jacques Lesourne, gérant directeur de la publication
Bruno Frappat, directeur de la rédaction
Jacques Guiu, directeur de la gestion
Manuel Lucbert, secrétaire général

Rédacteurs en chef :

Jean-Marie Colombani, Robert Solé
(adjoints au directeur de la rédaction)

Thomas Ferenczi,
Bertrand Le Gendre, Jacques-François Simon

Daniel Vernet
(directeur des relations internationales)

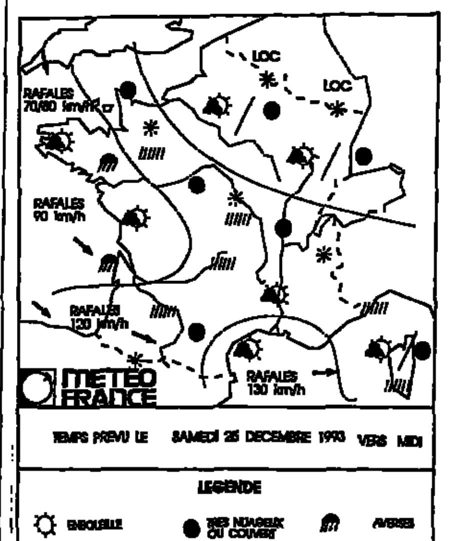
Anciens directeurs :

Hubert Beuve-Méry (1944-1969), Jacques Fauvet (1969-1982)
André Laurens (1982-1985), André Fontaine (1985-1991)

RÉDACTION ET SIÈGE SOCIAL :
15, RUE FALGUIÈRE 75501 PARIS CEDEX 15
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : 40-65-25-99

ADMINISTRATION :
1, PLACE HUBERT-BEUVE-MÉRY 94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : 49-60-30-10

MÉTÉOROLOGIE



TEMPS PRÉVU LE SAMEDI 25 DÉCEMBRE 1993 VERS MIDI

LÉGENDE: ENSOLEILLÉ · ÉCLAIRCIES PEU NUAGEUX · NUAGEUX COURTES ÉCLAIRCIES · TRÈS NUAGEUX OU COUVERT · PLUIE OU BRUINE · NEIGE · AVERSES · ORAGES · BRUMES ET BROUILLARD · SENS DE DÉPLACEMENT

Samedi : nuages et précipitations parfois neigeuses. – Sur les régions allant de la Normandie au Centre à l'Auvergne, à l'Aquitaine, aux Pyrénées et au Languedoc-Roussillon, la journée débutera sous un ciel gris avec des précipitations. Cette zone perturbée gagnera rapidement en cours de matinée les Alpmes et les régions du Sud-Est. A l'avant de cette perturbation, soit le long d'un axe Tours-Grenoble, il neigera souvent à très basse altitude. Sur les Pyrénées, il neigera au-dessus de 1 000 mètres. Le vent d'ouest sera fort sur le quart Sud-Ouest dépassant parfois les 100 km/h et jusqu'à 120 km/h sur les côtes et au pied des Pyrénées. De la Bretagne aux Pays de Loire, le ciel sera souvent très nuageux et on aura de nombreuses averses dans l'après-midi. Du Nord-Pas-de-Calais à l'Ile-de-France à la Bourgogne et aux régions de l'Est, malgré un ciel souvent chargé, on aura quelques éclaircies temporaires. Il neigera faiblement le matin sur l'Alsace et la Franche-Comté et l'après-midi le long des frontières belges.

Sur le pourtour méditerranéen, malgré des passages faiblement pluvieux, le soleil fera parfois son apparition. Le vent d'ouest soufflera jusqu'à 130 km/h en Méditerranée.

Les températures seront encore en légère baisse : les minimales seront comprises entre – 2 et 0 degré sur la façade Est du pays. Ailleurs, elles seront comprises entre 0 et 4 degrés.

(Document établi avec le support technique spécial de la Météorologie nationale.)

TEMPÉRATURES
maxima - minima

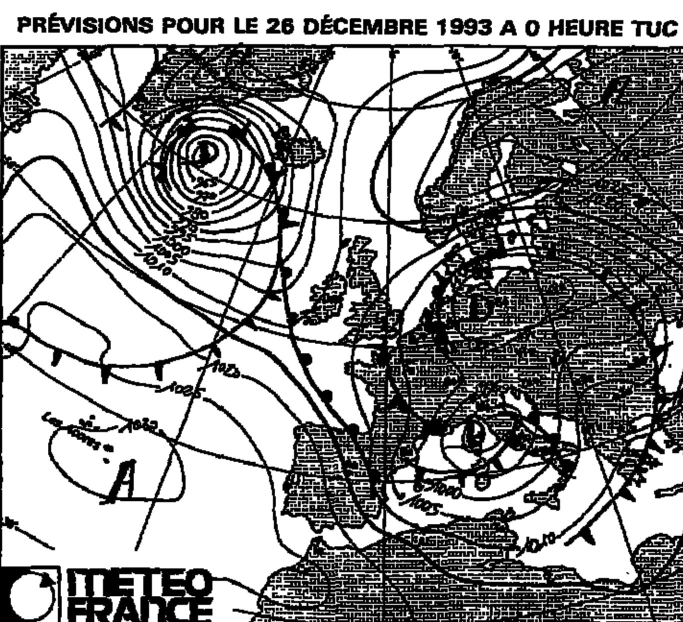
FRANCE	
AJACCIO	14/10
BIARRITZ	13/ 9
BORDEAUX	11/ 7
BOURGES	9/ 2
BREST	9/ 3
CAEN	8/ 1
CHERBOURG	9/ 3
CLERMONT-FER.	8/ 1
DIJON	7/ 3
GRENOBLE	8/ 5
LILLE	6/ 3
LIMOGES	7/ 2
LYON, BRON	7/ 6
MARSEILLE	11/ 9
NANCY, ESSEY	6/ 4
NANTES	11/ 3
NICE	16/ 8
PARIS-MONTS	8/ 3
PAU	12/ 7
PERPIGNAN	15/ 5
POINTE-A-PITRE	31/20
RENNES	10/ 2
ST-ETIENNE	9/ 4
STRASBOURG	7/ 4
TOULOUSE	11/ 7
TOURS	9/ 2

ÉTRANGER	
ALGER	18/ 3
AMSTERDAM	6/ 4
ATHÈNES	18/ 9
BANGKOK	30/19
BARCELONE	13/ 8
BELGRADE	11/ 4
BERLIN	5/ 1
BRUXELLES	6/ 3
COPENHAGUE	3/–1
DAKAR	25/20
GENÈVE	7/ 5
ISTANBUL	10/ 7
JÉRUSALEM	14/ 8
LE CAIRE	20/10
LISBONNE	14/ 9
LONDRES	7/ 2
LOS ANGELES	18/ 6
LUXEMBOURG	4/ 1
MADRID	9/–2
MARRAKECH	19/ 1
MEXICO	21/ 9
MILAN	11/–5
MONTRÉAL	-14/-19
MOSCOU	–3/–5
NAIROBI	25/15
NEW-DELHI	23/ 6
NEW-YORK	3/–3
PALMA-DE-MAJ	15/ 4
PÉKIN	8/–1
RIO-DE-JANEIRO	–/–
ROME	16/13
HONGKONG	–/–
SÉVILLE	16/ 1
SINGAPOUR	26/23
STOCKHOLM	2/ 0
SYDNEY	30/19
TOKYO	8/ 1
TUNIS	17/ 7
VARSOVIE	3/–1
VENISE	10/ 0
VIENNE	10/ 0

Valeurs extrêmes relevées entre le 23-12-1993 à 18 heures TUC et le 24-12-1993 à 6 heures TUC

TUC = temps universel coordonné, c'est-à-dire pour la France : heure légale moins 2 heures en été ; heure légale moins 1 heure en hiver.

PRÉVISIONS POUR LE 26 DÉCEMBRE 1993 A 0 HEURE TUC



CARNET

Naissances

M. et Mme Jean-Claude KERVIEL

sont heureux de faire part de la naissance, le 22 décembre 1993, à Castelnou, de

Antoine,

chez
Anne JOFFRE et Marc KERVIEL.

Le Masot,
66300 Castelnou.
49, chemin de la Vallée-aux-Loups,
92290 Châtenay-Malabry.

Max et Yvonne ANDRÉOLI

ont la grande joie d'annoncer la naissance de leur petite-fille

Lauren,

chez
Jean-Marc et Patricia.

Jean-Marc et Patricia Andréoli,
Claux de Maupertuis,
202, allée des Frênes,
38240 Meylan.

Anniversaires de naissance

Emilienne BOUCHET,

cent deux ans le jour de Noël.

Bon anniversaire grand-mère.

Danièle
et ses filles,
Mariel et Sandra.

Décès

– Mme Charles Cohen,
née Martine Spira,
sa mère,
Mme Alain Cochaux,
née Caroline Cohen,
Et Mlle Sophie Cohen,
ses sœurs,
MM. Jérôme et Laurent Cohen,
ses frères,
Et toute sa famille,
ont l'immense douleur d'annoncer le décès subit de leur fils et frère,

Paul COHEN,

le 17 décembre 1993, à l'âge de trente-trois ans.

L'inhumation aura lieu mardi 28 décembre, à 14 heures, au cimetière israélite de Jungholtz (Bas-Rhin), auprès de son père

Charles COHEN
(1971)

qui lui a tant manqué.

Une pensée affectueuse est demandée pour sa marraine

Simone JURGENS,

et son beau-frère

Alain COCHAUX,

décédés en 1991.

Tous ceux qui l'ont connu l'ont aimé.

Mme Martine Cohen,
58, avenue des Ternes,
75017 Paris.

– Sainte-Foy-lès-Lyon. Paris. Issy-les-Moulineaux. Neuilly-sur-Seine.

M. et Mme Michel Destors,
leurs enfants et petits-enfants,
Mlle Christiane Destors,
M. et Mme Roger Destors,
leurs enfants et petits-enfants,
M. et Mme Hubert Malissard,
leurs enfants et petits-enfants,
ont la tristesse de faire part du décès de

Mme Jean DESTORS,
née Yvonne Chevalier,

leur mère, grand-mère et arrière-grand-mère,

le 23 décembre 1993, dans sa quatre-vingt-dix-septième année. Dans la paix du Seigneur, elle a rejoint

Jean DESTORS,

son époux, décédé en 1933.

La cérémonie religieuse aura lieu le lundi 27 décembre, à 14 heures, en l'église Saint-Pierre du Gros-Caillou, 92, rue Saint-Dominique, Paris-7e, suivie de l'inhumation au nouveau cimetière de Gennevilliers (Hauts-de-Seine).

Cet avis tient lieu de faire-part.

Jacques-Marie DUBREUIL,
architecte DPLG,

est décédé le 2 décembre 1993, à l'âge de soixante-quatorze ans.

Sa femme,
Sa famille,
remercient tous leurs amis.

– Grenoble. Uzès. Poulx. Ustaritz.

M. Christian Lemère,
Ses enfants, Olivier et Caroline,
Les familles Berra, Barlet, Vigier,
Leurs parents, alliés,
Et amis,
ont l'immense douleur de faire part du décès, à l'âge de quarante-deux ans,

Mireille LEMÈRE,
née Berra,
directrice de l'école de La Bouchatte,
maison d'enfants à caractère social,
Chazemais (Allier).

« ... La nuit devient lumière autour de moi... »
Psaume 139-11.

L'incinération a eu lieu le 23 décembre 1993, à 15 heures, au crématorium de Clermont-Ferrand.

– Françoise Lentin,
son épouse,
Ses enfants,
Et ses petits-enfants,
ont la tristesse de faire part du décès de

Albert-Paul LENTIN,

survenu le 22 décembre 1993, à l'âge de soixante-dix ans.

Les obsèques auront lieu le mardi 28 décembre, à 10 h 30, en l'église Saint-Médard, 141, rue Mouffetard, Paris-5e.

(Lire page 14.)

– Luchon. Paris.

Mme veuve Volovatz
Et les siens,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Victor VOLOVATZ,
avocat au barreau de Paris
et bâtonnier honoraire
des avocats de Saint-Gaudens,

à l'âge de quatre-vingt-sept ans.

Les obsèques civiles ont lieu le vendredi 24 décembre 1993, à 15 heures, au cimetière no 3, à Luchon (Haute-Garonne).

Petit chalet Spont,
allées d'Etigny,
31042 Luchon.

Remerciements

– Mme Danièle Cherki,
née Sebag,
son épouse,
Sophie et Alain Cherki,
ses enfants,
Mme Joseph Cherki,
sa mère,
Les familles parentes et alliées,
vous remercient de vos témoignages de sympathie reçus lors du décès de

Georges, Isidor, David CHERKI,

et vous invitent à participer aux prières qui auront lieu le samedi 25 décembre 1993, à 19 heures, au 7 rue Jules-Guesde, Paris-14e.

Anniversaires

– Le 25 décembre 1986 disparaissait

Tobias GOTTESFELD

Son épouse,
Ses enfants,
Et ses petits-enfants,
vous prient de vous associer à sa mémoire.

Mme Gottesfeld,
4, rue Malher,
75004 Paris.

– Le 25 décembre 1983,

Pierre LE GOFF

disparaissait en mer.

« Tant que ceux que nous aimons restent présents dans nos mémoires, il n'y a pas de mort. La mort c'est l'oubli. »

– Il y a trois ans

Pierre de LESTAPIS

s'en est allé le 24 décembre.

« Autour de votre cou, je noue l'écharpe et je pose sur vos épaules le manteau... Je vous pousse dans la rue... Est-ce que l'on sait ce que l'on vit ? Malgré tout, ne t'éloigne pas. »
Jacques Bertin.

– Il y a trois ans

Pierre PERRONO,
ancien combattant d'Indochine,
engagé volontaire de la Résistance,
citation à l'ordre de la Division,
croix de guerre 1939-1945,

a quitté les siens.

Une pensée toute particulière est demandée à tous ceux qui l'ont aimé et estimé.

Nos abonnés et nos actionnaires, bénéficiant d'une réduction sur les insertions du « Carnet du Monde », sont priés de bien vouloir nous communiquer leur numéro de référence.

VENDREDI 24 DÉCEMBRE

TF 1

14.30 Club Dorothée Noël.
17.50 Série : Hélène et les garçons.
18.20 Série : Les Filles.
18.50 Magazine : Coucou, c'est nous ! Invité : Claude Brasseur.
20.00 Journal et Météo.
20.45 Divertissement : Une nuit magique à Euro Disney. Emission présentée par Alexandre Debanne et Véronique Genest. Mickey fête ses soixante-cinq ans.
22.35 Sport : Patinage artistique. Emission présentée par Anne-Sophie de Kristoffy et Roger Zabel. Les Etoiles d'or du patinage.
23.50 Messe de minuit. Célébrée en direct du Puy-en-Velay (Haute-Loire).
1.15 Théâtre : Jésus était son nom. Mise en scène de Robert Hossein.

FRANCE 2

15.25 Série : L'Aigrefin.
16.25 Série : Mac Gyver.
17.15 Magazine : Giga.
18.45 Jeu : Un pour tous.
19.20 Jeu : Que le meilleur gagne (et à 4.00).
20.00 Journal, Journal des courses et Météo.

20.45 Jeu : Un pour tous, spécial Noël. Présenté par Christian Morin et Cendrine Dominguez. Equipes : Escalade, avec François Legrand, Gérard Holtz, Francis Huster, Indra, David Ginola ; Basket-ball, avec Hervé Dubuisson, Serge Blanco, Loïck Peyron, Anne Roumanoff, Jean-Pierre Darras ; Tir à l'arc, avec Carole Ferriou, Henri Sannier, Mimie Mathy, Hubert Auriol, Sandrine Alexi ; Trial, avec Jean-Pierre Goy, Patrick Chêne, Sophie Davant, Jean Ragnotti, Marthe Villalonga.
22.30 Téléfilm : Le Messager de l'espoir. De Charles Jarrott.
0.00 Messe de minuit au cirque Gruss. En direct de son chapiteau à Paris et en Eurovision.
1.15 Concert : Orchestre national de Bordeaux. Œuvres de Mozart, Bloch, Lalo. Dir. : Alain Lombard.

FRANCE 3

15.15 Documentaire animalier.
15.45 Cinéma : Zorro. □ Film franco-italien de Duccio Tessari (1974).
17.45 Magazine : Une pêche d'enfer.
18.25 Jeu : Questions pour un champion.
18.50 Un livre, un jour. *Le Vitrail*, de Nicole Blondel.
19.00 Le 19-20 de l'information.
20.05 Divertissement : La Grande Classe.
20.30 Le Journal des sports.
20.45 INC.
20.50 Téléfilm : L'Ile au trésor. De Fraser C. Heston.
22.55 Flash d'informations.
23.05 Spectacle : Le Cirque magique de Corée. Ensemble national de Pyongyang. Présenté par Sergio.
0.20 Cinéma : Yehudi Menuhin, chemin de lumière. ■ Film britannique de François Reichenbach, Bernard Gavoty et Bernard Chevry (1971).

CANAL PLUS

15.05 Documentaire : National Geographic nº 2. Les Pionniers du froid en Alaska, de Mark Stouffer.
15.55 Surprises.
16.05 Cinéma : Siméon. □ Film français d'Euzhan Palcy (1992).
17.50 Série animée : Souris souris.
18.00 Canaille peluche.

— En clair jusqu'à 20.35 —

18.30 Ça cartoon.
18.45 Magazine : Nulle part ailleurs.
20.30 Série : Les Quarxs.
20.35 Téléfilm : Le Combat de Sarah. De Joseph Sargent.
22.10 Documentaire : Sous le charme d'Audrey Hepburn. De Gene Feldman et Suzette Winter.
23.00 Flash d'informations.
23.05 Cinéma : Croc-Blanc. □ Film américain de Randal Kleiser (1991).
0.49 Pin-up des créateurs. Christian Lacroix.
0.50 Cinéma : Mambo Kings. ■ Film américain d'Arne Glimcher (1991).

ARTE

— Sur le câble jusqu'à 19.00 —

17.00 Documentaire : Histoire parallèle (rediff.).
17.50 Magazine : Macadam. Le Roman du music-hall, de Pierre Philippe.
19.00 Série : The New Statesman. De Geoffrey Sax (v.o.).
19.25 Documentaire : Coco Chanel. D'Elvira Ochoa.
19.40 Documentaire : Un reste de paradis. Les Jardins de la Côte d'Azur, de Jochen Richter.
20.28 Chaque jour pour Sarajevo.
20.30 8 1/2 Journal.
20.40 Téléfilm : Le Chemin de Damas. De Georges Mihalka.
22.05 Musique : Noël à Vienne. Concert de Noël 1993 au palais de la Hofburg. Avec Placido Domingo, Dionne Warwick, Ruggero Raimondi, les Petits Chanteurs de Mozart et l'Orchestre philharmonique de Vienne, dir. : Vjekoslav Sutej.
23.05 Cinéma : Une histoire de Monte-Carlo. ■ Film américain de Samuel A. Taylor (1957) (96 min, v.o.).

M 6

15.30 ▶ Cinéma : Asterix le Gaulois. ■ Film d'animation belge de Goscinny et Uderzo (1967).
16.40 Série : Rintintin Junior.
17.05 Variétés : Multitop.
17.35 Série : L'Etalon noir.
18.05 Série : Code Quantum.
19.00 Série : Supercopter.
19.54 Six minutes d'informations, Météo.
20.00 Série : Classe mannequin.
20.35 Magazine : Capital.
20.45 Magazine : Grandeur nature. Présenté par Caroline Avon. Noël au Kenya.
22.15 Téléfilm : Le Trésor des Vikings. De Michael Scott.
23.30 Téléfilm : Partie gagnante. De Jerry London.

FRANCE-CULTURE

20.30 Radio archives. La bête qui mangeait les jouets, de Paul Gilson.
21.32 Musique : Black and Blue. Soul Bag et gospel song.
22.40 Les Nuits magnétiques. Lettres d'amour (2).
0.00 Messe de Noël. Célébrée en la chapelle Saint-Benoît, aux Deux-Alpes (Isère).

FRANCE-MUSIQUE

20.30 Veillée de Noël. Avec Michel Serres, auteur de *la Légende des anges*. En collaboration avec Jean-Michel Damian, un « opéra radiophonique » sur le thème des anges, illustré par de nombreuses musiques, de Lassus ou Monteverdi à Messiaen.

Les interventions à la radio

France-Inter, 19 h 20 : « Solidarité et fraternité, le long chemin de l'abbé Pierre » (« Objections »).
France-Musique, 20 h 30 : soirée de Noël avec Michel Serres.

IMAGES

Étoile

LES veilles de Noël, la télévision se doit de jouer, par procuration, le rôle de la bonne Samaritaine au service de l'humanité souffrante. Patrick 7 d'or recevait donc Zlata *sur* le plateau de TF 1.

Cette fillette brune débarquait de Sarajevo. Un éditeur français avait remarqué qu'elle tenait, dans ses cahiers d'écolière musulmane, la chronique de sa vie quotidienne sous les balles des embusqués serbes et il avait décidé qu'il y aurait un « Journal de Zlata » comme il y avait eu un *Journal d'Anne Franck*. Cela sentait un peu l'opération commerciale mais Zlata n'y était visiblement pour rien. Cette enfant bosniaque avait le regard clair de ceux qui ne savent pas encore que dans les pratiques de l'univers communicationnel on n'existe pas si l'on ne se débrouille pas pour donner de soi une image. N'importe laquelle mais une image, pour permettre aux autres de vous identifier. On en a même fait une maxime : *« Etre, c'est être perçu. »*

Zlata se bornait à être. Elle venait d'une autre planète. Très éloignée de celle de Michael Jackson, la star gâtée de ce faux paradis américain si prompt à dévorer ses propres enfants, qui, au même moment, sur les autres chaînes, prenait le *monde* à témoin de ses infortunes judiciaires en se plaignant que la police de son pays s'intéresse de trop près aux détails de son anatomie pourtant mise en scène par ses propres soins.

Zlata était là sans image. Patrick 7 d'or, qui porte la sienne en bandoulière et s'y contemple chaque soir de 20 heures à 20 h 30, lui demanda, avec tout ce qu'il fallait de compassion dans le ton, si ce n'était pas *« trop dur »* de passer brusquement de l'enfer de Sarajevo au *« flot de richesses »* de Paris. Zlata, qui restait elle-même en elle-même, lui répondit timidement qu'elle avait *« l'impression »* qu'elle allait *« tenir le coup »*. Sous l'humour discret de son sourire d'enfant il y eut alors une petite étincelle. Son regard semblait scintiller doucement, comme s'il provenait d'un astre lointain.

Mais cette lueur-là ne nous était pas inconnue. On l'avait aperçue, quelques instants auparavant, sur d'autres images, dans le regard d'un enfant un peu plus âgé, Eric Tabarly, ce marin d'un autre temps, qui souriait aux anges, lui aussi, sans se préoccuper du jugement des autres, à l'idée de sortir de sa retraite et d'embarquer bientôt pour une nouvelle aventure sur les océans.

Ce brin de femme et ce vieux loup de mer avaient trop le même sourire pour ne pas être branchés sur la même étoile. Sans doute avaient-ils, l'un et l'autre, affronté assez de réalités pour être désormais affranchis de la peur et offrir ainsi la moins ostentatoire des images, celle du commencement de la sagesse.

ALAIN ROLLAT

Les programmes complets de radio, de télévision et une sélection du câble sont publiés chaque semaine dans notre supplément daté dimanche-lundi. Signification des symboles : ▶ Signalé dans « le Monde radio-télévision » ; □ Film à éviter ; ■ On peut voir ; ■■ Ne pas manquer ; ■■■ Chef-d'œuvre ou classique.

SAMEDI 25 DÉCEMBRE

TF 1

6.00 Série : Mésaventures.
6.30 Club mini Zig-Zag.
7.20 Club mini. Sophie et Virginie ; Sally la petite sorcière ; Candy.
8.25 Télé-shopping.
8.55 Club Dorothée Noël. Parker Lewis ne perd jamais ; Jeux ; Le Jacky Show Maxi-music avec Mallaury Nataf, Dorothée, les Musclés, Christophe Rippert ; Terre, attention danger.
10.30 Télévitrine.
10.53 Météo (et à 11.53).
10.55 Magazine : Ça me dit... et vous ? Avec les séries : Dinosaures, La Maison en folie.
11.55 Jeu : La Roue de la fortune.
12.25 Jeu : Le Juste Prix.
12.50 Magazine : A vrai dire.
12.55 Météo et Journal.
13.15 Jeu : Millionnaire.
13.35 Téléfilm : Noël dans la montagne magique. De Henry Winkler.
15.15 Disney Noël. Voyage en Tunisie.
17.25 Téléfilm : Fantôme malgré elle. De Kenneth J. Hall.
19.05 Série : Beverly Hills.
20.00 Journal, Tiercé et Météo.
20.45 Divertissement : Le Grand Bluff. Emission présentée par Patrick Sébastien (rediff.).
22.45 Spectacle : Le Cirque de Moscou sur glace. Mise en scène d'Alexandre Severtsev.
0.10 Journal et Météo.
0.20 Concert : Roch Voisine. A 1.45, Roch Voisine l'idole, chronique d'un triomphe en France, entretien réalisé par Michel Drucker ; Extraits de sa tournée à Montréal et à Paris.
2.35 TF 1 nuit (et à 3.10, 3.45).
2.45 Magazine : Le Club de l'enjeu.
3.15 Documentaire : L'Aventure des plantes. Dis-moi où tu habites.
3.50 Musique.
4.25 Téléfilm : Via Mala (1re partie).

FRANCE 2

6.05 Documentaire : Cousteau, à la redécouverte du monde (rediff.).
6.50 Dessin animé.
7.00 Debout les petits bouts. Les Bêtises ; Les Mystérieuses Cités d'or ; La Vraie Histoire de Noël ; La Boule de Noël.
8.00 Hanna Barbera Dingue Dong.
9.00 Foi et Tradition des chrétiens orientaux.
9.30 Orthodoxie.
10.00 Présence protestante.
11.00 Messe de Noël. En direct et en eurovision de Moutier (Suisse).
12.00 Bénédiction urbi et orbi. En direct et en mondovision du Vatican.
12.30 Spectacle : Noël avec les gens du voyage. Avec les artistes du cirque Grüss.
12.59 Journal et Météo.

13.25 ▶ Magazine : Géopolis. Présenté par Claude Sérillon. Jérusalem : le parfait ensemble.
14.15 Magazine : Animalia. Le Noël du berger : Alphonse Ousteau, dans les Hautes-Pyrénées.
15.25 Tiercé, en direct de Vincennes.
15.40 Magazine : Samedi sport. Rétrospective de l'année 1993.
17.15 Série : Sauvés par le gong.
18.50 INC.
18.55 Magazine : Frou-frou. Présenté par Christine Bravo. Les immontrables.
19.50 Tirage du Loto (et à 20.45).
20.00 Journal, Journal des courses et Météo.
20.50 Divertissement : Chacun son tour. Présenté par Patrice Laffont. Avec Bernadette Lafont, Pierre Mondy, Mathilda May, Antoine de Caunes, Jacques Villeret, Yves Mourousi, Paul-Loup Sulitzer.
22.30 Sport : Patinage artistique. Championnat du monde professionnel, en différé de Landover (Maryland).
0.05 Journal et Météo.
0.30 Magazine : La 25e Heure. Présenté par Jacques Perrin. Nous partîmes 2 000 : génération Europe, de Jean-Claude Robert.
1.55 Opéra : Orfeo. De Monteverdi, par l'Ensemble vocal de la Chapelle royale, l'Orchestre de l'Opéra de Lyon, dir. : Michel Corboz ; solistes : Gino Quilico, Audrey Michael, Carolyn Watkinson, Frangiskos Voutsinos, François Le Roux.
3.20 Dessin animé (et à 4.05).
3.30 Documentaire : Coup de chien.
4.00 24 heures d'info.
4.15 Série : Quo Vadis.

FRANCE 3

7.15 Bonjour les Petits loups. Les Moomins ; Les Volbecs ; Souris, souris ; Les Histoires du père Castor.
8.00 Les Minikeums. L'Enfance du père Noël ; Les Animaux du bois de quat'sous ; Raconte-moi une chanson : Mon beau sapin ; La Souris du père Noël ; Les Contes de Pierre Lapin ; Les Fables géométriques : le Loup et le Chien.
10.30 Magazine : Mascarines.
11.00 Magazine : Le Jardin des bêtes.
12.00 Flash d'informations.
12.05 Musique : Domingo à Rio-de-Janeiro. Placido Domingo interprète des œuvres de Serrano, Sorozabal, Puccini, Saint-Saëns, Bizet, Gardel, Barroso. Avec l'Orchestre municipal de Rio de Janeiro, dir. : John DeMain ; solistes : Denyce Graves, soprano ; Winton Marsalis, trompette.
12.45 Journal.
13.00 Les Minikeums. Inspecteur Gadget ; Les Classiques de l'animation russe : la Plume d'or et Blanche-Neige et les sept chevaliers ; Le Bon Gros Géant.
16.10 Jeu : Les Délires d'Hugo.
17.10 Téléfilm : L'Enfant du désert. De John Badham.
18.25 Jeu : Questions pour un champion.
18.50 Un livre, un jour. *L'Homme sans postérité*, d'Adalbert Stifter.
19.00 Le 19-20 de l'information. De 19.09 à 19.31, le journal de la région.
20.05 Divertissement : Yacapa.
20.30 Le Journal des sports.
20.50 ▶ Téléfilm : Maria des Eaux-Vives. De Robert Mazoyer (1re partie).
22.35 Journal et Météo.
23.00 Téléfilm : Une brève rencontre, Edith Piaf. De Michel Wyn.
0.00 Hommage à Bugs Bunny. What's up Doc ? A Salute to Bugs Bunny, documentaire américain de Carl Lindahl (v.o.).
1.30 Dessins animés : Soirée Tex Avery. Don't Look Now (7 min 20 sec) ; I Have Only Eyes for you (7 min) ; A Subonnet Blue (7 min 10 sec) ; Penguin Parade (7 min 10 sec) ; Early Worm Gets the Bird (8 min 20 sec) ; Land of the Midnight Fun (7 min) ; Cross Country Detours (9 min 15 sec) (v.o.).

CANAL PLUS

— En clair jusqu'à 7.25 —

6.59 Pin-up des créateurs. Christian Lacroix (et à 7.24).
7.00 CBS Evening News.
7.24 Pin-up des créateurs.
7.25 Les Superstars du catch.
8.20 ▶ Animation : Opéra imaginaire.
9.10 Surprises (et à 12.20).
9.20 Cinéma : Les Trente-Neuf Marches. ■ Film britannique de Ralph Thomas (1959).
10.55 Cinéma : Chéri-Bibi. ■■ Film franco-italien de Marcel Pagliero (1955).

— En clair jusqu'à 14.00 —

12.29 Pin-up des créateurs. Christian Lacroix.
12.30 Flash d'informations.
12.35 Magazine : 24 heures. Les meilleurs moments.
13.30 Magazine : L'Œil du cyclone.
14.00 Concert : Luciano Pavarotti. Au Champ-de-Mars.
15.20 Animation : La Créature du docteur Porkenstein. De Will Winton.
15.50 Canaille peluche. Spécial Noël.
17.05 Sport : Football américain. Championnat de la FNL : Miami Dolphins-Buffalo Bills.

— En clair jusqu'à 20.30 —

18.00 Décode pas Bunny.
18.55 Série animée : Chipie & Clyde.
19.05 Dessin animé : Les Simpson.
19.30 Flash d'informations.
19.35 Magazine : Le Plein de super. Lenny Kravitz (rediff.).
20.30 Téléfilm : Bijoux, hot-dogs et tasses de thé. De Georges Schaefer.
22.00 Documentaire : La Vie quotidienne des kangourous géants. De Jan Aldenhoven et Glen Carruthers.
22.50 Flash d'informations.
23.00 Cinéma : Timescape. ■ Film américain de David Twohy (1991).
0.34 Pin-up des créateurs. Chantal Thomass.
0.35 Cinéma : La Tentation de Vénus. ■■ Film britannique d'Istvan Szabo (1991, v.o., dernière diffusion).
2.30 Cinéma : Van Gogh. ■■■ Film français de Maurice Pialat (1991).
5.00 Surprises (et à 6.50).
5.15 Cinéma : Avec Django, la mort est là. □ Film italien d'Anthony Dawson (1968).

ARTE

— Sur le câble jusqu'à 19.00 —

17.00 Documentaire : Un reste de paradis (rediff.).
17.50 Magazine : Mégamix (rediff.).
19.00 Magazine : Via Regio. Voyage hivernal. Jutland, Frise de l'Ouest, Bavière.
19.25 Chronique : Le Dessous des cartes. De Jean-Christophe Victor. Faut-il changer le G7 ?
19.30 Documentaire : Histoire parallèle. Actualités soviétiques et françaises de la semaine du 25 décembre 1943.
20.28 Chaque jour pour Sarajevo. Carte blanche à Bernard-Henri Lévy.
20.30 8 1/2 Journal.
20.40 Téléfilm : Le Grand Bellheim. De Dieter Wedel (1re partie). *Ce téléfilm en quatre parties a remporté un énorme succès en Allemagne.*
22.25 Série : Monty Python's Flying Circus.
23.05 Documentaire : Sottovoce. De Claudio Pazienza.
0.50 Cinéma d'animation : Snark. Oh, Tannenbaum, de Herbert Wentscher ; Les Habitants, d'Artavazd Pelechian ; Pain de sucre, de Ralf Dreschsler ; Kiss, de Chris Newby ; Electronic Moon nº 2, de Nam June Paik.
1.20 Musique : Jazz in the Night. Chick Corea and Gary Burton au Yubin-Chokin-Hall de Tokyo (35 min).

M 6

6.05 Musique : Boulevard des clips (et à 0.50, 7.00).
8.00 M 6 Kid. Graine de champion ; Moxies ; New Kids on the Block ; Bucky O'Hare.
10.00 M 6 boutique. Télé-achat.
10.30 Infoconsommation.
10.35 Variétés : Multitop.
11.50 Série : Les Années coup de cœur.
12.20 Série : Ma sorcière bien-aimée.

12.55 La Saga des séries.
13.00 Série : Brigade de nuit.
13.55 Série : Tonnerre mécanique.
14.50 Série : Berlin antigang.
15.45 Série : Jason King.
16.40 Série : Les Professionnels.
17.35 Série : Destination danger.
18.30 Série : Le Saint.
19.15 Magazine : Turbo. Présenté par Dominique Chapatte. Spécial jouets.
19.54 Six minutes d'informations, Météo.
20.00 Série : Classe mannequin.
20.35 Magazine : Stars et couronnes (et à 0.40).
20.45 Téléfilm : Les Voyageurs de l'infini. De James Goldstowe.
23.40 Série : Soko, brigade des stups.
0.30 Informations : Six minutes première heure.
2.30 Rediffusions. Culture rock ; Fax'O ; Culture pub ; Destination le monde (Les Antilles) ; Les Stars en Inde ; Fréquenstar.

FRANCE-CULTURE

20.30 Musique : Soirée gospel. Le groupe Faith, en direct de la salle Olivier-Messiaen, à la Maison de Radio-France : gospel songs traditionnels et contemporains.
22.35 Concert (enregistré le 11 décembre au studio 101 de la Maison de Radio-France) : Howard Buten.
0.05 Clair de nuit. Rencontre avec Christophe Mortagne et Rémy Laeron.

FRANCE-MUSIQUE

20.00 Soirée lyrique (donné le 1er janvier 1993 à la Philharmonie de Berlin) : The Fairy Queen, de Purcell, par le Petit Chœur de la Rias de Berlin, l'Orchestre baroque de Fribourg, dir. Marcus Creed.
23.00 Maestro. Erich Leinsdorf, par Anne-Charlotte Remond. Fantaisie et variations pour piano et orchestre, de Dello Joio ; Le Barbier de Séville, extraits, de Rossini.
0.05 Les Fantaisies du voyageur. Par Caroline Bourgine.

Les interventions à la radio

France-Inter, 9 heures : « Comédie-Française, côté coulisses » (« Rue des entrepreneurs »).
France-Inter, 12 heures : Sœur Emmanuelle (« Rendez-vous, vous êtes cerné »).
RTL, 13 heures : Le Père Di Falco (« Journal inattendu »).

Le Monde

AU JOUR LE JOUR

Trêves

Les dirigeants du Hamas offrent une trêve à Israël, moyennant des concessions inacceptables. L'état-major de l'IRA propose sa trêve annuelle des tueries, pour la période des fêtes.

Edouard Balladur décrète, à la veille de la trêve des confiseurs, une trêve de longue durée des déclarations ministérielles sur l'élection présidentielle. Personne n'y croit.

Les belligérants de l'ex-Yougoslavie ordonnent, entre deux conférences à Bruxelles ou à Genève, une trêve des combats, approuvée par l'Europe. Les désaccords s'aggravent entre eux sur le point de savoir combien de trêves ils ont déjà décidé et laquelle a duré le plus longtemps : dix minutes ? douze minutes ?

Peut-être qu'avec une trêve des trêves cela marcherait mieux ?

PROCYON

L'ESSENTIEL

La télématique du *Monde* :
3615 LEMONDE
3617 LMDOC
et 36-29-04-56

Demain

Radio-télévision

La pratique des cadeaux à la télévision et à la radio : du filet garni de «Coucou, c'est nous !» aux voyages de «Questions pour un champion», les lots offerts au cours des émissions donnent lieu à un véritable «business».

Ce numéro comporte un cahier «Temps libre» folioté I à VIII

Le numéro du «Monde» daté vendredi 24 décembre 1993 a été tiré à 465 675 exemplaires

Dans un rapport publié par «le Point»

Le juge Jean-Pierre démonte les opérations financières de l'industriel Roger-Patrice Pelat

Chargé le 3 décembre par le garde des sceaux d'une mission sur le blanchiment de l'argent sale, le juge Thierry Jean-Pierre a fait, avant de quitter le tribunal du Mans (Sarthe), un rapport sur l'instruction qu'il a menée ces derniers mois sur les affaires de l'industriel Roger-Patrice Pelat, décédé en 1989. Ce document – une ordonnance de soit-communiqué pour faits nouveaux, – dont «le Point» révèle de larges extraits dans son numéro du 24 décembre, démonte les nombreuses et complexes opérations financières occultes de l'ami du chef de l'Etat.

C'est en démontant, à partir de mars 1992, le mécano des fausses factures d'une filiale de la Compagnie générale du bâtiment et de construction (CBC) que le juge Thierry Jean-Pierre est arrivé à Roger-Patrice Pelat. Décédé le 7 mars 1989, cet homme d'affaires lié à François Mitterrand avait utilisé une discrète filière suisse pour profiter des délits d'initiés de l'affaire Pechiney. Pour le juge, qui a été à l'origine des instructions sur les financements occultes du Parti socialiste au travers d'Urba à partir d'un simple accident du travail au Mans, allait commencer ce que les socialistes n'hésiteront pas à qualifier de *«traque judiciaire»*.

En tout cas, les investigations de Thierry Jean-Pierre lui permettront de mettre au jour, successivement, le versement d'une commission de 24,655 millions de francs à Roger Patrice-Pelat après son intervention en faveur de la conclusion d'un contrat avec la Corée du Nord pour la construction d'un hôtel par la CBC en 1984, puis un prêt sans intérêts de 1 million de francs aux époux Bérégovoy pour l'achat d'un appartement rue des Belles-Feuilles, à Paris *(le Monde* du 4 février).

Le juge n'aura de cesse d'aller plus loin dans ses investigations mais, à la suite du suicide du premier ministre, la chancellerie va s'efforcer de mettre un frein à ce qui est perçu comme de l'acharnement *(le Monde* du 5 février). Le juge Jean-Pierre se lancera alors sur la trace de mystérieuses archives de Roger Patrice-Pelat *(le Monde* du 22 septembre).

L'affaire ne semblait plus devoir connaître de nouveaux développements lorsque le juge a été chargé, le 3 décembre, d'une mission auprès du directeur des affaires criminelles et des grâces du ministère de la justice concernant le blanchiment de l'argent sale *(le Monde* du 22 septembre). Mais avant sa prise de fonctions à Paris, le juge d'instruction du Mans n'en a pas moins communiqué à sa hiérarchie un volumineux rapport – une ordonnance de soit-communiqué pour fait nouveau, dans le jargon judiciaire – qui ouvre d'autres pistes. Dans les larges extraits de ce document que publie *le Point* du 24 décembre, on trouve les cailloux déposés par ce Petit Poucet égaré dans la forêt des financements occultes.

Après avoir souligné les conditions peu ordinaires dans lesquelles Roger Patrice-Pelat a obtenu la reprise de sa société Vibrachoc par une entreprise nationale, Alsthom (110 millions de francs, alors que l'estimation est de 60-65 millions de francs), le juge indique qu'une partie de cette somme – 43,575 millions de francs – s'est retrouvée sur le compte de la société Arfina, implantée au Liechtenstein. Ce serait avec cet argent, sorti de France en pleine période de contrôle des changes, que l'industtriel aurait fait ses opérations sur Pechiney.

Une maison à Gordes

Le juge s'intéresse ensuite aux transferts de fonds effectués par Roger Patrice-Pelat au bénéfice de la famille Mitterrand. Avant d'être élu président de la République, entre 1972 et 1980, François Mitterrand aurait ainsi reçu 293 000 francs de la société Vibrachoc. De 1981 à 1989, ce serait le fils du chef de l'Etat, Gilbert Mitterrand, qui aurait bénéficié, chaque année, de sommes variant entre 28 000 et 86 672 francs, pour un total de 579 429 francs.

Quelle était la justification de ces versements ? Selon l'ancien directeur financier de Vibrachoc, Michel Guénot, cité par le juge Jean-Pierre, *«les sommes portées au regard de son nom* [François Mitterrand] *ne correspondent à aucune prestation réelle. Il s'agit d'un cadeau fait par M. Pelat à M. Mitterrand. Gilbert Mitterrand, quant à lui, facturait des prestations mensuelles à hauteur de 7 500 francs HT. Ces prestations étaient fictives. Il s'agissait là d'un moyen détourné pour assurer une rente amicale de Roger Patrice-Pelat à M. Mitterrand»*.

Le juge a également retrouvé deux chèques, l'un de 270 000 francs, l'autre de 400 000 francs, établis au nom d'une amie du président de la République pour l'achat de parts d'une SCI (société civile immobilière) propriétaire d'une maison à Gordes (Vaucluse) et de terrains attenants. Le juge a encore découvert la trace des concours financiers apportés par l'industriel au journal proche du Parti socialiste, *le Matin de Paris* (deux chèques de 2 millions de francs et une prise de participation au capital à hauteur de 1,4 million de francs).

Enfin Thierry Jean-Pierre s'est intéressé à trois virements de 1,74 million de francs chacun signés par l'industriel à Anne, François et André Diethelm, les enfants de Bernard Diethelm, directeur financier de la société Electronique Serge Dassault. Ces opérations, effectuées quelques jours avant l'introduction de la société sur le second marché, auraient permis à Roger-Patrice Pelat de réaliser une plus-value de 7 945 998,55 francs.

Il est clair que ce document, transmis par la voie hiérarchique à la chancellerie, est une invitation à ne pas laisser le dossier en l'état et à pousser plus avant les investigations. La publication de ce rapport ne manquera pas de provoquer une nouvelle polémique : le juge sera soupçonné de l'avoir livré à la presse pour éviter qu'il ne soit enterré.

A. G.

Ex-directeur adjoint du cabinet de M. Mitterrand et actuel PDG d'EDF

Gilles Ménage a été entendu par le magistrat chargé d'enquêter sur les «écoutes» de l'Elysée

Gilles Ménage, président d'EDF et ancien directeur adjoint du cabinet du président de la République, a été entendu, jeudi 23 décembre, pendant deux heures, dans le bureau de Jean-Paul Valat, le juge parisien instruisant le dossier des écoutes téléphoniques dont ont été victimes, en 1985 et 1986 notamment, des particuliers, des avocats, des journalistes et des hommes politiques.

Un document interne à la présidence de la République datée du 28 mars 1983 ordonnait que *«l'on s'occupe sérieusement de l'avocat Me Antoine Comte»*. L'écriture de cette note manuscrite est celle de Gilles Ménage, alors directeur adjoint du cabinet de François Mitterrand, qui n'en conteste pas l'authenticité. Rédigée en pleine affaire des «Irlandais de Vincennes», dans laquelle Me Comte était le défenseur, la note était adressée à Christian Prouteau, patron de la cellule antiterroriste de l'Elysée.

En marge de l'ordre écrit par M. Ménage, M. Prouteau avait inscrit : *«46?!!»*, utilisant le nom de code des écoutes téléphoniques administratives. Après la publication de ce document *(le Monde* du 20 novembre 1992), l'avocat avait déposé plainte. Aussi l'actuel PDG d'EDF a-t-il été entendu, jeudi 23 décembre, comme témoin par le juge Valat.

Le magistrat instruit l'ensemble du dossier relatif aux écoutes illégales ayant visé, entre septembre 1985 et mars 1986, des personnalités ou des membres de professions qui ont été espionnées pour des raisons à l'évidence très éloignées du terrorisme et de la sécurité de l'Etat. Un répertoire de demandes de «branchements» téléphoniques concernant une centaine de particuliers avait été dévoilé, le 12 mars 1993, par le journal *Libération*. Des avocats, comme Me Comte, ainsi que des hommes politiques, à l'instar de l'ancien secrétaire national du CDS François Froment-Meurice, des journalistes, comme Georges Marion et Edwy Plenel, du *Monde*, ou encore la comédienne Carole Bouquet, figuraient sur cette liste.

Paul Barril, l'ex-capitaine de gendarmerie, lui aussi écouté clandestinement après son départ, courant 1983, de la «cellule» élyséenne, s'est constitué partie civile dans ce dossier. Aujourd'hui brouillé avec M. Prouteau, dont il fut le bras droit au sein de la cellule élyséenne, M. Barril avait été entendu, le 2 décembre, par le juge Valat. Soupçonné par certains d'être à l'origine des «fuites» sur les écoutes, M. Barril a nettement mis en cause, dans son témoignage, l'influence de Gilles Ménage dans la dérive d'un système d'«écoutes» qui aurait servi à espionner, au service de l'Elysée et pour des motivations sans rapport avec l'antiterrorisme, de nombreuses personnalités.

Le témoignage de M. Barril

Concernant M. Ménage et le rôle de coordination qu'il jouait auprès de la cellule antiterroriste, le témoignage de l'ex-capitaine est formel : le conseiller du président *«était très curieux des écoutes et*, a déclaré M. Barril, *avant même mon départ en mai 1983, j'ai senti une dérive. Les renseignements que l'on nous demandait de rechercher ne concernaient pas forcément que le terrorisme. Gilles Ménage était l'intermédiaire entre le chef de l'Etat et la cellule*, a-t-il ajouté dans ce témoignage qui est évidemment contesté par M. Ménage. *Je l'ai parfois entendu dire qu'il avait un besoin urgent d'un de nos documents pour le montrer au chef de l'Etat.»* Interrogé sur l'identité de la personne à qui la cellule remettait les comptes-rendus d'écoute, M. Barril déclare encore : *«C'est Gilles Ménage qui coordonnait tout et qui s'intéressait à tout. C'est à lui que nous remettions les documents.»*

Le 1er décembre, le magistrat avait également entendu Paul Bouchet, président de la Commission nationale de contrôle des interceptions de sécurité (CNCIS), qui avait été chargé d'enquêter sur ces faits par le premier ministre Pierre Bérégovoy. Mais M. Bouchet avait refusé de communiquer au magistrat les résultats de son enquête *(le Monde* du 4 décembre), en s'abritant derrière le «secret défense».

ERICH INCIYAN

La Bourse de Paris à son plus haut historique

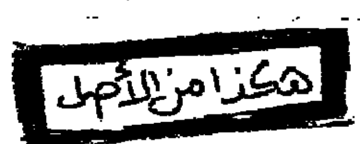
CAC 40

2300 / 2200 / 2100 / 2000 / 1900 / 1800 / 1700 / 1600

J F M A M J J A S O N D — 1993

29 janv. 1772,21 — 27 mai 1835,72 — 23 déc. 2243,02

A la veille de la dernière liquidation mensuelle de l'année, l'indice CAC 40, à l'image des autres places mondiales, de Wall Street à Londres en passant par Francfort, Madrid, Bruxelles ou Singapour, a inscrit un nouveau record. En gagnant 0,77 %, jeudi 23 décembre, les valeurs françaises se sont hissées à 2 243,02 points, battant de près de 11 points leur dernier record de clôture affiché le 22 octobre dernier. L'indice a également atteint un nouveau plus haut historique en cours de séance à 2 245,47 points, les précédents records étaient de 2 240,15 points en séance (atteint le 25 octobre) 2 231,86 en clôture (le 22 octobre). Vendredi 24 décembre, dès les premières transactions, l'indice CAC 40, en hausse de 0,18 % à 2 246,98 points battait de nouveau un record.



Le Monde

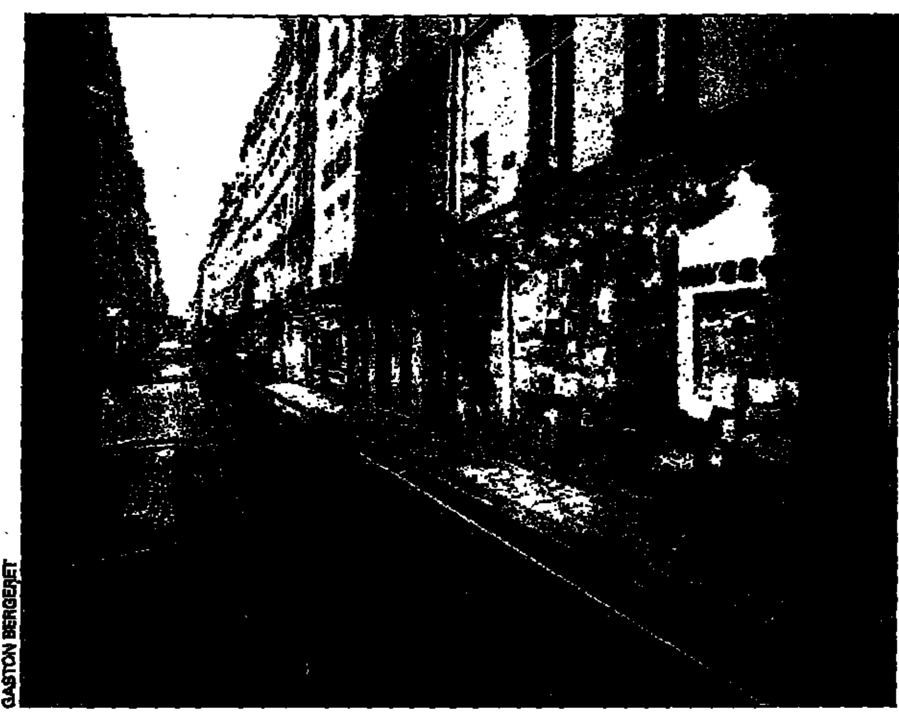
temps libre

EN VILLE

La rue en « l'Île »

L'îlien de ville est une sorte de Robinson qui aurait choisi la solitude pour moins se faire remarquer, tout en espérant que nul n'ignore la subtile frontière qu'il entendait poser entre lui et le reste de la cité. C'est particulièrement réussi pour le gratin des Ludoviciens de l'île Saint-Louis, tous reconnus comme privilégiés d'entre les privilégiés, membres élus d'une tribu à laquelle le commun a cessé d'espérer appartenir depuis très longtemps. Reste un quartier et une rue de quartier, la rue Saint-Louis-en-l'Île –, populaire jusqu'à l'explosion du prix du mètre carré habitable –, aujourd'hui champ clos de petites batailles maniérées entre les clans qui se disputent le territoire. Vaut le voyage.

(Lire page III.)


GASTON BERGERET

ÉPOQUE

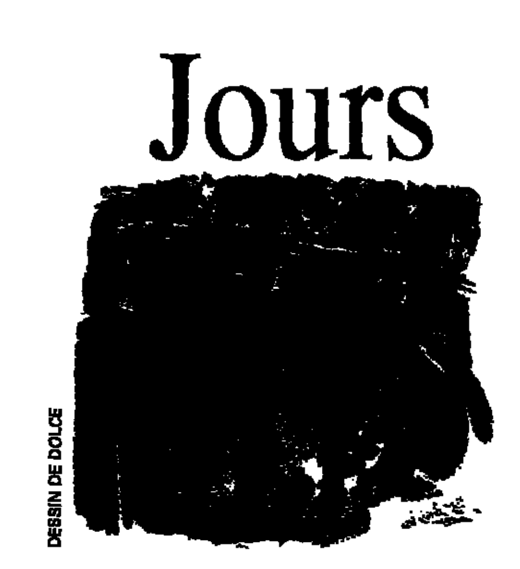
Cette année, la gueule de bois a été précoce. Noël tombe mal. Trop tôt ou trop tard. Noël paraît devenu un état permanent. Noël prend toute la place, ses fards appuyés donnent à la ville un rictus grimaçant depuis, au moins, le 11 novembre, et les fêtes risquent de nous trouver vides d'émotions, épuisés par l'équivoque, sentimentalement absents, au douzième coup de minuit. Pressés, surtout, d'en finir.

Noël au balcon, temps doux sur la ville. Tout va bien, tout va mal.

Pourquoi cette impression que Noël, cette année, avec ses bonnes et ses mauvaises consciences, ses SDF et sa culpabilité des fastes années 80, ses dinosaures benêts et son air de carême bosniaque, dure déjà depuis des lustres ? A quand remonte cette brève hallucination, vécue un soir, avenue Montaigne, qui nous avait fait prendre, un instant, la luxueuse artère, auréolée de guirlandes de lumière blanche, pour le « Sniper's Alley » de Sarajevo ? Et les sapins tout blancs du rond-point des Champs-Elysées pour la carte postale d'une Russie introuvable ?

A quand remonte le Téléthon ? Les premiers coups de gueule de l'abbé Pierre ? Et nos premières envies de disparaître sous terre, de ne pas nous compter parmi les dupes ou les bonnes âmes, sensibles et concernées ? Noël ne tourne pas rond. Ou alors c'est nous, nous qui avons lâché prise, début décembre, abandonnant pour un repli d'autisme le manège épuisant des images parisiennes, le luxe et la misère, les paillettes, ici ou là, en quelques coins de la capitale, et la grisaille

Jours


DESSIN DE DOLCE

de fêtes

des yeux, des rues, de ces journées d'un hiver de plomb. Paris égrène les upercuts de ses lourdes contradictions depuis des semaines, et il y a belle lurette que nombre de ses occupants se savent KO. Les sourires d'enfants comblés, le soir de « l'arbre de Noël » des « 7 d'Or », à la télévision. Et, aussitôt, dehors, n'importe où dans la ville, d'autres sourires d'enfants paumés, confits par la rage du cumul des injustices. Les échos d'un monde, d'une Europe en larmes, et l'irrésistible besoin, sur l'heure, d'aller dépenser 1 000 francs pour un grand cru millésimé.

Une pointe de jalousie du bonheur de Caroline de Monaco, et puis la haine, terrible, de ce bonheur-là. Ou de celui d'Estelle Hallyday, promue collaboratrice du Père Noël pour les besoins d'un grand magasin, et qu'on voit partout sur les affiches, plus belle qu'une Vierge de crèche. Oui, c'est cela : nos petits plaisirs, nos demi-rêves, des bribes d'espérance, un train-train de crise qui attendrait le retour des beaux jours, et puis, aussi vite, simultanément souvent, le contre-pied. La honte. Des malaises à la pelle. A la gare de Lyon, le TGV pour les sports d'hiver et, dans les embrasures de portes, près des quais, des dizaines de sans-abri, comme dans une ville d'exode.

Face à ces contrastes éprouvants, ces leçons de morale de la ville, son cynisme, aussi, face, plus douloureusement, à la durée manifeste de ces vertiges, des comportements volontaristes s'affichent. Les braves gens qui se sentent le cœur trop gros, et qui postent, même plus qu'ils ne le devraient, une enveloppe après l'autre, pour le Téléthon, puis pour l'abbé Pierre. Pour les Restos du Cœur, puis pour une autre cause, même d'arrondissement, dont Paris, grande imprécatrice, se fait le porte-voix ; qui achètent *Réverbère*, notre confrère, sans même penser à le lire ; qui accueillent, recueillent, se serrent, ont pensé à inviter l'immeuble entier à leur réveillon du 24 pour ne pas humilier la veuve du sixième ou l'immigré du rez-de-chaussée.

Philippe Boggio

(Lire la suite page VIII.)

VOYAGE

Deux volcans au Mexique

Jamais pays n'aura été plus ultimement marqué, dans sa géographie symbolique, que par ces deux volcans qui veillaient sur l'horizon de Mexico. Couple métaphorique et emblématique de la planète Mexique, le Popocatépetl et l'Ixtacchuatl, ressources d'eau et de vie, ont toujours nourri les hommes de leurs légendes autant que de leurs mythes. Le « mont fumant » et la « femme blanche », comme on les nomme, veillent de manière tutélaire sur un territoire qui sait pourquoi il a pris le risque de s'abriter sous leur dangereuse protection.

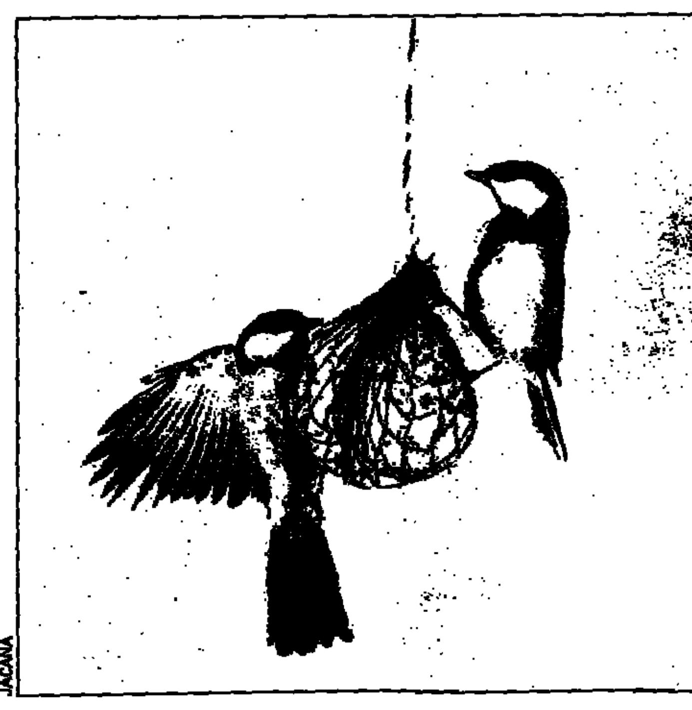
(Lire pages IV et V.)

D.R.

EXTÉRIEUR

Des oiseaux en hiver

Sans domicile toujours fixe, les oiseaux qui meublent nos matins de printemps ou nos tombées de soleil en été ont parfois du mal à traverser l'hiver. On dira que la nature fait son travail et que c'est à elle, et à elle seule, de savoir réguler nos émotions mal placées. Pourtant... Un rouge-gorge ne vit qu'un an – la plus belle année de sa vie – et meurt en une journée s'il ne se nourrit pas. Comment lui donner sa chance un jour encore ?


JACANA

L'investissement est court pour aider ce menu fretin à survivre par temps de crise et à l'engager à résister aux vents mauvais et aux pièges sans retour des frimas. Les Anglais, on le lira, âmes sensibles et ornithologues furieusement distingués, savent tout de l'art et de la manière de porter secours sans honte à ces brefs compagnons d'existence ; moments légers de la vie qui passe.

(Lire page VIII.)

Rendez-vous

ILE-DE-FRANCE

Un photographe à la mer

Personne, sans doute, n'aura jugé excessif que ce photographe trouve le Musée de la marine pour cadre et y accroche, comme chez lui, la quarantaine (rugissante) de clichés de mer sélectionnés parmi les nombreux reportages qui en ont fait l'un des témoins les plus authentiques de la chose océane. Homme d'embruns et de coups de tabac, Erwan Quéméré a su nouer des rapports très privilégiés avec les bateaux qui, selon le joli mot de Paul Guimard, donnent l'impression de venir lui *« manger dans la main »*. Du grand angle et du grand art maritime. Musée de la marine, palais de Chaillot, 17, place du Trocadéro, 75116 Paris (tél. : 45-53-31-70). Jusqu'au 3 janvier.

Flamenco en noir et blanc

Une exposition de photographies de danse de haut niveau, ce n'est pas si fréquent. Isabel Munoz, belle Madrilène, recrée les images que les danseurs et les danseuses de flamenco impriment dans sa mémoire. Chaque photographie est une mise en scène d'une sophistication inouïe, où chaque partie du corps participe à l'écriture de cet alphabet mystérieux et codé qui compose le flamenco. Des tirages de grande dimension


ERWAN QUÉMÉRÉ/MUSÉE DE LA MARINE

accentuent la sinuosité sensuelle d'une cambrure, d'un pied qui soulève un volant. Heureuse présentation sur des murs peints en jaune sévillan. L'hôtel d'Evreux, où a lieu l'exposition, vaut bien... le Ritz, situé la porte à côté. Crédit foncier de France, exposition des photographies d'Isabel Munoz, jusqu'au 31 décembre, de lundi à vendredi, de 9 heures à 19 heures. 19, place Vendôme, 75001 Paris. Les photographies sont rassemblées dans un livre intitulé *Flamenco*, éd. Plume, 144 p., 320 F.

Les taureaux de Khorsabad

Les fastes de l'ouverture du Grand Louvre ont un peu éclipsé la première exposition temporaire des Antiquités orientales, organisée à l'occasion du cent cinquantième anniversaire de la redécouverte à Khorsabad (Irak), par le consul français Botta, de la fabuleuse capitale de Sargon II, gardée par cinquante-deux taureaux androcéphales, dont le Louvre possède plusieurs exemplaires (*le Monde* du 19 novembre). L'exposition montre avec force dessins, peintures, photos, moulages et objets authentiques, en tout cent cinquante pièces, la petite épopée néo-mésopotamienne provoquée par l'« assyromanie » de Botta (et de son successeur Place), regardée ensuite comme une étape majeure de l'assyrologie. La collection « Découvertes » de Gallimard vient de consacrer un titre à cet événement : *Il était une fois la Mésopotamie...* de Jean Bottero et Joseph-Marie Stève. Jusqu'au 14 février. Grand Louvre, aile Richelieu. Fermé le mardi, le 25 décembre et le 1er janvier. De 9 heures à 17 h 15. Nocturne lundi et mercredi jusqu'à 21 h 15. Entrée : 35 F. Nouveau tarif à partir du 1er janvier : 40 F, et demi-tarif (20 F) après 15 heures.

Villette informatique

A la Cité des sciences et de l'industrie de La Villette, l'exposition permanente consacrée à l'informatique vient d'être redéployée afin d'actualiser les notions essentielles de cette technologie et de resituer les enjeux de société associés à son développement. Traversée par une galerie présentant quelques pères fondateurs de l'informatique, l'exposition se développe en deux parties, l'une présentant les principes généraux de fonctionnement des systèmes, l'autre abordant les conséquences de leur usage. Renseignements téléphoniques au 36-68-29-30. Cité des sciences, du mardi au dimanche, de 10 heures à 18 heures. Fermé lundi (tél. : 40-05-80-00). Entrée : 45 F, tarif réduit 35 F. Gratuit jusqu'à sept ans. Métro Porte-de-la-Villette.

Cap sur les aéroports parisiens

L'aérogare 1 de Roissy est désormais desservie également toutes les heures, de 7 heures à 21 heures, depuis la gare Montparnasse par les cars d'Air France. Ces derniers relient aussi Roissy depuis la place Charles de Gaulle-Etoile et la porte Maillot, les aérogares d'Orly depuis le terminal des Invalides. Enfin, il existe une liaison Roissy-Orly. Autre nouveauté : un répondeur multilingue (tél. : 49-38-57-57) qui, avec le Minitel 3615 AIR FRANCE, permet d'obtenir toutes les informations relatives à ces dessertes.

L'avant-guerre au jour le jour

L'école jusqu'au certificat d'études, les crieurs de journaux, les agents de police à bicyclette, l'eau des fontaines Wallace, le courrier deux fois par jour, les débuts de la TSF... La capitale au quotidien entre 1919 et 1939 : les Parisiens eux-mêmes ont contribué par leurs témoignages et leurs documents à illustrer le thème de l'exposition intitulée « La mémoire de Paris » (*le Monde* daté 19-20 décembre), qui est présentée jusqu'à fin avril dans le salon d'accueil de l'Hôtel de Ville (29, rue de Rivoli, tous les jours de 9 h 30 à 18 heures, sauf dimanches et jours fériés. Entrée gratuite). Un livre de 160 pages, abondamment illustré en noir et blanc, est vendu sur place 50 francs.


BHVP/FONDS FRANCE-SOIR

RÉGIONS

La « Cendrillon » de Maguy Marin

L'idée : chorégraphier l'histoire de l'héroïne à la pantoufle de vair dans un univers d'enfant, avec poupées, robots, et jouets miniatures. Masques, costumes « bibendum », perruques, tout est ravissant et cruel dans cette chorégraphie créée, en 1985, par Maguy Marin pour le Lyon Opera Ballet. Ovationné au City Center de New-York et dans le monde entier, le succès de ce « Cendrillon » ne se dément pas au fil des années. Il est même devenu une des œuvres de référence pour ceux qui « relisent » le répertoire classique. La musique de Prokofiev sera dirigée par David Robertson. Les 26, 28, 29, 30 et 31 décembre, et du 2 au 8 janvier. Opéra de Lyon, 1, place de la Comédie, 69001 Lyon. Prix de 70 F à 290 F (tél. : 72-00-45-45). Le ballet existe aussi sous forme de vidéolaser chez Philips, distribué par RM Associates.

Silence : Saint-Sylvestre !

Ceux qui redoutent le bruit comme une offense à la sérénité des choses pourront passer le cap du Nouvel An dans un hôtel Relais du Silence. Réveillon aux chandelles au coin de la grande cheminée du Manoir du Lys (tél. : 33-37-80-69), à Bagnoles-de-l'Orne, en Normandie : trois nuits, demi-pension, 2 200 F par personne en chambre double. En Seine-Maritime, à Eu, le Pavillon de Joinville (tél. : 35-86-24-03), un ancien relais de chasse à 3 km de la mer et de la forêt : du 31 décembre au 2 janvier, demi-pension, réveillon musical, 1 595 F. Au pied du vignoble champenois, l'Hôtel du Cheval Blanc à Sept-Laux dans la Marne (tél : 26-03-90-27), une « table » de la chaîne, 1 650 F (mêmes conditions).

Auvergne-les-Bains

La Bourboule dégage les bronches, Châtel-Guyon débarrasse des excès de poids, Chaudes-Aigues soulage les rhumatismes, Néris-les-Bains lutte contre le stress, Royat-Chamalières améliore la circulation artérielle, Vichy la digestion,


AUVERGNE THERMALE

Châteauneuf-les-Bains soigne les tendinites, sciatiques et autres inflammations, Bourbon-l'Archambault s'en prend à l'arthrose, Saint-Nectaire à diverses affections. Utile pour les lendemains de fêtes. Renseignements sur les forfaits, qui n'excluent pas la détente, auprès de Thermauvergne (tél. : 73-34-72-80), A partir du 24 janvier, conseillères thermales au 73-35-69-00. Séjour hôtelier dans l'un des quarante-cinq établissements adhérent à la charte de qualité Thermhôtel (tél. : 73-34-72-88).

Pastorales de Gordes

Le troisième Festival des pastorales de Gordes présente des pièces de théâtre sur le thème de la Nativité, en langue provençale, accompagnées ou non de chants, sous un chapiteau chauffé du quartier des Imberts, à 5 km du centre du village. A 15 heures, le 26 décembre et les 2, 8, 9, 15 et 16 janvier. Chaque représentation dure trois heures environ. Réservations auprès de l'office du tourisme (tél. : 90-72-02-75). Entrée, 40 F.

Réveillons du terroir

Les recettes de Mauvezin, en Gascogne, les secrets de la cuisine périgourdine à Sorges, dans le Périgord, les traditions béarnaises à Gourette, dans les Pyrénées : sélection parmi une quinzaine de propositions Villages Vacances Famille pour de savoureux réveillons de fin d'année. Deux pièces pour 3 à 5 personnes à partir de 1 230 F la semaine (supplément réveillon, 190 F par personne), à 1 400 F par adulte en pension complète (réveillon inclus). Renseignements et réservations au 60-81-60-40.

Tortillards du Morbihan

En ce temps-là, Nantes était chef-lieu d'un département qui s'appelait encore la Loire-Inférieure. Le conseil général, profitant des facilités qu'accordait la loi Freycinet du 11 juin 1880, vota, en accord avec son homologue du Morbihan, les crédits nécessaires à la construction de lignes de chemin de fer d'intérêt local dans le but louable de désenclaver les campagnes isolées. Ils étaient bien lents et inconfortables, les petits tortillards à voie étroite qui virent alors le jour à travers l'Hexagone. Mais, cahin-caha, ils apportaient les bienfaits du progrès aux populations rurales laborieuses... Jusqu'à ce que, à la fin des années 40, la route les relègue définitivement au rang de vestiges d'un passé révolu.

Dans ses *Petits trains du Morbihan et de Loire-Inférieure*, René Hulot retrace l'histoire d'un réseau, si utile en son temps. Son étude s'appuie sur des documents anciens et sur les derniers témoignages qu'il est encore possible de recueillir. L'ensemble est accompagné d'une abondante iconographie (Ed. Cénomane et la Vie du rail, 176 p., 290 F). La collection « Le siècle des petits trains » – qui publie son dixième titre – propose aussi *le Petit Train longtemps*, (qui brinquebalait autrefois le long des côtes de l'île de la Réunion), d'Eric Boulogne (190 p., 290 F) et *Petits trains à l'assaut du Jura*, de Monique et Jean-Luc Boivin et Jean Edom (160 p., 290 F).

Basse-Terre amérindienne

Avec « Cinq mille ans d'histoire amérindienne », l'exposition présentée à Basse-Terre (Guadeloupe) par la conservation régionale de l'archéologie veut montrer la continuité historique qui relie les habitants actuels de l'île caraïbe à leurs ancêtres amérindiens. Et souligner l'apport culturel de cette partie de l'héritage qui a souffert de l'absence d'écriture et subi « l'oubli de l'histoire officielle » jusqu'à présent. Le choc de la confrontation avec les Européens et les expéditions coloniales est évoqué aussi. Jusqu'au 28 février. Fort Delgrès, Basse-Terre, Guadeloupe.

ETRANGER

L'Europe à prix doux

Pour commencer l'année en beauté, Air France propose un nouveau bouquet de « coups de cœur » (des prix inférieurs de 40 à 60 % aux tarifs promotionnels en cours) à destination de plusieurs villes d'Europe. Au départ de Paris, Bruxelles est « affichée » à 650 F A/R, Berlin, Cologne, Düsseldorf, Francfort, Hambourg, Munich, Stuttgart, Nuremberg, Hanovre et Leipzig à 750 F A/R et Manchester à 950 F. Plusieurs des villes allemandes mentionnées sont également accessibles de province pour 750 F A/R. Des tarifs valables pour des voyages effectués avant le 17 janvier.

Innsbruck à pied

En vedette à Innsbruck, au Tyrol, l'église impériale et le tombeau de l'empereur Maximilien Ier veillé par vingt-huit statues de bronze, ces « Bonshommes noirs », ancêtres des Habsbourg, parmi lesquels huit femmes. Pour en savoir plus sur le destin de ces « dames de fer », on peut s'adresser à l'association Per pedes, qui propose des balades pédestres (avec guide parlant français) à travers la ville. Une découverte hors des sentiers battus dans le cadre de circuits à thème tels que « la vie quotidienne au Moyen Age » ou « les coulisses et décors des fêtes et des mariages de la cour ». Renseignements auprès de Mme Monika Frenzel, à Innsbruck, au 19-43-512-824-074.

Palais turcs

Connaissez-vous la cardamome, le *mahlep*, l'*iman bayildi*, *l'adana kebab*, le *kiliç sis* ou le *kuru uzum hosafi* ? Aux gourmands qui désireraient se familiariser avec la cuisine turque, Marmara propose trois jours à Istanbul avec, pour chaque repas, un restaurant différent, réputé pour sa carte et son décor. Une découverte gastronomique doublée d'une visite guidée des principaux sites de la ville : Topkapi, la Mosquée bleue, la Corne-d'or, etc. Un scénario qui peut s'inscrire soit dans un week-end (jeudi au samedi, vendredi au lundi ou mercredi au samedi, à partir de 2 490 F par personne en chambre double en hôtel « 4 étoiles »), soit du lundi au vendredi ou du dimanche au jeudi, à partir de 3 090 F. Des prix qui, outre l'hébergement, les repas et les déplacements sur place, comprennent le voyage en avion aller-retour au départ de Paris, Lyon, Marseille ou Mulhouse. Renseignements dans les agences de voyages.

Bissau des îles

L'association Envie d'ailleurs (1, rue Bazeilles, 17300, Rochefort. Tél. : 46-99-42-15 ou 43-42-97-50) propose des séjours d'une ou deux semaines en Guinée-Bissau, particulièrement centrés sur l'archipel des Bijagos, le plus vaste de l'Atlantique africain. Des marches entrecoupées de bivouacs permettent d'aller de village en village pour y découvrir notamment les activités agricoles de leurs habitants. Des traversées en pirogue font passer d'île en île, à la recherche des rares hippopotames de mer, tout en côtoyant les campements des pêcheurs de requin.

Inde du Nord et des livres

La Route des Indes : son nom est déjà une invitation à la découverte. Un voyagiste qui annonce que *« le voyage ne peut se résumer à une course éperdue d'un monument à l'autre, un guide à la main, mais doit permettre la découverte d'autres modes de vie, des échanges, un vrai contact avec l'Inde et les Indiens »*. Et qui, pour ce faire, parvient à proposer des angles inédits et des thèmes originaux. Par exemple, ce périple à travers les collections de manuscrits et de miniatures des plus riches bibliothèques de l'Inde du Nord, itinéraire ponctué de rencontres avec des éditeurs, des écrivains et des journalistes et qui s'achève par la Foire du livre de Calcutta (rendez-vous des éditeurs indiens) et les visites de Shantiniketan (l'ashram et l'université fondés par Tagore) et de Chandernagor. Une Inde feuilletée en 14 jours, en compagnie d'un spécialiste des littératures indiennes, de Delhi à Calcutta, en passant par Lucknow, Bénarès et Patna. Départ le 19 janvier, 14 450 F par personne en chambre double et demi-pension. Renseignements au 7, rue d'Argenteuil, 75001 Paris (tél. : 42-60-60-90).

Inde du Sud et des villes

A l'intention des architectes et de ceux qui s'intéressent aux monuments anciens et modernes l'Institut français d'architecture organise, du 18 au 29 mars 1994, un voyage en Inde du Sud : de Bombay à Madras, en passant par le Kerala et les villes-temples du Tamil-Nadu (Madurai, Tiruchirapalli et Mahabalipuram). Excursion à Pondichéry et visite d'Auroville, en chantier depuis 1968 suivant les plans de Roger Anger. Sous la conduite de Martin Meade, le programme fera


D.R.

alterner les visites de sites architecturaux et religieux et des rencontres avec des architectes indiens. Le prix (17 600 F en chambre double, 19 000 en chambre individuelle) comprend le voyage Paris-Bombay-Madras-Paris, les transports, le logement et la demi-pension. Inscriptions auprès d'Anne Daniels.
IFA, 6, rue de Tournon, 75006 Paris (tél. : 46-33-90-36).

Nouvel An chinois

Fête traditionnelle la plus ancienne et la plus importante de Chine, le Nouvel An ou fête du printemps aura lieu, en 1994, le 10 février. Dans les rues, les boutiques seront décorées de lanternes, et sur la porte des maisons des banderoles calligraphiées exprimeront les souhaits de la famille, danses du lion et du dragon se succèdent et, à minuit, éclatent pétards et feux d'artifice. Une célébration que China Travel Service propose de partager dans le cadre d'un voyage de 10 jours, du 7 au 16 février, de Pékin à Shanghaï via Xian (l'armée en terre cuite) et Suzhou (la « Venise orientale ») : 12 500 F par personne (3 900 F pour une extension de deux jours à Hong-kong) en chambre double et pension complète avec l'avion, les transports et vols intérieurs, l'Opéra de Pékin et le cirque de Shanghaï. Renseignements au 44-51-55-66.

VENTES

Honfleur 1994

C'est la trêve du 1er janvier. Tous les commissaires-priseurs l'observent ; sauf un, à Honfleur, qui préfère commencer l'année en travaillant. C'est donc dans une ambiance de fête que les habitués se disputent un ensemble de tableaux de peintres de l'estuaire de la Seine.

La lumière changeante du ciel et de la mer entre Le Havre et Honfleur attire successivement plusieurs écoles de paysagistes, depuis la fin du XIXe siècle, à commencer par Claude Manet, qui y séjourne en 1864, et exécute entre autres, au fusain et au pastel, *Honfleur, la grève en aval* (32/49 cm), estimé entre 300 000 et 400 000 F. Honfleurais d'origine, Eugène Boudin (1824-1898) figure parmi les peintres les plus cotés, avec au sommet ses vues de Venise et des plages normandes animées. Deux dessins aquarellés représentant *la Plage de Trouville* (14/28,5 cm) et *Scène de plage* (12/21 cm), coté chacun 200/250 000 F. Ses compositions, riches de nombreux personnages, obtiendront plus que *Marée basse, soleil couchant* (un panneau de 26,5/21 cm), estimé entre 100 000 et 150 000 F.

Henri de Saint-Delis (1878-1949) étudie aux Beaux-Arts du Havre en compagnie de Braque et Othon Friesz. Après une première période pointilliste (1895), il cultive un temps le fauvisme, puis le cubisme, autour de 1908. Retiré en Suisse en raison de problèmes de santé, il y reste une quinzaine d'années et signe là des paysages aux tons contrastés. A partir de 1920, il s'installe à Honfleur et se consacre uniquement à la côte de Grâce. Considéré comme un enfant du pays, ses œuvres jouissent ici d'une faveur qui ne s'est pas démentie pendant la baisse récente de la peinture moderne. Plusieurs de ses toiles et aquarelles sont proposées entre 15 000 et 60 000 F. On attend 20 000 à 30 000 F de la *Sortie du port de Honfleur*, une aquarelle de 30/47,5 cm, et 60 000 F d'une toile de 27/35 cm, *Sous-bois à la côte de Grâce*.

Paul-Elie Gernez (1888-1948) appartient aussi à l'Ecole de l'estuaire. Ses toiles de la côte normande aux couleurs nacrées demeurent les préférées du public. Le panneau *l'Estuaire à Honfleur* (50/73 cm) atteindra sans doute 80 000 F.

Presque toujours inspiré par cette région, Fernand Herbo a subi une baisse depuis 1990. *L'Entrée du port de Honfleur*, toile de 1938 (73/92 cm), est donnée à près de 100 000 F, et *Honfleur*, une aquarelle datée 1929, entre 20 000 et 30 000 F.

Certains artistes, presque inconnus à Paris, sont pourtant très recherchés ici. Ainsi, Ernest Kosmowski, un peintre polonais qui avait son atelier à Honfleur, voit *Retour de plage* (toile de 65/50 cm) estimé 50 000 F. Cette cote est une grâce inattendue que le marché réserve aux petits maîtres : à ne jamais monter très haut, ils ne connaissent pas les gouffres où ont sombré, depuis deux ans, les grandes signatures. Ce sont elles qui ont le plus pâti des hausses effrénées. Par exemple, les prix des Boudin et des Manet, divisés par deux quelquefois.

Catherine Bedel

▶ Tableaux modernes, le 1er janvier, à 14 h 30, hôtel des ventes de Honfleur, 7, rue Saint-Nicol (tél. : 31-89-01-06).

EN VILLE / PARIS

Rue Saint-Louis-en-l'Ile

Une rue tout à fait pittoresque, dans un endroit de Paris qui ne l'est pas moins. Le prix du mètre carré s'en ressent. Rue Saint-Louis-en-l'Ile.

Son isolement la défend. C'est à lui qu'elle doit d'être restée fidèle aux origines de son existence urbaine. Comme le soleil, elle suit une trajectoire d'est en ouest entre deux falaises d'immeubles pur dix-septième siècle. Elle fend l'île de part en part, elle-même coupée en deux par une petite bruyante nommée rue des Deux-Ponts.

On n'ira pas jusqu'à parler de guerre des deux îles, est contre ouest, bas contre haut. Non. Bien que l'on ne se fréquente guère de part et d'autre de cette frontière et que l'on se sente en exil quand on va *« de l'autre côté »*. De plus, comme chacun a, dans son camp, ce qu'il lui faut pour survivre, on reste chez soi. On a « ses » restaurants, « son » épicier, « son » boulanger et « son » fromager, évidemment les meilleurs. Aussi l'étranger doit-il, s'il veut conserver quelque crédit, se garder de prendre parti dans les revendications d'excellence de ce clochemerle ludovicien.

On affirmera cependant que le haut de la rue, avec l'église, l'école et le séminaire (logé dans les combles de l'église), est plus « village » que le bas. Voyez, au 2, la large porte cochère, sans nom, de l'hôtel Lambert. Levez les yeux, en face, sur les austères façades à deux étages chapeautés de mansardes. Goûtez le silence de la rue quasi déserte. Ces signes disent tout bas qu'ici l'on est « dans la finance » ou « de robe ». D'ailleurs, l'île ne compte plus ses avocats attirés par la proximité du Palais.

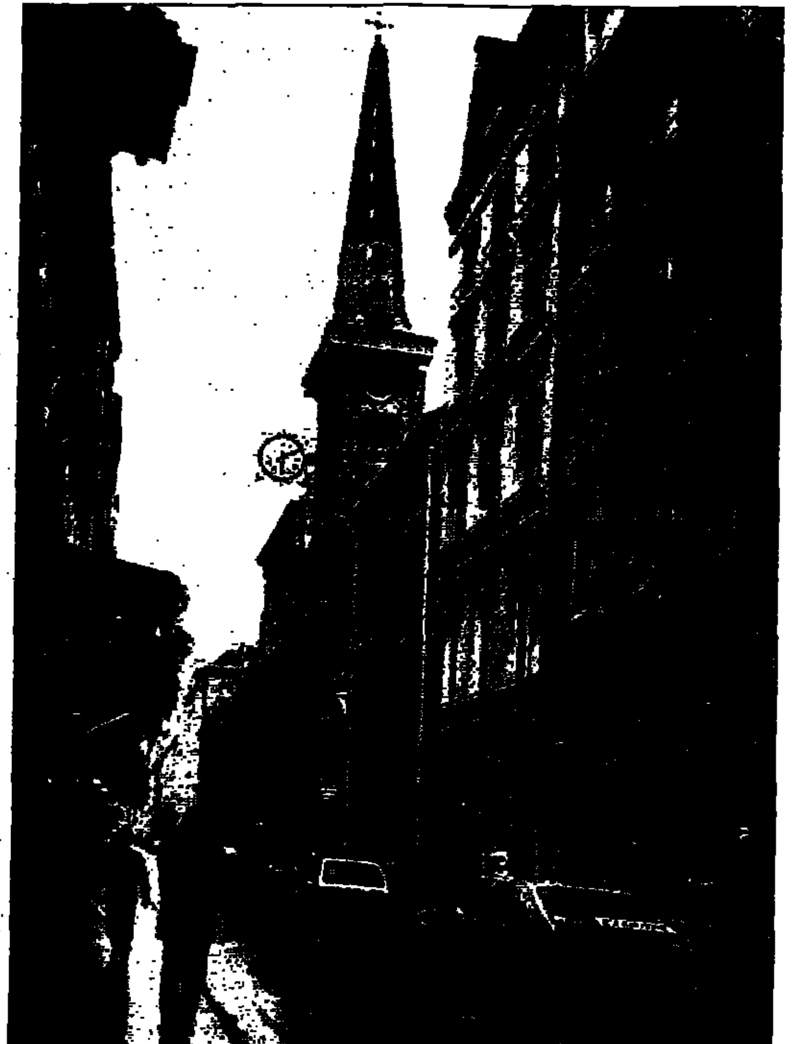
Il faut aller au 12 pour qu'une première vitrine éclaire le rez-de-chaussée. La librairie-galerie polonaise, ouverte en 1946, va se retirer sur la pointe des pieds le 31 décembre. Au grand regret du quartier. Pourquoi, alors, en faire état ? Parce que c'est un peu de la présence polonaise de l'île qui s'en va – il reste heureusement la belle bibliothèque du quai d'Orléans – et parce que son propriétaire, M. Casimir Romanowicz, après avoir donné les invendus aux bibliothèques et écoles polonaises de Paris, ne louera pas ses locaux à n'importe qui. Car la rue ne se brade pas.

On y accède par un cheminement étrange. Appel secret, prédestination, qui peut le dire ? Sylvie Langlet, bonne hôtesse de La Charlotte en l'Isle, cherchait un endroit dans Paris. *« Une nuit, je m'éveille et j'entends : rue Saint-Louis-en-l'Isle. Au matin je m'y rends : il y avait une pâtisserie à vendre. »* Elle en fera une boutique habitée de carrosses en chocolat, de sablés en croissants de lune, lieu succulent où l'on croque des gâteaux minces et savoureux que l'on ne trouve nulle part ailleurs.

D'autres changent simplement d'arrondissement. Aimée-Jeanne et Raymond Berthillon viennent tenir un café-hôtel au 31. Raymond s'ennuie. Il possède une petite machine à faire la glace, il s'en sert. Succès immédiat. Dix ans plus tard, en 1964, Gault et Millau présentent, dans *Paris Presse*, *« le glacier que l'argent laisse froid... »*

Hafiz Nouri, lui, était antiquaire à Kaboul, réfugié en France en 1982. Un jour de 1986, il s'installe dans sa galerie Bamyan (c'est le nom d'une vallée afghane) où il présente l'art et l'artisanat de son pays mais aussi d'Asie centrale. En face, la Route du Tibet exilée du Toit du monde. C'est l'enclave internationale de la rue.

L'île aux Vaches et l'île Notre-Dame, séparées par une sorte de chenal (l'actuelle rue Poulletier), portaient, jusqu'en 1614, d'aimables prairies où les lavandières étalaient leur linge au soleil. A cette date, l'entrepreneur Christophe Marie, assisté de Poulletier et Le Regrattier, fut chargé de construire un pont (qui porte aujourd'hui son nom) et d'urbaniser l'espace. Il combla le fossé, éleva des quais, traça une Grande Rue – devenue rue Saint-Louis-en-l'Ile – qu'il coupa de rues perpendiculaires et lottit le tout. L'île que nous connaissons était née.



GASTON BERGERET

1614 : l'entrepreneur Christophe Marie aménage le quartier.

En 1623, on éleva une chapelle où, dit-on, Saint Louis se croisa, d'où son nom. Devenue trop petite pour le nombre d'habitants, elle fut remplacée par une église dont Louis Le Vau dessina le plan. En 1640, le même construisit pour le financier Lambert ce qui est considéré comme le plus bel hôtel dix-septième de Paris. Il resta quatre-vingt-dix ans dans cette famille puis passa de mains en mains. Rousseau s'éprit de Mme Dupin et Voltaire de la marquise du Châtelet, épouses respectives de deux propriétaires successifs. Voltaire fut plus heureux qui, en mai 1742, séjourna quelques semaines dans l'hôtel, *« sans contredit un des plus beaux de Paris et situé dans une position digne de Constantinople car il a vue sur la rivière »*, avait-il écrit. L'hôtel fut acheté, en 1843, par le prince Adam Czartoryski. Ses descendants le vendront en 1975 à son propriétaire actuel.

Sont-ce ces ascendances – Colette fréquenta un salon littéraire au numéro 11 – toujours est-il que la rue entretient un rapport particulier à l'écriture. Sylvie Langlet compose des poèmes à la Prévert et va publier au début 1994 un livre de ses recettes et de ses poésies sous le titre *Farine, œufs et coetera*. Micheline Faim, la doyenne des riverains, de sa papeterie Les Insulaires avoue *« j'adore écrire »* et tient, à soixante-quinze ans, un journal plein de piquant.

La « mémoire » de l'île, c'est Mme Faim. Elle a ouvert ses Insulaires en 1950. Dernière survivante d'un monde qui avait ses bougnats, ses marchands de couleurs, ses cinq bouchers (il n'en reste que deux). Constatation d'un îlien : *« Les gens modestes sont remplacés par des gens aisés, des étrangers qui vivent ici à mi-temps. Ils ne font plus travailler les commerces qui ferment à leur tour, remplacés par des galeries de tableaux et des boutiques de gadgets »*. *« Quand on se promène le soir, on voit beaucoup d'appartement qui ne sont pas éclairés »*, confirme Mme Faim. Reflet de l'état des lieux : le prix au mètre carré y oscille entre 30 000 et 40 000 F...

Danielle Tramard

RIVERAIN

La compagne d'Ulysse

Ses clients lui posent de drôles de questions : *« Je pars pour le Vanuatu »* ; *« Je rentre d'Afrique et... »* ; *« Je voudrais aller à New-York en cargo. »* Catherine Domain reste impénétrable. On ne peut pas impressionner cette bourlingueuse qui a sillonné le monde pendant dix ans, à 1 dollar par jour. *« Si je dépensais plus, c'était autant de jours de voyage en moins. »*

Après un entracte de quelques mois, elle fait un nouveau tour du monde, en accéléré : un an. Chaque année, elle récidive. Elle confie sa librairie à un ami et disparaît un ou deux mois. Ce qui ne l'empêche pas de dire : *« Voyager, comme c'est commun ! »*

La Birmanie lui a ravi le cœur. Elle y est allée cinq fois. *« C'est le seul endroit au monde où un jour, sur le bord de l'Irrawaddy, je me suis dit : voilà, c'est là. L'année suivante, c'était la même chose. »*

Il y a d'autres lieux, Bodh-Gaya, en Inde, les monastères tibétains de Lhassa où, *« tout à coup, une espèce de grâce nous enveloppe. On se met à pleurer de bonheur. »* Les futurs voyageurs ? *« Ils sont dans une phase de leur vie où ils sont intéressants, dans un état de vulnérabilité et d'ouverture. »*

En 1974, elle lançait la première librairie entièrement consacrée aux voyages. Vingt mille livres actuellement, neufs ou d'occasion, des revues, des cartes. C'est un grande amie d'Ella Maillart qui dit d'elle : *« Catherine Domain, c'est un autre moi-même. »* Même bougeotte, même indépendance, même liberté de ton. A la porte, des petites annonces et une affiche qui révèle un tempérament : *« Cette librairie n'est pas un self-service et la libraire a, comme vous, ses humeurs. »*

Sur son répondeur, on apprend qu'Ulysse est ouvert du mardi au samedi, de 14 à 20 heures, au 26 de la rue. Donnons le téléphone : 43-25-17-35.

D. T.

PIGNON SUR RUE

19 Eglise Saint-Louis-en-l'Ile

Le dimanche, grand-messe à 11 heures. Le Conseil de Paris confiera-t-il, comme prévu, au célèbre facteur allemand Jürgen Ahrend, qui refit l'orgue de Milan et celui de Hambourg, la réfection de celui-ci ? Décision imminente. Tél. : 46-34-11-60 (paroisse). Eglise ouverte de 9 heures à 12 heures et de 15 heures à 19 heures. Fermée le lundi matin.

24 La Charlotte de l'Isle

Piano-thé le vendredi de 18 heures à 20 heures, castellet pour marionnettes (être dix et réserver). Six tables. On parle à voix basse, dans toutes les langues. Tél. : 43-54-25-83. Du jeudi au dimanche, de 14 heures à 20 heures.

24 Galerie Bamyan

Hafiz Nouri va tous les trois mois en Orient chercher des objets usuels (mobilier, tapis, bijoux). Boîtes à épices, en cèdre tourné et peint de la vallée de la Hunza et de Swat, à partir de 450 F ; tables basses à partir de 450 F, armoires en bois de teck, 2 200 F et plus. Tél. : 46-33-69-66. De 11 h 30 à 20 heures. Fermé le lundi.

27 La Route du Tibet

Dolkar, née au Tibet, va deux fois par an s'approvisionner chez les réfugiés tibétains, au Népal et en Inde : bijoux en argent à partir de 180 F, bols chantants (350 F et plus), chemises en soie (450 F), châles en cachemire pashmina (1 200 F), vestes tissées à la main (1 300 F). Tél. : 43-29-98-88. Fermé le lundi.

28 L'Orangerie

C'est le restaurant de Jean-Claude Brialy, qui y a imprimé sa marque. Ses tableaux sont accrochés aux murs. On y vient *« pour voir et se faire voir »*. Dîners et soupers. Cuisine traditionnelle, cadre élégant, cravate, veste et réservation obligatoires. Menu à 350 F. Tél. : 46-33-93-98.

31 Berthillon

Une affaire de famille à laquelle travaillent trois générations. La glace en soixante-dix parfums environ, dont neuf variantes de chocolat, faits ici même. Tél. : 43-54-31-61. De 10 heures à 20 heures. Fermé lundi et mardi.

34 Les Insulaires

On peut aussi entrer pour caresser un chat. Photographies de l'île en cartes postales (5 F), papeterie, jouets, T-shirts aux motifs de Tintin ou de Bécassine (180 F). Tél. : 43-26-44-72. De 10 heures à 15 heures et de 16 heures à 20 heures.

54 Hôtel du Jeu de paume

L'unique survivant des cent vingt-quatre jeux de paume de la capitale. Magnifiquement restauré. Les piliers en bois de châtaignier étaient jadis peints en noir afin que l'on puisse mieux suivre la balle blanche. Une maison d'hôtes estampillée 4 étoiles : chambres de 770 à 1 200 F, petit déjeuner, 75 F. Tél. : 43-26-14-18.

64 Calixte

Pâtissier-traiteur. Confitures, chocolats, thés de première qualité. Tél. : 43-26-42-28. De 9 h 30 à 13 h 30 et de 16 heures à 19 h 30 (18 h 30 le dimanche). Fermé le jeudi.

69 Le Monde des chimères

Ce restaurant a une réputation et, à écouter Cécile Ibane raconter ses recettes et la sélection de ses produits, on comprend pourquoi. De « l'œuf de Jean » (*« une escalope de foie gras de canard que l'on saisit vivement et que l'on déglace avec du vinaigre de Xérès et un peu de miel avant de poser dessus un œuf poché que l'on crève pour que le jaune caparaçonne le tout... »*) aux aiguillettes d'orange et chocolat préparées chaque jour pour accompagner le café. Formule à 85 F à midi; menu à 155 F; à la carte, 250 F environ. Réserver le soir. Tél. : 43-54-45-27. Fermé dimanche et lundi.

88 Isola Bella

Mode. Ensembles de Nathalie Garçon 2 700 F, châles de Canovas et Pierre Frey à partir de 1 000F. Tél. : 46-33-56-53.

Le Monde

RÉDACTION ET SIÈGE SOCIAL : 15, RUE FALGUIÈRE 75501 PARIS CEDEX 15 Tél. : (1) 40-65-25-25 Télécopieur : (1) 40-65-25-99 Télex : 206.806 F

ADMINISTRATION : 1, PLACE HUBERT-BEUVE-MÉRY 94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX Tél. : (1) 40-65-25-25 Télécopieur : (1) 49-60-30-10 Télex : 261.311 F

Edité par la SARL *le Monde*

Durée de la société : cent ans à compter du 10 décembre 1944

Capital social : 620 000 F

Principaux associés de la société :

Société civile « Les rédacteurs du *Monde* »,

« Association Hubert-Beuve-Méry »

Société anonyme des lecteurs du *Monde*

Le Monde-Entreprises,

M. Jacques Lesourne, gérant.

Le Monde sur CDROM : (1) 43-37-66-11 Microfilms : (1) 40-65-29-33

Commission paritaire des journaux et publications, nº 57 437, ISSN : 0395-2037

PRINTED IN FRANCE

Imprimerie du « Monde » 12, r. M.-Gunsbourg 94852 IVRY Cedex

Mexico, la « femme blanche » le « m

Couple inséparable dans l'horizon et le paysage de Mexico, le Popocatépetl et l'Ixtaccihuatl, plus familièrement appelés le Popo et l'Ixta, sont les volcans les plus symboliques de tout le Mexique. « Son image et sa synthèse, son emblème et son caractère métaphorique. »

En 1934, après plus de trente ans de travaux, soit largement assez pour rassembler autant de signes de l'art nouveau que de l'art déco, un lourd mausolée de marbre blanc, le Palais des beaux-arts, s'ouvre au centre de Mexico. Il est à la fois musée, théâtre et salle de concerts, et son rideau de scène, mis au point dès 1912 par la maison Tiffany de New-York, représente une innovation technique remarquable. Divisé en trois gigantesques fenêtres de cuivre, il est en effet constitué par une mosaïque de milliers de morceaux de verre opalescent sur lesquels un éclairage adéquat peut donner l'illusion de reflets solaires. Le motif est celui-là même qui offre son horizon au sud-est de la capitale, où la sierra Nevada se conclut par deux volcans majeurs : la longue silhouette bosselée de l'Ixtaccihuatl (5 286 mètres) côté jardin, et le cône parfait du Popocatépetl (5 452 mètres) côté cour.

« Le volcan n'était jamais évoqué comme dangereux, mais comme bénéfique, tutélaire, à cause de l'eau. »

J.-P. BEGON/AGENCE TOP

Le choix des protagonistes ne doit rien au hasard. Commandité par un Porfirio Diaz en quête de solides signes de mexicanité, le rideau n'a pas pour fonction de promener les regards sur un décor d'agrément, mais bien d'installer sur la scène nationale deux acteurs et témoins essentiels de l'histoire du pays. Leurs têtes éternellement chenues témoignent d'une expérience suffisamment éprouvée pour garantir certaine sagesse, tandis que les couleurs éclatantes du jardin d'où ils surgissent assurent de la vitalité d'un peuple. Un dramaturge contemporain, Vicente Lenero, pourra écrire un peu abruptement (1) : *« Ce sont ces volcans, le Popo et l'Ixta* [comme on les dénomme familièrement]*, le mâle et la femelle de notre géographie symbolique, qui donnent à notre territoire son image et sa synthèse, son emblème et son caractère métaphorique. »*

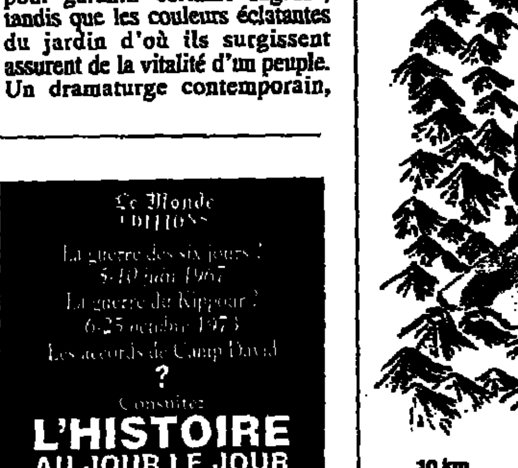
Aussi différentes qu'inséparables, les deux cimes révèlent un système dual où une activité volcanique récente est venue frayer avec une plus ancienne. Il en est de même à l'ouest du parallèle, où le Nevado de Colima s'allie au volcan de Colima, et à l'est où l'immaculé Citlatepetl, ou pic d'Orizaba (5 700 mètres), sommet des sommets mexicains, vient contraster avec la noire Montana negra. Ajoutons que le Popocatépetl, toujours actif, est perçu comme debout, ou courtoisement agenouillé, tandis que l'Ixtaccihuatl, réputé inactif, serait couché. Nuances suffisantes pour enrôler chacun dans un genre.

Le premier, *« mont fumant »*, si on le traduit du nahuatl, émarge au masculin, tandis que le second, *« femme blanche »* que les vicissitudes de la tectonique autant que les croyances populaires transforment souvent en *« femme couchée »* ou *« femme endormie »*, assure la représentation du féminin. Dans un syncrétisme aux couleurs vives, le gigantesque « arbre de la vie » installé à l'entrée du musée national des cultures populaires à Coyoacan en dit plus encore, établissant une filiation directe entre Eve (à gauche, comme dans le paysage) et la volcane, et entre Adam et le panache tournoyant du jeune soupirant.

Ce couple, si exclusivement complémentaire qu'il repousse les autres sommets dans la figuration, a pu être désigné comme les colonnes d'Hercule du Nouveau Monde, surplombant de têtes et d'épaules de 3 000 mètres le haut plateau fertile, où les Aztèques s'avancèrent il y a plus de sept siècles. Une représentation commence alors, où les volcans n'interviendront pas pour séparer la scène de la salle, mais, au contraire, pour les unir. Ils délimiteront moins un univers qu'ils n'ordonneront sa logique, son sens, ses échanges. Ils seront au cœur d'une conception de l'espace, du temps et de la matière, prêts à intervenir ultérieurement pour dramatiser des faits, mettre en scène l'histoire.

Pour les Aztèques, qui se sont sédentarisés et pratiquent l'agriculture, les montagnes apparaissent creuses, anfractuosités géantes, réservoirs en communication avec la mer. Les glaciers rendent visible leur porosité, et ceux de l'Ixtaccihuatl ont d'ailleurs conservé leur appellation nahuatl : *« eau qui tombe du ventre »* ou *« petite eau qui sort du corps »*. Le massif assure le rôle d'un véritable château d'eau pour Tenochtitlan (la future Mexico) et sa région. En lui réside l'espoir de récoltes abondantes. Aussi est-il intimement lié au dieu de la pluie, Tlaloc, *« celui qui fait germer »*, largement présent dans toute la Méso-Amérique, et le seul en ces lieux à être aussi révéré que Huitzilopochtli, son homologue à la guerre.

Son culte implique des sacrifices d'enfants, à qui l'on arrache auparavant les ongles (transparents comme l'eau), et que l'on emmène, couronnés de fleurs, pour les noyer dans le tourbillon du lac. Le Popocatépetl est alors plus honoré qu'aucun autre mont et le lieu d'un grand pèlerinage à Tlaloc, tandis que l'on associe l'Ixtaccihuatl à la divinité féminine de la végétation, en lui sacrifiant des femmes. Pour la Fête des montagnes, qui dure un mois du calendrier aztèque, les peuples de l'altiplano modèlent de petits monticules de pâte de maïs et d'amarante qu'ils dotent d'yeux et de bouche. Ils les placent le moment venu dans un autel domestique pour leur faire leurs dévotions accompagnées de sacrifices, puis, les rites accomplis, les dégustent. *« On mangeait le dieu. C'était une forme de communion »*, commente le professeur Ruben Romero Galvan.



« Le volcan n'était jamais évoqué comme dangereux, mais comme bénéfique, tutélaire, à cause de l'eau », relève l'anthropologue Solange Alberro. Les temples sont construits sur des sources et leur forme pyramidale directement associée à la montagne. Et à l'eau. A Mexico, dans le Templo Mayor, d'épaisses couches d'offrandes à Tlaloc ont été mises au jour, où abondent les coquillages marins, ainsi que la source sur laquelle fut bâti l'édifice, source qui devait être encore utilisée au siècle dernier.

Significativement, lorsqu'un héros de Carlos Fuentes issu de cette *Terra Nostra* (2) où se croisent tous les Mexique plonge dans la *« nuit du volcan »*, il y rencontre un vieillard portant une conque sur le dos, et, au *« cœur de la montagne »*, dans les lacis souterrains, tombe sur *« la blancheur à l'état pur »*, qui n'est autre que *« la couleur première de l'aube »*. Celle-là même qu'avait relevée Benjamin Péret dans son *Air mexicain* (3) : *« Et de reconnaître le séjour de l'aube derrière la montagne fumante aux ailes insouciantes qui scintillent comme un soleil de vierge. »* Comme si les volcans étaient demeurés des pôles intangibles, réceptacles à peine déritualisés d'un imaginaire en fusion.

Dans ce domaine, romanciers et poètes ne peuvent que rencontrer Octavio Paz. Celui qui résume, ou plutôt compresse sa pensée, en une formule lapidaire : *« La pyramide est le monde »* (4). Non sans avoir auparavant longuement exposé que *« la métaphore du monde comme montagne et de la montagne comme donneuse de vie se matérialise avec une stupéfiante littéralité dans la pyramide. Elle assure la continuité du temps (humain et cosmique) par le sacrifice : c'est un espace générateur de vie. »* Le Prix Nobel n'hésitant pas à élargir encore son territoire, au risque de l'excès : *« La géographie du Mexique tend à la forme pyramidale comme s'il existait une relation secrète mais évidente entre l'espace naturel et la géométrie symbolique, puis entre celle-ci et notre histoire invisible... Si le Mexique est une pyramide tronquée, la vallée d'Anahuac* [celle de Mexico] *est la plate-forme de cette pyramide. »* Un cheminement dont nos deux volcans, par leur puissance suggestive et l'exemplarité de leurs formes, pourraient être les initiateurs s'ils ne savaient aussi parfois rappeler à un ordre propre.

C'est ce que fait le Popocatépetl en 1519. Le « mont fumant » connaîtra une douzaine de regains d'activité depuis, mais ne se montrera jamais aussi souvent agité qu'en ce bouleversant seizième siècle où, par dix fois, il se réveille. Il manifeste une telle énergie que Moctezuma II envoie dix de ses sujets tenter d'en examiner la source. Quatre y disparaissent, deux meurent au retour, les quatre derniers lui décrivent une étrange grille d'où émanent les fumerolles. De quoi ajouter aux perplexités et aux inquiétudes de l'empereur, déjà ébranlé par les malheureux prodiges que connaît Tenochtitlan, alors qu'un cycle du temps aztèque touche à sa fin.

Cortés et ses hommes, apportés par l'eau, semblent appelés par ce moment pour émerger. Hissé sur les hauteurs du Popocatepetl, Diego de Ordaz, le lieutenant des missions délicates, a découvert la capitale aztèque, et Cortés n'aura pas d'autres mots que les siens pour exprimer son incrédulité devant cette cité *« plus grande que Grenade »*, et *« si belle que je n'en dirai pas la moitié de ce que j'en pourrais dire »*, ajoutera-t-il. Contre l'attente de Moctezuma II, contre les pacifiques approches de la diplomatie, mais également contre une logique d'affrontement purement militaire, c'est l'escarpé sentier des dieux qui se glisse entre les deux plus hauts gardiens de la ville que choisit le gentilhomme espagnol pour s'en approcher. Qui peut croire qu'il ne connaît rien d'autre que la contradictoire valeur d'usage du volcan ?



ADRIANO HEITMAN

A gauche, la dame, l'Ixtaccihuatl, chrétie

Le voici parvenu avec armes, bagages et chevaux à 3 580 mètres d'altitude. Au col. Là où les vertes forêts de conifères qui couvrent le pied du massif se dénudent subitement. L'enneigement commence 1 000 mètres plus haut encore. Une équipe hispano-indienne part à l'assaut du « mont fumant » et descend à l'aide de cordes dans le cratère faire provision du soufre dont les canons catholiques manquent. De l'ouest, les ambassadeurs du souverain aztèque s'avancent lentement à la rencontre de ce monde au visage encore indéchiffré. Un instant, l'Ixtaccihuatl et le Popocatepetl seront suspendus entre cosmogonie et histoire, entre le destin des dieux et l'appétit des hommes. Avant de basculer dans un enchaînement connu.

Durant l'époque coloniale, les prêtres catholiques montent en première ligne pour saper la double forteresse. Leur ardeur est telle que l'on pourra croire longtemps encore les sommets redoutés des Indiens. Avant d'y retrouver leurs traces avec celles de leurs divinités, irréfutables. Partout, l'anéantissement des « idolâtries » est passé par la destruction ou l'occupation des lieux d'adoration. Mais la dimension des montagnes excède

CARNE OUTE

Long-courriers

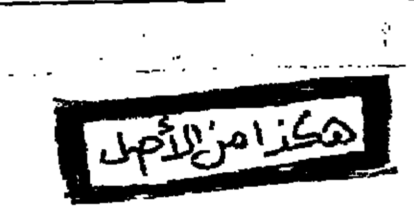
La compagnie Air France (tél. : 44-08-24-24) relie Paris à Mexico tous les jours, sauf le mercredi, à bord du nouvel Airbus-A 340. Les vols des jeudi et samedi sont sans escale. Billets, en APEX, à partir de 4 790 F. Sa succursale, Jumbo (tél. : (1) 47-05-01-95) propose des sièges à 4 200 F. La compagnie mexicaine Aeromexico (tél. : 47-42-40-50) assure quant à elle quatre rotations par semaine. Il existe des possibilités de gagner le Mexique par les compagnies aériennes américaines, mais un unique numéro de vol cache parfois un changement d'appareil au risque d'entrer aux Etats-Unis, avec les interminables contrôles et la reconnaissance des bagages que cela suppose.

Visiteurs

Près de quatre-vingt mille Français se rendent au Mexique chaque année, formant le plus fort contingent de visiteurs avec les Allemands – après les Américains. Trop peu passent plus d'un jour ou deux à Mexico, alors qu'elle offre largement de quoi nourrir une semaine de séjour. Les environs immédiats, outre l'indispensable Teotihuacan, offrent de nombreuses destinations, comme le parc national Ixta-Popo, installé pour la protection de la flore et de la faune des deux volcans.

Ascension

L'ascension du Popocatépetl demande entre cinq et neuf heures, plus la descente, une bonne condition physique et un minimum de pratique de la randonnée en haute montagne. L'Ixtaccihuatl est plus « technique ». Le Mexique commence à s'équiper, mais il reste difficile d'y trouver sur place un bon matériel. Il existe une Federación mexicana de excursionismo y montanismo, puerta 9 CD. Deportiva, col. Magdalena Mixhuca, C. P. 08010 ; Mexico D. F. (tél. : 519-09-91 et 519-16-00). En France, quelques organismes proposent l'ascension des principaux sommets mexicains, comme les Voyages Claude Jaccoux, bureau des guides, place de l'Eglise 74 400, Chamonix (tél. : 50-53-03-16) ; Terres d'aventure, 16, rue Saint-Victor (tél. : 43-29-94-50) ; Allibert, 39, rue du Chemin-Vert, 75011, Paris (tél. : 48-06-16-61). Voyageurs du Monde, 5, place André-Malraux, 75001 Paris (tél. : 42-86-17-40). D'autres, comme Nouvelles Frontières (tél. : 41-41-58-58), proposent des circuits avec une simple escale au refuge de Tlamacas.



blanche …t le « mont fumant »



…nt baptisée, Rossita; à droite, l'homme, le Popocatépetl, nommé Gregorio.

largement les disponibilités du dieu unique . L'Eglise préférera leur payer discrètement son tribut en se greffant directement sur leurs sources. On remarquera par exemple que la nef de l'église du couvent de Huejotzingo (seizième siècle), dans la plaine de Puebla, est orientée très précisément sur le sommet de l'Ixtaccihualt. La « femme blanche » peut ainsi se rappeler au souvenir complice de ceux qui sortent de la messe.

Des cultes syncrétiques dédiés aux deux volcans se poursuivent aujourd'hui sur le versant de Puebla. Le Popocatépetl a été chrétiennement baptisé Gregorio, Gregorio Chino (non parce qu'il serait chinois, mais à cause de sa chevelure bouclée, la boucle symbolisant aussi Tlaloc), et l'Ixtaccihualt, Rossita. Les villageois les fêtent le jour de leurs saints, mais aussi en mai, juste avant la saison des pluies, comme à l'époque préhispanique. Les volcans passent commande en envoyant des rêves à leurs prêtres. De minces files de paysans montent en pèlerinage très haut vers les cascades et les torrents, où ils livrent à Rossita, cette coquette, des vêtements et sous-vêtements, et à tous deux la nourriture, poissons et autres éléments aquatiques dont ils sont friands.

Ainsi, le massif bicéphale qu'on aurait pu croire laïcisé n'est pas totalement abandonné des dieux. Et pourtant, autant peut-être que l'Eglise, l'idée romantique de paysage qui l'a exalté en lui-même et pour lui-même a pu en modifier la perception, avant que son évidence glorieuse ne l'inscrive au premier rang des monuments nationaux. Les hommes étaient ses sujets, il est devenu le sujet favori des hommes. L'infinie curiosité qu'il suscite ne l'a pas dévolu qu'aux sciences, mais à la littérature ou à la peinture. Le moins passionné ne sera pas cet inlassable Dr Atl, vulcanologue et peintre (ses œuvres sont au Musée national des beaux-arts), qui n'hésitera pas à se faire attacher au train d'atterrissage d'un avion pour observer de plus près ses modèles. Pour l'amour des volcans, l'homme s'appropriait le ciel, comme aimeront tant à le faire plus tard les photographes, épuisant les angles, éliminant les obscurités, pour mieux retranscrire la lumineuse impression dont témoignent depuis deux siècles des voyageurs.

« La première fois que je suis venu à Mexico, la ville m'a paru d'une extrême beauté, raconte Alvaro Mutis. *Mais rien ne m'a plus ébloui que la présence immédiate des deux volcans, et la lumière changeante dont ils se chargeaient. Blancs le matin, dorés à midi, mauves le soir, puis plongeant dans une ombre bleuâtre d'une indicible grandeur. En 1956, les volcans étaient encore là. Mais leurs couleurs avaient pâli. Et puis ils ont disparu. Comme si quelqu'un les avait enlevés pour les cacher je ne sais où. Quelquefois, le matin, leur ombre vient se dessiner sur la ville. Ce vide est une chose très douloureuse. Parfois je pense que je les ai rêvés. C'est un péché terrible que de les avoir fait disparaître. Chacun peut en être tenu re-ponsable. »*

Prises au jeu des homologies paziennes, les fumerolles volcaniques seraient-elles descendues sur la ville pour faire de Mexico, ainsi que pouvait paraître le suggérer le poète, le cratère de tout le Mexique ? Mais un seul jour de fête, lorsque se ralentit la vague automobile un clair jour d'hiver, suffit à désigner l'un des fautifs. Alors, les cimes blanches réapparaissent, dispensant leur consolation à des citadins qui touchent à la joie, comme s'ils entrevoyaient soudain l'avenir. Derrière le rideau tendu sur la ville, le Popocatepetl n'a cependant pas abdiqué tout rôle individuel. Son activité est en sensible recrudescence, et les vulcanologues pensent qu'elle va se renforcer dans les cinq prochaines années. Et l'Ixtaccihuatl, cette tendre compagne que l'on jurait « endormie », paraît prête à le suivre : il y a quelques semaines, une explosion a ouvert une profonde faille sur son flanc.

De notre envoyé spécial
Jean-Louis Perrier

(1) *Los Volcanes, simbolo de Mexico.* MZ Milenio Ediciones, 120 p. illustrées.

(2) Gallimard, 568 p., 195 F.

(3) *Œuvres complètes.* José Corti.

(4) *Le Labyrinthe de la solitude.* Gallimard, essais, 258 p., 100 F.

IMAGERIE

L'amour volcan

« DEVANT eux, Popocatépetl et Ixtaccihuatl dominaient toujours le Nord-Est, la Femme endormie maintenant peut-être la plus belle des deux, de la neige rouge sang aux angles dentelés de sa cime, s'estompant à leurs yeux sous les fouettées d'ombre plus noire des rochers, la cime elle-même comme suspendue au milieu des airs, flottante au sein d'un amas de noirs nuages caillés. Chimborozo, Popocatépetl – disait le poème aimé du Consul – lui avaient volé son cœur ! Mais dans la tragique légende indienne Popocatépetl était, chose étrange, le rêveur : les feux de son amour de guerrier, jamais éteints au cœur du poète, brûlaient éternellement pour Ixtaccihuatl, pas plus tôt trouvée que perdue, sur le sommeil sans fin de laquelle il veillait... »

Dans *Au-dessous du volcan*, de Malcolm Lowry, le couple de sommets paraît offrir aux personnages du consul et d'Yvonne l'horizon hors d'atteinte d'une vie amoureuse apaisée. Mais il leur tend surtout le miroir d'une union irréalisée de leur vivant, dans la dimension tragique d'une incomplétude figée. Sa figure s'inscrit dans le leitmotiv du roman : *« No se puede vivir sin amar »* [« on ne peut pas vivre sans amour »], où l'élan vers l'amant est chaque fois brisé par un abîme, par la soudaineté d'un orage violent. Comme si chacun ne pouvait penser approcher l'autre que dans son absence, dans le sommeil, dans la mort enfin, et que seule une force extérieure, celle d'un grand manipulateur, sans doute emporté par le sujet, nature ou narrateur, puisse en témoigner.

En 1910, Popocatépetl et l'Ixtaccihuatl pourront officialiser leurs étranges rapports « légendaires ». *La Légende des volcans*, poème de Rafael Lopez, remporte en effet les Jeux floraux. L'œuvre, qui va faire florès dans des adaptations variées, sera aussitôt illustrée par un peintre pompier, Saturnino Herran. Sous la cime enneigée du volcan, la jeune héroïne, aussi nue qu'indéniablement blanche, paraît moins morte qu'assoupie, prête à s'éveiller aux attouchements d'une brune silhouette masculine. Mais le musculeux guerrier ne parviendra pas à ses fins, et retournera, désespéré, à sa solitude. Déjà, on ne saura plus dire s'il pleure l'impossible fusion de deux individus ou celle des deux composantes du Mexique.

Car, rapidement, l'idéologie s'est approprié la « légende ». Elle en fait une image de la douloureuse formation de la nation, des rapports gelés des exclus du métissage. Un peintre de calendriers, un hyperpompier dont les reproductions sont encore de toutes les places de marché, Jesus Helguera, en sera le héraut. Sous son pinceau, les formes d'un blanc bleuté épanouies et alanguies d'une vamp à la Dolorès del Rio suivent scrupuleusement celles de l'Ixtaccihuatl, tandis que le cimier de plumes de l'Aztèque de fantaisie qui monte sa garde épouse la silhouette du Popocatépetl. L'évidence des compositions n'en cèle pas moins des énigmes : on ne sait si l'on arrive trop tard ou trop tôt, si le sacrifice va avoir lieu ou s'il s'est révélé impossible, si la blanche beauté a été anéantie ou a succombé aux vertus apaisantes dispensées par le viril Indien. Et si elle dort, est-il une représentation de son rêve – ou l'inverse ?



BIBLIOTECA DEL INSTITUTO DE INVESTIGACIONES ESTETICAS IN « LOS VOLCANES » - CIUDAD DE MEXICO

Image de calendrier du peintre Jesús Helguera, 1940.

La légende de la femme (Ixtaccihuatl) endormie pour toujours et sur laquelle son galant (Popocatépetl) veille, torche allumée pour l'éternité, est peut-être *« indienne »*, comme l'indique Malcolm Lowry, mais en rien préhispanique comme on l'affirme généralement. L'anthropologue J. Ruben Romero, qui n'en a pas repéré de relation ancienne, est prêt à y voir une *« légende du métissage »*, élaborée durant l'époque coloniale par les Indiens contraints d'étouffer leurs croyances et qui n'auraient pu continuer à s'expliquer l'existence des montagnes qu'en les personnifiant. Il relève en outre que l'ouvrage de référence, *Histoire des Indes de la Nouvelle-Espagne*, de Diego Duran, ne mentionne que le nom mixte d'Ixtatepetl (montagne blanche). Celui d'Ixtaccihuatl (femme blanche) apparaîtrait-il plus tard ?

C'est dans la fièvre identitaire décrétée par Porfirio Diaz en 1910 pour les fêtes du centenaire de l'indépendance, que le Popocaté-

A l'égal des chromos virginaux, l'érotisme glacé de ces images flatte les inconscients socialement meurtris tout en versant dans leur forme sa dîme à l'Eglise. Leurs consolations viennent appuyer l'indianisme de pure surface d'un pouvoir qui fait tout pour le démentir en politique. Ils pourraient aussi bien apparaître comme un renversement fantasmatique de l'histoire réelle, célébrant l'arrivée d'Indiens à Séville ou à Grenade en 1519, si l'on voulait bien oublier un instant que la question posée est d'ordre amoureux. Et qu'ils lui offrent moins une réponse romantique que l'assurance très mexicaine que le seul amour possible ne peut être qu'impossible. Comme l'écrivait Octavio Paz : *« Notre culte de la mort est un culte de la vie, de la même façon que l'amour, qui est faim de vie, est désir de mort. »*

J.-L. P.

…E ROUTE

Refuge

Le refuge de Tlamacas (3 890 mètres.), au-dessus du paso de Cortès, est accessible pratiquement toute l'année en voiture. La nuit (fraîche) y coûte 10 pesos (environ 20 francs) et est très courue le week-end. Le restaurant est actuellement fermé. De nombreuses promenades sans équipement spécial sont possibles sur les flancs des volcans, afin de trouver le bon angle pour assister au lever de l'ombre du Popocatépetl sur la vallée de Mexico le matin, ou à l'apparition des premières lumières de Puebla le soir.

Guides

Le Guide bleu (Hachette, 976 p., 239 F.) demeure, de loin, le meilleur instrument de voyage. Le touriste indépendant lui adjoindra le Guide du routard (Hachette, 284 p., 59 F), concis et essentiel dans tous les aspects pratiques. Son concurrent anglo-saxon. le guide Lonely Planet (956 p., 145 F), qui vient de paraître, pousse à l'excès ces notations et semble avoir été écrit par et pour un jeune Américain moyen terrorisé à l'idée de voyager seul, comptable de ses dollars jusqu'à la manie. Sur le fond, donner les prix en monnaie des Etats-Unis est désobligeant pour les Mexicains qui ont lancé un nouveau peso cette année, écrire de la tequila qu'elle est un *« alcool qui ressemble à la vodka »* simplement insultant, donner l'adresse de la librairie américaine à Mexico, sans même mentionner la Librairie française (sur Genova 2, dans la Zona Rosa,) agaçant pour les Français.

Autres ouvrages

Un voyage au Mexique est un excellent prétexte pour entrer dans l'œuvre de Serge Gruzinski, sa remarquable *Guerre des images* (Fayard, 388 p., 120 F), ses *Hommes-dieux du Mexique, pouvoir indien et société coloniale* (Archives contemporaines, 221 p., 160 F), ou, plus simplement, *le Destin brisé de l'empire aztèque* (Découvertes Gallimard, 192 p., 78 F). Les éditions du CNRS viennent de publier un important ouvrage largement illustré sur *Teotihuacan, la cité des dieux* (224 p., 320 F), d'Eduardo Matos Moctezuma, par ailleurs directeur des fouilles du Templo mayor.

▶ Office de tourisme du Mexique : 4, rue Notre-Dame-des-Victoires, 75002 Paris (tél. : 42-61-51-80). Le même bâtiment abrite le siège du consulat qui délivre les visas (obligatoires). Autres consulats au Havre, à Lyon, Marseille, Strasbourg et Monte-Carlo.

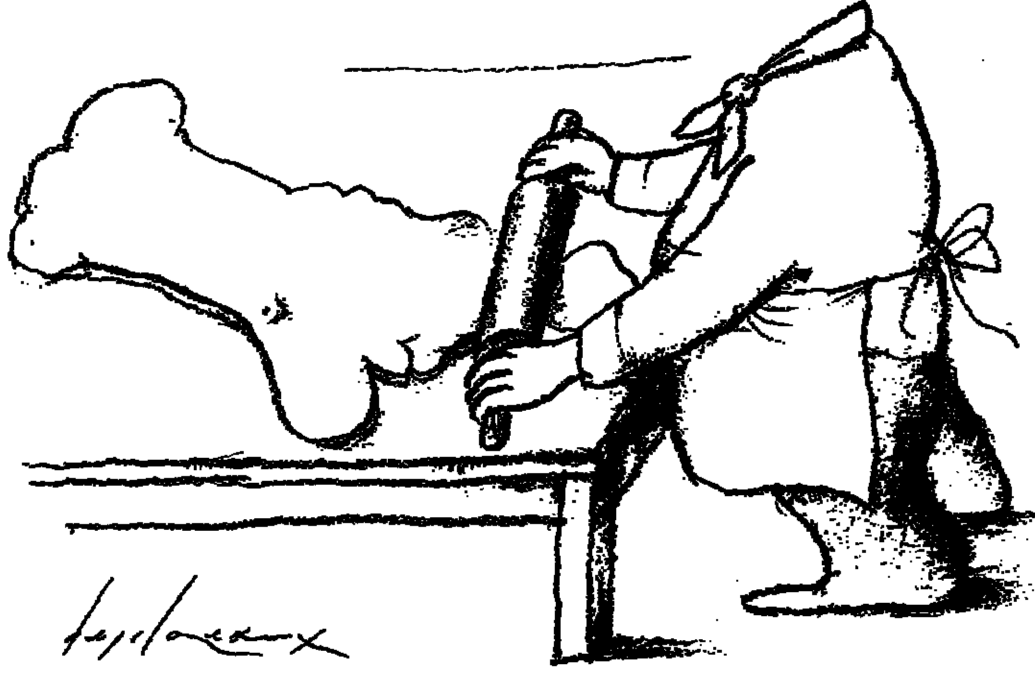
Confiseurs sans trêve

Avec les vœux, arrivent traditionnellement gâteaux, sucreries et chocolats. Mais quels chocolats ?

Au Moyen Age, le four de la France rurale cuisait aussi bien le pain que le gâteau. La corporation des oubloyers, ainsi nommait-on les pâtissiers, ou faiseurs d'oublies, ne s'était pas encore séparée de celle des talmeliers, c'est-à-dire des boulangers, que l'on nommait ainsi à cause des tamis dont ils maîtrisaient l'usage.

Oublie vient sans doute de « oblata : offrir ». Dès 1204, le mot « oblaier » désigne les pâtissiers en général. L'oublie, en ce temps-là, était la pâtisserie la plus répandue : une sorte de gaufre, ronde et déliée, cuite *« entre deux fers »*, parfois roulée, aussi appelée à Lyon cornet de métier. Les oblayeurs, puis oublieurs (Furetière) étaient des garçons pâtissiers qui allaient *« crier des oublies »*, dans les rues de Paris : *« On fait dire des chansons à l'oublieur, quand on a vidé son corbillon d'oublies. »*

L'oublie, c'est le *« pain à chanter »*, dit encore Furetière en 1691 ; chansons frondeuses, ancêtres de celles de nos chansonniers. Une ordonnance de police de 1722 fit défense de *« crier dans Paris »*, sous peine de prison et de 500 livres d'amende. Le XIX[e] siècle verra encore ce colportage et l'éventaire de l'oublieur, soit un tambour aux flancs rayés de bandes de couleurs et surmonté d'une roue de loterie, qui promettait d'agrémenter l'achat. *« Le fer à gaufres, à oublies, on n'en fabrique plus, et, dans les successions et les ventes des antiques familles, on se les arrache »* (Goncourt, *Journal, 1888*). François I[er], déjà, avait fait confectionner un fer à gaufres en argent, pour son usage.



Les gaufres, comme les oublies, étaient des pâtisseries populaires. On les vendait aux fêtes et aux portes des églises. A leur côté, les plus anciens gâteaux dont nous conservons l'usage sont-ils l'île flottante du repas dominical, la brioche accompagnée de crème, le flan à la peau brûlée, ou, au creux de l'hiver gelé, les gaudes sucrées avec la farine de sarrasin ? Il y a bien aussi le douillon normand, plus lointain, et le modeste gâteau de pain. Ils ne restituent point tant l'artisanat du passé que son odeur aigrelette et la silhouette ahanante du mitron obèse, saupoudré de blanc et accoudé à sa planche. En ce temps-là, les dames étaient souvent d'exquises pâtissières !

La mémoire de la pâtisserie n'est-elle pas aussi faite d'oublis ? Ainsi, la petite madeleine de Commercy ne serait que le nom d'une modeste cuisinière du roi Stanislas. On présenta un jour, à Voltaire et à M[me] du Châtelet, ses hôtes, ce petit gâteau, au ventre rebondi et strié délicatement, parfumé à la bergamote – une coquille de Vénus. On proposa de dédier ce gâteau à la reine. Marie Leszczynska déclina cet honneur. L'on convint de le nommer « madeleine », du nom de l'humble Cendrillon. L'oubli et le nom de la madeleine sont déjà de la littérature, mais les plus anciens gâteaux sont aussi la mémoire secrète des petits enfants. Le pâtissier de Bonnieux (Vaucluse) qui a remis à l'honneur le louis-philippe – un gâteau meringué à l'orange confite – en sait quelque chose.

Beaucoup de mets fameux portent le nom de leur créateur, mais l'anonymat pèse sur les chefs-d'œuvre de la pâtisserie ancienne. Ainsi du saint- honoré qui faisait fondre M[me] de Pompadour, et qu'elle allait faire quérir dans la rue du même nom, où se fabriquait cette savoureuse pâte à chou fourrée de crème.

Nous ne savons pas si l'inventeur en fut vraiment Popelini, le cuisinier de Catherine de Medicis, si Chiboust eut aussi l'occasion de mettre la main à la pâte... à chou ? En revanche la charlotte, créée, dit-on, en l'honneur de l'épouse de George III d'Angleterre, fut bien codifiée par Carême, la chose est sûre. Elle est aujourd'hui si bien entrée dans les mœurs de la cuisine de ménage que la meilleure charlotte aux marrons de Paris n'est pas faite par un pâtissier, mais par un traiteur qui procède *« comme à la maison »* : Vigneau-Desmarest (107, rue de Sèvres, Paris-6[e], tél. : 42-22-23-23).

Le palimpseste est parfois plus complexe et l'on se heurte à l'origine erronée ou recouverte par la fabulation. Ainsi le « passage du Saumon » sous le Directoire et l'Empire était-il le lieu à la mode de la pâtisserie. On y trouvait la boutique de Trouard. L'enthousiasme des belles-de-jour ne connut plus de bornes lorsqu'il présenta le baba au rhum. Ou bien, autre version, c'est encore l'inépuisable roi Stanislas de Lorraine qui arrosa un jour son kougelhof de rhum, et le fit flamber afin d'en exhaler les parfums. On baptisa ali-baba cette préparation, car son livre de chevet était *les Mille et Une Nuits*. Le pâtissier vint s'établir à Paris après la mort du roi. Etait-ce l'illustre Trouard ?

Au XVIII[e] siècle, le chocolat des Aztèques est d'abord une boisson controversée. Une corporation d'artisans chocolatiers existe à Bayonne depuis 1761 ; de là se développe un commerce intensif avec l'Espagne et Paris. Vers 1820, on ne compte pas moins de vingt maisons productrices de chocolat à Bayonne et à Lourdes.

Bientôt le chocolat devient européen : en 1828, le Hollandais Van Houten découvre le procédé de solubilisation. De grandes entreprises familiales prennent le relais, Menier, en France ; Suchard, Lindt, Nestlé, Kohler en Suisse, où, en 1878, le docteur Peter invente le chocolat au lait. La chocolaterie est alors très proche de la confiserie. On utilise un chocolat à forte teneur en cacao, et pour la base, le biscuit, la génoise, la meringue. A Vienne, Franz Sacher, chef pâtissier du prince de Metternich, crée la célèbre *sachertorte* ; en Allemagne, c'est la forêt-noire, en Italie, le *pan pepato* de Ferrare, une brioche au chocolat, miel, amandes et zestes de citron.

Quelques grandes maisons et aussi des artisans, aujourd'hui, font vivre la tradition. Fouquet, à Paris (22, rue François-1[er], Paris-8[e], tél. : 47-23-30-36), qui vient d'être distingué par le Club des croqueurs de chocolat pour les palets d'argent fourrés ganache et les pralinés. On ne saurait omettre la Maison du chocolat et ses pavés-du-faubourg (ganache très amer sur infusion d'épices orientales). Chez Debauve et Gallais, une nouveauté : les incroyables, nougatine et ganache à 99 % de cacao. Il faut aussi prêter attention au travail très soigné de Jean-Paul Hevin, artisan chocolatier (16, avenue de la Motte-Picquet, Paris 7[e], tél : 45-51-77-48) qui propose des bûches et des fruits enrobés de chocolat. Amusantes boules en chocolat – noir, lait, blanc – chez Dalloyau pour décorer une table de fête et délicieuses couronnes de l'avent (dacquoise chocolatée parfumée à l'orange). Chez Lenôtre, la bûche Hilton McConnico est un cactus glacé cachant une étoile de Noël, à la pistache et au chocolat amer.

Et enfin Fauchon vint... avec la création cette saison, due à Pierre Hermé – aidé d'un designer qui en a conçu la forme et l'emballage, – d'une dacquoise aux noisettes, pralinée, avec de fines feuilles de chocolat, ganache et chantilly au chocolat au lait, surmontée d'une cerise. Avec la cerise-sur-le-gâteau – c'est son nom, – Fauchon signe le retour attendu du chocolat au lait. La tradition n'est jamais interrompue.

Jean-Claude Ribaut

ECHOS GOURMANDS

Tables de mémoire

Les canons de la table de Carême étaient célébrés encore par Colette. Quelques témoignages de cette époque subsistent. Mais la disparition rapide de notre mémoire des lieux de table appelle un inventaire de ceux qui ont une histoire. Faire ce recensement sous la forme d'un guide gastronomique et culturel du Paris gourmand est une excellente initiative mise en œuvre par François Cazenave, chez Gallimard. C'est le vade-mecum du gourmet parisien : cent restaurants de prestige sont présentés ; deux cent cinquante autres identifiés à la fois pour la qualité de la table et celle du décor. Une somme d'informations et d'illustrations dans un format de poche.

▶ ***Restaurants de Paris*** **Guides Gallimard, 1993, 185 F.**

L'art du vin

Après l'histoire mondiale du vin, Hugh Johnson s'attaque à sa fabrication. Au risque de détruire quelques clichés, l'auteur pose deux principes : les viticulteurs disposent aujourd'hui de techniques qui peuvent influer sur le goût du vin. Le vin n'est donc plus seulement un produit de la nature. On s'en doutait un peu, depuis quelque temps ! Les tenants de la géographie historique, en France, ont avancé des hypothèses convergentes. La démonstration de Hugh Johnson et James Halliday sera douloureuse pour ceux qui entretiennent le mythe. Elle a le mérite d'une grande précision. Le destin de la « viniculture » serait-il d'être de plus en plus une science et de moins en moins un art ?

▶ ***L'Art du vin dans le monde. Techniques et savoir-faire,*** **de Hugh Johnson et James Halliday Hachette, 1993, 260 F.**

Le monde dans votre assiette

Voyager au moyen des recettes de plats des cinq continents est l'objectif de cette édition chez Larousse, après le *Larousse gastronomique* et le *Larousse de la cuisine*. Huit cents recettes sont présentées sous la forme de fiches et accompagnées de quelques commentaires sur les produits et usages de table de chaque pays. Indispensable aux amateurs d'exotisme culinaire.

▶ ***Les Cuisines du monde,*** **Larousse, 1993, 280F.**

L'ŒIL DE CLAUDE SARRAUTE

Les douze coups d'ennuis

Faut que je vous avoue quelque chose, là, aujourd'hui... Je sais pas trop comment vous allez le prendre... Je fais... J'ose pas le dire... Je fais la... Faut savoir, avant de prendre une décision pareille, j'ai sondé les collègues, pendant des semaines : Et toi ? Tu... Stupeur de leur part. Si je leur avais demandé de me montrer leur derrière ou leur feuille de paye, ils n'auraient pas été plus gênés. Ils se détournaient, ils se tortillaient dans leurs petits souliers : Non, sûrement pas, c'est pas le moment... Enfin, si, peut-être, mais ... Pourquoi tu demandes ? Ça te regarde pas !

J'ai interrogé les commerçants du quartier, bras croisés, les vendeuses des grands magasins, bras ballants : Comment ça se présente ? ... Est-ce que vous croyez que vos clients... Les clients ? Connais pas. J'ai appelé mes proches. Ils sont restés sans voix : Enfin, tu parles pas sérieusement ? D'abord, ça ne se fait pas. Ensuite, ça ne se fait plus.

Eh ben, moi, je le fais, tant pis. Quoi donc ? La fête pendant les fêtes de fin d'année, là, c'est dit ! Non, pas avec une demi-douzaine de SDF ramassés sur le trottoir, c'est une des rares idées de *Elle* pour réveillonner autrement, un must cette année. Avec les messieurs-dames de la famille : O.K., on vient, mais habillés demi-deuil. Autrement, ça ferait jaser.

Pas question, naturellement, d'un Noël à l'épate ou à l'ancienne au pied d'un sapin blanc – Ah ! bon, ça existe encore en vert ? Je savais pas ! – non, devant un bidule en fil de fer d'où pendouillent trois rubans et quatre ampoules au néon. Magique : les gamins débarquent, des étoiles plein les yeux, ils voient ça, elles s'éteignent. Economique : ça peut resservir jusqu'à l'an 2000 et même au-delà. Simple mais chic : je l'ai piqué dans *Biba*.

Non sans mal. Décoiffée par le vent de la crise, elle lésine drôlement sur la tenue de rêve et le menu de fête, ces jours-ci, la presse féminine : Si tu tiens absolument à jouer les dindes ou les oies, le 24 décembre, démerde-toi, ma grande !

Et ce copain débordé, il bosse dans une agence de voyages : Fais comme tout le monde, laisse tomber, casse ta tirelire en douce, et toi avec, à la neige ou au soleil. Va pas la vider sur une table ou sous un arbre, ce serait du dernier ringard !

Résultat des courses, rayon saumon, foie gras et champagne, j'ai été les faire en banlieue, dans les hypers, histoire de pas acheter idiot. Rayon jouets, 324 F par mouflet, moyenne nationale, pas un sous de plus. Et rayon cadeaux, j'ai laissé à mes enfants le soin de se les offrir. Chacun le sien. Ah ! Ils croient plus au Père Noël. Eh ben, moi non plus..

Pas découragée, ce matin, je prends mon téléphone : Qu'est-ce que tu fais pour le Nouvel An ? Ça te dirait de l'arroser entre amis ?

– C'est ça, serpentins et confettis ! T'es pas malade ? Ça aurait l'air de quoi ? Les douze coups de minuit, moi, je les attends toute seule au fond de mon lit. Simplement je remplace mon verre d'eau par une bouteille de whisky. Un bon conseil : fais pareil !

TOQUES EN POINTE

Le Saint-Moritz

On revient dans l'aimable salle à manger de notaire, chez Alain Raichon, pour le gratin de macaronis qui accompagne l'entrecôte d'angus, la délicieuse poularde de Bresse au vin jaune et aux morilles (160 F) et le foie de canard macéré au vin de paille. Arbois, il est vrai, est la ville natale du chef. Par hasard, on tombera un jour de lièvre à la royale (180 F) : désossé, mariné, farci et reconstitué selon le canon classique. Mais la meilleure surprise de l'automne est un menu à 185 F composé de trois entrées, plats et desserts ; un exemple: poêlée de moules sur coulis de tomate, épaule et râble de lapereau moutardé au jus de pipérade, et gâteau aux noix sur crème de pistache. Vins d'Arbois intéressants. Service féminin gracieux.

▶ **Paris. 33, avenue de Friedland (75008). Tél. : 45-61-02-74. Fermeture le samedi et le dimanche.**

Olympe-Bassano

Robert Nahmias a laissé son « Olympe » rive gauche entre des mains amies. Il avait une clientèle d'habitués. Il récidive, rive droite, dans un établissement sobrement décoré. A déjeuner, menu à 140 F, vin compris : gratin d'aubergines, poulet fermier sauce bordelaise, fromage ou tarte au citron. Tous les jeudis, pot-au-feu (un repas complet avec bouillon, viandes et légumes : 120 F). A la carte, beignets de cervelle aux câpres, saumon frais pommes à l'huile, tête de veau sauce vinaigrette, contrefilet au poivre pommes chatouillardes, ou agneau rôti au gingembre. Excellent poulet, cuit à la commande, pour deux (140 F), qu'accompagnera un bordeaux supérieur de petite noblesse mais d'excellente facture : le Château de Reignac 1990. Accueil et service de qualité sous l'œil vigilant du patron. Un professionnel. Menu-carte à 168 F.

▶ **Paris. 17, rue Jean-Giraudoux (75016). Tél. : 47-21-86-55. Fermé le dimanche.**

Le Vistaéro

Au Vista Palace Hôtel, Jean-Pierre Pestre est le jeune chef du restaurant « Le Vistaéro ». Celui-ci, accroché à la haute corniche, domine de quelque 300 mètres le panorama de Monte-Carlo et de la Riviera. Entrées provençales ; puis un loup de mer rôti à l'ail, olives noires pimentées et ragoût d'artichaut à la sauge. Une grande cuisine déroutante de simplicité. Soit, ici, un poisson grillé en parfaite compagnie avec l'artichaut, juste cuit. Le dessert, « Péché mignon », tout de chocolat noir. Un lieu magique à Roquebrune – Monaco n'a pas tous les privilèges ! Menu à 200 F. Réveillons de fin d'année (forfait).

▶ **Roquebrune. Grande Corniche (06190). Tél. : 92-10-40-00. Tous les jours.**

La Petite Cour

Il faut descendre quelques marches pour être de plain-pied avec la petite cour anglaise sur laquelle ouvre la terrasse de cet agréable restaurant, coincé entre deux institutions : les restaurants *Aux Charpentiers* et *Guy*. Jean-François Larpin dirige cette maison assez charmante ; le décor est plutôt dans la nuance, comme la cuisine : le colvert rôti aux figues, la dorade au sel de Guérande ou les ravioles de langoustines à l'estragon sont les beaux fleurons d'une carte variée. A signaler le valençay (blanc) de Jacky Preys. Formule à 150 F pour le déjeuner ; menu à 180 F le soir.

▶ **Paris. 8, rue Mabillon (75006). Tél. : 43-26-52-26. Ouvert tous les jours.**

Le Gourmet

Le chef de ce *Gourmet* banlieusard a fait ses preuves dans les grandes maisons. Serge Buoso aligne les références de *Lamazère, Ledoyen, La Tour d'argent*, où il découpa le canard. Aucune volonté de pastiche ici, même avec la canette nantaise aux deux cuissons; au plus, un clin d'œil... Les ravioles de homard en sauce amoureuse ou la fricassée de pétoncles au jus de persil témoignent du sérieux de la sélection des produits et d'un certain bonheur dans leur préparation. Menu à 120 F, et menu « liberté » : le client fait le prix et le repas est servi en proportion. Un renversement de l'offre et la demande ? Reste à savoir si cette formule renforce le sentiment d'« en avoir pour son argent »...

▶ **Saint-Maur. 150, boulevard du Général-Giraud (94100). Tél. : 48-86-86-96. Fermé dimanche soir et lundi.**





PHILATÉLIE

Au sud du Sud

Si les premiers timbres des Terres australes et antarctiques françaises (TAAF) ont été émis le 17 octobre 1955 (*le Monde* du 18 décembre), l'histoire postale du territoire est bien antérieure. Elle remonte en fait au 31 juillet 1893, date à laquelle Henry Bossière obtient pour cinquante ans la concession exclusive du droit d'exploiter les îles Kerguelen. En 1906, *son frère René en est nommé* résident... et se voit attribuer, deux ans plus tard, une concession similaire pour Saint-Paul-et-Amsterdam. *Leur but ? Faire revivre l'acti*vité baleinière et phoquière, en y associant l'élevage du mouton.

La question du transport du courrier se pose très vite. Jusqu'en 1924, on utilise des timbres français. Ils sont annulés par un cachet administratif, illustré de l'emblème de la République portant la mention « Résidence de France – Iles Kerguelen » (1909), puis non illustré « Résidence de France – République française – Iles Kerguelen » (de 1912 à 1925).



Le cachet «Résidence de France» (1912-1925).

On connaît environ quatre cents plis « Résidence de France ». Très rares, ils ont d'autant plus de valeur qu'un cachet d'arrivée (généralement Le Havre) ou de transit (Capetown-Paquebot, Bunburry, Point-Natal, en Afrique du Sud) y est apposé (au verso). Après le rattachement du territoire à Madagascar (décret du 21 novembre 1924), les lettres, affranchies de timbres sud-africains, sont déposées et oblitérées à Capetown ou Durban.

A la suite de l'échec de l'entreprise des Bossière en 1930-1931, l'histoire postale des TAAF connaît une interruption. Elle reprend avec l'utilisation de timbres de Madagascar, entre 1948 et 1955, puis avec la mise en service des timbres spécifiques des TAAF.

Des expéditions scientifiques allemandes qui séjournèrent aux Kerguelen de 1901 à 1903 suscitèrent un rare courrier, affranchi de timbres *Germania*, précurseur de toute collection spécialisée consacrée à ces régions.

Programme 1994

Les timbres des TAAF de 1994 seront mis en vente le 1er janvier : armoiries (0,40 F) ; cordiérite (1 F) ; chat des Kerguelen (2 F) ; 1 000e carottage en mer (2,40 F) ; *Prion de Salvin* (2,80 F) ; Robert Pommier (2,80 F) ; rascasse (3,70 F) ; le *Kerguelen-de-Trémarec* (4,30 F) ; copépodes (15 F) ; gestion scientifique des pêches (23 F) ; Vincendon-Dumoulin 1811-1858 (2,80 F + 23 F) ; station satellite du CNES (26,70 F) ; station LIDAR (27,70 F) (1) ; arrivée des manchots empereurs (28 F).

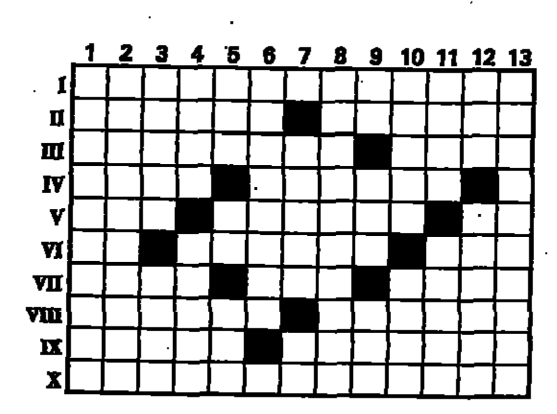
P. J.

(1) Instrument de mesure destiné à suivre l'évolution de la couche d'ozone.

▶ **Bibliographie** : *Histoire postale des îles Kerguelen, 1772-1945*, de Pierre Couesnon, éd. Bertrand Sinais (1989) ; *Histoire des timbres et oblitérations des TAAF*, de Lucien Joffre, éditée par *le Monde des philatélistes* (1984).

Mots croisés

nº 796



HORIZONTALEMENT

I. Sous les chaussures de certains champions. – II. Fait mouvement sous la pression. Fait pressentir la catastrophe. – III. Par héritage ou prédisposition ? A fait vœu de servir. – IV. On peut utiliser ses cales. Nuisibles pour un contrat. – V. Cri d'enthousiasme. Après la faute... Dans la crème. – VI. Possessif. Souvent proche de l'école. Liée à certaine insularité. – VII. Les voisins envient son indépendance. Toujours le même. Saint. – VIII. Canal. Sans point d'appui il ne sert à rien. – IX. Proche d'Angers. S'il manque, l'inspiration disparaît. – X. Suivent l'abattage.

VERTICALEMENT

1. Elle a besoin de bien prendre les tournants. – 2. Protecteurs. – 3. Maxime. Au Sahara. – 4. Fait la chaîne. S'utilise en ville. – 5. Pronom. Voyelles. Une rue en plein bouleversement. – 6. Elle est sur la liste. – 7. Houe. Dans l'aneth. – 8. Formée de petits éléments. – 9. L'enfant n'est pas le seul à le répéter. Fin de service. Dans un sens, c'est un changement. – 10. Eponge. Nous envoie de l'eau. – 11. Audacieux. Transport en commun. – 12. Souhaitons-le indépendant. Fut longtemps roi. – 13. Certains les avalent.

SOLUTION DU Nº 795

Horizontalement

I. Statisticiens. – II. Garanti. Allia. – III. Apaisées. Obel. – IV. Noble. Natte. – V. Atèles. Mœurs. – VI. Rase. Néon. Fès. – VII. Quiétude. Bu. – VIII. Lourd. Er. Tour. – IX. Lee. Estafette. – X. Ensommeillées.

Verticalement

1. Sganarelle. – 2. Tapota. OEN. – 3. Arabesques. – 4. Tailleur. – 5. INSEE. Idem. – 6. Ste. SNE. SM. – 7. Tien. Etêté. – 8. Samouraï. – 9. Ça. Tond. Fl. – 10. Ilote. Etel. – 11. Elbeuf. Ote. – 12. Nie. Rebute. – 13. Salissures.

François Dorlet

Echecs

nº 1569

TOURNOI INTERNATIONAL

Antwerp Volmac, 1993.
Blancs : L. Christiansen
Noirs : L. Polugaïevsky.
Défense ouest-indienne.

1. d4	Cf6	13. Fg5!	Fxé4 (h)
2. ç4	é6	14. Fxé4	Cç6
3. Cf3	b6	15. Fg2	Té8
4. g3	Fa6	16. Db3 (i)	Ff8
5. Cb-d2 (a)	Fb7 (b)	17. Ta-d1!	Tç8
6. Fg2	ç5	18. Fd5	Cé5 (j)
7. d5! (c)	éxd5	19. f4	ç4
8. Ch4	Fç6 (d)	20. Fxf6! (k)	çxb3 (l)
9. Cxd5	Cxd5	21. Fxd8	Cg4 (m)
10. Cé3 (é)	Fé7 (f)	22. h3! (n)	Tç2
11. Cf5!	0-0	23. hxg4	Té-é2 (o)
12. 0-0	Cf6 (g)	24. Cé7+	abandon (p)

NOTES

a) Ou 5. Da4 ; 5. Db3 ; 5. Dç2 ; 5. b3.

b) On adopte également la suite 5..., d5 ; 6. çxd5, éxd5 ; 7. Fg2, Fé7 ; 8. 0-0, 0-0 ; 9. Cé5, Fb7 ; 10. Cd-f3, ç5 (Ehlvest-Psachis, Interpolis 1992, et Olls-Razuvaïew, Rostov 1993).

c) Aux réponses courantes 7. dxç5 et 7. 0-0, le grand maître américain préfère cet intéressant gambit, dont l'entière correction est loin d'être démontrée, mais qui donne aux Blancs, sur le lieu même du sacrifice, une forte pression sur la case critique d5, ainsi qu'une certaine initiative.

d) Après 8..., Fé7 ; 9. Cf5 !, 0-0 ; 10. çxd5, Fxd5 ; 11. é4, il semble que les Blancs aient obtenu une compensation suffisante pour le pion sacrifié.

é) Les Blancs doivent bien faire attention et ne pas tomber dans la suite 10. 0-0 ?, Cf4 ! De même, si 10. é4 ?, Cf4 !

f) Sur 10..., Cç7 préparant le dégagement gagnant, 11...,d5, les Blancs ripostent au mieux par 11. Fg5 !, f6 (si 11..., Fé7 ; 12. Fxé ? ou aussi 12. Cd6+, Rf8 ; 13. Fxé7+, Dxé7 ; 14. Ch-f5, Dxé7 ; 13. Ch-f5, Dé5 ; 14. f4 !, Dxb2 ; 15. Dd6 !) ; 12. é3 ! avec de nombreuses dangereuses menaces sur le R noir.

g) Après 12..., Cç7 ; 13. Ff4 !, Cé8 ; 14. Db3, les Blancs ont un jeu qui vaut bien le don du pion d.

h) Le coup libératoire 13...,d5 est toujours favorable aux Blancs : 14. Cxé7+, Dxé7 ; 15. Cxf6+, gxf6 ; 16. Fh6, Td8 ; 17. é4 !

i) Il existe dans cette position une continuation plus forte : 16. Da4 !, par exemple, 16..., Ta-ç8 ; 17. Ta-d1 ! (plus fort que 17.Fxf6, Fxf6 ; 18. Cd6), g6 ; 18. Cxé7+, Dxé7 ; 19. Dh4, Rg7 ; 20. Txd7 !

j) Peut-être fallait-il tenter 18...,Txé2 ; 19. Fxf7+, Rh8, malgré la pression ennemie après 20. Df3, Té5 ; 21. h4 ?

k) Une subtilité inattendue.

l) Si 20..., gxf6 (ou 20..., Dxf6 21. fxé5, Dxf5 ; 22. Txf5, çxb3 23. fxf7+ avec gain) ; 21. Da4 Cç6 ; 22. Dxç4 et les Blancs ont une position de gain.

m) Si 21..., Tçxd8 ; 22. Fxé5 et si 21..., Cg6 ; 22. Fh4 et les Blancs restent avec une pièce de plus.

n) Sans craindre la variante 22..., Fç5+ ; 23. Rg2, Txé2+ ; 24. Rf3, Txb2 ; 25. hxg4, bxa2 ; 26. Fé7, g6 ; 27. Ff6 et les Blancs gagnent.

o) Si 23..., Fç5+ ; 24. é3. Le doublement des T n'est pas dangereux pour les Blancs, dont le R est défendu en g2 par le Fd5.

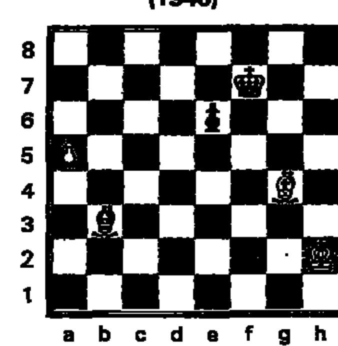
p) Après 24..., Fxé7 ; 25. Fxé7, Txé7 ; 26. Fxb3, les Blancs gagnent facilement. Si 24..., Rh8 ; 25. axb3 etc.

SOLUTION DE L'ÉTUDE Nº 1568 W. PROSKUROWSKI

(Blancs : Rd8, Pa6 et é6. Noirs : Ra8, Pa7, b7 et b2).

1. é7, b1 = D : 2. é8 = D, menaçant mat par 3. Rç7+. 2..., Dh7 ! ; 3. Rç8 ! empêchant le pion b de bouger : si 3..., bxa6 ; 4. Dç6 mat. 3..., Dg7 (et non 3..., Dé4, une idée de pat après 4. Dxdé4, mais les Blancs ont une autre idée brillante : 4. Rç7+!!, Dxé8 ; 5. axb7 mat !). 4. Dd8, Df7 ; 5. Dh8, Dé7 ; 6. Dg8 ! domination d'une D par une autre, Dd6 ; 7. axb7 mat.

ÉTUDE Nº 1569 S. ISENEGGER (1940)

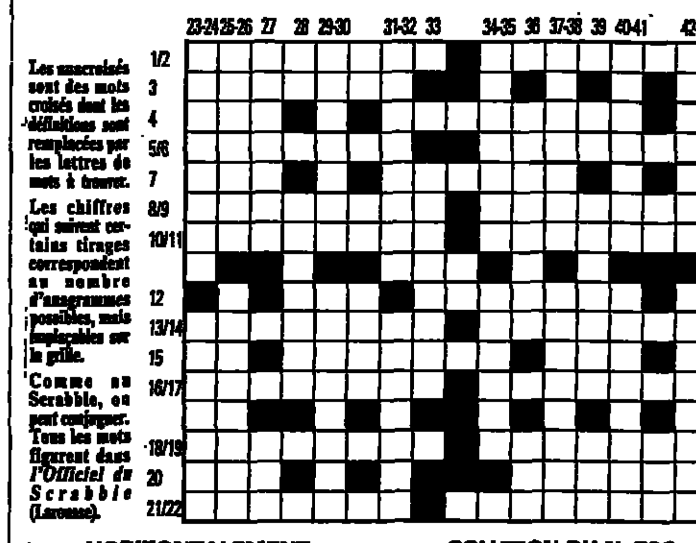


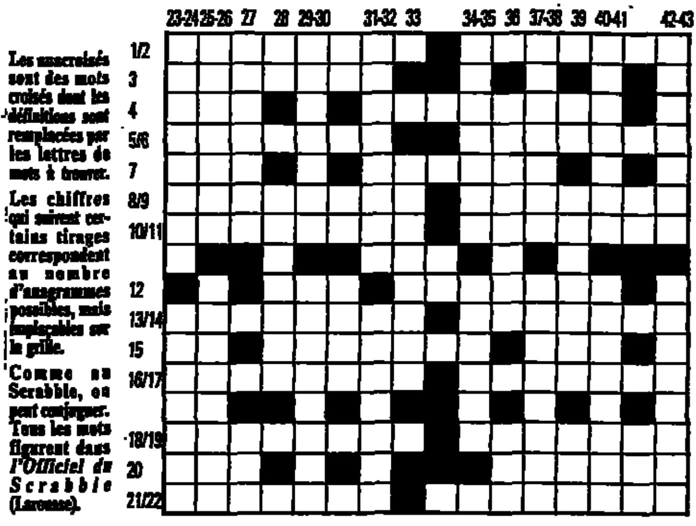
Blancs (3) : Rh2, Fg4, Pa5.
Noirs (3) : Rf7, Fb3, Pé6.
Les Blancs jouent et gagnent.

Claude Lemoine

Anacroisés (R)

nº 797





Les anacroisés sont des mots croisés dont les définitions sont remplacées par les lettres des mots à trouver.

Les chiffres qui suivent certains tirages correspondent au nombre d'anagrammes possibles, mais inplaçables sur la grille.

Comme au Scrabble, on peut conjuguer. Tous les mots figurent dans *l'Officiel du Scrabble* (Larousse).

HORIZONTALEMENT

1. AAAEIRRV. – 2. ABCEORS. – 3. AELNOPT (+ 1). – 4. AAINQSTU (+ 1). – 5. CEENRST (+ 2). – 6. EEERTUV (+ 1). – 7. AEORUV (+ 2). – 8. AIILNNOT. – 9. AEGIINR (+ 1). – 10. AEEIRSTU (+ 1). – 11. AEIINRT (+ 3). – 12. EEENTTV. – 13. AEFGIMRU. – 14. AEISSST (+ 2). – 15. ADEINOS (+ 2). – 16. DEEIMNRT (+ 4). – 17. AEIINRV (+ 2). – 18. CEIIQSUV. – 19. AEEIMRS (+ 4). – 20. AIMNTT. – 21. EENRSSU. – 22. ABEOSSSU.

VERTICALEMENT

23. AAEELPST. – 24. CEEFORS (+ 1). – 25. CEOORSV. – 26. CEIIMNPU. – 27. AAILNTU. – 28. CDEILNU. – 29. AEINNTT (+ 1). – 30. AEGIMOQU. – 31. AAIORRSS (+ 1). – 32. DENORRU. – 33. AEEINRTV (+ 6). – 34. AEINPRV. – 35. AENSUV (+ 1). – 36. EEINRSTT (+ 7). – 37. ACEGILV. – 38. AIMNSSTU. – 39. AEIORST (+ 6). – 40. AABELRT (+ 3). – 41. AAEEIRST. – 42. EEIRTTV (+ 1). – 43. AEEIPRST (+ 7).

SOLUTION DU Nº 796

1. BISONTIN. – 2. OBSCENE. – 3. MENOPOME, salamandre d'Amérique. – 4. ESPIEGLE. – 5. ETIREUSE. – 6. TESLAS (LESTAS). – 7. OSSUAIRE. – 8. DULCITE (DUCTILE). – 9. METAIRIE (EMIERAIT). – 10. PUANTEUR. – 11. BIROTOR. – 12. AVENIR (ARVINE...). – 13. REVERDI (DERIVER DEVIRER VERDIER). – 14. ALAISES (ALESAIS). – 15. COQUETEL (COQUELET). – 16. DINGUE (GUINDE). – 17. ASINES (SANIES...). – 18. DIVERGE (DEGIVRE). – 19. OOGENESE, formation d'un gamète femelle. – 20. BIMBELOT, chose sans valeur. – 21. BALADAT. – 22. ILEITES. – 23. CIVILISE. – 24. SENTISSE. – 25. REUNION. – 26. NAPPERA. – 27. TISSUES. – 28. IMPORTEES (PERISTOME TEMPORISE). – 29. MESUREUR (REMUEURS). – 30. INEDITE (TINEIDE). – 31. CREUSURE (ECUREURS). – 32. PEQUIN. – 33. GALLIUM. – 34. ACERACEE. – 35. REVERSI (REVISER). – 36. TORTURE. – 37. TUBARDE. – 38. WAGONNET. – 39. TEILLEE.

Michel Charlemagne et Michel Duguet

Scrabble (R)

nº 437

SAUVÉE DE L'OUBLIE

Je chante les héros dont Pivot est lepère. Tel un thuriféraire tétanisé, je vais céans, par le truchement d'un panégyrique dithyrambique, encenser la geste de Michèle Balembois (de Fontaine-au-Pire, Nord), lauréate des «Dicos d'or» ave un 100 % sur les questions, sur la dictée et sur les diaboliques tests de «départage». Dans les QCM préliminaires il fallait s'intéresser au sens et à l'étymologie des mots autant qu'à leurs possibilités anagrammatiques. Ainsi ISOPET ou YSOPET, *recueil de fables*, vient d'Ésope, et non d'une quelconque ville perse, tandis qu'OUBLIE, petite gaufre cylindrique, a la même racine qu'OBLATION, offrande religieuse, parce qu'autrefois l'oublie servait à la confection d'hosties. La dictée proprement dite contredisait l'ODS (et *le Trésor de la langue française*) en refusant de mettre un S à RAPLAPLA. Les tests évoquaient un LULU déplumé *(alouette des bois* ; cf LALA/ et LOLO) – MICMAC,S, auquel s'ajoute désormais le féminin MICMAQUE, *amérindienne* – BIP,S mis en situation, dans l'ODS 2, par le verbe BIPER, *appeler par un gadget faisant bip* – KIKI, *cou* – ICAUNAIS,E, *de l'Yonne* – un HAQUET, *charrette à tonneaux*, jonché de fleurs ACAULES, *sans tige apparente*, et de TYPHAS, *herbacées aquatiques* – AIGUAIL *(rosée)* matinal – L'eau gonfle les RUS, les CHOTTS *(lacs salés africains)* et les LOCHS *(lacs écossais)*, les MAREMMES, *terrains marécageux italiens*, les ARROYOS, *canaux tropicaux*, et les ÉTIERS, *canaux côtiers* ; elle est contenue dans l'AIGUIÈRE et le HANAP. Parmi les quatre-vingt-cinq finalistes seniors figuraient six scrabbleurs de compétition dont le rédacteur en chef de *Scrabblerama**, Eric Imbert, qui n'a fait que trois fautes : vous pouvez vous abonner en toute confiance...

Michel Charlemagne

(*) *Scrabblerama*, 96, boulevard Pereire, 75017 Paris.

Dorénavant, le dictionnaire de référence, tant pour le Scrabble que pour les Anacroisés, est *l'Officiel du Scrabble* édition 1993.

Lawn Tennis-Club de Saint-Mandé, 68 av. des Minimes
Tournois le mardi à 20 h 30
23 novembre 1993

Utilisez un cache afin de ne voir que le premier tirage. En baissant le cache d'un cran, vous découvrirez la solution et le tirage suivant. Sur la grille, les rangées horizontales sont désignées par une lettre de A à O ; les colonnes, par un numéro de 1 à 15. Lorsque la référence d'un mot commence par une lettre, il est horizontal ; par un chiffre, il est vertical. Le tiret qui précède parfois un tirage signifie que le reliquat du tirage précédent a été rejeté, faute de voyelles ou de consonnes. Le dictionnaire de référence est *l'Officiel du Scrabble* (Larousse).

Nº	TIRAGE	SOLUTION	RÉF.	PTS
1	DAHVPTA			
2	DP+EGOEM	HAVAT	H 4	30
3	RNDITEW	MEGAPODE (a)	5 E	102
4	ILR+ENXU	TWEED	L 2	30
5	NU+ETESL	EXILER	F 1	37
6	UIESNQ?	LUNETTES (b)	2 H	70
7	GAKEUUO	T(O)NIQUES	8 H	116
8	EU+ERLRA	KAGOU	G 7	63
9	VSIAESF	AUREOLER (c)	10 C	62
10	AAMZISE	EVASIFS	12 A	94
11	TCUENDA	AMASSIEZ	O 5	78
12	DU+LMYTB	TANCEZ	12 J	34
13	DM+BUORL	BUTYLE	1 A	81
14	DO+NJTEI	MEUBLER	N 7	33
15	DINOT+IC	JE	1 N	42
16	?ISHEOI	CONDUISIT	D 6	63
17	FANPNOR	HISTOI(R)E	14 A	74
18	FN+EOR	PRONA	14 J	48
		FREON	C 3	25
				1082

(a) Oiseau australien aux longs doigts. (b) TOLUENES, J 4, 62. (c) ou RELOUERA.
1. Jacqueline Boulin, 886. 2. M.C., 871. 3. Françoise Lambroso, 838. 4. Doris Toledano, 777.

Bridge

nº 1566

LE COUP DE LLORET-DE-MAR

C'est un coup assez rare qui a permis au déclarant de gagner la manche à Cœur. Il entre dans la catégorie des «coups sans nom dans le temps». La donne a été distribuée dans le tournoi par paires du festival de Lloret-de-Mar.

Nord : ♠ V 6 / ♡ 10 5 3 / ◊ 10 9 4 2 / ♣ V 9 6 2
Ouest : ♠ 9 7 2 / ♡ V / ◊ A R V 8 7 3 / ♣ A 8 4
Est : ♠ A 5 4 3 / ♡ D 7 4 / ◊ D 6 5 / ♣ D 10 3
Sud : ♠ R D 10 8 / ♡ A R 9 8 6 2 / ◊ – / ♣ R 7 5

Ann. : O. don. Tous vuln.

Ouest	Nord	Est	Sud
X...	Rocafort	Y...	Gignoux
1 ◊	passe	1 ♠	contre
2 ◊	passe	passe	2 ♡
3 ◊	3 ♡	4 ◊	4 ♡...

Ouest a entamé l'As de Carreau pour le 2 et le 5. Sud a coupé, puis a tiré l'As de Cœur, sur lequel Ouest a fourni le Valet sûrement sec. Le déclarant a alors joué le 8 de Pique pour monter au mort par le Valet de Pique et faire l'impasse à la Dame de Cœur. Mais Est a pris avec l'As de Pique et a continué Carreau. *Comment Gignoux en Sud a-t-il gagné* QUATRE CŒURS contre toute défense ?

Réponse

Le problème était de capturer la Dame de Cœur et de ne perdre que deux Trèfles quand on sait que Ouest a forcément l'As de Trèfle. Le déclarant, après avoir coupé le retour à Carreau, a donc encaissé ses trois Piques maîtres en défaussant deux Trèfles du mort. Ensuite il a ouvert la coupe à Trèfle en jouant *le*... Roi de Trèfle pour que Ouest utilise cette rentrée *au moment où elle n'était pas dangereuse* ! En tout cas, Ouest a continué Carreau, et Sud a coupé *pour la troisième fois*. Voici la situation :

Nord : ♡ 10 5 ◊ 10 ♣ V
Ouest : ◊ R V ♣ 8 4
Est : ♡ D 7 ♣ D 10
Sud : ♡ R 9 ♣ 7 5

Sud a joué Trèfle pour le Valet devenu sec au mort. Est a pris, mais il n'avait plus de Carreau pour raccourcir le déclarant, et il dut jouer Cœur (pour le 9 de Sud et la coupe du 7 de Trèfle) ou le 10 de Trèfle (pour la coupe du mort).

On voit que, si Ouest avait eu encore l'As de Trèfle, il aurait pu prendre la main afin d'infliger une quatrième dose de Carreau qui aurait été mortelle...

CHAMPIONNES DU MONDE

Parmi les joueuses qui ont remporté le titre mondial ces dernières années, une des meilleures est sans doute Karen Mac Callum, qui a fait partie de l'équipe américaine victorieuse dans la Coupe de Venise disputée récemment à Santiago, au Chili.

Voici un chelem fameux réussi par Karen Mac Callum en 1988. La donne a été jouée dans plusieurs matches, mais seule Karen a fait douze levées.

Nord : ♠ A R V / ♡ R 9 7 / ◊ A 9 8 5 / ♣ R 5 4
Ouest : ♠ 9 8 4 / ♡ 6 / ◊ R D 10 7 3 2 / ♣ V 9 3
Est : ♠ D 7 3 2 / ♡ V 10 8 / ◊ 6 4 / ♣ D 8 7 6
Sud : ♠ 10 6 5 / ♡ A D 5 4 3 2 / ◊ V / ♣ A 10 2

Ann. : N. don. N.-S. vuln.

Ouest	Nord	Est	Sud
Edels.	Simon	Bayler	Callum
–	–	passe	1 ♡
passe	2 SA	passe	3 ♡
passe	3 ♠	passe	4 ♣
passe	4 ◊	passe	4 ♡
passe	4 ♠	passe	5 ◊
passe	6 ♡	passe	passe...

Ouest ayant entamé le Roi de Carreau, *comment Karen Mac Callum a-t-elle fait* le PETIT CHELEM A CŒUR ?

Note sur les enchères

La réponse de «2 SA» dans ce système américain est forcing de manche et promet une distribution régulière. Les enchères de 3 Piques, 4 Trèfles, 4 Carreaux, 4 Piques et 5 Carreaux sont des annonces de contrôle appelées en anglais *cue bids*...

Philippe Brugnon

EXTÉRIEUR

Saint François par temps de givre

Les oiseaux ? Très bien ! Les oiseaux, surtout à la campagne, où, par temps froid, justement, ils n'en mènent pas toujours large, les oiseaux. Quelques graines, un peu de miettes, un geste...

Se laissant tomber de son perchoir, il s'est posé là, sur une grosse pierre. Le rouge-gorge se tient toujours légèrement de côté, près à voleter au loin. Il fait mine de ne pas s'intéresser au jardinier qui fait son tour de jardin. Hâbleur, il épie. Le roi du jardin, c'est lui. Il aime tant les hommes qu'il était sous la croix pour accompagner de ses mélopées attristées le martyre du Christ. Une goutte du sang de Jésus ennoblira son plumage jusque-là couleur de terre. Depuis, le rouge-gorge plastronne.

Les mésanges bleues, les mésanges charbonnières et les mésanges à longue queue se rapprochent, en se poursuivant en tout sens dans les branches. Perchée sur le faîte du toit, la bergeronnette grise marche en frétillant de la tête et de la queue. Les merles se chamaillent moins l'hiver, se laissent approcher, presque toucher par celui qui les nourrit. Tout à leur quête de nourriture, ces beaux oiseaux vifs et « intelligents » oublient leurs guerres amoureuses et leur moquerie proverbiale pour festoyer : nous en connaissons un qui entrait dans une maison pour voler leur nourriture à des siamois qui, d'un air suppliant, regardaient leurs maîtres.

Toujours aussi maboules, les moineaux, eux, ne voient ni le chat qui se coule entre les rosiers ni l'épervier perché sur le mur, prêts à fondre sur la mangeoire suspendue à un arbre. Une souris court. Non, c'est un troglodyte mignon, l'un des plus petits oiseaux de nos contrées. Comme le petit mammifère, il prend sa nourriture au sol. Cet effronté est un séducteur. L'été, il entretient son harem. L'hiver, lorsqu'il fait vraiment froid, il se blottit avec une dizaine de ses congénères au fond d'un nid abandonné. Toute l'année, il suit l'homme comme son ombre, n'hésitant pas à se percher sur le fer de sa bêche dès qu'il s'en éloigne ne serait-ce que d'un mètre. Cet oiseau, à la queue relevée, ne pèse que 10 grammes, mais son chant est aussi puissant, ses strophes aussi variées que ceux de la grive musicienne.

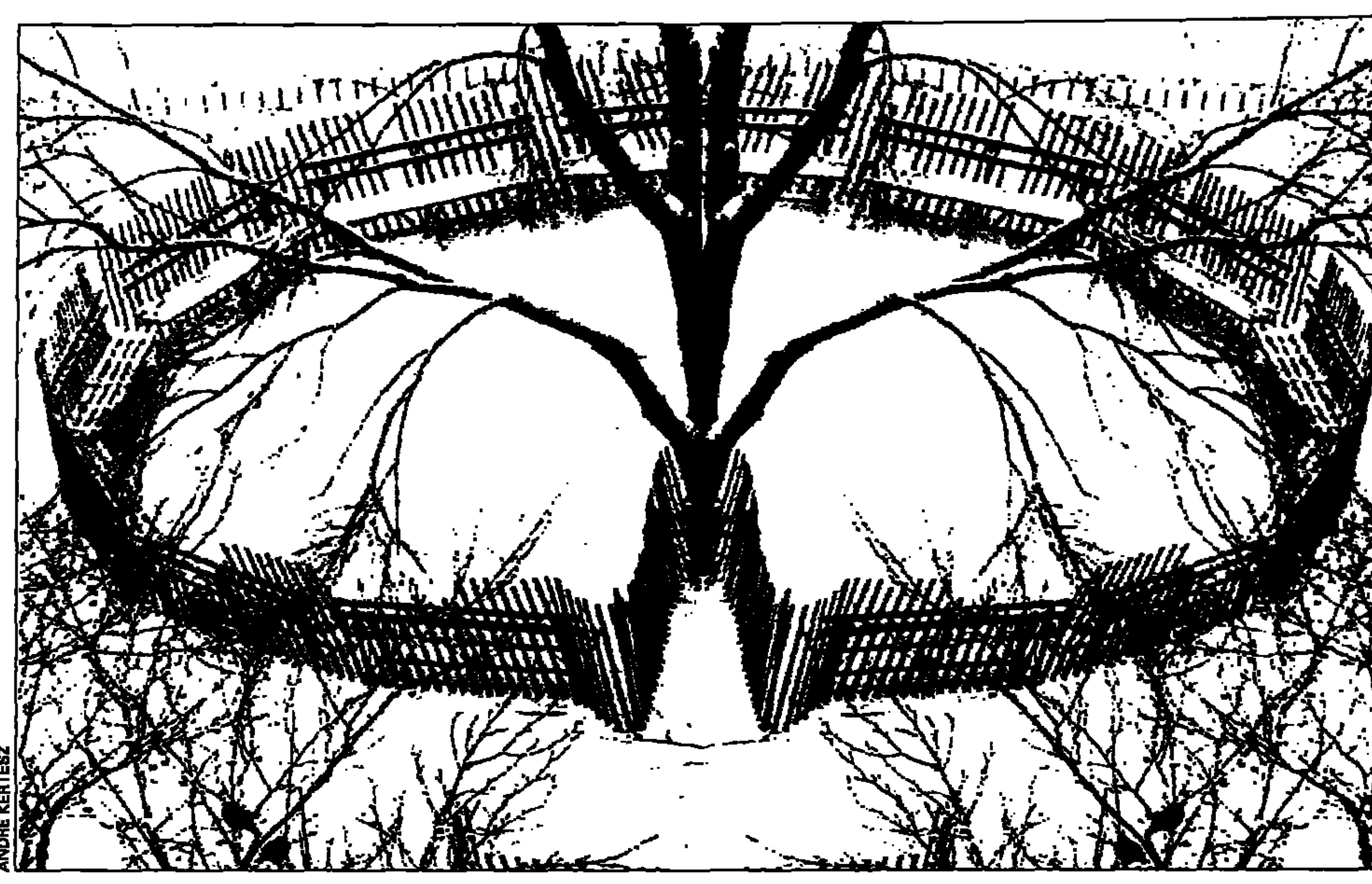
Une bande de chardonnerets tournoie. Le bel oiseau rouge, gris, blanc, noir et jaune ! Son bec est effilé, conçu pour saisir au fond des cardes les graines du chardon qui lui a donné son nom. Son cousin le verdier se mêle à la ronde. Vert olive, on le reconnaît au jaune vif qui barre ses ailes. De loin, on peut confondre le pinson des arbres avec un moineau. Mais au lieu de sautiller, il marche, et ses couleurs sont plus variées, camaïeu de beiges rosés et violets éteints pour le mâle, de marrons et de gris pour la femelle. Encagée depuis des siècles, la linotte mélodieuse est aussi étourdie que son chant est élégant. Le vieux rose de sa gorge est délicatement parsemé de plumes gris pâle. Perchée sur un réverbère, la tourterelle turque attend que l'on jette des graines au sol. Apatride depuis qu'elle a quitté les Balkans pour conquérir l'Europe, elle a été observée, il y a peu, dans un village lapon. Son plumage est gris rosé et une barre noire souligne sa nuque. Son vol est rapide, mais elle aime redescendre en planant. Il est alors amusant de suivre ses circonvolutions. Elle visitera bientôt l'Amérique, c'est certain.

Sera-t-elle aussi nombreuse là-bas que ce pauvre pigeon migrateur ? Ils étaient des milliards d'individus, plongeant dans l'obscurité les villes qu'ils survolaient. Les colons les ont exterminés. Le dernier pigeon migrateur est crevé en 1914, au zoo de Cincinnati. Comme l'alouette, la tourterelle chante en volant, mais son roucoucou peut agacer. La sitelle torchepot est un maçon équilibriste. Elle se promène le long des troncs qu'elle remonte la tête en bas, en frappant l'écorce de son bec : au printemps, elle choisit un trou dont elle bouche partiellement l'ouverture avec de la glaise. En séchant, elle devient dure comme du béton. L'écureuil ne pourra gober ses œufs. Celui-là est craintif, en France tout du moins où les chasseurs l'ont longtemps tiré pour en faire des pâtés. En Grande-Bretagne, en Allemagne, le petit rouquin prend la nourriture dans la main du donneur, mais ses manières restent plus aristocratiques que celles de son gros cousin américain.

Un appel plaintif fait dresser l'oreille, le bouvreuil pivoine se fait entendre avant de se montrer. Il passe l'hiver en famille, se nourrissant de graines et de bourgeons. Cette gourmandise lui est fatale et les arboriculteurs détruisent le seul oiseau européen dont la beauté du plumage rivalise avec celui du diamant de Gould australien. Si la femelle reste discrète pour pouvoir se fondre avec l'environnement lorsqu'elle couve, le mâle est splendide. De la pivoine, il a le rouge éclatant des nus de Rubens les rondeurs nacrées et voluptueuses ; son bec est aussi noir que ses yeux sont ronds et « expressifs ». D'un naturel très doux, il se laisse parfaitement apprivoiser et imite si bien le chant des autres oiseaux que certains auteurs signalent qu'il pourrait prononcer quelques mots. Sa destruction est autorisée, mais il est interdit de le maintenir en captivité. N'étaient l'exiguité de certaines cages et les conditions de capture et d'acheminement des petits oiseaux, il n'y aurait rien à redire à leur domestication.

Le ciel s'assombrit, un vol de sansonnets passe. Vert métallisé, ponctué de points blancs, le plumage de cet oiseau est aussi délicat que son chant est désagréable : le bruit d'une clef qui tourne dans une serrure rouillée. Un pic-vert se hasarde parfois sur l'herbe des pelouses qu'il fouille consciencieusement, se disputant les vers de terre avec les merles. Lorsque la terre est gelée, il n'hésite pas à fréquenter les mangeoires qu'il fait tanguer dangereusement. C'est qu'il est vif et dodu, le pic-vert. Avec ses 33 centimètres de longueur il est le plus gros oiseau qui fréquente la table que l'homme dresse l'hiver aux mendiants emplumés.

Alain Lompech



ANDRÉ KERTÉSZ

L'hiver, les oiseaux meurent autant de faim que de soif.

PETITS, PETITS...

A la carte

L'hiver, les oiseaux meurent autant de faim que de soif. Il faut donc, lorsqu'il gèle fort, renouveler l'eau de leurs abreuvoirs deux fois par jour. Que leur donner à manger ? Des graines riches en huile (cacahouètes non salées, graines de tournesol et de chènevis, cerneaux de noix) que l'on peut ajouter à un mélange pour canaris ou pour perruches. On trouve parfois, pour quelques francs, des grands sacs de mélanges pour oiseaux du ciel. Ils feront parfaitement l'affaire. Les miettes de pain blanc n'ont qu'une faible valeur nutritive, mais la margarine, le saindoux et le lard gras font les délices des affamés. Certains oiseaux ne prenant leur nourriture qu'au sol, il faut disposer leur pitance dans une coupelle – sombre de préférence. La placer dans un endroit bien dégagé, de façon à pouvoir les admirer et à leur permettre de voir venir de loin leurs prédateurs.

Le jour sans graines

Si les oiseaux, l'hiver, se tiennent en boule, c'est pour se protéger du froid. En gonflant leur plumage, ils retiennent prisonnier un matelas d'air qui améliore l'inertie thermique de leur « couette ». Ils sont plus gras que l'été. Plus il fait froid, plus ils prennent du poids. Leur métabolisme est très rapide : sans réserves de graisse, ils succomberaient s'ils ne pouvaient manger pendant plus d'une journée. Les anciens croyaient que les hirondelles et les martinets hibernaient dans la boue des marais ! Une seule espèce d'oiseaux (un engoulevent) hiberne dans les infractuosités des rochers, ainsi que le signale le grand spécialiste Marcel Ruelle, dans le numéro 2 de *Vivre avec les oiseaux*, un nouveau bimestriel consacré aux oiseaux sauvages et d'élevages.

Bonnes plumes

Le format de certains livres permet de les emporter sur le terrain afin de s'essayer à reconnaître les différentes espèces d'oiseaux sauvages (*les Oiseaux de France*, éditions Solar, « Guide vert », 480 p., 440 photos en couleurs, 165 F). D'autres, plus volumineux, ne sont pas plus complets, mais à la description des espèces s'ajoutent des textes sur le vol, le régime alimentaire, la nidification, la migration, etc. (*Oiseaux Passion*, de Jean-François Dejonghe, Hachette. Un livre présentant 227 espèces de nos régions dans leur environnement, 270 p., 640 photos et dessins en couleurs, 228 F).

Un ouvrage récent, superbement mis en page, est plus particulièrement destiné à ceux qui souhaitent aider la gent ailée. Joliment écrit par Robert Burton, remarquablement traduit et adapté de l'anglais par Michel Cuisin, ce livre est un guide qui donne tous les renseignements pour nourrir, soigner, élever et protéger les oiseaux tout au long de l'année. Son auteur va jusqu'à donner des plans de nichoirs, de mangeoire et d'abreuvoir simple à réaliser (*l'Ami des oiseaux*, éditions Bordas, 192 p., 500 photos en couleurs, 180 F).

ÉPOQUE

Jours de fêtes

Suite de la page 1

D'autres, peut-être plus ostensiblement que l'an dernier, se soumettent à la tradition. Des jouets, un sapin, des boules de couleur, une dinde. Très conformément au conte, avec des histoires de vieux monsieur à barbe blanche, de jolies chansons qui font pleurer. Parce qu'ils ont des dettes, des remords, pour la femme trompée, une mère malade ou des gosses du divorce. Parce que s'ils ne jouent pas à Noël, cette année, ils se disent qu'ils n'y parviendront peut-être jamais plus. Que l'avenir ne réserve rien de bon, qu'ils vont perdre jusqu'à la mémoire de leur propre enfance, quand il y avait des familles, des certitudes, des contes. Ceux-là, courageusement, bravent l'équivoque des grands magasins, de ce boulevard Haussmann qui semble n'exister que pour abriter le merveilleux des fins d'année, rutilant, magique, au soir tombé.

Et il y aura, la fête venue, de la dinde, coûte que coûte, des jouets, mais sans exagération, de peur que les enfants de la maison se mettent à demander, soudain, si tous les enfants du monde sont aussi gâtés qu'eux. Quelques-uns se blindent. Refusent de prendre part. Se méfient d'eux-mêmes. Noël est une fête païenne qui vaut l'engagement d'un 14 Juillet, pas plus. Juste une occasion de sortir. De tirer deux jours au patron, pour le compte rond d'une semaine de détente. Ils iront au cinéma, dans des salles rescapées d'après-GATT, même sur les Champs, ou bien voir le Grand Louvre. Pragmatiques. Relatifs. Ils savent la ville en proie à un profond bouleversement. Ils s'en arrangent, ou font semblant. S'ils croisent un SDF, ils s'arrêtent, parce que Paris comptent décidément beaucoup de braves gens, ou par crainte des commentaires des passants, s'ils détournent le regard. Ils iront au zoo. Cela faisait longtemps. Ou sur les quais, se mêler aux visiteurs étrangers, histoire de retrouver une ville familière. Sur les quais, Noël, curieusement, n'a jamais exhibé ses atours.

Il y a ceux qui profitent de la confusion pour tenter des expériences. Chercher à mettre l'absurde en équations, cet absurde-ci, enfin, de ce temps-ci, ou, plus modestement, à mieux se comprendre. A se confronter au malaise général, en sa période la plus explicite. Celui qui va prendre le thé, chaque jour, à 17 heures, dans le salon du Plaza-Athénée, pour regarder, sous le nez, ces nantis en voie de disparition, dames en fourrures, hommes d'affaires optimistes, dont Spielberg fera peut-être un film, un jour.

L'autre qui, à la même heure, gagne l'église Saint-Eustache, aux Halles, cette église de la compassion, cette usine de tendresse du ventre de la ville. Les démunis y dorment pendant l'office. Les plus grands organistes de l'époque y donnent des concerts pendant qu'on distribue la soupe populaire. Interrogée, Saint-Eustache vous épargne les couplets convenus sur la rédemption et la Nativité. Les réponses sont maladroites, tâtonnantes, comme partout dans Paris, mais fraternelles. On peut s'asseoir, se réchauffer, se sourire.

Saint-Eustache ne fait pas toute une histoire de ces fêtes. Vous pouvez quitter ce refuge pour les sports d'hiver, ou la fuite aux Antilles. Ou être de ceux qui sont bons pour encaisser la magie jusqu'à la lie. Incroyant, revenu de tout, même de vos naïvetés. Sans espoir pour la Somalie, gredin, trop riche ou sans le sou. Saint-Eustache compose une foule de tout. Et se tient chaud. C'est tout.

Chacun, au fond, peut choisir son coin de Paris, son décor d'ambiguïté, pour attendre que passent les fêtes. Le Plaza, comme l'église. Aller au devant des images qui bouleversent, ou s'en tenir éloigné. Y croire, ou pas. Voir Sarajevo partout, ou ne plus vouloir savoir sur quelle carte figure la ville-sœur. Paris assène sa cacophonie en plaintes mêlées, en même temps qu'elle ménage des abris bien insonorisés. Et, pour les plus fragiles, les plus éprouvés, c'est tant mieux, car, cette année, Noël, qui dure, dure, dure, risque de s'éterniser bien au-delà du mois de janvier.

Philippe Boggio

